

SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du lundi 4 décembre 2023

(39^e jour de séance de la session)



**PREMIÈRE
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. DOMINIQUE THÉOPHILE

Secrétaire :
Mme Marie-Pierre Richer.

1. **Procès-verbal** (p. 10935)
2. **Loi de finances pour 2024.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 10935)

SECONDE PARTIE
(SUITE) (p. 10935)

Immigration, asile et intégration (p. 10935)

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteure spéciale de la commission des finances

M. Philippe Bonnecarrère, rapporteur pour avis de la commission des lois

M. Philippe Tabarot

M. Aymeric Durox

Mme Vanina Paoli-Gagin

Mme Isabelle Florennes

M. Guy Benarroche

M. Ian Brossat

M. Michel Masset

M. Martin Lévrier

Mme Corinne Narassiguin

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargée de la citoyenneté, et auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de la ville

État B (p. 10945)

Amendement n° II-933 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n° II-172 de M. Aymeric Durox. – Rejet.

Amendement n° II-170 de M. Aymeric Durox. – Rejet.

Amendement n° II-754 de M. Thomas Dossus. – Rejet.

Amendement n° II-160 de M. Aymeric Durox. – Rejet.

Amendement n° II-168 de M. Aymeric Durox. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-680 de M. Guy Benarroche et II-868 de M. Ian Brossat. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-724 de Mme Corinne Narassiguin. – Rejet.

Amendement n° II-869 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n° II-722 de Mme Corinne Narassiguin. – Rejet.

Amendement n° II-870 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n° II-723 de Mme Corinne Narassiguin. – Rejet.

Amendement n° II-872 de M. Ian Brossat. – Rejet.

Amendement n° II-682 de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Amendement n° II-728 de M. Hussein Bourgi. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-681 de M. Guy Benarroche et II-871 de M. Ian Brossat. – Rejet des deux amendements.

Vote sur les crédits de la mission (p. 10957)

Rejet des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration », figurant à l'état B, modifiés.

État G (p. 10957)

Amendement n° II-726 de Mme Corinne Narassiguin. – Rejet.

Amendement n° II-727 de Mme Corinne Narassiguin. – Rejet.

Amendement n° II-725 de Mme Corinne Narassiguin. – Rejet.

Écologie, développement et mobilités durables (p. 10959)

Budget annexe : Contrôle et exploitation aériens (p. 10959)

Compte d'affectation spéciale : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (p. 10959)

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial de la commission des finances

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale de la commission des finances

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques

M. Stéphane Demilly, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Didier Mandelli, en remplacement de M. Guillaume Chevrollier, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

Mme Vanina Paoli-Gagin

M. Jean-François Longeot

M. Jacques Fernique

Mme Marie-Claude Varailles

Suspension et reprise de la séance (p. 10969)

PRÉSIDENTIE DE M. ALAIN MARC

M. Éric Gold

Mme Nadège Havet

M. Alexandre Ouizille

M. Didier Mandelli

Mme Denise Saint-Pé

M. Jean-Jacques Michau

M. Stéphane Sautarel

M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires

M. Clément Beaune, ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT
ET MOBILITÉ DURABLES (p. 10979)

État B (p. 10979)

Amendement n° II-1096 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n° II-788 de M. Pierre Barros. – Rejet.

Amendement n° II-790 de M. Pierre Barros. – Rejet.

Amendement n° II-789 de M. Pierre Barros. – Rejet.

Amendement n° II-836 rectifié de Mme Nathalie Delattre. – Non soutenu.

Amendement n° II-818 de M. Olivier Jacquin. – Retrait.

Amendement n° II-781 de M. Jacques Fernique. – Retrait.

Amendement n° II-816 de M. Olivier Jacquin. – Retrait.

Amendement n° II-821 de M. Olivier Jacquin. – Retrait.

Amendement n° II-691 rectifié de M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.

Amendement n° II-783 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-782 de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-692 de M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, et II-760 de M. Jean-François Longeot. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-776 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-755 rectifié de M. Olivier Jacquin. – Rejet par scrutin public n° 88.

Amendement n° II-787 de M. Pierre Barros. – Rejet.

Amendements n°s II-834 rectifié et II-835 rectifié de Mme Nathalie Delattre. – Non soutenus.

Amendement n° II-862 de Mme Monique de Marco. – Non soutenu.

Amendement n° II-779 rectifié de M. Jacques Fernique. – Retrait.

Amendement n° II-696 rectifié de M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Rejet.

Amendement n° II-820 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-780 de M. Jacques Fernique. – Retrait.

Amendement n° II-693 rectifié de M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.

Amendement n° II-697 de M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.

Amendement n° II-26 rectifié de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-841 de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendement n° II-796 de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendement n° II-826 de M. Franck Montaugé. – Rejet.

Amendement n° II-825 de M. Franck Montaugé. – Rejet.

Organisation des travaux (p. 11019)

M. Claude Raynal, président de la commission des finances

État B
(*suite*) (p. 11020)

Amendement n° II-797 de Mme Marie-Claude Varaillas. – Rejet.

Amendement n° II-719 rectifié de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Retrait.

Amendement n° II-854 rectifié de M. Éric Gold. – Retrait.

Amendement n° II-791 rectifié de Mme Marie-Claude Varaillas. – Rejet.

Amendement n° II-292 rectifié de M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Rejet.

Amendement n° II-542 rectifié de M. Claude Kern. – Retrait.

Amendement n° II-1142 de la commission. – Retrait.

Amendement n° II-843 de M. Fabien Gay. – Rejet.

Amendement n° II-795 rectifié de Mme Marie-Claude Varaillas. – Rejet.

Amendement n° II-802 de M. Yannick Jadot. – Rejet.

Amendement n° II-548 de Mme Vanina Paoli-Gagin. – Non soutenu.

Amendement n° II-445 de Mme Amel Gacquerre. – Non soutenu.

Amendement n° II-209 de M. Guillaume Gontard. – Retrait.

Amendement n° II-839 rectifié de Mme Nathalie Delattre. – Non soutenu.

Amendement n° II-718 de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Adoption.

Amendement n° II-817 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-814 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-815 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-698 rectifié de M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.

Amendements identiques n° II-425 de M. Didier Mandelli, II-565 rectifié *bis* de M. Michel Canévet et II-766 de Mme Vanina Paoli-Gagin. – Retrait des amendements n° II-425 et II-565 rectifié *bis*, l'amendement n° II-766 n'étant pas soutenu.

Amendement n° II-566 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Rejet.

Amendement n° II-822 de M. Olivier Jacquin. – Rejet.

Amendement n° II-813 de Mme Catherine Conconne. – Non soutenu.

Amendements identiques n° II-761 rectifié *bis* de M. Jacques Fernique et II-848 de M. Olivier Jacquin. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-703 rectifié de Mme Sabine Drexler. – Adoption.

Amendement n° II-519 rectifié de M. Cyril Pellevat. – Retrait.

Amendement n° II-518 rectifié *quinquies* de M. François Bonhomme. – Retrait.

Amendement n° II-544 rectifié de M. Claude Kern. – Retrait.

Amendement n° II-867 rectifié de M. Jacques Fernique. – Rejet.

Amendement n° II-652 de M. Alexandre Ouizille. – Retrait.

Amendement n° II-543 rectifié de M. Claude Kern. – Retrait.

Amendements identiques n° II-294 rectifié de M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et II-771 rectifié de M. Jacques Fernique. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-541 rectifié de M. Claude Kern. – Retrait.

Amendement n° II-648 de Mme Nicole Bonnefoy. – Retrait.

Amendements identiques n° II-210 rectifié de M. Guillaume Gontard et II-293 rectifié de M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Retrait de l'amendement n° II-293 rectifié; rejet de l'amendement n° II-210 rectifié.

Amendement n° II-720 de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Retrait.

Amendement n° II-1143 de la commission. – Adoption.

Amendements identiques n° II-685 rectifié de M. Jean-François Husson, II-827 de Mme Nicole Bonnefoy, II-850 de M. Hervé Marseille, II-860 de M. Ronan Dantec et II-1144 de la commission. – Adoption des cinq amendements.

Amendement n° II-721 de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Retrait.

Amendement n° II-768 de Mme Ghislaine Senée. – Rejet.

Suspension et reprise de la séance (p. 11060)

PRÉSIDENTE DE MME SYLVIE ROBERT

Amendement n° II-799 de Mme Marie-Claude Varailles. – Rejet.

Amendement n° II-440 de Mme Amel Gacquerre. – Non soutenu.

Amendement n° II-770 de Mme Ghislaine Senée. – Rejet.

Amendement n° II-855 rectifié de Mme Nathalie Delattre. – Retrait.

Amendement n° II-785 rectifié *bis* de M. Georges Patient. – Retrait.

Amendement n° II-837 rectifié de M. Éric Gold. – Rejet.

Amendement n° II-793 de Mme Marie-Claude Varailles. – Rejet.

Amendement n° II-772 de Mme Ghislaine Senée. – Retrait.

Amendement n° II-27 de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-654 de Mme Nicole Bonnefoy. – Rejet.

Amendement n° II-778 de M. Jacques Fernique. – Retrait.

Amendement n° II-810 de Mme Catherine Conconne. – Non soutenu.

Amendement n° II-651 de Mme Nicole Bonnefoy. – Retrait.

Amendement n° II-95 rectifié *bis* de M. Paul Toussaint Parigi. – Rejet.

Amendement n° II-653 de Mme Nicole Bonnefoy. – Rejet.

Amendement n° II-635 de M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.

Amendement n° II-861 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Adoption.

Amendement n° II-794 de Mme Marie-Claude Varailles. – Rejet.

Amendement n° II-647 rectifié de M. Michaël Weber. – Rejet.

Amendement n° II-792 de Mme Marie-Claude Varailles. – Rejet.

Amendement n° II-775 de M. Ronan Dantec. – Rejet.

Amendement n° II-646 de M. Michaël Weber. – Rejet.

Amendement n° II-1095 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n° II-784 de M. Patrice Joly. – Rejet.

Amendement n° II-694 rectifié de M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.

Amendement n° II-695 rectifié de M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Adoption.

Amendement n° II-78 rectifié de M. Stéphane Demilly, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Retrait.

Amendement n° II-798 de Mme Micheline Jacques. – Retrait.

Amendement n° II-690 de M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Retrait.

Amendement n° II-562 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendement n° II-1089 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n° II-539 rectifié *quater* de M. Alain Cadec. – Rejet.

Amendement n° II-811 de Mme Catherine Conconne. – Non soutenu.

Amendement n° II-554 rectifié *bis* de M. Michaël Weber. – Rejet.

Amendement n° II-852 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-537 de M. Christopher Szczurek, II-701 de Mme Amel Gacquerre, II-742 rectifié de Mme Catherine Belhiti et II-859 rectifié de M. Grégory Blanc. – Retrait de l'amendement n° II-859 rectifié; rejet des amendements n°s II-537 et II-742 rectifié, l'amendement n° II-701 n'étant pas soutenu.

Amendement n° II-823 de M. Michaël Weber. – Rejet.

Amendement n° II-705 rectifié de Mme Sabine Drexler. – Adoption.

Amendements identiques n°s II-188 rectifié de Mme Nadia Sollogoub et II-838 rectifié de M. Michel Masset. – Retrait des deux amendements.

Amendement n° II-773 de M. Ronan Dantec. – Rejet.

Amendement n° II-642 de M. Michaël Weber. – Retrait.

Amendement n° II-812 de Mme Catherine Conconne. – Non soutenu.

Amendement n° II-269 de M. Guillaume Gontard. – Rejet.

Amendement n° II-645 rectifié de M. Michaël Weber. – Retrait.

Amendement n° II-753 rectifié *bis* de Mme Annick Billon. – Retrait.

Vote sur les crédits de la mission (p. 11103)

Adoption des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilités durables », figurant à l'état B, modifiés.

État G (p. 11103)

Amendement n° II-346 rectifié *bis* de M. Stéphane Piednoir. – Retrait.

Amendement n° II-627 rectifié *bis* de M. Stéphane Piednoir. – Adoption.

Amendement n° II-355 rectifié *bis* de M. Stéphane Piednoir. – Retrait.

Article 50 (p. 11107)

Amendement n° II-715 de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Retrait.

Amendement n° II-286 de M. Victorin Lurel. – Non soutenu.

Amendement n° II-497 rectifié *ter* de M. Georges Patient. – Retrait.

Adoption de l'article.

Après l'article 50 (p. 11108)

Amendement n° II-206 de M. Guillaume Gontard. – Rejet.

Article 50 *bis* (*nouveau*) – Adoption. (p. 11109)

Article 50 *ter* (*nouveau*) (p. 11109)

Mme Annick Girardin

Amendements identiques n°s II-28 de la commission, II-832 rectifié de Mme Annick Girardin et II-857 du Gouvernement. – Adoption des trois amendements supprimant l'article.

Article 51 – Adoption. (p. 11110)

Article 52 (p. 11110)

Amendement n° II-716 de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-29 de la commission, II-717 de M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, et II-840 de M. Fabien Gay. – Adoption des trois amendements.

Amendement n° II-844 de M. Fabien Gay. – Retrait.

Adoption de l'article modifié.

Après l'article 52 (p. 11115)

Amendement n° II-769 de Mme Ghislaine Senée. – Rejet.

Amendement n° II-764 rectifié de M. Stéphane Sautarel. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

Articles 52 *bis* et 52 *ter* (*nouveau*) – Adoption. (p. 11117)

Article 52 *quater* (*nouveau*) (p. 11117)

Amendement n° II-30 de la commission. – Adoption.

Adoption de l'article modifié.

Article 52 *quinquies* (*nouveau*) (p. 11117)

Amendement n° II-864 du Gouvernement. – Adoption.

Adoption de l'article modifié.

Article 52 *sexies* (*nouveau*) – Adoption. (p. 11119)

Après l'article 52 *sexies* (p. 11119)

Amendement n° II-851 de M. Bernard Delcros. – Retrait.

Amendement n° II-1206 du Gouvernement. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

BUDGET ANNEXE :

CONTRÔLE ET EXPLOITATION AÉRIENS (p. 11120)

État C (p. 11120)

Amendement n° II-847 de M. Stéphane Fouassin. – Rejet.

Vote sur les crédits du budget annexe (p. 11122)

Adoption des crédits du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », figurant à l'état C.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :

FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS
POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE (p. 11122)

État D (p. 11122)

Amendement n° II-560 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendement n° II-765 rectifié de M. Stéphane Sautarel. – Adoption.

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 11124)

Adoption des crédits du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », figurant à l'état D, modifiés.

3. Ordre du jour (p. 11124)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. DOMINIQUE THÉOPHILE

vice-président

Secrétaire :

Mme Marie-Pierre Richer.

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à dix heures.)

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 2024

SUITE DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2024, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (projet n° 127, rapport général n° 128, avis n° 129 à 134).

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des différentes missions.

SECONDE PARTIE (SUITE)

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

Immigration, asile et intégration

M. le président. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration ».

La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteure spéciale de la commission des finances. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, cette année, l'examen des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration » s'inscrit pleinement dans l'actualité.

Il est au cœur de l'actualité migratoire, tout d'abord, puisque notre pays connaît une très forte hausse du nombre de demandeurs d'asile. Le Gouvernement s'attend en effet à 160 000 demandes d'asile en 2024, soit environ 20 % de plus que le record historique établi en 2019 avec près de 133 000 demandes.

Il se situe dans l'actualité internationale, ensuite, notamment avec la poursuite de l'accueil en France des personnes déplacées d'Ukraine en raison du conflit avec la Russie.

Il s'inscrit dans l'actualité de notre assemblée, enfin, avec l'adoption, le 14 novembre dernier, du projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, dit Immigration, dans une version significativement améliorée par rapport au texte initial.

Il est d'ailleurs évident que ce texte rend l'exercice d'analyse du présent budget mal aisé cette année. En effet, par construction, le budget de la mission a été établi sans prendre en compte les modifications figurant dans le projet de loi Immigration, notamment celles qui ont été apportées par le Sénat. Aujourd'hui, il ne nous revient que d'analyser les crédits pour ce qu'ils sont.

Il n'est d'ailleurs nullement besoin de reprocher au budget de cette mission de ne pas intégrer des modifications à venir de la politique d'immigration et d'intégration pour constater ses trop nombreux écueils, même en l'état du droit.

D'un point de vue général, les crédits de paiement sont en hausse d'un peu plus de 7 %, soit 150 millions d'euros supplémentaires, s'établissant ainsi à 2,16 milliards d'euros.

Si l'on y regarde de plus près, on note quelques petites améliorations dans ce budget, mais celui-ci souffre aussi de sérieux défauts.

Parmi les petites améliorations, on constate des efforts supplémentaires en direction des crédits consacrés aux centres et locaux de rétention administrative pour les étrangers en situation irrégulière. On observe également quelques hausses – modérées – des crédits destinés à l'éloignement des migrants en situation irrégulière et à la lutte contre l'immigration clandestine.

À l'inverse, les écueils auxquels se heurte ce budget sont beaucoup plus nombreux.

Le premier écueil est que la présentation de ces crédits est incomplète et manque de lisibilité. En effet, comme l'année dernière, le budget prévu n'intègre pas les dépenses liées à l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine. Par ailleurs, quasiment la moitié des dépenses de la mission transitent par des associations, dans des conditions qui échappent aujourd'hui trop largement à la connaissance du Parlement : il faudra y remédier.

Le deuxième écueil concerne la dotation au titre de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA). Pour 2024, son montant serait en baisse de 21 millions d'euros et s'établirait à 294 millions d'euros.

Un tel montant est manifestement sous-estimé, car cette prévision repose sur un objectif de raccourcissement des délais de traitement des demandes d'asile par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) qui manque de réalisme, en particulier au vu du nombre record de demandes. C'est *a fortiori* le cas dans un contexte de mouvements sociaux à l'Ofpra.

Le troisième écueil a trait aux résultats obtenus sur le fondement des crédits demandés chaque année.

Je citerai l'exemple de la lutte contre l'immigration irrégulière. Pour donner un seul chiffre, moins de 11 500 retours forcés de personnes en situation irrégulière ont été exécutés en 2022, soit un niveau inférieur de 40 % à celui qui a été constaté en 2019, et ce alors même que la pression migratoire est aujourd'hui plus forte. Le nombre annuel de retours forcés exécutés a même été plus faible en 2022 que durant toutes les années de la décennie 2010.

Enfin, le quatrième et dernier écueil – et sans doute le plus grave – est structurel.

Comme les années précédentes, les équilibres entre les différents types de dépenses ne sont pas bons. Alors que les dépenses liées à l'asile représentent deux tiers des crédits, ceux qui sont dévolus à l'intégration n'en représentent qu'environ un cinquième, ceux qui portent sur la lutte contre l'immigration irrégulière un dixième.

Or une politique d'immigration réussie doit garantir à la fois le renvoi des étrangers en situation irrégulière et l'intégration effective des personnes autorisées à rester en France. C'est une question de bon sens et d'acceptabilité sociale de l'immigration. En ne garantissant pas cet équilibre, le budget de la mission rate finalement sa cible, ce qui est d'ailleurs le cas d'année en année.

En conclusion, les crédits de la mission ne répondent aux besoins en matière d'immigration et d'intégration ni en l'état du droit ni dans celui que le Sénat a construit pour l'avenir il y a quelques semaines.

La commission des finances propose donc le rejet des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration ». (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Philippe Bonnecarrère, *rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.* Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, j'interviens en mon nom et en celui de ma collègue Muriel Jourda, également rapporteur pour avis de la commission des lois, qui ne peut être présente aujourd'hui.

Madame la secrétaire d'État, le budget de la mission « Immigration, asile et intégration » est un peu le rocher de Sisyphe du Gouvernement.

Nos conclusions sont toujours à peu près les mêmes, puisque nous émettons cette année encore un avis défavorable sur les crédits de cette mission, tout en mesurant les difficultés de l'exercice.

En matière de lutte contre l'immigration irrégulière, les résultats ne sont pas brillants, chacun le sait. On constate un découplage croissant entre le nombre des mesures d'éloignement prononcées et le nombre des mesures d'éloignement exécutées. Nous savons que, malgré l'augmentation des capacités d'accueil et d'hébergement, nous sommes encore loin de répondre aux besoins.

Plus généralement, toutes les procédures d'éloignement sont soit trop lentes, soit insuffisantes.

Les résultats ne sont pas beaucoup plus brillants en matière d'asile.

L'effort est pourtant considérable pour ce qui est de l'Ofpra, qui voit ses moyens augmenter. Désormais, le traitement des demandes d'asile est plus rapide en France que dans les autres pays européens – l'herbe n'est pas toujours plus verte ailleurs, du moins dans le cas d'espèce.

Malgré tout, il s'agit de résultats très fragiles, puisque, comme vient de le rappeler Mme la rapporteure spéciale, en raison de l'augmentation importante des flux migratoires, les délais de traitement des demandes s'accroissent de nouveau.

Par ailleurs, les hypothèses du Gouvernement nous semblent optimistes en ce qui concerne le montant de la dotation au titre de l'ADA. L'exécutif prévoit une baisse du nombre d'allocations, car il espère une diminution des délais de traitement des demandes par l'Ofpra. Nous craignons, pour notre part, que ces prévisions ne se réalisent pas.

De tels résultats en demi-teinte sont aussi à déplorer en matière d'intégration.

Nous considérons que le récent renforcement des services des étrangers en préfecture est pertinent, tout en soulignant que cette initiative était attendue de tous ceux qui veulent réellement faciliter les prises de rendez-vous et, plus généralement, améliorer notre politique d'intégration.

Cela étant, le renforcement de ces services passe par un recours massif à des contractuels, lesquels n'ont pas forcément la connaissance et la technicité nécessaires.

En outre, nous sommes en désaccord avec votre administration – davantage qu'avec le ministre de l'intérieur et vous-même, madame la secrétaire d'État –, qui peine à lâcher le contrôle dont elle a la charge au travers de la délivrance et du renouvellement des quelque 180 types de titres de séjour, pour lesquels les conditions d'octroi sont à chaque fois différentes.

Cette grande variété des titres de séjour a pour inconvénient de rendre l'application des dispositions extrêmement complexe et de rendre encore plus aléatoire l'expérimentation d'une instruction « à 360 degrés » – comme on la nomme – des demandes de titres de séjour.

Je le redis, la question des titres de séjour a vocation à être réexaminée.

Les difficultés que rencontrent les services des étrangers en préfecture touchent également l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), qui est plus particulièrement chargé d'une mission d'intégration des étrangers.

J'en veux pour preuve, et je me contenterai de cette seule donnée qui est la dernière disponible, le taux de rotation de son personnel. Celui-ci est d'environ 37 %, ce qui signifie que la totalité de ses effectifs est renouvelée en l'espace de trois ans. Dans ces conditions, il est difficile pour les agents de l'Ofii d'acquérir des compétences spécialisées dans des métiers qui ont pourtant du sens et sont essentiels.

C'est dire si nous allons de déception en déception. Voilà aussi pourquoi, quels que soient les efforts réalisés, nous voterons contre le budget de cette mission.

Je termine mon propos en évoquant un sujet rarement abordé, celui des accords internationaux conclus entre la France et certains pays d'émigration, en particulier les accords franco-algériens de 1968, 1985, 1994 et 2001, sujet auquel nous avons consacré tout un chapitre dans notre avis budgétaire.

À cet égard, il nous faudra – c'est notre souhait – entrer beaucoup plus dans le détail, car il est difficile, dans de si brefs délais, de se faire une idée vraiment définitive de la pertinence de ces conventions internationales pour notre pays.

Pour ne prendre que cet exemple, les accords internationaux entre la France et les pays d'Afrique de l'Ouest, signés sous la présidence de Nicolas Sarkozy, ont un périmètre et des effets extrêmement variables.

À cette heure, la France est partie à plus de 110 accords internationaux avec des pays d'émigration. Pour ce qui est des accords franco-algériens, certains éléments nous paraissent indiscutablement pertinents, quand d'autres le sont moins.

Ces accords créent un statut spécial plutôt favorable aux ressortissants algériens en termes d'accès aux titres de séjour, de séjour et de circulation. À l'inverse, ils sont moins en leur faveur dans certains domaines : je pense en particulier à l'absence d'accès aux titres de séjour pluriannuels et de procédure de type passeport talent.

Il reste un impensé sur les questions pénales. Les binationaux sont nombreux ; or, l'Algérie n'extradant pas ses ressortissants, il est impossible d'extrader et de mettre à exécution les mandats d'arrêt adressés à des Franco-Algériens qui seraient par exemple impliqués dans des affaires de trafic de stupéfiants.

Voilà présentées très succinctement les observations que je souhaitais formuler. Si le temps dont je disposais avait été plus long, j'aurais volontiers évoqué le travail conduit par la commission des lois de l'Assemblée nationale en matière d'immigration, mais j'aurai évidemment d'autres occasions de le faire. (*Sourires.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de dix minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Philippe Tabarot. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Philippe Tabarot. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, l'examen de la mission « Immigration, asile et intégration » intervient alors que les problématiques migratoires ont plus que jamais retenu l'attention des Français et du législateur.

Il y a moins d'un mois, nous discutons du projet de loi Immigration, actuellement en cours d'examen à l'Assemblée nationale. Nous aborderons bientôt de nouveau cette question lorsque nous débattrons de la proposition de loi constitutionnelle déposée par le groupe Les Républicains.

Ce sujet se trouve donc au cœur de l'actualité.

Pourtant, au regard de l'ampleur de l'enjeu, l'effort budgétaire consenti pour cette mission demeure en deçà de nos attentes.

Comme l'ont souligné les rapporteurs pour appuyer leur avis défavorable sur les crédits de la mission, le compte n'y est pas.

Après la parenthèse de la pandémie, la tendance à la hausse des flux de personnes entrant sur le territoire depuis une vingtaine d'années, aussi bien légalement qu'illégalement, s'est confirmée.

C'est la problématique des étrangers en situation irrégulière qui soulève tout particulièrement des interrogations quant à notre capacité à mener à bien nos politiques en matière migratoire.

Par exemple, en 2022, la France comptait plus de 400 000 bénéficiaires de l'aide médicale de l'État (AME), soit une hausse de près d'un tiers par rapport à 2016.

Bien entendu, les négociations autour du pacte européen sur la migration et l'asile se poursuivent au sein des instances de l'Union européenne, de même que se prolonge l'examen du projet de loi Immigration en France. Attendre un retournement de tendance semble néanmoins peu raisonnable à court terme. Il est donc indispensable d'agir.

Pourtant, les crédits du programme 303 « Immigration et asile » consacrés à la lutte contre l'immigration irrégulière ne représentent qu'un volume assez faible des crédits de la mission : 12 %, soit 260 millions d'euros.

Cette faiblesse relative de l'effort financier contribue probablement à la faiblesse des indicateurs : ainsi, le taux d'exécution des obligations de quitter le territoire français (OQTF) s'établit en deçà de 7 % depuis 2020.

En outre, bien que nous saluions l'annonce de l'extension graduelle des capacités d'accueil des centres de rétention administrative (CRA), nous estimons que l'augmentation du nombre de places dans l'Hexagone, telle qu'elle est envisagée dans la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) – d'environ 1 850 places en 2023 à 3 000 places en 2027 –, est difficilement concevable si l'on s'en tient à la trajectoire actuelle.

Il y a un réel risque d'effet de ciseaux entre le nombre de places et celui des personnes mises en rétention, comme le laisse craindre la remontée des taux d'occupation des CRA.

J'en viens aux politiques en matière d'asile.

Commençons par saluer la réduction du délai de traitement des demandes, qui a atteint en moyenne 311 jours au mois de septembre dernier.

Cela étant, il ne faut pas oublier que cette réduction n'est pas sans lien avec le « trou » des arrivées observé durant la pandémie. En fait, les progrès réalisés pourraient rapidement être contrebalancés par la reprise rapide du nombre des demandes.

Concernant le versement de l'allocation pour demandeur d'asile, nous partageons le constat établi par les rapporteurs d'un manque de sincérité des prévisions. En effet, si les crédits dévolus à cette allocation affichent une baisse faciale et si les hypothèses concernant la progression des demandes d'asile sont prudentes, le Gouvernement exclut les versements effectués aux personnes déplacées d'Ukraine qui bénéficient de la protection temporaire. Pourtant, s'ils y figuraient, ces versements représenteraient une part substantielle de la dotation au titre de l'ADA.

Pour ce qui est du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française », nous constatons qu'au vu des besoins notre pays reste en retard, malgré une hausse des crédits l'an passé, hausse qui n'a d'ailleurs pas été reconduite cette année.

Or l'intégration, notamment par la langue, est une composante essentielle de la politique migratoire. C'est du reste pourquoi le Sénat en a voté le renforcement le mois dernier.

L'évolution de ces crédits ne saurait être découplée de celle des flux eux-mêmes, au risque que l'on intègre mal, voire que l'on n'intègre pas du tout.

Sans entrer davantage dans le détail, nous dressons une fois de plus le constat d'une politique d'asile et d'immigration menée au fil de l'eau, qui ne se dote pas des moyens de maîtriser la situation, ce dont pâtissent à la fois les Français et les étrangers résidant en France.

La mission « Immigration, asile et intégration », telle qu'elle nous est soumise, n'est donc pas à la hauteur des enjeux politiques, humains ou encore administratifs inhérents à ces questions.

Pour l'ensemble de ces raisons, et comme l'an passé, le groupe Les Républicains suivra l'avis défavorable des rapporteurs et ne votera pas les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. Aymeric Durox.

M. Aymeric Durox. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, samedi soir, le terrorisme islamique a encore frappé notre pays. Un touriste allemand a été tué, alors qu'il visitait notre capitale avec son épouse. Deux autres passants ont été attaqués avant que le terroriste ne soit neutralisé par des policiers.

Ce terroriste a un nom : Armane Rajabpour-Miyandoab !

MM. Thomas Dossus et Guy Benarroche. Armand !

M. Aymeric Durox. Retraçons son parcours : il est issu d'une famille qui a fui l'Iran des mollahs et qui a été accueillie par la France. Notre pays l'a donc élevé, nourri, lui a donné un espoir, la possibilité de s'émanciper.

Il a choisi de nous remercier en semant la mort et la désolation.

Il y a quelques semaines, sa mère a signalé son comportement à la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Or rien n'a été fait par le ministère de l'intérieur : la responsabilité du ministre doit aujourd'hui être mise en cause.

Hélas, trois fois hélas ! cet individu est certes un Français né en France – comme le ministre de l'intérieur s'est empressé de le rappeler –, mais il est d'abord et avant tout issu de l'immigration de culture musulmane – comme toujours, le ministre a omis de le préciser... –, comme 97 % des auteurs d'attentats terroristes depuis 2015. Les dernières attaques, d'Arras à Annecy en passant par Rambouillet nous le rappellent douloureusement.

Le lien entre immigration et terrorisme islamique est donc – nul n'en doutait d'ailleurs – malheureusement évident.

Il l'est aussi en matière d'insécurité du quotidien puisque, selon les mots mêmes du Président de la République, prononcés le 26 octobre 2022 sur France 2, « quand on regarde aujourd'hui la délinquance à Paris, on ne peut pas ne pas voir que la moitié au moins des faits de délinquance qu'on observe viennent de personnes qui sont des étrangers, soit en situation irrégulière, soit en attente de titre ».

Pour être plus précis, selon la statistique institutionnelle du service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), en Île-de-France, 93 % des personnes mises en cause pour des vols sans violence dans les transports en commun franciliens et 81 % de celles qui le sont pour des vols avec violence sur ce réseau sont identifiées comme étant étrangères.

Par ailleurs, dans notre pays, un détenu sur quatre est de nationalité étrangère, sans compter tous ceux qui sont d'origine étrangère. La situation est donc catastrophique.

Face à cela, que propose le Gouvernement ? Encore plus d'immigration, comme en témoigne le budget de cette mission pour 2024, qui atteint 7,9 milliards d'euros, contre 7,1 milliards d'euros en 2023, soit une hausse de 11 %.

Tous les budgets explosent : ils illustrent la volonté du Gouvernement de ne pas contrôler l'immigration, alors même que le récent projet de loi Immigration, débattu sur ces travées, qui n'était certes pas la panacée, mais qui comportait quelques mesures de bon sens, a été soigneusement vidé de toute substance en commission à l'Assemblée nationale à cause de l'alliance des macronistes, de la gauche et de l'extrême gauche.

Les résultats de la lutte contre cette immigration massive sont quant à eux ridicules. Alors qu'environ 80 % des demandes d'asile sont finalement déboutées par l'Ofpra, seulement 10 % des OQTF sont exécutées. D'ailleurs, la plupart des terroristes qui ont ensanglanté notre pays étaient soumis à des obligations de quitter notre territoire qui n'ont pas été exécutées...

Ce n'est pas une ligne comptable qui réglera ce problème vital pour notre pays. C'est d'ailleurs pourquoi nous ne voterons évidemment pas en faveur de ces crédits.

Pour régler définitivement le problème de l'immigration, il faudra faire appel au souverain suprême, le peuple, comme nous nous y engageons et comme les Français le veulent depuis des années, et ce par l'organisation d'un référendum sur la question migratoire.

Les Français veulent sortir de ce cauchemar, nous les y aiderons.

M. le président. La parole est à Mme Vanina Paoli-Gagin.

Mme Vanina Paoli-Gagin. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, à n'en pas douter, l'immigration est un sujet politique majeur.

Après avoir voté un projet de loi d'ampleur, nous examinerons, dans la foulée du projet de loi de finances, une proposition de loi constitutionnelle relative à la souveraineté de la France, à la nationalité, à l'immigration et à l'asile.

Les crises géopolitiques s'enchaînent en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient. Ces tragédies provoquent des déplacements de populations, notamment vers l'Europe. Nous observons, depuis plusieurs années déjà, un fort accroissement des flux migratoires.

En 2022, le nombre des franchissements illégaux de la frontière extérieure de l'Europe a bondi de 64 % par rapport à 2021. Il a encore augmenté en 2023. Au sein de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), la France et ses partenaires européens doivent déployer davantage de moyens pour faire face à cet afflux.

L'immigration légale connaît, elle aussi, une forte progression au sein des pays de l'OCDE : 300 000 immigrés permanents en France pour la seule année 2022 – un chiffre record au cours de ces quinze dernières années.

Nos capacités d'accueil sont malheureusement limitées. Nous devons donc choisir les étrangers qui seront admis à rester sur notre territoire. Notre groupe souhaite que ce choix s'opère sur le fondement de contingents fixés par le Parlement.

La dignité et l'efficacité nous appellent à apporter des réponses rapides aux étrangers. Personne, pas plus les intéressés que la France et ses finances publiques, n'a véritablement intérêt à ce que les procédures traînent en longueur.

Les dispositions du projet de loi Immigration devraient permettre d'accélérer les procédures, donc de réaliser quelques économies. Il nous faut absolument éviter une hausse du nombre d'étrangers ne pouvant être ni régularisés ni expulsés.

Depuis trop longtemps maintenant, madame la secrétaire d'État, les obligations de quitter le territoire français sont insuffisamment exécutées. Nous savons que vous travaillez à pallier cette carence. Il faut absolument que nous y parvenions, ce qui implique que nous nous fixions une obligation de résultat.

Pour la quatrième année consécutive, le taux d'exécution des OQTF est inférieur à 7 %. Nos concitoyens ne peuvent pas le comprendre. Lorsque l'intéressé ne s'exécute pas volontairement, nous devons disposer des moyens de l'y contraindre.

À ce titre, il faut poursuivre le travail que vous avez engagé, madame la secrétaire d'État, en concluant des accords de réadmission avec les pays d'origine, et ce afin d'obtenir les incontournables laissez-passer consulaires.

Jugeant que les hausses de crédits sont insuffisantes au regard des défis qui nous attendent, la commission des finances du Sénat a émis un avis défavorable sur le budget de la mission.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes convaincus que la question migratoire est primordiale pour l'ensemble de nos concitoyens et, plus encore, pour ceux des territoires les plus exposés. Je pense notamment aux territoires ultramarins, comme Mayotte, où une pression considérable met à mal le pacte républicain.

L'intégration est une problématique cruciale, dans laquelle nous devrions nous impliquer pour assurer la cohésion de notre nation. Nos défis sont immenses, mais la France ne peut pas les relever seule. L'Union européenne doit apporter des solutions, ce qui passera par l'adoption de son pacte sur la migration et l'asile.

Même si l'immigration pourrait bénéficier d'un budget plus important, le groupe Les Indépendants votera les crédits de cette mission.

M. le président. La parole est à Mme Isabelle Florennes.

Mme Isabelle Florennes. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 2024 fait de la transition écologique, tout comme du réarmement des services publics, de la lutte contre la fraude, de la réduction des déficits publics et de la lutte contre l'inflation, une priorité absolue.

N'aurait-il toutefois pas fallu ajouter à ces axes prioritaires la politique d'immigration et d'intégration, compte tenu des débats qui nous agitent depuis plusieurs mois et qui résultent en partie de la forte accélération des flux migratoires ?

Certes, les crédits de la mission sont en hausse de 47 millions d'euros en crédits de paiement, mais ils sont en baisse de 34 % en autorisations d'engagement.

Certes, le périmètre de la mission a évolué cette année, mais les crédits de paiement apparaissent justement comme le meilleur indicateur de l'évolution de ce budget en 2024.

En neutralisant les effets de périmètre, ces crédits de paiement sont en hausse d'environ 5,4 %, soit une augmentation de 109 millions d'euros. À l'inverse, les crédits restent sur une dynamique baissière en autorisations d'engagement.

À l'heure où nous nous engageons à modifier sensiblement notre législation en matière d'immigration, n'est-il toutefois pas temps d'augmenter les autorisations d'engagement de la mission, plutôt que de les baisser ?

Je suis consciente que le présent budget ne représente qu'une faible part des crédits de l'État dans ce domaine – 7,9 milliards d'euros pour 2024 –, mais le renforcement de notre législation doit aussi s'accompagner d'une vision budgétaire pour l'avenir.

La mission se compose de deux programmes, dont les évolutions budgétaires sont, dans chaque cas, significatives.

Le budget du programme 303 « Immigration et asiles » augmente de 259 millions d'euros en crédits de paiement par rapport à 2023, une hausse liée à la lutte contre l'immigration irrégulière et à la poursuite du plan permettant l'augmentation du nombre de places en centre de rétention administrative, celui-ci devant atteindre 3 000 places en 2027, contre 1 490 en 2017.

En outre, et comme l'année dernière, les crédits demandés au titre de ce programme n'intègrent pas les dépenses relatives à l'accueil des bénéficiaires de la protection temporaire en provenance d'Ukraine, dont le nombre est estimé à 95 000.

Le système d'information France-Visas a pour vocation la dématérialisation des procédures d'instruction des demandes de visa et l'externalisation de la constitution des dossiers, notamment dans les pays où la demande est la plus forte ; les moyens alloués à ce programme sont-ils susceptibles d'augmenter ?

Concernant la dématérialisation des procédures de dépôt et d'instruction des demandes de titre de séjour, si les rapporteurs – et je souscris à leur point de vue – soulignent l'intensification du processus en cours, ce qui est positif, force est de constater que les délais de traitement des demandes de rendez-vous sont encore trop longs et que la plateforme est très souvent saturée, notamment dans les départements franciliens.

Par ailleurs, bien que des renforts en personnel, notamment vacataire, aient été fournis, les effectifs restent largement insuffisants dans les services d'accueil des étrangers de certaines préfectures, comme les rapporteurs l'ont d'ailleurs souligné.

Enfin, le programme « Intégration et accès à la nationalité française », qui retrace les crédits alloués à la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants et des réfugiés, connaît une baisse de son budget de 20 %, tant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement, alors même que, selon nous, un effort budgétaire en ce domaine est indispensable.

D'une façon plus générale – en cela, je partage la position de mes collègues de la commission des lois et de ceux de la commission des finances –, le budget de la présente mission ne répond pas aux défis auxquels nous sommes – et allons être – confrontés en matière d'immigration et d'intégration ; nous ne voterons donc pas ses crédits.

M. le président. La parole est à M. Guy Benarroche. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST. – Mme Colombe Brossel applaudit également.*)

M. Guy Benarroche. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, quelques semaines après la discussion du projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, l'examen de cette mission nous offre l'occasion de voir comment le Gouvernement entend accompagner budgétairement ses politiques d'asile et d'immigration.

Pas de surprise ! Ce budget traduit la bascule de l'exécutif vers une vision sécuritaire des mouvements migratoires.

Cette dérive, au-delà de son aspect idéologique, se fait au détriment d'un meilleur accompagnement des nouveaux arrivants, au détriment de leur accès aux droits, au détriment de l'intégration que ce gouvernement avait annoncé défendre.

J'ai eu l'occasion de le répéter, les coupes budgétaires sur l'allocation pour demandeur d'asile sont, à cet égard, très révélatrices et très préjudiciables.

À la baisse de 36 % votée l'année dernière, qui avait été fallacieusement justifiée par le changement à venir en 2023 des règles applicables à l'exercice du droit d'asile – changement qui, du reste, n'a pas eu lieu –, s'ajoute cette année une diminution de 10 %.

Comment penser l'intégration sans l'autonomie, sans moyens pour se loger, pour se déplacer, pour se soigner, pour se nourrir, pour s'éduquer ? C'est absurde !

La priorité du Gouvernement reste la lutte contre l'immigration irrégulière. Dont acte !

Mais cette politique repose sur une jambe : l'augmentation, encore et toujours, des places en centre de rétention administrative, cette rétention administrative qui s'apparente de plus en plus à une détention et que la loi continue d'admettre pour les enfants, en dépit de neuf condamnations de la France par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

Les millions alloués à la multiplication du nombre de placements en rétention, alors que des éloignements ne sont pas matériellement possibles et que les obligations de quitter le territoire français (OQTF) pullulent sans effet, traduisent toute l'absurdité de cette politique d'immigration et le manque de discernement qui l'anime.

Une petite lumière isolée, cependant, scintille, j'ai nommé le début de commencement de prise en compte des problématiques de l'hébergement.

Je rappelle souvent au Gouvernement la promesse faite par le Président de la République à Orléans en juillet 2017 : « Je ne veux plus, d'ici la fin de l'année, avoir des hommes et des femmes dans les rues, dans les bois. Je veux partout des hébergements d'urgence. »

Promesse non tenue ! Paroles, encore et toujours !

Les chiffres disponibles concernant l'hébergement font état de la création de 1 000 places en 2024 – 500 dans des centres d'accueil pour demandeurs d'asile et 500 dans des centres d'accueil et d'examen des situations –, ce qui demeure insuffisant.

En 2024, de nombreux demandeurs d'asile continueront par conséquent de solliciter un hébergement en dehors des structures d'accueil, notamment au sein des structures d'hébergement d'urgence de droit commun, qui sont déjà saturées, nous le savons tous.

Autrement dit, le Gouvernement continue d'organiser la désorganisation.

Il organise les défaillances de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), qui manque de moyens et de personnel, et – en même temps – argue de délais de réponse trop longs pour justifier la réflexion sur une modification des règles de droit susceptible de limiter les recours.

Il accroît l'aspect sécuritaire de la politique migratoire et – en même temps – rend plus difficiles les prises de rendez-vous en préfecture pour l'obtention de titres de séjour.

À cet égard, je le rappelle, le tribunal administratif de Paris a condamné l'Ofii et la préfecture pour la mauvaise gestion de la plateforme téléphonique de prise de rendez-vous destinée aux demandeurs d'asile. Il leur a en outre intimé l'ordre de rendre son numéro gratuit et de mettre en œuvre des mesures afin qu'il soit répondu plus rapidement aux appels.

Où sont les crédits correspondants ? Où sont les crédits permettant de mobiliser un nombre suffisant de personnes pour répondre aux demandeurs d'asile ?

Ces délais et ces défaillances ont d'ailleurs été bien perçus, je le reconnais, par la majorité sénatoriale, qui évoque une « procédure longue et complexifiée par de nombreux aléas techniques – dysfonctionnement du site TLS contact, peu de rendez-vous disponibles, etc. – » et a donc décidé de changer les règles, mais – attention ! – seulement pour les citoyens anglais propriétaires en France !

Aurait-on là une immigration censitaire ?

L'obsession sécuritaire du Gouvernement perdure donc ! Elle en deviendrait presque caricaturale si ses conséquences n'étaient pas si dramatiques.

Entre 2017 et 2021, l'action « Lutte contre l'immigration irrégulière » a connu une trajectoire budgétaire impressionnante, avec une augmentation de 68,1 % de ses crédits, à mettre en regard de la baisse significative des crédits de l'intégration, –24 % sur la même période.

Moins d'intégrations réussies, mais sans davantage de réussite pour autant face à l'immigration irrégulière, c'est révoltant !

La situation exigeait un budget reflétant une vision humaine et réaliste des questions liées à l'asile et à l'immigration – accompagnement, effectivité de l'accès aux droits, intégration.

Or c'est loin d'être le cas ! C'est même l'inverse.

Aussi notre groupe ne votera-t-il pas ce budget cauchemardesque. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST. – Mmes Colombe Brossel et Corinne Narassiguin applaudissent également.*)

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargée de la citoyenneté, et auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de la ville. « Tu me fends le cœur ! » (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Ian Brossat.

M. Ian Brossat. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, ce débat se tient dans un contexte bien particulier, puisque sera prochainement débattu en séance publique à l'Assemblée nationale le projet de loi Immigration, dont l'examen nous a également beaucoup occupés au Sénat.

Les divergences qui nous opposaient au Gouvernement au moment de la discussion de ce texte n'ont pas disparu aujourd'hui, alors que nous examinons les crédits de cette mission.

Au fond, il s'agit de savoir si nous pouvons faire sans l'immigration ou si nous considérons qu'il faut faire avec, car les flux migratoires sont inéluctables dans un monde où les difficultés – sociales, climatiques – sont de plus en plus importantes.

Notre conviction, celle qui anime notre groupe, est que ces flux sont inéluctables, que la France devra en prendre sa part et qu'il convient donc que nous nous organisions à dessein.

Dès lors, la question centrale devient celle de l'intégration, c'est-à-dire de notre capacité à faire des Français de ceux qui cherchent refuge en France.

Or nous considérons que les crédits de cette mission ne permettent pas de relever ce défi. En effet, madame la secrétaire d'État, les programmes dont les crédits connaissent la plus forte baisse, dans ce budget, sont précisément ceux qui sont consacrés à l'intégration, à l'hébergement et au plan de traitement des foyers de travailleurs migrants.

Aujourd'hui, la moitié des demandeurs d'asile ne reçoivent pas les propositions d'hébergement auxquelles ils ont droit.

Pourtant, comme mon collègue l'a indiqué à l'instant, le budget qui nous est présenté acte un nouveau retard en matière d'hébergement des demandeurs d'asile : 1 000 nouvelles places seulement sont prévues en 2024, contre 4 900 annoncées pour 2023.

Cette prévision est insuffisante – elle est préoccupante – dans un contexte de très forte tension sur le parc global d'hébergement. Notre groupe a déposé, pour cette raison, un amendement visant à augmenter significativement le nombre de places d'hébergement créées.

En outre, dans ce texte, le projet annuel de performance relatif à l'apprentissage du français comme vecteur d'intégration des migrants est très flou.

Nous avons besoin d'une évaluation sommaire des efforts consentis et des résultats obtenus pour comprendre les besoins et les effets de ces programmes.

Enfin, j'aimerais nous alerter collectivement sur le niveau auquel s'établissent les crédits alloués au financement de l'allocation pour demandeur d'asile, l'ADA : leur stabilité pose question au regard du nombre de bénéficiaires et du montant de l'allocation, en particulier à la lumière de l'augmentation des dépenses contraintes des foyers en période d'inflation.

Je le rappelle, l'ADA s'élève à 6 euros par jour pour une personne seule, laquelle, en l'état du droit – j'espère que cela changera –, n'a pas le droit de travailler au cours des premiers mois de l'examen de sa demande. C'est pourquoi notre groupe proposera une revalorisation de cette aide.

Ainsi se trouve confirmé, à la lecture de ce budget de la politique migratoire, ce que nous constatons depuis 2017, à savoir une dégradation des conditions d'accueil et d'accom-

pagnement des étrangers ainsi qu'une pérennisation des atteintes aux droits fondamentaux, ceux qui ont trait à l'hébergement notamment.

Surtout, cette orientation budgétaire souligne la priorité donnée à la répression et à la lutte contre l'immigration irrégulière au détriment des actions menées en faveur de l'intégration et de l'accueil des demandeurs d'asile.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la politique migratoire est aujourd'hui centrée sur le mauvais accueil, la restriction et le contrôle. Pourtant, la démonstration est faite tous les jours de l'échec patent de cette politique du chiffre.

Il est au contraire impératif, pensons-nous, de « faire avec » l'immigration en prenant la juste mesure des mouvements de population, en régularisant les travailleurs sans papiers et en favorisant la mobilité géographique des familles immigrées.

C'est la raison pour laquelle notre groupe votera contre ce budget. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K et sur des travées du groupe SER. – M. Guy Benarroche applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Masset. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

M. Michel Masset. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, voilà donc un budget que nous examinons entre deux autres textes qui ont trait au même sujet : d'une part, le projet de loi Immigration, qui aura fait parler du Sénat à différents titres, et, d'autre part, une proposition de loi constitutionnelle qui devrait, elle aussi, faire l'objet de discussions houleuses dans notre hémicycle.

La présente discussion témoigne d'une forme de paradoxe : nous allons consacrer à peine deux heures à l'examen de cette mission budgétaire quand, à la lumière de notre ordre du jour, le sujet apparaît fondamental.

Notre pays fait donc face à des pressions budgétaires importantes. En effet, nous sortons d'une crise sanitaire qui a grandement mobilisé nos finances publiques et, à présent, la crise énergétique et l'inflation affectent fortement la vie de nos concitoyens.

Ces pressions budgétaires s'exercent également en matière d'asile et d'immigration. Chacun le sait, les coûts associés à l'accueil, à l'hébergement et à l'intégration de ces femmes, de ces hommes et de ces enfants sont très importants ; il ne faut pas le nier.

Que montrent les grandes lignes de ce budget ?

Ces dernières années, les moyens de la mission augmentaient ; ce mouvement se poursuit légèrement pour 2024.

Certains éléments de ce budget donnent satisfaction.

Par exemple, nous saluons la poursuite en 2024 du mouvement de création de places d'hébergement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés vulnérables : 1 500 places supplémentaires sont prévues, dont 500 pour les réfugiés vulnérables.

Plus largement, nous nous réjouissons que ce budget, s'il favorise en priorité l'asile, promeuve pour une part significative la politique d'intégration.

L'action n° 12 « Intégration des étrangers primo-arrivants » connaît cette année une hausse de ses crédits ; c'est une bonne chose.

Comme nous l'avons indiqué voilà quelques semaines, les clés de la réussite, en matière d'immigration, sont à chercher dans l'apprentissage de la langue française, dans l'accès aux droits et dans l'accompagnement vers l'emploi des personnes étrangères.

Pour autant, nous restons vigilants quant aux moyens accordés à l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Le financement de l'Ofii par l'État connaît au total une baisse de 40 millions d'euros. Nous comprenons que cette diminution résulterait de moindres versements de l'allocation pour demandeur d'asile et ne devrait pas avoir de conséquences sur les moyens de l'Ofii.

Madame la secrétaire d'État, il faudra veiller, dans les années à venir, à ce que cette tendance ne se poursuive pas.

J'en viens au sujet de l'immigration irrégulière, qui pose évidemment des difficultés à notre pays.

Certes, les moyens alloués aux dépenses d'investissement des centres de rétention administrative, des locaux de rétention et des zones d'attente sont en hausse.

Je m'interroge malgré tout sur l'intérêt d'une telle hausse pour ce qui est de régler la question de l'immigration irrégulière. Depuis plusieurs années, les mesures d'enfermement se renforcent, la durée de la rétention s'allonge, mais sans qu'en parallèle les mesures d'éloignement soient appliquées de manière efficace.

Nous ne sommes pas spécialement contre ces dispositifs, mais nous doutons de leur pertinence dès lors que leur durée s'éternise, et ce d'autant plus que les services qui sont chargés de leur mise en œuvre souffrent actuellement d'un manque d'effectifs.

Il conviendra donc d'observer comment sera gérée concrètement l'augmentation des places en centre de rétention administrative (CRA).

Bref, mes chers collègues, eu égard à toutes les réserves que je viens d'exprimer, notre groupe se montre...

M. Martin Lévrier. ... partagé! (*Sourires.*)

M. Michel Masset. ... très partagé sur les crédits de cette mission.

M. le président. La parole est à M. Martin Lévrier.

M. Martin Lévrier. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, cette mission incarne l'engagement du Gouvernement à maîtriser les flux migratoires, à faciliter l'intégration des étrangers en situation régulière et à garantir l'exercice du droit d'asile.

Trois grands objectifs en ont guidé l'élaboration en vue de l'année 2024.

Il s'agit, premièrement, de réduire les délais de traitement des demandes d'asile.

Afin de redonner sa pleine portée au droit d'asile, le Gouvernement souhaite ramener à six mois en moyenne le délai d'examen des demandes par l'Ofpra et par la Cour nationale du droit d'asile.

Depuis le début de l'année 2021, les délais d'instruction des demandes s'améliorent nettement, mais restent malheureusement éloignés de l'objectif de six mois. Le renforcement des effectifs de l'Ofpra devrait permettre à l'Office d'atteindre l'objectif d'un délai de soixante jours fixé par le Gouvernement.

Il s'agit, deuxièmement, d'améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers.

Le renforcement des capacités d'hébergement a déjà porté ses fruits, faisant progresser la part des demandeurs d'asile hébergés gratuitement de 45 % à 73 % entre 2017 et 2022.

En 2024, 1 500 nouvelles places seront ouvertes, portant les capacités du dispositif national d'accueil à 122 582 places.

Il s'agit, troisièmement, de renforcer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière.

Conscient que le taux d'exécution des obligations de quitter le territoire français reste trop bas, le Gouvernement s'engage à renforcer l'effectivité des retours forcés.

Par ailleurs, l'expérimentation de la « force à la frontière » dans les Alpes-Maritimes et les Hautes-Alpes ainsi que le financement britannique de 543 millions d'euros sont des témoignages de la détermination de l'exécutif à lutter contre les mouvements secondaires.

Pour ce qui est de l'immigration légale, le Gouvernement restera attentif à l'enjeu de l'immigration étudiante et cherchera à rééquilibrer la part de l'immigration professionnelle par rapport à celle de l'immigration familiale.

Pour ce qui concerne l'intégration des étrangers en situation régulière, l'Ofii continuera à mettre en œuvre des programmes visant à renforcer l'insertion professionnelle, linguistique et civique. C'est essentiel.

Sur ces sujets, le Gouvernement propose une série de mesures dans le projet de loi visant à renforcer le contrôle de l'immigration, à améliorer l'intégration et à garantir le respect des principes de la République, actuellement examiné par l'Assemblée nationale.

Nous pouvons citer la création d'une carte de séjour d'un an « travail dans des métiers en tension » destinée aux travailleurs irréguliers employés dans des secteurs sujets aux pénuries de main-d'œuvre; la mise en place d'une nouvelle carte de séjour pluriannuelle portant la mention « talents-professions médicales et de la pharmacie » pour les praticiens diplômés d'un État situé hors Union européenne; l'exigence d'un niveau minimum de connaissance de la langue française pour les étrangers demandant une première carte de séjour pluriannuelle; la facilitation de l'éloignement des étrangers représentant une menace grave pour l'ordre public, y compris ceux qui sont présents en France depuis longtemps ou y ont des liens familiaux.

Conjuguées, ces initiatives témoignent de l'engagement du Gouvernement en faveur d'une gestion équilibrée des flux migratoires, d'une intégration réussie et du respect des droits fondamentaux.

Le groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants compte sur votre soutien, mes chers collègues, pour faire de ces objectifs une réalité et construire un avenir plus juste et plus inclusif pour tous.

La commission mixte paritaire qui se réunira à l'issue de l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration représente une occasion cruciale d'obtenir des résultats tangibles en conciliant les différentes perspectives et en élaborant des solutions consensuelles. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.*)

M. le président. La parole est à Mme Corinne Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, après les débats intenses que nous avons eus sur ce sujet il y a un mois, nous voilà de nouveau réunis dans cet hémicycle pour évoquer la question de l'immigration.

Les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration » pour 2024 sont en hausse de 7,3 %. Nous sommes encore bien loin, néanmoins, d'une réelle prise en compte des besoins : s'agissant de répondre à l'enjeu une véritable intégration des personnes migrantes dans notre pays, ce budget demeure insuffisant.

Premier fait notable : la baisse du financement de l'allocation pour demandeur d'asile, qui passe de 314 millions d'euros en 2023 à 293,9 millions en 2024, alors même que le Gouvernement attend 180 000 demandes d'asile en 2024 contre 135 000 en 2023.

Contrairement à ce qu'allègue le Gouvernement, l'accélération des procédures d'instruction de l'Ofpra ne saurait à elle seule justifier ce net recul, d'autant qu'il n'est pas tenu compte, dans le PLF, de la prise en charge des personnes ayant fui l'Ukraine.

La Cour des comptes elle-même a vivement critiqué ce choix de non-budgétisation : « Si les besoins peuvent sembler en effet difficiles à calibrer, ils apparaissent néanmoins incontestables compte tenu du prolongement du conflit en Ukraine [...]. Le défaut de sincérité budgétaire est établi à cet égard. »

De surcroît, madame la secrétaire d'État, nous aurions pu comprendre cette baisse du montant de l'ADA si la droite sénatoriale n'avait pas supprimé l'article 4 du projet de loi Immigration, dont les dispositions auraient permis aux demandeurs d'asile de travailler dès le dépôt de leur demande. Cet article a été réintroduit en commission à l'Assemblée nationale et nous veillerons à son maintien, qui nous paraît essentiel.

Je le rappelle, le montant journalier de l'ADA s'élève à 6,80 euros par jour pour une personne et il peut être majoré en cas d'absence d'hébergement. Ce montant dérisoire ne permet pas aux demandeurs d'asile de vivre dignement, ni même de manger à leur faim.

Leur permettre d'accéder à un travail dès le dépôt de la demande d'asile est une mesure de bon sens. Aussi, je ne comprends pas que la droite de cet hémicycle, si soucieuse de nos dépenses publiques, y soit opposée.

Nous tenons à saluer la création de 1 500 places d'hébergement supplémentaires pour l'année qui vient. Ce chiffre n'en demeure pas moins notoirement insuffisant à l'heure où seulement 58 % des demandeurs d'asile bénéficient d'un hébergement et où l'on déplore une saturation des dispositifs existants.

Il n'est pas acceptable de laisser ces hommes, ces femmes et ces enfants dormir sur nos trottoirs. Nous proposerons donc de créer 2 000 places d'hébergement d'urgence supplémentaires, même si – nous en avons bien conscience – cela demeure insuffisant.

L'objectif de 3 000 places en CRA d'ici à la fin de l'année 2027, dont nous devons la paternité à Éric Ciotti et qui figure dans la Lopmi, est conforme à votre politique : un nombre toujours plus important de personnes retenues, pour des durées toujours plus longues. Nous saluons l'adoption par la commission des lois de l'Assemblée nationale de l'interdiction du placement en CRA des mineurs de 18 ans, mesure que nous avons déjà défendue au Sénat.

M. Darmanin prétend n'enfermer que les personnes dangereuses dans les CRA, mais il sera contredit, il le sait, par sa propre interprétation très large de la menace à l'ordre public ainsi que par le placement en rétention des étrangers « dublinés », qui découle du projet de loi Immigration.

Comme nous l'avions fait lors du débat sur ce dernier texte, nous tenons à donner l'alerte quant à la présence dans les CRA de personnes vulnérables, souffrant parfois de troubles psychiatriques, qu'il est nécessaire d'accompagner.

Relayant les nombreuses alertes émises par la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, je tiens à rappeler que la priorité doit être donnée à l'entretien et à la réfection des locaux existants plutôt qu'à de nouvelles constructions.

Toujours dans le cadre du projet de loi Immigration, vous imposez une obligation de réussite à un examen de français pour obtenir une carte de séjour pluriannuelle, en prétendant qu'une telle mesure participe de l'intégration.

Mais nous avons bien du mal à comprendre comment sont répartis les crédits relatifs à l'apprentissage de la langue. Voici ce que M. Darmanin a déclaré en séance publique au Sénat : « Nous prévoyons d'augmenter de 9 millions d'euros les moyens consacrés par l'Ofii aux cours de français destinés aux étrangers qui passeront l'examen de langue que nous proposons de mettre en place. » Où sont les lignes de crédits afférentes ? Nous peinons à les repérer... Aussi aimerions-nous avoir davantage de précisions sur la ventilation des crédits d'intégration ; qu'en est-il en particulier de ceux qui sont consacrés à la formation linguistique ?

Madame la secrétaire d'État, augmenter les budgets, c'est bien ; encore faut-il mener une politique migratoire ambitieuse et digne.

Ce budget est la confirmation que le projet de loi de votre gouvernement n'a d'« intégration » que le nom.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas les crédits de cette mission.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargée de la citoyenneté, et auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de la ville. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des finances, mesdames, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, permettez-moi tout d'abord de saluer nos forces de l'ordre pour le sang-froid et le courage dont elles ont fait preuve au cours de leur intervention samedi soir. J'ai évidemment une pensée très émue pour les victimes et pour leurs familles.

Je suis très heureuse d'être parmi vous ce matin pour vous présenter les crédits de la mission « Immigration, asile et intégration », quelques mois seulement après l'octroi par le Parlement, *via* le vote de la Lopmi, de près de 15 milliards d'euros au ministère de l'intérieur et des outre-mer pour les cinq prochaines années.

Je vous prie de bien vouloir excuser le ministre de l'intérieur et des outre-mer, qui ne peut malheureusement pas être présent au Sénat aujourd'hui.

Pour 2024, le Gouvernement a souhaité vous présenter un budget en augmentation de plus de 7 %, pour un montant total de 2,2 milliards d'euros en crédits de paiement, soit environ 10 % des crédits du ministère selon le périmètre de la Lopmi. Cette augmentation représente près de 147 millions d'euros de crédits supplémentaires par rapport à la loi de

finances pour 2023. Elle inclut les crédits issus de la Lopmi pour la période 2022-2027, soit +109 millions d'euros, y compris ceux du « plan CRA 3 000 ».

Ce budget marque une nouvelle étape dans les efforts conduits depuis 2017 pour consolider notre capacité à maîtriser les flux migratoires et à lutter contre l'immigration irrégulière, à garantir l'exercice du droit d'asile et à renforcer l'intégration des étrangers en situation régulière dits primo-arrivants.

Ce budget s'inscrit pleinement dans le cadre de la Lopmi, celui d'une programmation budgétaire inédite : en cinq ans, nous aurons fait progresser de façon réelle et inégalée les crédits affectés à la mission « Immigration, asile et intégration », c'est-à-dire à la politique migratoire de la France.

Les crédits du programme 303 « Immigration et asile » s'élèvent pour l'année prochaine à 1,7 milliard d'euros, soit une augmentation de 17,7 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression sensible reflète pour partie la rétrocession depuis le programme 216 des programmes numériques de la direction générale des étrangers en France et le transfert depuis le programme 104 des actions relatives aux places d'hébergement pour réfugiés ; mais on comptabilise également 165 millions d'euros de mesures nouvelles.

Les crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » s'établissent, pour leur part, à 431 millions d'euros. Leur réduction, -20,6 % environ par rapport à 2023, correspond, pour l'essentiel, au transfert que je viens d'évoquer. Je veux par ailleurs souligner que ce programme prévoit une augmentation des places d'accueil en 2024.

Vous l'aurez noté, mesdames, messieurs les sénateurs, ces mouvements traduisent un rééquilibrage interne des actions soutenues, gage d'une plus grande lisibilité, mais sans incidence sur les grandes orientations de la mission.

En effet, cette année encore, près de 65 % des crédits de la mission seront consacrés à l'accueil et à l'examen des situations des demandeurs d'asile et des réfugiés. Le budget de 1,4 milliard d'euros qui est destiné à la mise en œuvre de cette politique doit permettre d'assurer les dépenses d'hébergement, à hauteur de 996 millions d'euros, les dépenses relatives au versement de l'allocation pour demandeur d'asile, à hauteur de 300 millions d'euros, et les crédits nécessaires au fonctionnement de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, à hauteur de 108 millions d'euros.

Par ailleurs, 20 % des crédits, soit 431 millions d'euros, seront consacrés à la politique d'intégration.

Ce sont 260 millions d'euros qui seront mobilisés en faveur de la maîtrise des flux migratoires au titre de la mission « Immigration, asile et intégration », en complément des dépenses relevant de ce même objectif qui sont inscrites dans les budgets de la police nationale, de la police aux frontières et de la gendarmerie.

Ce chiffre comprend notamment les crédits alloués à la politique des visas, à l'aide au retour ou encore au financement des lieux de rétention.

Naturellement, mesdames, messieurs les sénateurs, ce budget 2024 n'inclut pas les crédits qui seront rendus nécessaires par les mesures du projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, qui est en cours de discussion à l'Assemblée nationale et que vous avez adopté le 14 novembre dernier.

Il n'intègre pas non plus les crédits rendus nécessaires par l'accueil et l'accompagnement exceptionnels des bénéficiaires de la protection temporaire qui ont fui l'Ukraine au mois de mars 2022. Je le souligne, la France accueille aujourd'hui quelque 73 000 personnes dans cette situation.

A contrario, ce budget intègre la prise en charge des coûts de la revalorisation salariale des salariés du secteur privé non lucratif, décidée par le Gouvernement en septembre 2022 afin que ceux-ci bénéficient d'une hausse de rémunération équivalente à l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique, ce qui représente 19,4 millions d'euros de crédits inscrits au sein de la mission.

Sur le fond, j'insiste sur l'engagement total du Gouvernement en faveur d'une politique migratoire à la fois plus efficace et plus humaine. À ce titre, je tiens à vous présenter en quelques mots les principales évolutions des crédits de la mission.

En matière d'asile, tout d'abord, nous souhaitons continuer à améliorer l'accueil des demandeurs et l'examen de leur situation.

Au total, 138 577 premières demandes ont été enregistrées en 2022, chiffre proche de celui de 2019, année où la demande d'asile a été la plus forte en France.

Depuis le début de 2023, la hausse de la demande d'asile s'est poursuivie – elle est de l'ordre de 8 % –, mais à un rythme moins soutenu que dans le reste de l'Europe, où l'augmentation avoisine 30 %.

Aussi, dans un contexte de fortes incertitudes et de tensions internationales, le Gouvernement a-t-il établi cette programmation en anticipant 160 000 demandes d'asile en 2024, pour un montant de près de 300 millions d'euros au titre de l'ADA.

En complément, nous entendons maintenir les 500 places destinées aux sas d'accueil temporaire créés dans dix régions de métropole pour accueillir les personnes sans solution d'hébergement ou de logement, prises en charge dans le cadre d'opérations de mise à l'abri.

En matière d'intégration, ensuite, nous souhaitons poursuivre les efforts engagés depuis cinq ans, lesquels ont déjà permis de rehausser notre niveau d'exigence concernant les apprentissages linguistiques et civiques.

En matière d'immigration, enfin, nous mettrons en œuvre un dispositif d'aide au retour volontaire (ARV) refondu et plus incitatif : le montant de l'aide deviendra dégressif dans le temps et nous pourrions ainsi accélérer les éloignements.

En parallèle, nous poursuivrons l'augmentation très nette de nos capacités de rétention, dans le cadre défini par la Lopmi, en portant le nombre de places en CRA à 3 000 d'ici à 2027. Pour rappel, à la fin de l'année 2017, l'on n'en comptabilisait que 1 500 ; leur nombre aura donc doublé en dix ans.

Ainsi, le ministre de l'intérieur et des outre-mer a récemment annoncé l'implantation de dix nouveaux CRA de plus de 100 places chacun. Le budget alloué à la lutte contre l'immigration clandestine sera accru de 90 millions d'euros, pour atteindre 261 millions d'euros en 2027.

En 2024, nous consacrerons également près de 15 millions d'euros au renforcement des moyens matériels afférents – achat de divers moyens de projection, dont des intercepteurs, constitution d'un état-major dédié.

J'ajoute que le Gouvernement déposera, dans les prochaines heures, deux amendements à l'article 41, qui n'est pas étudié aujourd'hui.

Le premier amendement vise à augmenter le plafond d'emploi de l'Ofii de 10 équivalents temps plein travaillé (ETPT). Ces effectifs supplémentaires ont déjà été accordés en gestion en 2023 pour que l'Ofii puisse mettre en œuvre l'aide au retour volontaire dans le cadre de la stratégie de desserrement des places d'hébergement en Île-de-France et de la création des SAS. Il s'agit à présent de « socler » ces effectifs.

Le second vise à augmenter le plafond d'emplois de l'Ofpra de 8 ETPT, en sus des 17 ETPT supplémentaires prévus par le présent texte, dont 8 pour la division de la protection. Cette augmentation additionnelle fait suite à un amendement déposé en première lecture à l'Assemblée nationale.

Mesdames, messieurs les sénateurs, vous pourrez toujours compter sur ma détermination, ainsi que sur celle du ministre de l'intérieur, pour œuvrer au service de cette ambition.

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que, pour cette mission, la conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à une heure et quarante-cinq minutes; nous devrions donc achever ces débats aux alentours de midi moins le quart, avant d'engager l'examen de la mission « Écologie, développement et mobilités durables ».

Si nous poursuivons nos travaux à un rythme relativement soutenu, cet objectif paraît atteignable.

Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Immigration, asile et intégration	1 764 338 061	2 156 002 672
Immigration et asile	1 333 226 696	1 724 943 750
Intégration et accès à la nationalité française	431 111 365	431 058 922

M. le président. L'amendement n° II-933, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	200 000		200 000	
Intégration et accès à la nationalité française	300 000		300 000	
TOTAL	500 000		500 000	
SOLDE	500 000		500 000	

La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État. Le Gouvernement propose de rétablir les crédits supprimés à l'Assemblée nationale au sein de cette mission.

Sur l'action n° 03 du programme 303 « Immigration et asile », 200 000 euros ont été supprimés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement par l'amendement n° II-1873 visant à ouvrir les cours de français langue étrangère (FLE) à tous les étrangers en situation régulière qui en font la demande.

En parallèle, sur l'action n° 11 du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française », 300 000 euros ont été supprimés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement par l'amendement n° II-2440 visant à rehausser les crédits octroyés à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteure spéciale. Sur le fond, le Gouvernement fait preuve de cohérence en présentant un tel amendement. Toutefois, la commission des finances proposant le rejet des crédits de la mission, elle ne peut logiquement qu'en demander le retrait.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-933.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-172, présenté par MM. Durox, Hochart et Szczurek, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile		750 000 000		750 000 000
Intégration et accès à la nationalité française				
TOTAL		750 000 000		750 000 000
SOLDE		- 750 000 000		- 750 000 000

La parole est à M. Aymeric Durox.

M. Aymeric Durox. Mes chers collègues, conformément à l'objectif gouvernemental de maîtrise des dépenses publiques et face à la pression migratoire qui s'exerce sur notre pays, nous proposons de supprimer les subventions versées annuellement par l'État aux 1 350 associations qui agissent dans les trois domaines de la présente mission budgétaire. *(M. Guy Benarroche proteste.)*

La prise en charge du droit d'asile en France, de même que la politique d'intégration, a été partiellement déléguée par l'État à ces opérateurs associatifs. Or, si l'État veut reprendre le contrôle de ses frontières et de ses dépenses, il est nécessaire que la compétence du droit d'asile lui soit réassignée. Dès lors, les subventions versées auxdits opérateurs associatifs sont sans fondement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteure spéciale. Selon les informations que j'ai recueillies auprès de la direction générale des étrangers en France, en 2022, 1 472 associations ont bénéficié de crédits *via* les deux programmes de la mission, pour un montant total d'un peu plus de 1 milliard d'euros.

Pour ce qui concerne les dépenses en lien avec l'asile, que vous mentionnez, 383 associations ont été subventionnées en 2022 pour plus de 900 millions d'euros.

Ces dépenses financent principalement la gestion de l'hébergement des demandeurs d'asile. Le nombre d'associations et le montant cumulé des subventions visées appellent sans aucun doute un examen plus approfondi de notre part. Néanmoins, votre amendement tend à supprimer la quasi-intégralité des crédits concernés, ce qui est tout à fait excessif : une telle mesure empêcherait d'appliquer le droit en vigueur.

Je demande donc le retrait de cet amendement, de même, d'ailleurs, que de tous les autres amendements de crédit déposés, puisque la commission des finances propose le rejet des crédits de la mission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État. Ces subventions sont versées par le ministère de l'intérieur et des outre-mer à des associations qui exercent des missions de service public. J'ajoute que ces associations ont répondu à des appels à projets lancés tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle territoriale, sur l'initiative des préfets.

L'avis du Gouvernement est donc évidemment défavorable sur cet amendement.

M. le président. Monsieur Durox, l'amendement n° II-172 est-il maintenu ?

M. Aymeric Durox. Il s'agit en quelque sorte d'un amendement d'appel,...

M. Guy Benarroche. Appel d'air?...

M. Aymeric Durox. ... mais je note avec plaisir que, dans son rapport, la commission abonde dans notre sens.

Madame la secrétaire d'État, la plupart de ces associations sont des structures militantes, qui, en réalité, encouragent l'immigration, l'aident et la favorisent.

Les Français expriment de plus en plus leur ras-le-bol envers l'insupportable pression migratoire. Il est grand temps d'entendre leur voix et de supprimer une bonne partie de ces subventions, qui sont payées avec leur argent ! *(MM. Guy Benarroche et Thomas Dossus s'exclament.)*

Je maintiens bien sûr mon amendement, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-172.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-170, présenté par MM. Durox, Hochart et Szczurek, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	0	450 000 000	0	700 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	0	0	0
TOTAL	0	450 000 000	0	700 000 000
SOLDE		- 450 000 000		- 700 000 000

La parole est à M. Aymeric Durox.

M. Aymeric Durox. L'objet de cet amendement est simple : réaliser des économies nettes sur le coûteux financement des centres d'accueil destinés aux demandeurs d'asile et de l'allocation pour demandeur d'asile, en divisant par deux les fonds alloués à l'action qui leur est consacrée.

La France ne peut tout simplement pas se permettre d'offrir à tous ceux qui prétendent lui demander l'asile – je rappelle du reste que 80 % d'entre eux sont déboutés – un traitement de leur cas sur son sol. S'y contraindre ouvre la voie à une dérive incontrôlée de la dépense publique.

C'est pourquoi le Rassemblement national propose depuis plusieurs années, moyennant une révision constitutionnelle, que les demandes d'asile soient présentées en dehors du territoire national, dans les ambassades et consulats.

Le temps de cet examen, les demandeurs seront accueillis sur le territoire d'États avec lesquels la France aura conclu un accord à cette fin. (*M. Guy Benarroche s'exclame.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteure spéciale. Cette proposition rejoint pour partie la précédente.

Il s'agit de réaliser de très fortes économies sur le logement des demandeurs d'asile et sur l'allocation pour demandeur d'asile. Derechef, le montant proposé paraît excessif ; il empêcherait d'appliquer le droit en vigueur.

La commission demande le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État. Monsieur le sénateur, je suis défavorable à cet amendement pour trois raisons principales.

Tout d'abord, les dépenses prévues au titre de la garantie de l'exercice du droit d'asile relèvent de l'obligation d'assurer aux demandeurs d'asile des conditions matérielles d'accueil (CMA) dignes.

Ensuite, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures afin de réduire le délai global d'instruction des demandes d'asile.

Enfin, le taux d'hébergement des demandeurs d'asile s'est considérablement amélioré : il a atteint 83 % en 2023, contre 50 % en 2017, grâce aux efforts considérables accomplis depuis cette date pour accroître nos capacités en ce domaine. Ce faisant, nous sommes parvenus à maîtriser le coût de l'ADA, dont la part additionnelle n'est pas versée lorsque le demandeur d'asile est hébergé.

Cet ensemble de mesures nous a permis de maîtriser la hausse des dépenses engagées en faveur de l'exercice du droit d'asile : +1 % seulement dans le PLF 2024 par rapport à la loi de finances initiale pour 2023, hors mesures de périmètre.

Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-170.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-754, présenté par MM. Dossus, Benarroche et Parigi, Mme M. Vogel, MM. G. Blanc, Dantec, Fernique et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile		120 000 000		60 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	120 000 000		60 000 000	
TOTAL	120 000 000	120 000 000	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Thomas Dossus.

M. Thomas Dossus. La défense de cet amendement fait suite au débat que nous avons eu lors de l'examen du projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration sur la fuite en avant à laquelle le Gouvernement se livre en matière d'extension de la rétention administrative.

Mes chers collègues, je ne rappellerai pas l'histoire de la rétention administrative ; mais ce n'est pas un hasard si la proposition que va faire le Rassemblement national en présentant l'amendement suivant est à l'exact opposé de la nôtre...

Les centres de rétention administrative sont l'expression d'une politique d'enfermement laissée aux mains de l'administration. Chaque année, des dizaines de milliers d'hommes et de femmes y sont internés dans des conditions extrêmement dures, plus éprouvantes encore que celles qui prévalent

en prison, de l'aveu même de celles et ceux qui ont connu ces deux milieux. Or – il faut le rappeler – la rétention n'est pas la détention : la rétention n'est pas une peine.

J'ajoute que plus de la moitié de ces femmes et de ces hommes sont retenus pour rien : selon les rapports annexés au projet de loi de finances, le taux effectif d'éloignement des personnes placées en CRA ne s'élève qu'à 43,2 % pour l'année 2022. En d'autres termes, 56,8 % d'entre elles ont été enfermées pour rien ; ce n'est pas acceptable.

Madame la secrétaire d'État, je veux profiter de cette intervention pour donner l'alerte au sujet des « CRA du futur » : le premier de ces centres a été construit à Lyon. Je l'ai visité, comme plusieurs de mes collègues ; la bâtonnière l'a visité ; des députés l'ont visité ; des journalistes l'ont visité ; la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté l'a

visité, y dépêchant même une équipe plusieurs jours sur place. Nous avons tous fait le constat que ces CRA sont totalement déshumanisants.

De telles conditions de rétention sont indignes des standards que l'on serait en droit d'attendre d'une République comme la nôtre. Le budget affecté à ces nouveaux CRA serait mieux employé à l'accueil des primo-arrivants.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteure spéciale. La création de places de rétention administrative vous inspire, comme à nous, des inquiétudes. Vous estimez que l'on crée un trop grand nombre de places. Pour ma part, je redoute à l'inverse que l'on n'atteigne pas l'objectif fixé, à savoir 3 000 places à l'horizon 2027.

Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous nous confirmer que nous aurons bien, à cette date, 3 000 places disponibles et non simplement financées ?

La commission demande le retrait de cet amendement.

M. Guy Benarroche. Et l'avis de la Contrôleure générale ? Ces CRA sont des prisons !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État. Madame la rapporteure, l'objectif de 3 000 places en CRA en 2027 a été débattu l'an dernier ; il est aujourd'hui validé par le Gouvernement et sanctuarisé en vue des prochains projets de loi de finances.

L'avis du Gouvernement est défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Olivier Paccaud, pour explication de vote.

M. Olivier Paccaud. M. Dossus se plaint du caractère déshumanisant des nouveaux CRA : je ne suis pas persuadé qu'avec moins de moyens financiers nous aurons des CRA de meilleure qualité...

M. le président. La parole est à M. Thomas Dossus, pour explication de vote.

M. Thomas Dossus. Mon cher collègue, je vous invite à visiter le centre de rétention de Lyon : c'est sur ce modèle, indubitablement pénitentiaire, que les nouveaux CRA seront construits – et les moyens, certes, sont au rendez-vous !

Ce ne sont pas les moyens mobilisés qui sont en question : c'est la pensée architecturale sous-jacente, qui fait de chaque centre un ensemble de cages de prison. Telle n'est pourtant pas, en principe, la destination d'un centre de rétention !

Je tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme : les nouveaux CRA sont indignes de notre République.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-754.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-160, présenté par MM. Durox, Hochart et Szczurek, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	100 000 000		100 000 000	
Intégration et accès à la nationalité française		100 000 000		100 000 000
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Aymeric Durox.

M. Aymeric Durox. Notre proposition est en effet à l'exact opposé de celle de mon collègue écologiste, et nous en sommes fiers, car notre vision est conforme, quant à elle, aux aspirations de la grande majorité des Français.

Pendant que nous répondons à leurs inquiétudes concernant l'immigration, et pendant que la France subit un énième attentat islamique, les écologistes passent leur samedi soir à des séances de *booty therapy*. Nous ne sommes bel et bien pas sur la même longueur d'onde... Mais nous recevons, nous, l'assentiment de la majorité des Français.

J'en viens à l'objet de cet amendement.

Les centres de rétention administrative sont nécessaires à la lutte contre l'immigration irrégulière. Cela étant, leur taux d'occupation a atteint 86,4 % en 2019 et 81,9 % en 2021.

Il est urgent de donner des moyens suffisants aux forces de l'ordre pour affronter les flux migratoires. Aussi proposons-nous d'abonder le budget du programme « Intégration et

asile » de 100 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement afin de lancer la construction de places supplémentaires ; nous en avons grand besoin.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteure spéciale. Je viens de le dire, il est souhaitable que le nombre de places en centre de rétention administrative augmente. Néanmoins, il ne faut pas dépenser sans compter et un tel abondement de 100 millions d'euros serait sans doute excessif.

La commission demande le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État. Les montants inscrits dans le projet de loi de finances pour 2024 en faveur de la lutte contre l'immigration irrégulière sont en hausse de 54 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2023. Depuis 2018, ils ont presque triplé.

Le budget prévu dans le présent texte inclut les crédits programmés par la Lopmi : il s'agit, je le répète, d'atteindre 3 000 places de CRA en 2027.

Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-160.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-168, présenté par MM. Durox, Hochart et Szczurek, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	60 000 000		60 000 000	
Intégration et accès à la nationalité française		60 000 000		60 000 000
TOTAL	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Aymeric Durox.

M. Aymeric Durox. Chaque année, plusieurs filières d'immigration irrégulière se livrant au trafic de migrants, à la fourniture de faux documents et à l'emploi d'étrangers sans titre sont démantelées.

Par exemple, un réseau criminel a récemment été identifié qui proposait à des personnes sans papiers, pour un montant de 15 000 euros, toute une série de faux documents – passeport, carte d'identité, permis de conduire, fiches de paie, avis d'imposition, contrat de travail et autres – susceptibles de leur faciliter l'obtention de la reconnaissance de droits sur le territoire français.

Cet amendement vise à abonder le budget du programme « Intégration et asile », en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 60 millions d'euros afin de donner davantage de moyens à nos forces de l'ordre pour démanteler ces réseaux criminels.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteure spéciale. Je vais être très claire : les filières d'immigration irrégulière sont un fléau contre lequel il faut frapper fort. D'une part, elles accroissent le nombre de personnes en situation irrégulière sur notre sol. D'autre part, elles exploitent le sort tragique des migrants, dans une logique proprement criminelle.

Nos services de police et de gendarmerie s'emploient à lutter contre ce fléau. Il faut sans doute faire plus, mais ces efforts ne passent pas nécessairement en premier lieu par une hausse de crédits.

En tout état de cause, cet amendement relève davantage de la mission « Sécurités », qui regroupe les crédits de la police et de la gendarmerie, y compris pour ce qui concerne la lutte contre les réseaux d'immigration irrégulière.

La commission demande le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État. Nos services ont démantelé 224 filières d'immigration irrégulière au cours des huit premiers mois de l'année 2023.

Par ailleurs, le Gouvernement entend rester fidèle à son approche, qui consiste à tenir l'équilibre entre accueil des étrangers et lutte contre l'immigration irrégulière.

Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-168.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-680 est présenté par M. Benarroche, Mme M. Vogel, MM. Parigi, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris.

L'amendement n° II-868 est présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	39 682 000		39 682 000	
Intégration et accès à la nationalité française		39 682 000		39 682 000
TOTAL	39 682 000	39 682 000	39 682 000	39 682 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à M. Guy Benarroche, pour présenter l'amendement n° II-680.

M. Guy Benarroche. Cet amendement du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires a pour objet d'augmenter les crédits attribués à l'allocation pour demandeur d'asile afin de prendre en compte les effets de l'inflation et d'annuler la baisse de 7 % prévue par le Gouvernement par rapport aux crédits de 2023.

L'allocation pour demandeur d'asile a été créée en 2015 et son barème n'a pas été revalorisé depuis lors.

L'accueil des bénéficiaires de la protection temporaire fuyant le conflit en Ukraine depuis février 2022 illustre un constat que les acteurs de l'accompagnement des personnes en demande d'asile dressent depuis plusieurs années : cette allocation est insuffisante pour permettre aux personnes ne disposant pas d'autres ressources, ce qui est le cas de la plupart des demandeurs d'asile, de subvenir à leurs besoins élémentaires.

En application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), les bénéficiaires de la protection temporaire ont perçu l'ADA, complétée par un montant additionnel qui n'est normalement délivré qu'aux personnes en demande d'asile ne bénéficiant pas d'un hébergement pérenne. Or, malgré ces aides, nombre de ces personnes ont des difficultés pour subvenir à leurs besoins.

Cette revalorisation de l'allocation pour demandeur d'asile ne remédiera pas entièrement au problème de l'insuffisance de cette aide ; mais les personnes en demande d'asile et bénéficiant de la protection temporaire qui la touchent se verront protégées des effets de l'inflation, qu'il s'agisse de l'alimentation ou d'autres produits de première nécessité.

Afin de gager cette augmentation du budget du programme 303 « Immigration et asile », dans le respect des règles fixées par la loi organique relative aux lois de

finances (Lolf), nous proposons de prélever 39 682 000 euros sur l'action n° 11 « Accueil des étrangers primo-arrivants » du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » pour abonder d'autant l'action n° 02 « Garantie de l'exercice du droit d'asile » du programme 303.

Il convient de noter que cette proposition de mouvement de crédits est purement formelle, imposée par le respect des règles budgétaires. Notre intention n'est pas de ponctionner un autre programme et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.

M. le président. La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour présenter l'amendement n° II-868.

M. Pascal Savoldelli. Mes chers collègues, le barème de l'ADA n'a pas été revalorisé depuis 2015, soit depuis huit ans. Or les demandeurs d'asile subissent comme tout le monde les conséquences de l'inflation et leur nombre est en progression constante. C'est pourquoi nous proposons, nous aussi, cette hausse de crédits.

Les demandeurs d'asile doivent pouvoir subvenir à leurs besoins élémentaires : c'est tout simplement une question de dignité. Je rappelle que, pour la plupart, ils n'ont pas le droit de travailler. Nous avons un devoir d'humanité envers eux.

L'esprit de notre proposition est, on le voit, aux antipodes de celui qui anime les sénateurs du Rassemblement national.

M. le président. L'amendement n° II-724, présenté par Mmes Narassiguin et de La Gontrie, MM. Bourgi, Chaillou et Durain, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mme Linkenheld, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	20 000 000		20 000 000	
Intégration et accès à la nationalité française		20 000 000		20 000 000
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

(En euros)

La parole est à Mme Corinne Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain proposent eux aussi d'augmenter les crédits dévolus à l'allocation pour demandeur d'asile, auxquels le PLF 2024 inflige une nouvelle baisse.

De 467 millions d'euros en 2022, ces crédits ont été réduits à 314 millions d'euros en 2023 et, pour 2024, ils ne sont plus que de 293,9 millions d'euros.

Une telle baisse ne nous paraît pas réaliste.

L'activité de l'Ofpra, c'est-à-dire le traitement des demandes d'asile, a certes connu une accélération notable, car les effectifs de l'Office ont été renforcés, ce qui réduit mécaniquement la durée de versement de l'ADA par demandeur d'asile, donc le montant global de cette aide. Pour autant, les bénéfices de ces efforts risquent d'être annulés par l'augmentation attendue du nombre de demandeurs d'asile en 2024. Cette situation plaide à tout le moins pour une stabilité des crédits de l'ADA.

En conséquence, nous proposons d'abonder de 20 millions d'euros le programme correspondant.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteure spéciale. Je l'ai déjà souligné lors de la discussion générale : le montant de l'ADA paraît bel et bien sous-estimé pour 2024. En effet, la baisse de 21 millions d'euros prévue par rapport à 2023 est excessivement optimiste.

Tout d'abord, cette mesure se fonde sur une hypothèse de raccourcissement des délais de traitement des demandes d'asile qui ne nous semble pas réaliste.

Ensuite, elle ne tient pas suffisamment compte de la forte hausse des demandes d'asile prévue pour 2024 – nous ferons les comptes en fin d'année prochaine.

Les amendements identiques n^{os} II-680 et II-868 tendent à augmenter le budget de l'ADA de 40 millions d'euros afin de compenser tant la baisse prévue pour 2024 que les effets de la hausse des prix. Il est vrai que le montant de l'ADA est modeste, qui plus est dans un contexte de forte inflation ; mais nous ne sommes pas en mesure de faire plus, en particulier au regard de la hausse du nombre de demandeurs d'asile. La commission demande, partant, le retrait de ces amendements.

Quant à l'amendement n^o II-724, il vise à revenir sur la baisse du budget de l'ADA prévue pour 2024 en relevant les crédits de 20 millions d'euros. Pour les raisons que je viens d'indiquer, j'approuve l'esprit de ces dispositions. La commission proposant le rejet des crédits de la mission, je sollicite néanmoins le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État. Le barème de l'ADA est défini par décret en application de l'article L. 553-2 du Ceseda.

Il est par ailleurs faux de dire que ce barème n'a pas été revalorisé depuis 2015. Son montant journalier additionnel, initialement fixé à 4,20 euros, a été porté à 5,40 euros en 2017, puis à 7,40 euros en 2019, pour tenir compte des besoins des demandeurs d'asile bénéficiaires.

Le barème de l'ADA prend en compte « les ressources de l'intéressé, son mode d'hébergement et, le cas échéant, les prestations offertes par son lieu d'hébergement ».

En outre, il ne me paraît pas souhaitable d'opposer, d'une part, les crédits dévolus à l'ADA et, d'autre part, le financement des politiques d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale.

L'avis du Gouvernement est donc défavorable sur les amendements identiques n^{os} II-680 et II-868.

J'ajoute que les dépenses prévues au titre du financement de l'ADA en 2024 ont été construites sur la base d'hypothèses prudentes. La dotation inscrite pour cette allocation dans le présent projet de loi de finances s'élève à 300,2 millions d'euros, dont 6,3 millions d'euros de frais de gestion de l'Ofii.

Le nombre de demandeurs d'asile devrait continuer d'augmenter l'année prochaine : en prolongeant la tendance récente, on obtient une prévision de l'ordre de 160 000 demandeurs d'asile en 2024, soit une hausse de 7 % par rapport à 2023.

Avis défavorable également sur l'amendement n^o II-724.

M. le président. La parole est à M. Aymeric Durox, pour explication de vote.

M. Aymeric Durox. Les auteurs de ces amendements vont tous dans le même sens : donner toujours plus d'argent des Français aux demandeurs d'asile, dont on sait – je le rappelle – que 80 % d'entre eux sont finalement déboutés.

Ce que nous proposent les groupes de gauche et d'extrême gauche, c'est donc une prime à l'immigration clandestine.

M. Guy Benarroche. N'importe quoi !

M. Aymeric Durox. De telles propositions sont indécentes, qui plus est à l'heure où les Français souffrent tant de l'inflation.

Je voterai évidemment contre ces trois amendements.

M. le président. La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour explication de vote.

M. Pascal Savoldelli. Je ne peux pas vous laisser parler ainsi de l'argent « des Français » : l'étranger est lui aussi mis à contribution ; du point de vue des finances publiques, il est contributeur.

Ces discours-là n'ont aucune place ici ;...

M. Aymeric Durox. Si, bien sûr que si !

M. Pascal Savoldelli. ... je ne veux pas les entendre. Je le répète, les étrangers contribuent à alimenter le budget de la France.

M. Roger Karoutchi. Pas les demandeurs d'asile...

M. Pascal Savoldelli. Madame la secrétaire d'État, de votre côté, vous qualifiez de « prudentes » les hypothèses retenues pour 2024, alors même que vous dressez le même constat que nous, à savoir la persistance de l'inflation et la progression du nombre de demandeurs d'asile. À l'évidence, le Gouvernement n'assume pas ses choix : il n'a pas le courage de sa politique.

M. le président. La parole est à M. Guy Benarroche, pour explication de vote.

M. Guy Benarroche. J'irai dans le même sens que mon collègue Pascal Savoldelli : bien sûr que les étrangers contribuent ! (*M. Aymeric Durox lève les bras au ciel.*)

On pourrait du reste les faire contribuer davantage, mes chers collègues, tout simplement en les autorisant à travailler, c'est-à-dire à cotiser, dès l'enregistrement de leur demande d'asile. Régulariser les étrangers en situation irrégulière qui travaillent – dans une certaine limite, bien entendu – permettrait de résorber une partie de nos problèmes de financement des retraites ; nous avons d'ailleurs déposé un certain nombre d'amendements en ce sens lors de l'examen du projet de loi Immigration.

Nous aurions de la sorte pu éviter de faire contribuer les Français davantage et de les faire travailler plus longtemps, monsieur le sénateur d'extrême droite.

Ce n'est pas en aggravant la misère des uns que l'on va diminuer celle des autres ! Une autre solution serait d'augmenter le Smic, par exemple.

M. Aymeric Durox. Ils sont déboutés pour 80 % d'entre eux !

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} II-680 et II-868.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o II-724.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-869, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	30 000 000		30 000 000	
Intégration et accès à la nationalité française		30 000 000		30 000 000
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Ian Brossat.

M. Ian Brossat. Cet amendement vise à accorder des moyens supplémentaires à l'Ofpra pour qu'il puisse exercer sa mission de « mairie des étrangers », c'est-à-dire de délivrance des titres de séjour.

Cet amendement bénéficie d'un soutien unanime des organisations syndicales.

La crise sanitaire, la dématérialisation des procédures traditionnellement réalisées dans les préfectures et le manque de ressources allouées aux services d'accueil des étrangers ont considérablement allongé les temps d'attente préalables à la réception d'un titre de séjour.

En raison de ces délais, les réfugiés se trouvent souvent dans des situations précaires, ce qui a des conséquences directes sur leur accès à l'emploi, au logement, aux droits sociaux.

Il est important de garantir un traitement plus rapide des demandes de titres de séjour afin de permettre aux réfugiés de s'intégrer pleinement dans la société française.

M. le président. L'amendement n° II-722, présenté par Mmes Narassiguin et de La Gontrie, MM. Bourgi, Chaillou et Durain, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mme Linkenheld, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	500 000		500 000	
Intégration et accès à la nationalité française		500 000		500 000
TOTAL	500 000	500 000	500 000	500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Colombe Brossel.

Mme Colombe Brossel. À l'instar de nos collègues du groupe communiste, nous pensons qu'il est nécessaire de garantir aux officiers de protection de l'Ofpra la meilleure formation possible.

Si nous ne pouvons qu'approuver l'annonce faite par le Gouvernement lors de la discussion générale, traduite dans l'amendement n° II-933, d'augmenter le plafond d'emploi de l'Ofpra, il faut en tirer les conséquences quant à la formation des agents.

Ainsi l'augmentation du nombre de postes doit-elle s'accompagner d'une augmentation à due concurrence du budget de la formation initiale et continue ; à défaut, on dégraderait inmanquablement les conditions de formation des agents de l'Ofpra, madame la secrétaire d'État.

Ian Brossat l'a rappelé, les demandes d'asile sont de plus en plus nombreuses. Les pays d'origine des demandeurs évoluent au gré des conflits, qui naissent partout dans le monde ; les motifs de persécution sont de plus en plus spécifiques. Tout cela requiert des dispositifs de formation adaptés aux besoins.

Le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain propose donc, par cet amendement, d'augmenter raisonnablement les crédits de l'Office, considérant qu'un montant de 500 000 euros pourrait pourvoir à ces besoins.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteure spéciale. La hausse du nombre de demandes d'asile pose des défis à tous les niveaux de notre politique d'immigration et d'intégration.

C'est notamment le cas pour l'Ofpra, à qui l'on fixe des délais de traitement particulièrement ambitieux alors que les demandes d'asile sont toujours plus nombreuses. À cela il faut ajouter la rotation des effectifs ; un mouvement social est d'ailleurs en cours à l'Ofpra.

Dans ce contexte général, la qualité des décisions rendues par l'Ofpra peut être menacée.

À cet égard, le sujet de la formation des agents, objet de ces deux amendements, est une question importante, s'agissant notamment d'éviter qu'un trop grand nombre de décisions soient annulées par la Cour nationale du droit d'asile. Il faut garder à l'esprit que les décisions en cause ont des conséquences majeures pour la vie des personnes.

L'abondement de crédits proposé par les auteurs de l'amendement n° II-869 est malgré tout très élevé. Si les chiffres inscrits dans l'amendement n° II-722 sont plus raisonnables, je demande néanmoins le retrait de ces deux amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État. Les crédits de subvention pour charges de service public de l'Ofpra progressent de 3,4 millions d'euros par rapport à ceux qui furent inscrits en loi de finances initiale pour 2023.

Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-869.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-722.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-870, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	20 000 000		20 000 000	
Intégration et accès à la nationalité française		20 000 000		20 000 000
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Ian Brossat.

M. Ian Brossat. Cet amendement vise à créer de nouvelles places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda).

Par cet amendement, nous souhaitons répondre au manque crucial d'hébergements destinés aux demandeurs d'asile. Je le rappelle, actuellement, la moitié de ceux qui ont droit à un hébergement n'en ont pas !

Pour pallier ce manque, nous proposons de créer 2 000 places supplémentaires d'Huda.

Nous sommes convaincus que les avancées inscrites dans ce budget ne seront malheureusement pas suffisantes pour répondre à la demande.

M. le président. L'amendement n° II-723, présenté par Mmes Narassiguin et de La Gontrie, MM. Bourgi, Chaillou et Durain, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mme Linkenheld, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	5 200 000		5 200 000	
Intégration et accès à la nationalité française		5 200 000		5 200 000
TOTAL	5 200 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Corinne Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteure spéciale. Sur la lancée des années précédentes, le budget pour 2024 prévoit la création de 1 500 places supplémentaires ainsi réparties : 500 places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) ; 500 places en centre d'accueil et d'examen des situa-

tions (CAES) ; 500 places en centre provisoire d'hébergement (CPH) pour les bénéficiaires de la protection internationale qui sont vulnérables.

Au regard de l'afflux croissant de demandeurs d'asile, il est certain que le parc d'hébergements disponibles ne permet pas à chacun d'être logé. Nous le regrettons, car le principe en vigueur est que le demandeur d'asile doit pouvoir bénéficier d'un logement. Déjà très difficile à appliquer, cette règle le sera encore davantage en 2024, lorsque la France enregistrera 160 000 demandes d'asile.

Je rappelle que le coût de l'hébergement des demandeurs d'asile s'élève d'ores et déjà à 1 milliard d'euros pour 2024.

Je demanderai donc le retrait de ces deux amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État. Des efforts considérables ont été effectués depuis 2017 pour accroître les capacités d'hébergement des demandeurs d'asile.

Ces efforts seront poursuivis dans les prochaines années.

Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-870.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-723.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-872, présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Sauvetage des naufragés

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile		18 000 000		18 000 000
Intégration et accès à la nationalité française				
Sauvetage des naufragés	18 000 000		18 000 000	
TOTAL	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Pascal Savoldelli.

M. Pascal Savoldelli. Selon les chiffres de l'ONU, plus de 2 000 personnes sont mortes en Méditerranée au cours de la seule année 2022.

Depuis 2014, il y a eu plus de 28 000 morts en Méditerranée, et il se pourrait que ce total soit sous-estimé.

Ces chiffres terrifiants doivent nous alerter : il est urgent d'agir en faveur du sauvetage en mer, qui constitue d'ailleurs une obligation consacrée par le droit international.

Selon notre groupe, il devrait s'agir d'une mission régaliennne, pleinement assurée par l'État. Mais celui-ci, dans les faits, ne l'assume pas. Ce sont donc des associations spécialisées qui agissent, à l'instar de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), reconnue d'utilité publique depuis plus de cinquante ans, ou de SOS Méditerranée.

Cependant, ces associations manquent cruellement de moyens devant l'ampleur de la catastrophe humanitaire, qui a lieu sous nos yeux. Leurs ressources reposent presque exclusivement, du reste, sur des dons privés. Dans la mesure où l'État ne répond pas présent, nous estimons qu'elles doivent être encouragées, en raison de leur rôle indispensable de sauvetage de vies humaines.

Nous proposons donc de créer, à cet effet, un nouveau programme spécifique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteure spéciale. La mort des migrants naufragés en mer Méditerranée est une tragédie.

Elle résulte non seulement du désir d'exil de ces personnes, mais également d'un système organisé par des filières criminelles, qui les abandonnent à leur triste sort.

Pour autant, mon cher collègue, il me semble que la présente mission n'est pas le bon vecteur budgétaire pour mettre en œuvre votre proposition : je demande le retrait de votre amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État. Dieu sait qu'étant de Marseille, je connais le sujet par cœur.

Nous considérons que la réponse aux enjeux du sauvetage en mer nécessite avant tout une étroite coordination à l'échelle européenne. La France poursuit un dialogue nourri – je vous le garantis – avec les ONG de secours en mer, notamment celles qui opèrent en Méditerranée.

Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-872.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-682, présenté par M. Benarroche, Mme M. Vogel, MM. Parigi, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de soutien à l'accompagnement des troubles psychotraumatiques

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile		5 000 000		5 000 000
Intégration et accès à la nationalité française				
Fonds de soutien à l'accompagnement des troubles psychotraumatiques	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guy Benarroche.

M. Guy Benarroche. Cet amendement vise à créer un fonds destiné à l'accompagnement et au suivi psychologique et psychiatrique des personnes exilées arrivant sur le territoire français.

La santé mentale, et plus particulièrement la souffrance psychique, est un angle mort des politiques publiques concernant les personnes exilées, comme en témoignent nombre d'événements.

Pourtant, lors de la prise en charge des primo-arrivants, les professionnels constatent que les personnes exilées sont atteintes de troubles psychiques multiples.

En effet, de nombreuses personnes exilées subissent, de leur situation prémigratoire à leur arrivée, de multiples situations traumatisantes. Les violences ayant provoqué leur départ, les ruptures souvent brutales que celui-ci occasionne et le parcours d'exil lui-même, semé de violences et de pertes, sont la cause de troubles psychiques graves, renforcés par la grande précarité sociale et administrative vécue à l'arrivée.

La forme la plus courante de ces troubles est le syndrome psychotraumatique. Cette affection complique les témoignages devant l'Ofpra ou la CNDA, des troubles de la

concentration et de la mémoire affectant la capacité des demandeurs d'asile de mettre en récit leur parcours d'exil. Ces derniers peuvent oublier jusqu'au prénom de leurs enfants ; le stress des entretiens décuple généralement ces effets.

Désarmés face à ce phénomène, plusieurs organismes ont signalé la multiplication des cas de suicide et demandent la création d'un suivi psychotraumatique de ces personnes dès leurs premières mises en relation avec les centres d'accompagnement.

Tel est le sens de notre amendement : le fonds que nous proposons d'instituer financerait l'emploi de professionnels de santé, tant psychologues que psychiatres, spécialisés dans la prise en charge des pathologies traumatiques, au sein de centres gérés par l'État et d'organismes associatifs habilités à prendre en charge les personnes exilées.

M. le président. L'amendement n° II-728, présenté par M. Bourgi, Mmes Narassiguin et de La Gontrie, MM. Chaillou et Durain, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mme Linkenheld, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits du programme :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile	936 000		936 000	
Intégration et accès à la nationalité française		936 000		936 000
TOTAL	936 000	936 000	936 000	936 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Corinne Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Lors de l'examen du projet de loi Immigration et intégration, voilà quelques semaines, nous avons proposé d'interdire le placement en rétention des personnes en situation de handicap, y compris des personnes souffrant de troubles mentaux.

Bien que les centres de rétention administrative ne soient pas adaptés à la rétention des personnes en situation de handicap, notre amendement avait été rejeté.

En guise d'amendement de repli, notre groupe propose, par cet amendement déposé par notre collègue Hussein Bourgi, et comme vient de le faire mon collègue Benarroche, de doter chacun des CRA d'un professionnel de la santé mentale.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les personnes migrantes, compte tenu de leurs parcours de vie, sont exposées à divers facteurs de stress, qui nuisent à leur santé mentale.

Si ces personnes obtiennent un titre de séjour une fois arrivées en France, elles bénéficient d'un suivi et de soins psychologiques et psychiatriques. Il doit en être de même pour les personnes déboutées du droit d'asile et frappées d'une obligation de quitter le territoire français.

Aussi, afin que les étrangers atteints de troubles psychologiques et psychiatriques puissent être encadrés et suivis le temps de leur rétention, nous souhaitons permettre le recrutement de 26 ETP de psychiatres ; chacun des 26 CRA de France se verrait ainsi doté d'un professionnel de la santé mentale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteure spéciale. Les troubles psychologiques des personnes migrantes soulèvent en effet des difficultés importantes.

Je suis assez sensible à l'idée de renforcer, en la matière, l'accompagnement psychologique : cela va dans l'intérêt de ces personnes et de la société.

Mais soyons pragmatiques : assurer un accompagnement psychologique sérieux nécessite de maîtriser les flux migratoires ; il en va de même, d'ailleurs, en matière d'intégration. À défaut, c'est mission impossible !

La commission demande le retrait de ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État. La santé mentale est une priorité, vous avez raison de le rappeler, monsieur le sénateur Benarroche. Elle est promue de longue date dans les politiques d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés, comme en témoigne la publication en mai 2021 d'un plan d'actions pour renforcer la prise en charge des vulnérabilités des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Je précise de surcroît qu'une unité médicale existe d'ores et déjà dans chaque CRA.

Avis défavorable sur ces deux amendements.

M. le président. La parole est à M. Guy Benarroche, pour explication de vote.

M. Guy Benarroche. Madame la rapporteure, les étrangers dont nous constatons qu'ils pâtissent de troubles et de traumatismes psychologiques ou psychiatriques sont ici, sur notre territoire ! Cette question n'a donc rien à voir avec l'augmentation ou la diminution des flux migratoires. Ils sont là, il faut donc s'en occuper et les prendre en charge.

Pas plus tard que ce matin, le ministre de l'intérieur expliquait en quoi certains événements étaient liés à des troubles psychologiques ou psychiatriques.

Tirons-en les conséquences et les conclusions ! Un plan, c'est bien gentil, madame la secrétaire d'État, mais que fait-on si, comme c'est le cas, le financement fait défaut ?

« Paroles et paroles... », voilà ce que l'on dit dans le Midi !

Financez-le, ce « plan » ! Alors seulement on pourra considérer qu'il connaît un début de mise en œuvre.

La situation dont nous sommes en train de parler présente un caractère d'urgence. Il faut donc traiter le problème maintenant, toutes considérations idéologiques relatives à l'immigration mises à part...

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-682.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-728.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-681 est présenté par M. Benarroche, Mme M. Vogel, MM. Parigi, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris.

L'amendement n° II-871 est présenté par M. Brossat, Mme Cukierman et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Immigration et asile		200 000		200 000
Intégration et accès à la nationalité française	200 000		200 000	
TOTAL	200 000	200 000	200 000	200 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guy Benarroche, pour présenter l'amendement n° II-681.

M. Guy Benarroche. Le présent amendement du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires vise à ouvrir les cours de français aux personnes étrangères exclues du parcours du contrat d'intégration républicaine (CIR).

La loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France a créé le contrat d'intégration républicaine, qui est conclu entre l'État et tout étranger non européen admis au séjour en France. Ce dispositif offre un parcours personnalisé d'intégration comprenant notamment une formation linguistique en langue française.

Les structures chargées des enseignements de français langue étrangère (FLE) rencontrent chaque année nombre de personnes étrangères qui, bien que non signataires dudit contrat, ont grand besoin d'apprendre la langue française.

La non-maîtrise de la langue constitue un frein important à leur insertion en France, renforçant leur précarité sociale, obérant leur faculté à accomplir des démarches administratives et compromettant leur accès aux droits ; vous en conviendrez, mes chers collègues.

Cet amendement vise donc, à titre expérimental, à ouvrir l'accès à la formation linguistique à un public étranger non signataire du CIR, afin de mieux prendre en compte ses besoins et de pouvoir les objectiver.

Un travail pourra ainsi être mené, en concertation avec les fédérations des structures concernées, en vue de répondre à ces besoins *via* un éventuel abondement pérenne de crédits supplémentaires.

M. le président. La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour présenter l'amendement n° II-871.

M. Pascal Savoldelli. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteure spéciale. Nos collègues députés, ayant eu la même idée, ont proposé le même mouvement de crédits. L'amendement qu'ils ont déposé ayant été retenu dans le texte transmis au Sénat par le Gouvernement, les vôtres sont satisfaits, mes chers collègues ; j'en demande le retrait.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État. Une offre de formation linguistique est d'ores et déjà proposée sur l'ensemble du territoire aux étrangers non signataires du CIR : avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-681 et II-871.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits ne sont pas adoptés.)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des amendements portant sur les objectifs et indicateurs de performance de la mission « Immigration, asile et intégration », figurant à l'état G.

ÉTAT G

923	Immigration, asile et intégration
924	Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière (303)
925	Nombre de retours forcés exécutés (303)
926	Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers (104)
927	Efficiences de la formation linguistique dans le cadre du CIR (contrat d'intégration républicaine) (104)
928	Réduire les délais de traitement de la demande d'asile (303)
929	Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPRA (303)
930	104 - Intégration et accès à la nationalité française
931	Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation
932	Efficiences de la procédure d'instruction d'un dossier de naturalisation
933	Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers [Stratégique]
934	Efficiences de la formation linguistique dans le cadre du CIR (contrat d'intégration républicaine) [Stratégique]
935	Part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR
936	Programme AGIR : taux de sortie positive en logement pérenne et en emploi ou en formation des bénéficiaires de la protection internationale
937	Taux de sortie positive en emploi ou en formation des bénéficiaires de la protection internationale
938	303 - Immigration et asile
939	Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière [Stratégique]
940	Nombre d'éloignements et de départs aidés exécutés
941	Nombre de retours forcés exécutés [Stratégique]

942	Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile
943	Part des demandeurs d'asile hébergés
944	Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées
945	Réduire les délais de traitement de la demande d'asile [Stratégique]
946	Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPPA [Stratégique]
947	Taux de transfert des demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin

M. le président. L'amendement n° II-726, présenté par Mmes Narassiguin et de La Gontrie, MM. Bourgi, Chaillou et Durain, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mme Linkenheld, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 937

Insérer quatre alinéas ainsi rédigés :

Accès et financement de la formation linguistique dans le cadre du CIR (Contrat d'intégration républicaine)

Délai d'attente pour accéder à une formation linguistique

Nombre d'étrangers primo-arrivants bénéficiaires d'une formation linguistique

Coût moyen d'une formation linguistique par bénéficiaire

La parole est à Mme Corinne Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Monsieur le président, si vous en êtes d'accord, je présenterai en même temps que celui-ci les amendements n°s II-727 et II-725.

M. le président. J'appelle donc en discussion l'amendement n° II-727, présenté par Mmes Narassiguin et de La Gontrie, MM. Bourgi, Chaillou et Durain, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mme Linkenheld, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, et ainsi libellé :

Après l'alinéa 941

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

Nombre de personnes particulièrement vulnérables placées en centre de rétention administrative

J'appelle également en discussion l'amendement n° II-725, présenté par Mmes Narassiguin et de La Gontrie, MM. Bourgi, Chaillou et Durain, Mme Harribey, M. Kerrouche, Mme Linkenheld, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, et ainsi libellé :

Après l'alinéa 947

Insérer deux alinéas ainsi rédigés :

Réduire les délais de délivrance de documents d'état civil des personnes bénéficiaires d'une protection internationale

Délai de délivrance des documents d'état civil des personnes bénéficiaires d'une protection internationale

Veuillez poursuivre, madame Narassiguin.

Mme Corinne Narassiguin. Il s'agit de mettre en place des indicateurs destinés à améliorer l'évaluation, pour les années à venir, de cette mission budgétaire.

L'amendement n° II-726 concerne l'accès aux formations linguistiques, qui, on le sait, est très difficile pour beaucoup d'étrangers. Les centres de formation et d'examen sont en effet saturés, quand ils ne sont pas très éloignés de leur domicile, ce qui rend le suivi des cours peu compatible avec les exigences de la vie professionnelle.

Aussi proposons-nous d'instaurer des indicateurs relatifs aux délais d'attente, au nombre d'étrangers primo-arrivants bénéficiaires d'une formation linguistique et au coût moyen d'une formation linguistique par bénéficiaire.

L'amendement n° II-727 fait écho à l'amendement de crédits n° II-728 relatif aux personnes en situation de handicap mental ou souffrant de troubles mentaux.

Il s'agit de construire un indicateur relatif au nombre de personnes particulièrement vulnérables – personnes en situation de handicap, atteintes de maladies graves, souffrant de troubles psychiatriques, placées sous tutelle – enfermées en CRA.

L'amendement n° II-725 a trait aux délais de délivrance des actes d'état civil. Dans un récent rapport budgétaire, les députés Stella Dupont et Mathieu Lefèvre indiquent que « ces retards se traduisent par des délais importants d'établissement des titres de séjour, par des difficultés accrues d'accès au logement social, par un délai supplémentaire pour la délivrance de la carte Vitale ou par l'impossibilité de fournir les actes de naissance des enfants lors de l'inscription à l'école ».

Nous demandons, pour cette raison, l'élaboration d'un nouvel indicateur à ce sujet.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Carole Ciuntu, rapporteure spéciale. Considérant qu'en ces matières des indicateurs sont d'ores et déjà disponibles, la commission demande le retrait de ces trois amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État. Avis défavorable sur l'amendement n° II-726, car l'efficacité de la formation linguistique est déjà mesurée au sein des projets annuels de performances.

Avis défavorable également sur l'amendement n° II-727 : il existe d'ores et déjà des mesures permettant aux personnes particulièrement vulnérables de ne pas être placées en centre de rétention administrative, telle l'assignation à résidence.

Avis défavorable, enfin, sur l'amendement n° II-725 : la préoccupation de ses auteurs nous semble satisfaite par le renforcement des effectifs de l'Ofpra ; 16 ETP supplémentaires pourvoient aux besoins en matière de délivrance de leurs documents d'état civil aux bénéficiaires d'une protection internationale.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-726.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-727.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-725.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration ».

Écologie, développement et mobilités durables

Budget annexe : Contrôle et exploitation aériens

Compte d'affectation spéciale : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

M. le président. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » (et articles 50 à 52 *sexies*), du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » et du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».

La parole est à Mme le rapporteur spécial. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le ministre, je ne sais si j'aurai assez de sept minutes pour vous parler préservation de la biodiversité, soutien aux consommateurs confrontés à la hausse des prix de l'énergie, rénovation thermique des bâtiments, transition du parc automobile, vulnérabilité face aux événements climatiques exceptionnels, soutien au développement des énergies et de la chaleur renouvelables.

Les nombreux amendements qui ont été déposés me permettront heureusement d'aborder ces différents sujets au fil de notre séance du jour.

Je commencerai par évoquer la stratégie nationale biodiversité 2030, qui a été présentée la semaine dernière.

La presse s'est largement fait l'écho du milliard d'euros mis sur la table par le Gouvernement, à propos duquel j'ai dû me renseigner, ce montant ne m'ayant pas frappée à la lecture de la documentation budgétaire.

C'est en réalité après avoir consulté le dossier de presse que j'ai pu, heureusement, comprendre de quoi il retournait.

Ce milliard se compose tout d'abord de 264 millions d'euros de hausse des crédits du programme 113 « Paysages, eau et biodiversité ».

Je suis au regret de vous dire qu'il y va d'un simple transfert des crédits initialement imputés au programme 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » vers le programme 113.

Peut-être était-il indispensable, l'année dernière, de gonfler l'enveloppe budgétaire du programme 380, mieux connu sous le nom de « fonds vert ».

Cette année, avec beaucoup de justesse, on inscrit l'ensemble des crédits liés à la préservation de la biodiversité sur le seul programme 113, ce dont je ne puis que me réjouir.

Il s'agit ensuite de 400 millions d'euros de crédits, imputés sur le programme 380, relatifs à la renaturation et au recyclage des friches. Là encore, c'est dans un dossier de presse que j'ai trouvé cette information, absente de la documentation budgétaire!

Eh oui, le fonds vert se résume à une litanie d'actions qui ne s'assortissent jamais d'aucun moyen financier dédié!

Monsieur le ministre, vous allez me rétorquer – je le sais – que telle est la philosophie du fonds vert, qu'il s'agit d'un outil flexible, à la main des préfets, destiné à répondre aux demandes des collectivités locales.

M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires. C'est exactement ça.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Mais j'ai mené un certain nombre d'auditions: un tel argument ne résiste pas à l'épreuve du réel!

C'est pourquoi le Sénat a voté l'affectation d'une part de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux régions afin de leur permettre de financer la mise en œuvre de leur plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

M. Olivier Paccard. Très bien!

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Il faut enfin, pour boucler ce milliard, ajouter aux crédits que je viens de mentionner une enveloppe de 475 millions d'euros allouée à la préservation du milieu aquatique par les agences de l'eau. Derechef, j'ai dû chercher: il ne s'agit de rien d'autre, en réalité, que des crédits du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, dit plan Eau, présenté le 30 mars dernier! Ces 475 millions d'euros seront financés par le relèvement en deux temps du plafond d'affectation des taxes et redevances aux agences de l'eau.

Ce plan Eau est constitué de cinquante-trois mesures principalement orientées vers la sobriété, la préservation de la ressource et l'amélioration de la gouvernance. Malheureusement, elles ne concernent guère la biodiversité, hormis dix d'entre elles, qui relèvent de l'objectif « Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels »; trois autres de ces mesures ont trait au grand cycle de l'eau, dont l'une est financée par le fonds vert: dans cette mission – c'est fantastique! –, tout est circulaire...

Dit autrement, les crédits « verts » n'augmentent, hélas! pas beaucoup. Le recyclage auquel s'adonne avec ses propres crédits le ministère chargé de l'économie circulaire et de la sobriété devrait servir d'exemple à l'ensemble des autres ministères, surtout quand le déficit de l'État dépasse les 150 milliards d'euros!

Il arrive que les crédits soient gonflés artificiellement. Un seul exemple, tiré du fonds vert: on crée une nouvelle sous-action dotée de 100 millions d'euros, intitulée « Territoires d'industrie ». Mais cette sous-action a vocation à financer l'industrialisation des territoires; pourquoi n'est-elle pas portée par la mission « Économie »?

Il arrive aussi que certains crédits subissent une diminution au gré de la navette. Ainsi 400 millions d'euros d'autorisations d'engagement (AE) ont-ils été supprimés du programme 174 et basculés vers le programme 175 pour financer un fonds de rénovation à destination des bailleurs sociaux.

C'est plutôt une bonne nouvelle pour l'efficacité de l'argent public, car le pilier « performance » du dispositif MaPrimeRénov', désormais porté par le programme 135, finance des rénovations globales et performantes, qui ont un véritable effet sur la baisse de la consommation. Quant aux crédits rattachés à la mission « Écologie » *via* le programme 174, ils financent essentiellement, au travers du pilier « efficacité » du dispositif MaPrimeRénov', la décarbonation du chauffage, c'est-à-dire un « monogeste » dont la plus-value environnementale est beaucoup plus faible. *(Mme la ministre de la transition énergétique le conteste.)*

Madame la ministre, monsieur le ministre, je vous donnerai tout de même quelques points de satisfaction, car le Sénat a su se faire entendre. J'en donne un exemple : les critères d'attribution du bonus écologique qui seront mis en œuvre en 2024 permettent qu'il soit enfin tenu compte du bilan carbone calculé sur l'ensemble du cycle de vie du véhicule. Il est dès lors vraiment dommage que les crédits inscrits pour 2024 au titre du financement du bonus écologique et de la prime à la conversion soient inférieurs à l'exécution de l'exercice 2023 !

Un autre exemple : la nouvelle sous-action « Soutien aux autorités organisatrices de la mobilité en milieu rural » est directement issue de la recommandation n° 5 du rapport d'information sur les modes de financement des autorités organisatrices de la mobilité de mes collègues Stéphane Sautarel et Hervé Maurey.

Malheureusement, là où vous n'avez pas su entendre le Sénat, il se trouve qu'il avait raison. Je pense à la décision du Conseil d'État du 23 janvier 2023 annulant l'arrêté pris pour mettre en œuvre la révision des contrats de soutien à la production d'électricité d'origine photovoltaïque signés entre 2006 et 2011. Le Sénat, dans sa sagesse, avait supprimé cette disposition lorsqu'elle lui avait été soumise ; le Gouvernement s'est obstiné. Conclusion : au lieu des 3 milliards d'euros d'économies prévus, on n'a eu que des coûts échoués !

C'est pourquoi j'invite le Gouvernement à suivre le Sénat lorsqu'il proposera, au cours de la journée, de supprimer les alinéas de l'article 52 révisant le mécanisme du complément de prix de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh).

Le Sénat sait aussi vous entendre. En 2022, monsieur le ministre Béchu, au cours de l'examen des crédits de cette mission, vous nous invitiez à réformer la fiscalité pour tenir compte du fait qu'un véhicule plus pollué davantage, en raison de l'abrasion des freins. C'est ce que nous avons fait : à l'article 14 de ce projet de loi de finances, nous avons assujéti au malus au poids les véhicules électriques les plus lourds.

Madame la ministre Pannier-Runacher, vous avez indiqué hier que le bouclier tarifaire disparaîtrait « courant 2024 ». Là aussi, le Sénat a anticipé vos propos, puisqu'à l'article 11 nous avons supprimé ledit bouclier en relevant les tarifs de l'accise sur l'électricité à leur niveau d'avant-crise.

C'est nous faire un faux procès que de nous accuser d'augmenter, par notre vote, les prix de l'électricité de plus de 20 % !

Nous avons fait les calculs : nous n'arrivons pas au même chiffre que vous. Les hypothèses que l'on nous a présentées seraient-elles fausses ?

Ce dispositif est le « en même temps » de la majorité sénatoriale : il s'agit d'une mesure de responsabilité – nous considérons qu'il n'est pas nécessaire d'aider tous les

ménages – et d'équité – grâce à l'amendement de crédits qui sera soumis au Sénat dans la journée, nous allons soutenir les ménages les moins favorisés davantage que les plus aisés.

Je veux conclure en évoquant le fonds vert, le « fonds climat territorial », dont le Sénat va très certainement adopter les crédits cet après-midi. Ce fonds va vous permettre, monsieur le ministre, de mettre en œuvre les mesures détaillées dans la fiche de presse qui a été diffusée lors du congrès des maires. Vous y indiquiez que « les élus locaux connaissent parfaitement les défis environnementaux auxquels ils sont confrontés ». Avec ce fonds, nous entendons leur donner les moyens d'agir selon leur calendrier et selon leurs priorités. Nous partageons tous ici, en effet, l'idée selon laquelle il convient de bâtir une écologie ancrée dans le quotidien des Français. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial, applaudit également.)*

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale de la commission des finances. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, en préambule, je vous prie d'excuser l'absence de mon corapporteur Hervé Maurey.

Mes premiers mots s'adresseront aux ministres. Nous attendrons d'eux, au cours de ce débat, un engagement ferme sur une date précise concernant la révision par le Parlement de la loi d'orientation des mobilités, qui aurait dû intervenir en juin dernier. Nous le savons tous : il faut décarboner et développer les transports collectifs ; or cela coûte très cher et nous évoluons sous très forte contrainte financière. Il est donc impératif que le Parlement débattenne rapidement d'un volume d'investissement et d'une programmation pour les années qui viennent.

L'engagement de la Première ministre à reprendre le scénario central du Conseil d'orientation des infrastructures (COI), soit 26 milliards d'euros d'investissements d'ici à 2027, est certes louable, mais il ne saurait se substituer à une délibération du Parlement.

Nous observons avec satisfaction que, pour 2024, le budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afit France) intègre ces enjeux de décarbonation. Ses ressources devraient augmenter de 800 millions d'euros et ses dépenses pourraient atteindre 4,6 milliards d'euros.

Permettez-moi cependant de mettre l'accent sur plusieurs points qui nous posent question.

Qui paiera les besoins de régénération et de modernisation du réseau ferroviaire ? Nous avons bien entendu la Première ministre reprendre à son compte, à la suite du COI, les propositions formulées dès mars 2022 par Hervé Maurey et Stéphane Sautarel dans leur rapport d'information sur la situation financière de la SNCF.

Mme Borne a en effet annoncé que, d'ici à 2027, les dépenses de régénération et de modernisation du réseau augmenteraient de 1,5 milliard d'euros par an.

Pour autant, les zones d'ombre restent nombreuses.

Premièrement, pour 2024, la hausse significative des crédits du programme 203 s'explique principalement par l'augmentation de la contribution de SNCF Voyageurs. Nous redoutons – vous le démentirez sans doute, madame, messieurs les ministres – de voir l'État demander à la SNCF de financer seule les si lourds investissements qui doivent être engagés

pour les années à venir. Un tel choix présenterait plusieurs risques, à supposer, d'ailleurs, que la SNCF elle-même puisse en supporter le coût.

Cela pèserait sur les investissements que doit lancer SNCF Voyageurs pour développer l'offre, ce que nous ne souhaitons pas ; cela alimenterait l'inflation des prix des billets, ce que nous ne souhaitons pas plus ; cela serait antinomique de l'ouverture à la concurrence, car SNCF Voyageurs se trouverait lésée d'un lourd handicap face à ses concurrents.

Le deuxième point de vigilance de la commission concerne la spirale de dégradation dans laquelle est engagé le réseau routier national non concédé. Un audit de 2018 chiffrait à au moins 1 milliard d'euros d'investissements annuels, soit l'équivalent de 1,2 milliard d'euros actuels, les crédits nécessaires pour enrayer cette dégradation.

Or, pour 2024, la somme qui y est consacrée devrait atteindre tout juste 1 milliard d'euros, ce qui est trop juste.

Troisième point de préoccupation : en juillet dernier, notre mission d'information sur les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) a dressé un constat très précis du besoin de financement des mobilités du quotidien. Vous en avez tenu compte en ce qui concerne Île-de-France Mobilités (IDFM), qui se trouve dans une situation très particulière grâce au protocole de financement conclu avec la région, lequel trouve sa traduction aux articles 27 *bis* et 27 *ter* du PLF, que nous avons adoptés.

Toutefois, vous continuez d'ignorer les AOM locales, métropolitaines et régionales.

C'est pourquoi nous avons adopté un amendement visant à leur affecter une nouvelle ressource, pérenne dès 2024 : une fraction des 250 millions d'euros du produit de la mise aux enchères des quotas carbone.

En comparaison avec une augmentation du versement mobilité (VM), cette mesure présente l'avantage de ne pas favoriser les seules AOM bien dotées en base fiscale et d'apporter enfin une solution au problème de la mobilité en zone rurale, grande oubliée du financement des transports du quotidien.

Notre quatrième point de vigilance a trait au fret. La Commission européenne a lancé une enquête sur les aides publiques octroyées à la société Fret SNCF. Pour éviter le scénario catastrophe d'un remboursement contraint de 5 milliards d'euros assorti du paiement d'une amende, le Gouvernement a proposé un plan de discontinuité qui se révèle assez douloureux.

Nous souhaitons, madame, messieurs les ministres, partager avec vous notre vive préoccupation devant l'approche qu'a faite sienne la Commission européenne : elle nous paraît caricaturale et contradictoire avec l'objectif de doublement de la part modale du fret ferroviaire.

Ce secteur est en effet structurellement déficitaire, non seulement en France, mais aussi et plus généralement en Europe ; en outre, les seuls concurrents réels de Fret SNCF sont des sociétés elles-mêmes issues d'autres opérateurs historiques européens. C'est paradoxal !

Enfin, il semble que le plan de discontinuité conduise Fret SNCF à abandonner les segments les plus rentables, ou les moins déficitaires, du marché ; mais le Gouvernement nous éclairera sur ce point.

Mes chers collègues, madame, messieurs les ministres, je vous renvoie pour conclure à notre rapport en ce qui concerne l'analyse des crédits du programme 205 « Affaires

maritimes, pêche et aquaculture ». Je me contente d'observer ici – nous en parlerons en détail lors de l'examen des amendements – que, si l'on met de côté les phénomènes de report de crédits ainsi que quelques ajustements et évolutions ponctuels, lesdits crédits seront relativement stables en 2024. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je commencerai par rendre compte des crédits du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie », qui regroupe les subventions pour charges de service public du Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et de Météo-France.

Après une décennie de baisses substantielles de ses moyens, Météo-France connaît un répit bienvenu depuis l'année dernière – nous en avons parlé lors de l'examen du budget pour 2023, M. le ministre s'en souvient.

Ce répit est bienvenu, disais-je, car, comme je l'avais exposé il y a deux ans dans un rapport d'information, cet opérateur est de plus en plus sollicité en raison de la multiplication des phénomènes extrêmes. En 2024, ses effectifs doivent progresser de 25 ETPT – c'est notable. À l'horizon 2026, Météo-France devra par ailleurs investir dans de nouveaux supercalculateurs, pour 350 millions d'euros. Tout n'est donc pas réglé, mais c'est un pas de franchi !

L'année dernière, dans un autre rapport d'information, je vous avais présenté une analyse de la transformation en cours au sein de l'IGN. Au-delà de la stratégie robuste proposée par la direction générale, qui mérite d'être conservée, je vous avais signalé un risque de trou d'air, le modèle économique de l'Institut étant très dépendant de grands programmes financés par des commanditaires publics, qui sont principalement des ministères. Ceux-ci se font parfois tirer l'oreille, en effet, pour apporter leur obole après passation des commandes ou pour réactualiser le montant des crédits alloués à l'opérateur.

Le trou d'air que je présentais est survenu plus tôt que je ne l'imaginai et l'IGN risquait de se trouver à court de trésorerie dès l'année prochaine. Je me réjouis que nous ayons pu traiter cette question, en concertation avec l'Assemblée nationale et avec le Gouvernement et grâce à l'aide active du rapporteur général de la commission des finances du Sénat, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023. L'amendement que j'avais déposé visant à accorder à l'IGN une subvention exceptionnelle de 4 millions d'euros a en effet été adopté par le Sénat.

Ce versement permettra à l'opérateur de présenter un budget à l'équilibre lors de la réunion de son conseil d'administration vendredi prochain – cette réunion avait précisément été décalée en attendant d'obtenir des garanties fermes de la part des ministères concernés. Je souhaite que la stratégie qui a été excellemment définie soit pérennisée : il convient de la mettre en œuvre en s'en donnant tous les moyens.

J'en viens au Cerema.

Après un passage à vide, il a retrouvé une réelle dynamique grâce à un travail de remobilisation engagé sur plusieurs années, qu'il faut saluer. Son nouveau modèle de « quasi-régie conjointe » entre l'État et les collectivités, en faveur

duquel nous avons voté lors de l'examen de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, s'est mis en place cette année et les premiers résultats paraissent encourageants.

En raison de cette vitalité retrouvée et pour la première fois de son histoire, les effectifs du Cerema devraient augmenter de 10 ETPT en 2024. Toutes les discussions ne sont pas closes pour autant, mais le signal ainsi envoyé va dans le bon sens ; je veux le saluer.

Je dis quelques mots, à présent, du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (Bacea). Après des années marquées par la pire crise de son histoire, la croissance du trafic subissant une encoche très brutale de plusieurs années, le transport aérien retrouve des couleurs.

Le trafic a presque renoué avec son niveau d'avant-crise, nonobstant des variations localisées – je pense au trafic domestique ou à certaines destinations comme l'Asie – et les difficultés nées ici ou là des désordres et des guerres. En 2024, les redevances de navigation aérienne dépasseront leur niveau d'avant 2020, car elles incluent un dispositif de rattrapage des conséquences de la crise. Il s'agit d'un élément majeur, dans la mesure où ce budget annexe est assis sur ce type de ressources.

Le transport aérien se porte mieux, on peut s'en réjouir ; cependant, mes chers collègues, je ne saurais vous cacher ma préoccupation pour ce qui concerne les répercussions sur le secteur de la nouvelle taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance. Les aéroports sont dans cette affaire une victime collatérale de la volonté de l'État de mettre à contribution les sociétés d'autoroutes : ils servent d'alibi. La taxe présente ainsi plusieurs effets de bord financiers regrettables, que j'ai détaillés au moment de la discussion de l'article 15 de ce PLF : elle fragilisera certains aéroports et offrira un avantage concurrentiel aux compagnies *low cost*, qui pour partie sont absentes des grands aéroports. Se pose donc la question de la modération tarifaire comme mode de régulation du secteur.

La direction générale de l'aviation civile (DGAC) est en pleine négociation de son nouveau protocole social, pratique quelque peu atypique censée se traduire par une forme de donnant-donnant : efforts de productivité des contrôleurs en échange de mesures indemnitaires. De mon point de vue, jusqu'à présent, cette pratique n'a pas fait ses preuves – et c'est là un euphémisme. Les objectifs de performances inscrits dans ce nouveau protocole semblent ambitieux, mais je reste dubitatif.

Le PLF 2024 marque une impulsion budgétaire supplémentaire en faveur des investissements de la direction des services de la navigation aérienne (DSNA). J'avais plaidé en ce sens dans un rapport d'information publié en juin dernier. Nous allons donc dans la bonne direction : une nouvelle impulsion est donnée par la transition vers un nouvel outil d'assistance du contrôle aérien – *4-Flight* –, ce système étant susceptible d'être mutualisé avec les partenaires européens de la DSNA ; quant au problème de l'obsolescence des infrastructures, il a cessé d'être négligé.

Un mot sur la lourde dette du Bacea : après avoir culminé à 2,7 milliards d'euros en 2022, elle a amorcé un repli cette année, mais la décroche sera lente.

Monsieur le ministre, j'ai brièvement relevé une difficulté, il y a quelques instants, quant à la régulation du secteur aéroportuaire par la modération tarifaire : en vertu de ce principe, certains aéroports ne pourront tout simplement pas compenser les effets de la nouvelle taxe.

J'ajoute que j'ai eu le plaisir, en première partie, de soumettre au Sénat, qui l'a voté, un amendement visant à inciter les compagnies aériennes à accélérer l'incorporation dans leur mix des carburants durables.

Au-delà des mesures en faveur de la production de carburants durables d'aviation qu'a excellemment annoncées le Président de la République avant le salon du Bourget, il faut réfléchir à une régulation incitative sur les prix, car ils sont en France deux fois supérieurs à ceux qui se pratiquent aux États-Unis, par exemple.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le PLF pour 2024 est un budget peu protecteur, face à des prix incertains. Notre commission souscrit à la revalorisation des crédits liés à la rénovation énergétique, à la mobilité propre et à la chaleur renouvelable, qu'elle avait appelée de ses vœux l'an passé.

En revanche, elle s'inquiète de l'extinction des mécanismes exceptionnels de protection des consommateurs, lesquels ne dépassent pas désormais 3 milliards d'euros, soit une baisse de 90 % par rapport à l'exercice précédent. Un grand nombre de ces dispositifs ne sont pas pleinement reconduits : amortisseur et filet de sécurité pour l'électricité, bouclier individuel pour le gaz et chèques fioul et bois pour les carburants et les combustibles. Or les prix des énergies demeurent bien supérieurs à leurs niveaux d'avant-crise !

Pis, l'État a tendance à capter des recettes exceptionnelles tirées de cette crise. Le budget 2024 lui permet ainsi de doubler le tarif de l'accise sur le gaz, pour 3,5 milliards d'euros, mais aussi de disposer des compléments de prix de l'Arenh, pour 1,6 milliard d'euros, et des compléments de rémunération de l'électricité renouvelable, pour 1,3 milliard d'euros.

Or, en juillet dernier, notre commission, dans un rapport d'information sur le sujet, et la Commission de régulation de l'énergie (CRE), dans une délibération, ont clairement appelé à ce que les recettes exceptionnelles issues des compléments de prix de l'Arenh soient reversées aux consommateurs. Il nous faut absolument corriger le tir !

Dans le même esprit, aucun débat public n'est conduit sur l'utilisation de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), qui a vocation à financer le développement des énergies renouvelables et représente un gain pour l'État de 3 milliards d'euros. Pour ma part, je pense qu'utiliser des gains structurels pour financer des dépenses conjoncturelles est une mauvaise pratique budgétaire.

Enfin, notre commission déplore plusieurs angles morts. Ainsi, la revitalisation des territoires touchés par l'arrêt d'une centrale à charbon ou d'une centrale nucléaire – je pense à Fessenheim – ne fait l'objet d'aucune mesure de soutien. Je note également que le principe de neutralité technologique n'est pas toujours appliqué à l'énergie et à l'hydrogène nucléaires, à l'hydroélectricité, au biogaz et aux biocarburants.

Dans ce contexte, le Sénat a examiné il y a quelques jours plusieurs amendements fiscaux, que j'ai présentés à titre personnel et dont l'adoption a contribué à supprimer la

hausse du tarif de l'accise sur le gaz ; à soutenir les électrolyseurs d'hydrogène et le captage du CO₂ ; à valoriser l'hydrogène nucléaire aux côtés de l'hydrogène produit à partir de sources renouvelables.

Par ailleurs, pour remédier aux difficultés que j'ai indiquées, notre commission a adopté sept amendements budgétaires visant à garantir l'éligibilité des collectivités territoriales au bouclier tarifaire et des différents propriétaires à MaPrimeRénov' ; à augmenter de 350 000 euros les moyens dont dispose la CRE pour contrôler le bouclier tarifaire ; à relever de 115 millions d'euros les crédits du chèque énergie, de 180 millions d'euros ceux du fonds Chaleur renouvelable et de 40 millions d'euros ceux de la ligne budgétaire qui finance, au sein du programme « Énergie, climat et après-mines », les actions de revitalisation des territoires.

Je forme le vœu que le PLF pour 2024, ainsi infléchi, protège les consommateurs et consolide notre transition et notre souveraineté énergétiques.

Au nom de la commission des affaires économiques, je vous invite donc, mes chers collègues, à voter en faveur des crédits de cette mission, sous réserve de l'adoption de nos amendements. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Pascal Martin, rapporteur pour avis, applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Stéphane Demilly, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le transport aérien sort tout juste d'une terrible crise, un retour à la normale du trafic est prévu en 2024, mais déjà de nouveaux défis importants se présentent.

Je veux commencer par dire un mot sur l'administration responsable du secteur, dont la situation est plus que critique. Sa dette a explosé, passant de 700 millions d'euros en 2019 à 2,7 milliards d'euros fin 2022.

L'administration a certes annoncé une trajectoire ambitieuse de désendettement, mais, parallèlement, elle doit mener d'intenses investissements de modernisation du fait de l'obsolescence des outils du contrôle aérien français. Formons le vœu que ce désendettement ne se fasse pas au détriment du rattrapage technologique dont le contrôle aérien a urgemment besoin.

Concernant maintenant l'enjeu crucial de la décarbonation du secteur, il faut créer, quasiment *ex nihilo*, une filière de carburants aériens durables.

Madame, messieurs les ministres, le plan annoncé par le Président de la République, doté de 200 millions d'euros, permettra tout au plus de produire une goutte de biocarburant dans un océan de kérosène. Il convient d'être beaucoup plus ambitieux, en soutenant la filière et en accompagnant les compagnies ; il y va de notre souveraineté et de notre indépendance énergétiques.

J'ai déposé un amendement en ce sens au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable ; je me réjouis de son adoption et j'espère qu'il ne sera pas torpillé par la grande faucheuse du 49.3. (*Sourires.*)

Par ailleurs, les premiers éléments de la future programmation pluriannuelle de l'énergie m'inquiètent. L'usage de la biomasse dans le secteur aérien ne sera en effet développé que « raisonnablement et sous conditions ».

Comment prétendre alors vouloir respecter les nouveaux objectifs européens fixés dans le règlement ReFuelEU aviation ? Être à la hauteur des ambitions annoncées, c'est prendre, pour les concrétiser, des décisions qui soient elles-mêmes à la mesure des objectifs affichés !

Le secteur aérien a, par-dessus le marché, d'autres cailloux dans la chaussure, comme l'a indiqué notre collègue rapporteur spécial Vincent Capo-Canellas ; ainsi la nouvelle et fameuse taxe sur les infrastructures de transport de longue distance risque-t-elle de l'affecter très durablement.

Il convient également de soutenir la sobriété énergétique des aéronefs et d'encourager à cet effet le renouvellement des flottes. À cet égard, j'espère, comme mon collègue, que l'amendement de la commission adopté en séance publique ne sera pas rayé d'un trait de plume par la direction du budget.

Pour conclure, je souhaite évoquer la taxe sur les nuisances sonores aéroportuaires (TNSA), qui finance les travaux d'insonorisation des logements des riverains des aéroports et qui a vu son rendement fortement baisser lors de la crise sanitaire.

Je présenterai dans quelques instants un amendement tendant à compenser cette baisse, proposition formulée par la commission chaque année depuis quatre ans. Le Gouvernement ne l'a entendue jusqu'à présent que d'une oreille ; espérons que la seconde frétillera positivement à l'idée de cette proposition teintée de bon sens ! (*Sourires. – M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial, applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits relatifs aux transports routiers de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », sous réserve de l'adoption de quatorze amendements.

Trois de ces amendements ont d'ores et déjà été adoptés, ce dont je me félicite. Ils portaient respectivement sur la diminution du taux de TVA à 5,5 % sur les transports du quotidien ; sur la généralisation à tout le territoire de l'expérimentation du prêt à taux zéro (PTZ) pour l'acquisition d'un véhicule léger peu polluant et le prolongement d'un an de ce dispositif ; sur l'instauration d'un prêt à taux zéro pour l'acquisition de véhicules lourds peu polluants.

Je vous présenterai, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, d'autres amendements portant sur les crédits de la mission que nous examinons aujourd'hui.

Je souhaite aborder deux points sur lesquels j'ai insisté dans mon rapport pour avis.

J'en viens premièrement à la question du modèle de financement des autorités organisatrices de la mobilité, qui doivent répondre à de multiples défis.

Les AOM vont faire face, d'une part, à une forte hausse de la demande de transports collectifs, sous l'effet de la mise en œuvre rapide des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) et des services express régionaux métropolitains (Serm) – nous avons récemment adopté un projet de loi à ce sujet. Elles sont confrontées, d'autre part, à une hausse de

leurs dépenses de fonctionnement due à l'inflation et vont devoir intégrer à leur équation budgétaire les coûts liés au renouvellement de leurs flottes de véhicules.

À la faveur du PLF 2024, un signal positif est émis : le plafond du versement mobilité est rehaussé pour Paris et pour la petite couronne. Néanmoins, ce traitement particulier de la région parisienne pose question eu égard aux besoins considérables des autres AOM. Il me semble donc urgent d'engager une réflexion sur une évolution du versement mobilité, en prêtant une attention particulière aux AOM situées en zones peu denses et dont le potentiel fiscal ne permet pas de lever le versement mobilité.

Le financement du verdissement du parc automobile constitue un deuxième point d'alerte. Là encore, un soutien plus volontariste est nécessaire en faveur des AOM qui doivent assumer des dépenses considérables pour satisfaire à leurs obligations de renouvellement des flottes d'autobus et d'autocars.

Il faut parallèlement redoubler d'efforts pour accompagner les ménages et les professionnels dans le verdissement de leurs véhicules. L'annonce du lancement du *leasing* social au 1^{er} janvier 2024 est une bonne nouvelle, mais on ne peut que s'alarmer du flou artistique – ou administratif! – qui est entretenu quant à l'enveloppe budgétaire prévue et aux modalités précises de sa mise en œuvre.

Dans ces conditions, on peut craindre un nouvel ajournement du dispositif ou, à tout le moins, un démarrage très timide. Compte tenu des besoins et vu l'attente que suscite cette mesure, voilà qui ne serait pas acceptable. Nous y serons donc particulièrement attentifs. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – M. Guy Benarroche applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a émis un avis favorable sur les crédits relatifs au transport ferroviaire, fluvial et maritime pour l'année 2024.

Si l'effort budgétaire consenti mérite d'être salué, les transports, avec le ferroviaire pour fil d'Ariane, ne doivent plus rester à quai. (*Sourires.*)

Le ferroviaire a longtemps été source d'instabilité dans l'action du Gouvernement : priorité fut donnée une année au train du quotidien, l'année suivante à la grande vitesse, l'année d'après aux petites lignes... Après des années sans cap, un début timide de stabilité semble se dessiner pour 2024.

Je dis « timide », car nous demeurons malheureusement dans un léger brouillard, qui entoure tant le financement du plan de 100 milliards d'euros annoncé par la Première ministre que celui des Serm.

Lassés d'attendre, nous vous donnons rendez-vous en juin 2024, *via* une demande de rapport, pour connaître enfin le montant véritable de la participation de l'État.

Il faut agir, il faut planifier, il faut flécher des ressources pérennes : TVA à 5,5 %, enveloppe supplémentaire en faveur de la modernisation, soutien aux wagons isolés, voilà des mesures qui nous permettront de sortir notre réseau de la paupérisation et de revoir enfin à la hausse le contrat de performance entre l'État et SNCF Réseau.

Pour ce qui est du transport fluvial, qui reste trop sous-exploité, nous devons doper ses capacités, en lien avec la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques et la reprise des circulations dans les Hauts-de-France.

Concernant enfin ces secteurs fortement concurrentiels que sont les secteurs maritime et portuaire, je plaide pour que nous les rendions encore plus compétitifs et plus vertueux au niveau environnemental qu'ils ne le sont déjà.

Agir sur les mobilités, c'est proposer une diversité de solutions dans tous les secteurs ; telle est l'ambition portée par notre commission. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Mandelli. (*Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains.*)

M. Didier Mandelli, en remplacement de M. Guillaume Chevrollier, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, je vous prie d'excuser l'absence de mon collègue Guillaume Chevrollier, dont je me fais le porte-parole.

Comme viennent de l'indiquer les rapporteurs spéciaux, la trajectoire budgétaire en faveur de l'environnement est plutôt encourageante : le doublement des crédits consacrés à la biodiversité permettra d'impulser la nouvelle stratégie nationale pour 2030. Formons le vœu que celle-ci ne se solde pas, comme les précédentes, par un échec.

Le relèvement du plafond mordant des agences de l'eau fait présager une politique en la matière mieux outillée pour relever les nouveaux défis, guidée par les objectifs de sobriété et de reconquête de la qualité de la ressource.

Je n'apprends cependant à personne dans cet hémicycle que les mesures budgétaires inscrites dans le PLF ne constituent que des impulsions et ne garantissent pas à elles seules le succès des politiques publiques. Les enjeux des politiques environnementales sont colossaux ; pareils défis ne sauraient être relevés par le seul biais de moyens budgétaires nouveaux, aussi ambitieux soient-ils.

Au-delà de la question des moyens se pose, avec une acuité grandissante, celle de la cohérence des politiques environnementales : les efforts affichés au sein de cette mission ne doivent pas être contrecarrés par des mesures aux effets contraires. Parfois, ce que fait la main budgétaire de l'État peut être neutralisé par ce que fait sa main fiscale... Cet impératif de cohérence doit désormais irriguer l'ensemble des politiques publiques sectorielles.

En outre, en matière de préservation et de restauration de la biodiversité, l'État n'est qu'un acteur parmi d'autres et le rôle des collectivités territoriales doit être rappelé avec force. Celles-ci doivent être mieux associées aux politiques afférentes, car elles sont les véritables moteurs des transitions : l'action locale est déterminante pour la biodiversité, bien plus encore que pour le climat.

À titre d'exemple, je souhaite évoquer le pacte en faveur de la haie et l'objectif qui le sous-tend de restaurer 50 000 kilomètres de linéaire de haies d'ici à 2030.

La préservation et le développement de ces véritables « tours de Babel écologiques » contribuent en effet à améliorer les services écosystémiques rendus par les trames bocagères – séquestration de carbone, coupe-vent, gestion des flux hydriques, préservation des prairies de pâturage. Telles sont les raisons pour lesquelles j'appelle de mes vœux une

stratégie ambitieuse et cohérente qui associe les agriculteurs ainsi que les gestionnaires en valorisant économiquement l'entretien des haies.

Je conclurai mon intervention en évoquant la politique de l'eau.

Au fil des années, la centralité des agences de l'eau s'est affirmée. De fait, leurs interventions territoriales produisent de puissants effets de levier.

Le rehaussement progressif du plafond mordant des recettes était un prérequis s'agissant de relever des défis hydriques d'ampleur inédite et d'assumer des missions qui s'étendent désormais à la défense de la biodiversité, sans compter que les agences doivent garantir en même temps la disponibilité d'une eau de qualité en quantité, objectif d'autant plus complexe à atteindre que des pressions croissantes s'exercent sur la ressource.

On le sait désormais, la ressource en eau peut venir à manquer dans notre pays ; la réforme des redevances devra par conséquent faire l'objet d'une réflexion mieux préparée et d'une concertation avec les acteurs, afin de favoriser le consentement à payer. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. *(Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains.)*

M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le rapport pour avis que j'ai présenté à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable porte sur les crédits relatifs à la transition énergétique et au climat.

Comme à l'accoutumée, ce travail s'est concentré sur trois thèmes : le verdissement des finances publiques, le développement des énergies renouvelables et la rénovation énergétique des bâtiments.

Concernant le verdissement des finances publiques, notre commission a estimé qu'il était urgent de mieux outiller et de mieux accompagner les collectivités territoriales, qui font face à un mur d'investissements verts à réaliser. Si le « budget vert » constitue à cet égard un outil pertinent pour les élus locaux, sa généralisation, voulue par l'Assemblée nationale, pourrait, parce qu'elle est prématurée, se révéler contre-productive.

Tel est l'avis, du reste, des associations environnementales que j'ai entendues. Avec mes collègues Guillaume Chevrolier et Pascal Martin, nous vous proposerons donc, mes chers collègues, d'adopter un amendement tendant à rendre facultative, du moins pour l'instant, l'élaboration de ce budget vert.

Notre commission a également souhaité se saisir de l'occasion offerte par cet examen budgétaire pour prolonger les efforts engagés au travers de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée en 2023. Aussi a-t-elle adopté plusieurs amendements tendant à accélérer le déploiement des capacités de production photovoltaïque, à renforcer les moyens mobilisés en faveur du développement de la chaleur et du froid renouvelables et à faire bénéficier les territoires des retombées économiques des projets.

Le Sénat a d'ores et déjà retenu certaines de nos propositions : extension de l'éco-PTZ à l'autoconsommation ; instauration d'un taux de TVA réduit à 5,5 % pour les réseaux de froid ; suppression de l'article qui prévoyait une exonération de taxe foncière sur les éoliennes.

Sur notre suggestion, le Sénat a également accru les recettes budgétaires de 400 millions d'euros grâce au relèvement du taux de la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité. Mes chers collègues, la commission vous proposera aujourd'hui de prolonger cette dynamique et de profiter des marges financières ainsi dégagées en portant les moyens du fonds Chaleur de 820 millions à 1 milliard d'euros, montant cohérent avec celui qui est proposé dans le récent rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique.

Nous vous proposerons également de créer un fonds de garantie doté de 50 millions d'euros géré par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) pour encourager la valorisation de la chaleur fatale. Ce faisant, nous relayons une recommandation faite par le secrétariat général à la planification écologique.

Concernant la rénovation énergétique des bâtiments, nous constatons que la hausse annoncée des crédits découle pour partie d'une habile distorsion de périmètre.

Cela étant, la refonte de MaPrimeRénov' constitue un motif de satisfaction ; mais des inquiétudes persistent. Il est par exemple à craindre que le nombre d'« accompagnateurs Rénov' » disponibles sur le terrain soit insuffisant, ce qui pourrait entraver le déploiement des aides.

Enfin, afin de soutenir plus massivement la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales, nous vous proposerons un amendement visant à accroître les moyens du fonds vert de 100 millions d'euros.

Sous réserve de l'adoption de ces amendements, la commission émet un avis favorable sur les crédits relatifs à la transition énergétique et au climat inscrits dans le projet de loi de finances pour 2024. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC.)*

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, compte tenu de la trajectoire de hausse que décrivent les crédits de ce PLF 2024 relatifs à la prévention des risques, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a émis un avis favorable sur leur adoption.

Je note ainsi avec satisfaction l'augmentation des crédits consacrés à la prévention des risques, ainsi que la hausse des effectifs du pôle ministériel de la transition écologique, après une stabilisation l'année dernière et une diminution les années précédentes.

Je souhaite toutefois appeler votre attention sur un problème majeur pour les effectifs de ce pôle, à savoir l'attractivité des postes. Comment recruter des ingénieurs dans des secteurs particulièrement compétitifs ?

Le problème est particulièrement marqué pour l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), le nombre important de vacances de poste s'y expliquant notamment par les écarts de rémunération. En

début de carrière, à poste équivalent, un ingénieur du secteur privé a un salaire supérieur de 42 % à celui d'un inspecteur de l'ICPE ; en fin de carrière, cet écart atteint 220 %.

Dans le secteur du nucléaire, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) rencontrent les mêmes difficultés d'attractivité. La relance du nucléaire crée une pénurie de compétences dans le secteur, rendant le recrutement d'ingénieurs spécialisés difficile. En 2023, 91 postes sont ainsi vacants au sein de l'IRSN.

S'il n'existe pas de réponse facile à ce problème d'attractivité, la révision du cadre de rémunération, celle du parcours de carrière ou la refonte de l'offre de formation sont autant de pistes qui peuvent être esquissées pour attirer les ingénieurs.

Il y a là, en tout état de cause, un point d'attention majeur.

Je conclurai en indiquant les trois orientations que la commission considère comme prioritaires pour 2024 dans le domaine de la prévention des risques.

Il est indispensable, premièrement, d'améliorer les plans de prévention des risques technologiques (PPRT), dont le bilan est aujourd'hui mitigé. Faute de financements adéquats et par manque d'information, 75 % des logements privés exposés n'ont pas fait l'objet de travaux de mise en sécurité, et 62 % seulement des mesures foncières d'expropriation ou de délaissement ont été exécutées.

Le résultat de ces bilans, hétérogène selon les territoires, dépend du volontarisme des services déconcentrés de l'État et de la volonté politique des collectivités territoriales concernées par ces risques technologiques.

Je me félicite de l'adoption par le Sénat, en séance publique, vendredi dernier, d'un amendement de la commission tendant à relever le plafond du crédit d'impôt relatif aux travaux prescrits par un PPRT ; ainsi le dispositif est-il renforcé.

La deuxième orientation sur laquelle je souhaite insister a trait au renforcement des moyens de l'ASN et de l'IRSN : il est d'autant plus nécessaire que 2024 sera une année charnière pour la relance du nucléaire en France.

Dans l'avis que j'ai rendu en janvier dernier au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable sur le projet de loi relatif à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes, j'insistais sur la nécessité que la relance s'accompagne d'un renforcement des moyens attribués à la sûreté nucléaire. Je défendrai tout à l'heure un amendement en ce sens.

Nous avons enfin souhaité – c'est notre troisième orientation – marquer l'importance de la prévention du risque inondation après la catastrophe météorologique survenue cette année, notamment dans le département du Pas-de-Calais. S'agissant du premier risque naturel auquel la France est exposée, il convient de ne pas tergiverser et de tirer toutes les leçons de cette crise pour mieux prévenir les inondations, mes chers collègues.

Une réflexion devra être engagée, à laquelle la commission prendra toute sa part. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de quinze minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à Mme Vanina Paoli-Gagin.

Mme Vanina Paoli-Gagin. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'an dernier, le groupe Les Indépendants avait rappelé quels enjeux majeurs soulève la mission « Écologie ». Nous avons en effet été confrontés à de nombreux événements climatiques qui n'étaient qu'une énième répétition de ce que nous vivons désormais annuellement.

La fréquence des aléas d'ampleur s'accélère à tel point que l'on peut se demander s'il s'agit toujours d'aléas. En tout état de cause, cela justifie que notre budget se verdisse.

La France, aux côtés de ses alliés européens, s'est fixé des objectifs ambitieux de transition. Si nous pouvons en être fiers, il faut qu'une fois la décision prise vienne le temps de l'action. Notre pays est sur la bonne voie, mais il est surtout nécessaire que nous nous donnions les moyens de nos ambitions, ce qui prescrit à mes yeux deux impératifs.

Premier impératif : être organisé.

Cela passe essentiellement par la cohérence, particulièrement dans les choix que nous faisons, c'est-à-dire dans le sens que nous donnons à nos politiques publiques. Comme nous n'opposons pas écologie et économie, nous devons faire converger nos stratégies, mes chers collègues ; cela suppose de l'engagement.

Je tiens à cet égard à saluer la planification écologique proposée par le Gouvernement, et notamment son volet territorial.

Comme vous le savez, mes chers collègues, je suis attachée au fait de donner à nos élus locaux les marges de manœuvre dont ils ont besoin. Faisons-leur confiance : ils connaissent les spécificités de leur territoire ainsi que les enjeux auxquels la Nation doit faire face. Ils sont la source des solutions pragmatiques et, partant, des solutions efficaces.

Second impératif : affecter à ces politiques des moyens substantiels.

Je plaide régulièrement pour que les fonds privés soient eux aussi au rendez-vous de nos transitions ; vous connaissez, mes chers collègues, mon engagement en la matière. Je vais poursuivre ce combat, car l'accélération significative desdites transitions exige que de tels fonds soient mobilisés massivement. Je pense par exemple à l'hydrogène, au stockage, aux *smart grids* ou encore au gaz renouvelable.

Comme je le disais, le budget de l'État se verdit et les crédits inscrits sont substantiels. Je note et je salue les efforts particuliers portant sur la mission « Écologie ». J'indique d'ailleurs sans attendre que le groupe Les Indépendants en votera les crédits.

Avoir les moyens, c'est bien. Les affecter au bon endroit, au bon moment et les déployer correctement, c'est encore mieux.

C'est sur ces points précis, qui sont souvent critiques, que nous serons le plus attentifs. J'ai choisi d'évoquer deux secteurs clés, pour lesquels la décarbonation est cruciale.

Le premier, celui de l'énergie, est évidemment essentiel à notre réindustrialisation.

Nous avons la chance, en France, de produire une énergie bas-carbone. Je me félicite que les crédits soient relevés sur le volet prévention des risques du nucléaire. La France est à la

pointe dans ce domaine, mais le dérèglement climatique nous oblige à aller plus vite encore, et plus loin, s'agissant d'une filière qui est précisément en train d'être relancée.

Les investissements seront colossaux. Ils devront être extrêmement bien pensés. De fait, tout retard supplémentaire serait lourd de conséquences pour notre indépendance, au-delà même de la question énergétique. C'est pourquoi je renouvelle mon soutien à la construction de deux réacteurs pressurisés européens (EPR) supplémentaires à Nogent-sur-Seine, ainsi qu'à l'ouverture d'un pôle majeur de formations sectorielles dédiées.

Les énergies renouvelables (EnR) seront également un pilier fondamental de la décarbonation de la production d'énergie, notamment dans une logique de circuit court production-consommation.

La nécessité que nos efforts financiers se tournent vers des produits propres et européens a fait l'objet – enfin – d'une prise de conscience, que je salue. Dépenser nos deniers publics à alimenter d'autres économies qui ne nous sont pas favorables n'est souhaitable ni au regard des impôts que paient nos concitoyens ni du point de vue de notre balance commerciale.

Le constat est exactement le même dans le secteur des mobilités : la décarbonation de nos modes de transports constituera un pas franchi dans la lutte contre le dérèglement climatique. En l'espèce, modernisation et innovation seront les maîtres mots.

Les efforts consentis en faveur des réseaux, notamment le réseau ferroviaire, vont dans le bon sens ; il faut les accentuer. Je soutiendrai d'ailleurs un amendement tendant à augmenter les moyens alloués à la modernisation du réseau.

J'estime aussi que l'appui apporté au verdissement des flottes d'autobus relève du bon sens. Je défendrai à cet égard un amendement visant à augmenter le montant de la prime au retrofit, qui est un bon moyen de réduire l'impact financier de la transition et d'y insuffler de la circularité.

Je souhaite enfin faire un point rapide sur le fonds vert. Si l'idée est excellente, l'exécution concrète des crédits afférents mérite d'être améliorée. Pour pertinent que soit l'outil, l'ingénierie reste nécessaire à sa pleine réussite.

La boussole à laquelle se fie le groupe Les Indépendants est simple : il faut des moyens suffisants et bien déployés.

Nous voterons les crédits de cette mission. *(Applaudissements au banc des commissions.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-François Longeot. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi qu'au banc des commissions. – M. Didier Mandelli et Mme Nadège Havet applaudissent également.)*

M. Jean-François Longeot. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je souhaite profiter de cette tribune pour aborder l'épineuse problématique du financement et de la planification de la transition écologique.

Rappelons le constat dressé, dans leur rapport, par Jean Pisani-Ferry et Salma Mahfouz : il nous faudra investir quelque 66 milliards d'euros supplémentaires d'ici à 2030 pour atteindre nos objectifs climatiques et énergétiques. À cet égard, la hausse de 7 milliards d'euros des financements favorables à l'environnement dans ce projet de loi va dans le bon sens.

Les montants mobilisés chaque année ne font toutefois pas tout. Nous devons aussi donner de la visibilité aux acteurs. Si, pour l'heure, ce besoin de visibilité se heurte au principe d'annualité budgétaire, un changement d'approche pourrait survenir en 2024. En application de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, le Gouvernement devra en effet remettre au Parlement une stratégie pluriannuelle définissant les financements de la transition écologique et de la politique énergétique nationale.

Je souhaite que cette stratégie soit l'occasion d'identifier les soutiens apportés par l'État aux collectivités territoriales, lesquelles sont à l'origine de 70 % de l'investissement public dans notre pays.

Selon l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), au moins 12 milliards d'euros d'investissements pour le climat devront être réalisés par les collectivités chaque année d'ici à 2030, soit deux fois plus que les montants actuellement mobilisés. Il me paraît donc évident que nous ne pourrions pas atteindre nos objectifs sans visibilité concernant les financements de l'État au bénéfice des collectivités territoriales.

Si, comme je l'ai dit, nous manquons aujourd'hui de visibilité concernant le financement de la transition énergétique et climatique, nous en manquons aussi en matière de financement de la préservation et de la restauration de la biodiversité.

Je salue certes l'effort louable consenti à cet égard par le Gouvernement, qui a doublé les crédits qui sont consacrés à cette politique. Reste que les cinq grandes pressions qui s'exercent sur la biodiversité amoindrissent les services écosystémiques qu'elle rend. Si nous n'agissons pas de manière résolue, les coûts économiques atteindront plusieurs points de PIB.

Seules les actions réduisant en même temps les mutations d'usage des terres, la surexploitation, le changement climatique, les pollutions et la prolifération des espèces exotiques envahissantes sont susceptibles de produire des effets transformateurs.

Le sursaut budgétaire en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité constitue donc une bonne nouvelle, mais – car il y a un « mais... », comme dans toutes les bonnes histoires ! – je déplore la présentation très tardive de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030.

Après moult retards, plusieurs attermoissements et autres reports, celle-ci n'a en effet été présentée que la semaine dernière, alors que les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis du Sénat avaient déjà procédé à leurs auditions et établi leur rapport. Une fois de plus, l'examen parlementaire s'appuie sur des données parcellaires, des « peut-être ».

S'agissant d'une stratégie aussi fondamentale, je regrette vivement que les rapporteurs n'aient pu analyser, dans le cadre de leurs travaux préparatoires, la cohérence des actions envisagées.

En somme, nous pouvons et nous devons faire mieux encore en matière de planification budgétaire de la transition écologique. Il y va de notre capacité à projeter réellement notre pays dans le XXI^e siècle.

Je tiens pour conclure à remercier l'ensemble des rapporteurs de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable pour le travail réalisé. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC et sur des travées du groupe Les Républicains. – Mme Nadège Havet applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique. *(Applaudissements sur les travées des groupes GEST et SER.)*

M. Jacques Fernique. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, après une nouvelle année de records de températures et de catastrophes climatiques – il nous faudra, du reste, revoir nos financements pour répondre à cette nouvelle donne –, et alors que la COP28 est tenue de reprendre la main, l'on sait à présent qu'il s'agit de se préparer à une augmentation des températures en France d'ici à 2100 de l'ordre de 3,5 à 4 degrés.

Le rapport Pisani-Ferry-Mahfouz pointe l'ampleur des investissements nécessaires pour la transition écologique.

C'est donc en fonction de sa concordance avec ces enjeux qu'il s'agit d'apprécier le budget de la mission « Écologie ».

Or que constate-t-on ? Une fois mis à part le reflux des mesures de soutien aux consommateurs d'énergie, nettement moins coûteuses que l'an dernier, si les crédits de cette mission, tous programmes confondus, se révèlent globalement en hausse, ladite hausse est néanmoins inférieure à l'inflation.

Le fonds vert connaît une progression significative, réponse au nombre considérable de dossiers déposés en 2023 qui n'ont pas pu être financés. Ce fonds n'étant pas, comme promis, « à la main des collectivités », et afin de remédier à la faiblesse d'une animation territoriale pourtant indispensable pour accélérer et gagner en efficacité, le groupe écologiste propose de basculer 200 millions d'euros du fonds vert en direction de l'ingénierie et du financement des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Pour ce qui est des effectifs du ministère, ils augmenteront, mais cette augmentation mesurée doit être relativisée à l'aune d'une trajectoire de plus de vingt ans de réduction draconienne.

Pour l'Office français de la biodiversité (OFB), mobilisé sur la biodiversité, les aires protégées et le plan Eau, l'augmentation des effectifs est clairement insuffisante.

De même, l'Institut national de l'information géographique et forestière, qui voit son plafond diminuer, ne peut être ainsi laissé-pour-compte. Les mégafeux de l'été 2022 ont montré combien l'inventaire de l'IGN était précieux pour suivre les effets du changement climatique sur les écosystèmes.

Les défis climatiques et énergétiques, mais aussi ceux du pouvoir d'achat et de la santé, mettent au rang des urgences le traitement des 25 millions de passoires thermiques. La hausse de 1,6 milliard d'euros des crédits alloués à MaPrimeRénov' est donc bienvenue, même si une part de cette augmentation est un peu en trompe-l'œil.

Je déplore toutefois que le gros milliard d'euros de crédits non consommés en 2023 ait été annulé, comme je déplore que le reste à charge demeure, pour les ménages les plus modestes, de l'ordre de 45 %.

Le rapport de notre commission d'enquête sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique a bien mis en lumière les dysfonctionnements de MaPrimeRénov' et la nécessité de sortir de l'instabilité et de la confusion que ce dispositif suscite pour les usagers, compte tenu notamment de la complexité de la constitution des dossiers.

S'il convient d'abonder encore le programme budgétaire dédié – mon groupe présentera un amendement en ce sens –, il faut aussi s'assurer que les conditions de leur consommation soient remplies. Mon groupe propose donc

de garantir la stabilité des modalités de ces aides en insérant cette stratégie et son volume financier dans une programmation pluriannuelle.

La sous-exécution des crédits de MaPrimeRénov' est symptomatique d'un dispositif qui s'essouffle dans sa montée en puissance, qui a besoin de clarté, mais aussi d'animation territoriale et de visibilité budgétaire.

Avec ce PLF, l'effort budgétaire pour les transports continue son augmentation. Pour autant, cette hausse des crédits ne décline pas de manière lisible l'engagement dans le scénario de planification écologique que l'on nous promet. Certes, des signaux sont envoyés : je citerai la réduction de moitié de l'enveloppe destinée aux routiers dans les contrats de plan État-région (CPER) et la part majeure, de 8 milliards d'euros sur un total de 13,5 milliards, allouée aux mobilités durables que sont le train, le transport fluvial, le vélo ou les transports urbains.

Pour autant, ce PLF n'est pas ce qu'il aurait dû être, à savoir le premier acte de l'avancée dans la planification écologique. Vous affirmez qu'il y aura beaucoup moins de projets routiers à l'avenir, monsieur le ministre chargé des transports, mais le projet d'A69 n'est pas remis en cause et, les CPER mis à part, car ils relèvent encore de l'hypothèse, je constate, à la lecture des crédits ligne par ligne, que ceux qui sont consacrés au transport routier sont stables, voire qu'ils augmentent : aucun changement net !

Pour ce qui est du rail, chantier principal de la planification écologique, nous n'avons pas le début construit des éléments tangibles du plan d'avenir de 100 milliards d'euros d'ici à 2040 dont la Première ministre nous annonçait pourtant, en février dernier, qu'il serait opérationnel dès l'été venu. L'été est passé et, manifestement, le Gouvernement n'y est pas encore.

Les 300 millions d'euros supplémentaires alloués à la régénération et à la modernisation viendront exclusivement du fonds de concours du groupe SNCF. Ce sont autant de moyens en moins pour les trains de nuit, qui ont besoin de rames de qualité pour réussir comme en Autriche, sans compter que c'est la possibilité de réduire le coût des billets que l'on compromet ainsi.

Alors que l'essor du fret ferroviaire est lui aussi menacé, ce mode de transport est de surcroît fragilisé par la discontinuité imposée à Fret SNCF, qui sera dépecé.

Au regard de la planification écologique à engager, ce budget ne tient-il pas plutôt du budget d'attente ? Il y manque en tout cas les arbitrages déterminants nécessaires en vue d'une loi de programmation qui réponde aux besoins des AOM pour leurs services express régionaux métropolitains, qui fasse avancer la question du versement mobilité, qui débloque le frein des péages ferroviaires, qui actionne le principe du pollueur-payeur pour le kérosène ou la contribution poids lourds, qui mobilise effectivement les crédits issus de la mise aux enchères des quotas carbone, et qui atteigne, à terme, les 5 milliards d'euros par an indispensables à la régénération et à la modernisation du réseau.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, si ce PLF améliore bel et bien les perspectives pour cette mission, il n'est cependant pas le tournant budgétaire décisif en faveur de l'écologie auquel nous aspirons. *(Bravo ! et applaudissements sur les travées des groupes GEST et SER. – Mmes Marie-Claude Varailles et Nadège Havet, ainsi que M. Michel Masset, applaudissent également.)*

M. le président. La parole est à Mme Marie-Claude Varailles.

Mme Marie-Claude Varailas. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, les sécheresses, incendies, disparitions d'espèces, canicules et tempêtes se succèdent à un rythme de plus en plus soutenu et de manière de plus en plus violente.

Chaque degré supplémentaire devrait réduire de 20 % les ressources en eau.

À l'heure de la COP28, l'ONU estime que les efforts des États pour limiter les émissions de gaz à effet de serre sont très insuffisants. Aucun des pays du G20 ne réduit ses émissions à un rythme conforme à nos objectifs.

Les 10 milliards d'euros annoncés par le Gouvernement, dont 7 milliards dans le budget 2024, représentent certes un effort significatif, mais nous sommes loin des 30 milliards d'euros d'investissements par an nécessaires, selon le rapport Pisani-Ferry-Mahfouz, pour atteindre la neutralité carbone.

Le bilan, par ailleurs, nous pose question, puisqu'il s'établit en baisse de 13,6 milliards d'euros en autorisations d'engagement, soit une diminution de plus de 35 %, et de près de 15 milliards d'euros en crédits de paiement, soit une diminution de plus de 40 %.

Ces économies, qui résultent des baisses appliquées, entre autres, au dispositif des chèques énergie, remettent en cause la protection de nos concitoyens qui subissent de plein fouet la hausse des prix de l'énergie.

La rénovation thermique est l'un des principaux remparts contre l'explosion des prix de l'énergie et un levier de la transition écologique. La lutte contre la précarité énergétique, qui concerne 12 millions de ménages, est une priorité tant elle agit sur le climat, mais aussi sur la santé et le pouvoir d'achat des plus modestes.

Quelque 65 000 rénovations performantes ont été financées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) en 2022, et 90 000 sont escomptées pour 2023. Nous sommes loin encore des 200 000 rénovations sur lesquelles la Première ministre s'était avancée pour 2024. À la fin du premier trimestre 2023, l'Anah recensait moins de 10 000 rénovations globales.

La massification de la mise en œuvre de MaPrimeRénov' appelle une vigilance accrue. Le développement du dispositif au travers d'une procédure dématérialisée complexe a multiplié le nombre d'opérateurs, si bien que nombre de nos concitoyens ont subi des escroqueries de la part de démarcheurs frauduleux.

Pour mener à bien ses missions – contrôle, liquidation des aides –, l'Anah doit disposer de moyens supplémentaires. Sur le terrain, les retards de paiement peuvent en effet placer les artisans dans une situation économique difficile.

Les crédits alloués aux infrastructures – il faut le reconnaître – sont en hausse dans ce budget.

Les crédits du transport ferroviaire enregistrent une augmentation de 260 millions d'euros par rapport à 2023, pour atteindre près de 3 milliards. Au regard toutefois de l'objectif affiché d'investir 100 milliards d'euros d'ici à 2040, ce sont bien 6 milliards d'euros annuels qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre une feuille de route ambitieuse, incluant les services express régionaux métropolitains, dont le déploiement nécessitera 40 milliards d'euros, le doublement du fret ferroviaire et du transport de voyageurs d'ici à 2030 et le budget indispensable à SNCF Réseau pour réaliser les travaux de régénération des rails, de l'aiguillage et des caténaires.

Je note avec satisfaction les efforts financiers déployés en faveur des lignes Intercités, particulièrement en faveur de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, la ligne Polt, qu'il serait bienvenu de parfaire en procédant à l'électrification des lignes Périgueux-Limoges et Périgueux-Coutras, projet inscrit dans le CPER de Nouvelle-Aquitaine depuis 2015, monsieur le ministre.

En ce qui concerne la gestion de l'eau, qui demeure un sujet majeur, les différents travaux menés par le Sénat à ce propos ont montré la nécessité de préserver la quantité et la qualité de l'eau douce afin d'assurer la disponibilité de cette ressource pour la population.

Si le plan Eau prévoit une augmentation du budget des agences de l'eau de 475 millions d'euros par an, il est nécessaire et urgent de supprimer le plafond mordant pour augmenter significativement les moyens financiers et les porter à la hauteur qu'exige notamment la rénovation des réseaux – je rappelle qu'un litre d'eau sur cinq se perd en fuites.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, ou fonds vert, est certes porté à 2,5 milliards d'euros, ce qui est une bonne chose, mais cette augmentation est encore trop timide pour affronter le défi de la rénovation des bâtiments publics, lesquels représentent 81 % de la consommation énergétique des communes.

Cette situation est d'ailleurs à mettre en relation avec la non-indexation sur l'inflation de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette décision constitue, de notre point de vue, un contre-signal inquiétant, alors même que la transition écologique induit des investissements publics substantiels pour les collectivités.

Le virage écologique et social que nous devons prendre afin de respecter les accords de Paris nécessite des investissements massifs. La réussite de la bifurcation écologique est conditionnée à un changement de logique économique qui doit s'appuyer sur le développement de services publics susceptibles de répondre aux enjeux sociaux, humains et écologiques, dans des domaines aussi essentiels que l'énergie, la mobilité et l'accès à l'alimentation, la priorité étant de ne laisser personne au bord de la route.

En l'état, nous ne voterons pas les crédits de cette mission, qui s'inscrivent, de surcroît, dans un budget de nouveau frappé du sceau du 49.3...

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à quatorze heures trente.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente, sous la présidence de M. Alain Marc.)

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN MARC vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilités durables », du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » et du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Éric Gold. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDSE. – Mme Nadège Havet applaudit également.)*

M. Éric Gold. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, grâce au budget vert mis en place depuis 2020, nous connaissons la part des dépenses de l'État favorables à l'environnement : 40 milliards d'euros en 2024 sur les 570 milliards d'euros de dépenses budgétaires et fiscales. Si les 7 milliards d'euros supplémentaires prévus l'an prochain permettront d'accélérer les efforts de la France dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, 90 % des dépenses de l'État sont toujours considérées comme ayant un impact neutre sur l'environnement. Un objectif ambitieux d'atteinte de la neutralité carbone en 2050 ayant été fixé, il est nécessaire d'augmenter sans tarder la part des dépenses relatives à l'écologie dans le budget de l'État.

Pour l'année 2024, si l'on exclut de l'analyse la baisse des dispositifs de soutien à la consommation d'énergie, les financements des programmes de la mission sont globalement en hausse.

Le fonds vert, tout d'abord, permettra aux territoires d'accélérer leur transition écologique grâce à l'enveloppe déconcentrée de 2,5 milliards d'euros qui a été allouée aux préfets. Attention, cependant, à ne pas sous-estimer une nouvelle fois les besoins : les collectivités dépensent actuellement 5,5 milliards d'euros par an en ce domaine et l'on estime à 12 milliards d'euros les investissements qu'il sera nécessaire de réaliser chaque année jusqu'en 2030.

Attention également à garantir que toutes les communes auront accès à ce fonds – je pense aux plus petites d'entre elles, qui manquent d'ingénierie et qui sont toujours les premières victimes de notre complexité administrative.

Espérons que l'ouverture de 760 équivalents temps plein supplémentaires pour 2024 – une excellente nouvelle – permettra que les collectivités soient mieux accompagnées dans leur transition écologique.

De manière générale, il est indispensable de mettre davantage d'humain dans nos politiques publiques : la sous-utilisation des crédits MaPrimeRénov', dont l'exécution devrait atteindre 75 % de l'objectif à la fin du mois de décembre, pourrait être enrayée grâce à un meilleur accompagnement, ce dispositif étant souvent décrié pour sa complexité.

Pour ce qui concerne les crédits alloués à la prévention des risques, en augmentation de 16 %, le groupe RDSE considère que le fonds Barnier demeure largement insuffisant. D'un montant de 220 millions d'euros, il ne parviendra pas à couvrir l'intégralité des besoins, déjà estimés à 1,3 milliard d'euros à la suite des tempêtes survenues récemment.

Nous proposerons donc un amendement d'appel pour augmenter significativement les ressources de ce fonds. Compte tenu de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, c'est tout notre régime d'indemnisation qui doit être repensé.

Alliés indispensables de la transition écologique, les investissements dans les transports collectifs et ferroviaires seront, l'an prochain, en nette augmentation. Ils s'inscrivent notamment dans le plan de développement du transport ferroviaire, doté de 100 milliards d'euros jusqu'en 2040, et dans l'engagement du Gouvernement à allouer 1,5 milliard d'euros supplémentaires chaque année, jusqu'à la fin du quinquennat, au financement des infrastructures ferroviaires.

Veillons toutefois à ne pas faire peser l'intégralité des investissements dans le réseau ferroviaire sur la SNCF, qui pourrait soit ne pas le supporter soit reporter ces coûts sur le prix des billets. Si l'on veut diminuer la part modale de la voiture individuelle, il convient de renforcer et non de réduire l'attractivité des transports collectifs.

S'agissant d'augmenter encore les investissements dans le transport collectif, qui en a tant besoin – les usagers réguliers du train Paris-Clermont en savent quelque chose –, certaines pistes sont bien identifiées. Par exemple, le maintien du tarif réduit sur le gazole pour le transport routier de marchandises entraînera de nouveau en 2024 une perte de recettes pour l'État de 1,3 milliard d'euros, alors que cette tarification devait être progressivement alignée sur le tarif normal de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Il existe également une exonération de taxe annuelle sur les véhicules lourds de transport de marchandises pour les véhicules de collection ; quant au tarif réduit du carburant utilisé par les taxis, il fait perdre 67 millions d'euros chaque année à l'État. Il y a là autant de niches fiscales difficilement justifiables dans un contexte de changement climatique.

Enfin, si l'on peut déplorer la baisse de 200 millions d'euros des crédits destinés à financer les aides à l'acquisition de véhicules propres, on peut aussi se réjouir de la mise en place, dès janvier prochain, d'un score environnemental qui permettra de mieux prendre en compte l'empreinte carbone des véhicules sur l'ensemble de leur cycle de vie. Aujourd'hui, les trois quarts des voitures électriques qui sont vendues en France sont importées et les trois quarts des batteries sont produites en Chine. Nous pouvons subventionner moins, mais subventionner mieux.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Voilà !

M. Éric Gold. En conclusion, si le groupe RDSE apporte son soutien à ces crédits, y compris à la minoration du bouclier tarifaire sur l'électricité pour tout le monde, il souhaite avant tout lancer un appel à la sobriété. Les mesures de soutien face à la hausse des prix de l'énergie ont déjà coûté 50 milliards d'euros à la France depuis 2021. Cette situation, en particulier dans un contexte de raréfaction des ressources en énergie et en eau, nous oblige à changer de logiciel. Les plus gros consommateurs doivent notamment être incités, sinon forcés, à réduire plus vite et plus fort leur consommation et leurs émissions. À défaut, les efforts du quotidien que fournissent nos concitoyens ne seront qu'une goutte d'eau dans un océan de pétrole. *(Mme Nadège Havet applaudit.)*

M. le président. La parole est à Mme Nadège Havet. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.)*

Mme Nadège Havet. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, pour 2024, le budget vert de la France est en nette hausse : 7 milliards d'euros de plus qu'en 2023. Compte tenu des 10 milliards d'euros inscrits en autorisations d'engagement, hors relance et mesures exceptionnelles, l'ensemble des dépenses favorables à l'environnement et des dépenses mixtes s'élèvera au total à 41,7 milliards d'euros. Ce texte, il est vrai, « consacre la transition écologique comme une priorité absolue », pour reprendre les mots prononcés par le ministre délégué chargé des comptes publics.

En Bretagne, en Normandie et dans le Pas-de-Calais, ces dernières semaines ont été marquées par des événements climatiques violents. L'automne 2023 sera le plus chaud jamais enregistré depuis 1900. La dynamique de verdissement du budget doit se poursuivre et s'amplifier.

L'orientation de nos finances publiques locales et nationales vers un soutien à la planification écologique, telle qu'elle a été présentée fin septembre, est une nécessité absolue. Définir une stratégie nous donnant les moyens d'atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés pour 2030 en matière de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et de notre consommation d'énergie, voilà la tâche à laquelle nous nous attelons une nouvelle fois collectivement aujourd'hui.

La COP28 s'est ouverte jeudi dernier et – nous le savons – les engagements pris à l'échelle planétaire seront déterminants. Là encore, la France joue tout son rôle. À ce propos, je salue la tenue à Paris, début novembre, du premier sommet international consacré aux glaciers et aux pôles. Dans un budget qui se chiffre en milliards d'euros, il faut ajouter celui que le Président de la République a promis d'allouer à la recherche polaire d'ici à 2030.

En marge de sa récente visite au technopôle Brest-Iroise de Plouzané, la ministre Sylvie Retailleau a précisé certaines dispositions que le Gouvernement entend prendre à destination de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et de l'Institut polaire français Paul-Émile Victor.

Les fonds propres de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » s'élèvent à 24,5 milliards d'euros en autorisations d'engagement et de 21,6 milliards d'euros en crédits de paiement.

La baisse globale des crédits par rapport à 2023 traduit la fin d'un dispositif conjoncturel exceptionnel, celui des aides sur l'énergie, porté par le programme « Service public de l'énergie », qui perd 70 % de son enveloppe.

Toutefois, la grande majorité des autres postes, qui sont quant à eux pérennes, enregistre une hausse parfois très forte. Les autorisations d'engagement du programme « Affaires maritimes, pêche et aquaculture » sont ainsi en hausse de 22 % au titre du financement de diverses actions : poursuite du développement d'une formation maritime de qualité ; garantie d'un soutien accru à l'économie des filières et à l'innovation ; préservation de l'environnement marin ; amélioration de la sécurité maritime.

Pour répondre chaque année à plus de 20 000 demandes d'intervention de secours en mer, chiffre en constante augmentation, les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Cross) bénéficient d'un plan de modernisation qui se poursuivra en 2024.

Afin de répondre aux priorités de la France en matière de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, le budget du programme dédié est plus que doublé ; il s'articule autour de deux grands chantiers : d'une part, le renforcement de la stratégie nationale pour les aires protégées, de la restauration écologique, de la restauration des sols et de la protection des espèces *via* la stratégie nationale pour la biodiversité 2030 ; d'autre part, le plan Eau, qui doit permettre une gestion plus résiliente et plus sobre de l'eau, financé par une augmentation substantielle du plafond de

recettes des taxes affectées aux agences de l'eau, dont les dépenses pourront ainsi croître de 475 millions d'euros d'ici à 2025.

L'enveloppe consacrée à la prévention des risques augmente de 16 % pour atteindre 1,3 milliard d'euros.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, autrement appelé fonds vert, voit le montant de ses crédits augmenter de 25 % pour être porté à 2,5 milliards d'euros, dont une enveloppe spécifique de 500 millions d'euros allouée à la rénovation du bâti scolaire. Le groupe RDPI proposera au Sénat d'aborder de nouveau ce sujet dans le cadre de sa niche parlementaire du mois de décembre.

Il faut bien entendu mentionner également le financement du plan d'avenir pour les transports, doté de 1,6 milliard d'euros et destiné à soutenir les investissements dans les infrastructures et les mobilités vertes.

Les ressources de l'AFIT France augmentent de 800 millions d'euros ; l'Agence financera notamment le volet mobilités des contrats de plan État-région de nouvelle génération, qui mobilisera au total 8,6 milliards d'euros. Il s'agira d'amorcer la mise en place des services express régionaux métropolitains, de favoriser le développement du fret, de moderniser le réseau et d'assurer la mise en accessibilité des gares prioritaires nationales.

Quant au programme 174 « Énergie, climat et après-mines », il financera les principales dépenses relatives aux priorités inscrites dans la loi relative à l'énergie et au climat, à savoir la neutralité carbone à l'horizon 2050, le déploiement des énergies renouvelables – l'année prochaine sera marquée par l'accélération du développement de l'éolien en mer – ou encore le soutien à la rénovation énergétique.

En 2024, près de 90 % des 5 milliards d'euros de crédits du programme 174 serviront à financer les trois principaux dispositifs d'aides versées aux ménages. Il s'agit, premièrement, de la prime à la conversion des véhicules et du bonus écologique, deuxièmement, du chèque énergie, qui a vocation à aider les 5,6 millions de ménages à revenus modestes, troisièmement, du dispositif MaPrimeRénov', qui participe au financement des travaux de rénovation énergétique réalisés par des propriétaires occupants ou par les bailleurs du parc privé.

Ces hausses de crédits visent en définitive à soutenir l'accélération de la décarbonation des secteurs stratégiques principaux de notre vie quotidienne, ainsi qu'à garantir la préservation de la biodiversité et de nos ressources. Le groupe RDPI les soutiendra.

Alors que la transition est intimement liée à la cohésion – cohésion des territoires, mais aussi cohésion entre les collectivités et l'État –, la territorialisation de la planification écologique apparaît par ailleurs comme un enjeu clé.

À cet égard, mon groupe soutient les centaines de créations d'emplois qui sont inscrites dans ce budget : au titre de cette seule mission, +254 ETP pour les opérateurs et +317 ETP dans les services des ministères et autorités administratives indépendantes. Depuis vingt ans, le ministère perdait des postes : il était grand temps d'inverser la courbe. Cette inflexion permettra notamment d'accompagner les élus, qui en ont besoin, en matière d'ingénierie. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.*)

M. le président. La parole est à M. Alexandre Ouizille. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Alexandre Ouizille. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, au début du mois de novembre, la tempête Ciaran a frappé la France, laissant derrière elle un spectacle de désolation. De la Bretagne aux Hauts-de-France, on compte des milliers de poteaux à terre, des dizaines de milliers d'arbres arrachés, 300 000 sinistrés, plus d'un million de Français privés d'électricité pendant plusieurs jours – et trois morts.

Ciaran a occasionné 500 millions d'euros de dégâts matériels. Elle succède à Alex, qui avait déjà coûté au pays 200 millions d'euros en 2020.

J'en tire deux conclusions.

La première, c'est que nous ne sommes pas prêts. Mon collègue Uzenat le rappelait lors d'une récente séance de questions d'actualité au Gouvernement, relayant le sentiment de solitude des élus locaux face à cette catastrophe.

La deuxième, c'est que l'inaction climatique va nous coûter cher, et de plus en plus cher. Telle est d'ailleurs la conclusion du rapport Pisani-Ferry-Mahfouz que la Première ministre a elle-même commandé.

Si je rappelle ces évidences, c'est que débattre du budget écologique de la France revient à délibérer non seulement devant la Nation, mais devant l'espèce humaine tout entière, tant les quelques années qui nous séparent de 2035 et de 2050 sont fatidiques.

Depuis quelques semaines, monsieur le ministre, vous avez l'air fier comme Artaban et, pour tout dire, content de vous-même. Les adeptes de la main invisible du marché, dont vous êtes, parlent enfin d'une forme de planification écologique – cela fait des années et des années que nous le demandions.

À étudier votre projet de loi de finances, il nous semble toutefois qu'au mieux vous n'avez pas compris ce qu'est la planification et ce qu'elle emporte ; qu'au pire vous ne faites qu'entretenir l'illusion en faisant semblant d'y avoir recours.

En effet, rappelons-le, vous n'avez toujours pas présenté une stratégie nationale bas-carbone actualisée. Vous n'avez pas de programmation des financements et vous n'avez pas d'articulation entre une telle programmation, de toute façon introuvable, et les investissements des collectivités ; mais vous parlez quand même de « planification »... C'est tout à fait stupéfiant : vous planifiez sans plan !

Au vrai, pour 2024, votre planification écologique ressemble avant tout à un grand *mea culpa*, à moins qu'il ne s'agisse d'un petit remords, eu égard à votre inaction climatique depuis 2017.

Je reviendrai sur deux aspects de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » du budget 2024, en me concentrant, d'une part, sur ses quelques aspects positifs – ils existent et nous les saluons –, d'autre part, sur l'impasse de votre méthode.

Ce projet de loi restera comme celui du réveil tardif du gouvernement d'Emmanuel Macron. Ça y est, vous cessez de détruire les services publics et les administrations chargées de la transition écologique ! Il était temps.

Ce budget contient 7 milliards d'euros de dépenses supplémentaires favorables à l'environnement. J'y note également la pérennisation et l'augmentation des moyens du fonds vert, qui sont portés de 2 milliards à 2,5 milliards d'euros, ce qui constitue une petite avancée. Les effectifs des ministères et des agences de la transition et de la prévention des risques

progressent enfin, quoiqu'ils ne soient toujours pas à leur niveau de 2017, date à laquelle vous êtes arrivés aux responsabilités. L'effort de 300 millions d'euros consacré à la régénération du réseau ferroviaire n'est pas anodin, même s'il doit être mis en regard de l'impact de l'inflation sur les comptes de SNCF Réseau.

Cesser de détruire les services publics n'a pourtant rien à voir avec la planification de la bifurcation écologique. La planification se doit de hiérarchiser les priorités et de déboucher sur des actions claires, financées, dont les conséquences économiques et environnementales sont précisées. Il y va d'une question de méthode.

Or on la cherche encore, votre trajectoire financière ! La synthèse du plan France Nation verte ne contient par exemple aucun – aucun ! – chiffre. Vous multipliez les plans sectoriels – plan Eau, plan Vélo, plan Biodiversité – sans programmation d'ensemble. Vous faites voter une loi relative à l'accélération de la production d'EnR et une loi relative à la construction de nouvelles installations nucléaires avant même d'élaborer votre loi de programmation pluriannuelle de l'énergie. Bref, vous partez dans tous les sens.

Les objectifs environnementaux ne devraient plus être affichés sans engagement quant aux moyens mobilisés pour les atteindre. Il est une démarche qui, de ce point de vue, aurait pu vous inspirer, celle des plans pour une nouvelle France industrielle d'Arnaud Montebourg. Transversaux, mettant autour de la table administrations et industriels, dotés d'échéances et d'objectifs précis, ces plans dessinaient une nouvelle forme de planification.

Je voudrais pour conclure rappeler le souvenir d'un moment auquel fait écho celui que nous vivons. Nous sommes le 4 mars 1933 ; le président Roosevelt, fraîchement élu, fait face, du haut du Capitole, à une foule compacte, bigarrée, mais heureuse, venue des quatre coins des États-Unis. D'emblée, dans son discours d'investiture, il rappelle comment les libéraux se sont comportés pendant la crise de 1929 : « À la vérité, ils ont essayé ; mais leurs efforts portaient l'empreinte d'une tradition périmée. [...] Ils ne connaissent que les règles d'une génération d'égoïstes. Ils n'ont aucune vision, et sans vision, le peuple meurt. »

Il en va de même pour la planification écologique. Avec ce projet de loi de finances, vous essayez : c'est bien ; mais il serait temps d'avoir une vision. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Mandelli. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Jean-François Longeot applaudit également.*)

M. Didier Mandelli. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'examen de cette mission intervient en pleine COP28. La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable n'a pas souhaité s'y rendre, préférant échanger avant la conférence avec la ministre Mme Pannier-Runacher sur la position de la France, puis auditionner – ce sera mercredi prochain – notre ambassadeur chargé des négociations sur le changement climatique, Stéphane Crouzat.

L'urgence climatique impose une révolution culturelle, c'est-à-dire une mutation plus qu'une transition. Nous allons devoir accomplir en dix ans ce que nous n'avons pas réussi en trente ans. Cette transformation d'ampleur de nos

comportements, de nos modes de production et de nos modes de consommation implique des investissements considérables et a un coût économique et social.

Nos politiques publiques devront accompagner nos concitoyens pour que personne ni aucun territoire ne soit oublié. Pour un État fortement endetté comme la France, dont la société est fracturée ou en cours de fracturation, l'équation est compliquée et douloureuse ; mais le coût de l'inaction serait bien plus important.

La mission « Écologie, développement et mobilité durables » que nous examinons aujourd'hui retranscrit les mesures mises en place par la France pour s'adapter à cette urgence climatique ; il s'agit donc d'une mission aux multiples défis. Elle comporte pas moins de neuf programmes concourant à la mise en œuvre de politiques publiques nombreuses – transport, énergie, protection de l'environnement et de la biodiversité, lutte contre les pollutions, prévention des risques naturels et technologiques.

Pour réaliser son ambition d'accélérer la transition écologique et énergétique, le Gouvernement a défini trois priorités : réussir à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2030 ; accélérer la préservation et la restauration de la biodiversité ; assurer notre souveraineté énergétique.

Pour y parvenir, il consacre à la présente mission budgétaire 39,7 milliards d'euros de crédits, soit une augmentation d'environ 7 milliards d'euros par rapport à 2023. S'il faut évidemment saluer cette hausse inédite en faveur de la transition écologique, ce budget n'est encore une fois pas à la hauteur des enjeux. Mes collègues ont déjà cité à plusieurs reprises le rapport de Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz sur les incidences économiques de l'action pour le climat ; les besoins d'investissement supplémentaires nets y sont évalués à 67 milliards d'euros, dont 25 milliards à 34 milliards d'euros pour l'État et les collectivités locales, à l'horizon 2030. Or nous sommes déjà en 2024 : il reste six ans pour atteindre cet objectif. Cela ne sera possible qu'à condition d'investir chaque année entre 5 milliards et 6 milliards d'euros supplémentaires.

Ce budget contient plusieurs mesures qui vont dans le bon sens. Je tiens tout particulièrement à saluer la hausse des effectifs en faveur de la transition écologique. On se souvient que la Cour des comptes, dans son analyse du budget de l'État en 2022, pointait la combinaison d'une baisse du nombre d'emplois et d'une augmentation des dépenses de personnel due à la hausse du point d'indice. Quant au budget voté l'année dernière, il prévoyait une hausse d'effectifs... nulle, si je puis dire.

Pour la première fois depuis des années, le projet de budget qui nous est présenté prévoit donc une augmentation des effectifs dont bénéficient principalement l'Office français de la biodiversité et l'Ademe.

Les crédits de paiement du programme 380, autrement dit du fonds vert, passent de 500 millions à un peu plus de 1 milliard d'euros. Cette augmentation semble plus conforme aux besoins que les dotations précédentes, bien que le dispositif reste sous-dimensionné et peu transparent. Le fonds vert devait pourtant être aux mains des élus locaux ; il ne l'est toujours pas...

L'année dernière, certains documents concernant ce programme avaient été communiqués très tardivement à notre rapporteure spéciale Christine Lavarde. Cette année, la répartition des crédits au sein des trois actions du

programme est manquante. Le ministère s'est montré à plusieurs reprises incapable de répondre aux demandes des différents rapporteurs, ce qui témoigne à mon sens d'une certaine impréparation.

Ce projet de budget acte en outre plusieurs aides conjoncturelles, dont certaines demeurent mal cadrées. J'en veux pour exemple le chèque énergie. Dans son rapport d'information de juin 2023, Christine Lavarde dénonçait « l'usine à gaz des aides énergie » et appelait à une réforme en profondeur du chèque énergie.

Quant au dispositif MaPrimeRénov', si sa refonte en deux parcours est une première étape, il doit encore gagner en efficacité. Il faut continuer l'œuvre de simplification et agir contre la fraude.

Hormis ces aides, le présent budget ne contient malheureusement aucune grande réforme structurelle : fait défaut une vision de long terme.

Premier exemple, nous savons depuis plusieurs années que le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles est en danger. Ainsi que l'a souligné la rapporteure spéciale Christine Lavarde, que je cite pour la troisième fois, la fréquence et l'intensité accrues des catastrophes naturelles vont exposer l'équilibre financier du régime à des tensions toujours croissantes. À l'évidence, les sommes allouées cette année ne permettront pas de satisfaire les besoins.

Quant au risque de retrait-gonflement des argiles, on sait que la notion de cumul de phénomènes de sécheresse est mal ou n'est pas prise en compte – je vous renvoie au rapport d'information sénatorial qui a été publié sur le sujet.

En tout état de cause, les récentes inondations ont mis en lumière la nécessité d'aller encore plus loin dans la simplification des demandes de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Pour ce qui est – deuxième exemple – de la prévention des risques technologiques ou encore du risque inondation, notre collègue rapporteur pour avis Pascal Martin a parfaitement mis en lumière la nécessité de faire évoluer les dispositifs en vigueur.

Troisième exemple, le budget proposé renforce certes les moyens alloués aux infrastructures de transport, mais, comme l'a relevé très justement notre collègue rapporteur pour avis Philippe Tabarot, il ne traduit pas les engagements de Mme la Première ministre en matière ferroviaire.

Plus grave encore, on n'y trouve aucune stratégie de modernisation du réseau.

En matière de transport, la transition écologique ne peut se résumer à taxer les véhicules polluants. Certes, je caricature à dessein, mais leur interdire l'accès à certaines parties du territoire et accorder une prime à l'achat de véhicules propres sont des mesures qui restent bien en deçà des besoins. Les transports aérien, routier, fluvial et maritime méritent aussi notre attention.

Si le projet de budget qui nous est soumis peut encore gagner en efficacité, il acte cependant une dynamique assez forte que nous ne pouvons que soutenir. Avec les réserves que je viens d'exprimer, le groupe Les Républicains votera les crédits de cette mission. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Jean-François Longeot et Mme Nadège Havet applaudissent également.)*

M. le président. La parole est à Mme Denise Saint-Pé. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis, applaudit également.*)

Mme Denise Saint-Pé. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, si les crédits du PLF dévolus à la mission « Écologie, développement et mobilité durables » diminuent sensiblement, cela tient avant tout à la réduction importante des dispositifs de soutien à la consommation d'énergie.

Ce choix est *a priori* compréhensible, au vu de la baisse des prix de l'énergie depuis leur pic de 2022 ; l'on aurait pu néanmoins envisager une dégressivité plus lente, le choc d'inflation restant très élevé pour les ménages, les entreprises et les collectivités.

Cela me paraissait d'autant plus souhaitable que le contexte international, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient, risque de soumettre les prix de l'énergie à une volatilité démultipliée.

C'est pourquoi, à titre personnel, je pense qu'il serait utile, par exemple, de proposer une extension aux collectivités des tarifs réglementés de vente de l'électricité. Cela les préserverait des retournements de conjoncture trop violents et leur permettrait de mener leurs missions de service public sans avoir à les restreindre comme c'est désormais trop souvent le cas.

Dans le même ordre d'idée, je note que le chèque énergie exceptionnel disparaît ; mais il risque de revenir rapidement si les prix de l'énergie repartent à la hausse. Si tel devait être le cas, j'espère que le Gouvernement prendrait cette fois-ci en compte la situation difficile des ménages recourant au gaz, souvent la seule énergie disponible, avec le fioul, dans le monde rural : ils méritent d'être aidés tout autant que les autres.

Pour ce qui est du chèque énergie classique, les limites du dispositif sont d'ores et déjà identifiées : taux de recours insatisfaisant – 77 % –, montants trop faibles, surtout dans le contexte inflationniste actuel, difficultés d'application persistantes, par exemple pour les personnes en situation d'intermédiation locative. J'appelle une fois de plus le Gouvernement à trouver des solutions, comme le réclame le médiateur national de l'énergie.

Quant aux crédits attribués au dispositif MaPrimeRénov', je me réjouis qu'ils connaissent une augmentation significative. Toutefois, les résultats de cette politique sont encore loin des objectifs affichés et certains publics, comme les bailleurs ou les copropriétés, sont *de facto* quasi exclus du dispositif. En outre, je regrette que le reste à charge soit encore très élevé et que les modalités d'application restent très complexes. Je compte sur le Gouvernement pour remédier à ces défauts.

Par ailleurs, la stabilité des crédits alloués au compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », dit CAS Facé, apparaît pénalisante vu la multiplication des interventions des autorités organisatrices de la distribution d'énergie, désormais également compétentes en matière de flexibilité et d'hydrogène, depuis la récente promulgation de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi Aper.

Enfin, je tiens à saluer vos efforts, messieurs les ministres, pour densifier les effectifs de vos ministères et des agences qui sont sous votre autorité, telle l'Ademe. En effet, alors que

2023 s'annonce comme l'année la plus chaude jamais enregistrée, il est urgent de recruter pour permettre à l'État de mieux accompagner le traitement des défis posés par la transition écologique en cours. C'est pourquoi, malgré les inquiétudes exprimées et comme l'a déjà annoncé le président Longeot, le groupe Union Centriste votera en faveur des crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – Mme Nadège Havet applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Michau. (*Bravo! sur des travées du groupe SER.*)

M. Jean-Jacques Michau. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, en introduction, je veux insister sur la trajectoire financière visée par le Gouvernement, qui se concentre sur le désendettement de l'État et sur la poursuite de la baisse des impôts.

Cette stratégie économique me paraît particulièrement risquée. Rappelons que, dans leur rapport, Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz soulignent la nécessité, d'ici à 2030, de consentir chaque année 34 milliards d'euros d'investissements publics supplémentaires si nous voulons réussir la transition écologique. Cet effort est considérable, mais il est indispensable.

Dans le temps qui m'est imparti, je me concentrerai sur quelques-unes de mes préoccupations fortes concernant ce projet de budget.

L'essentiel du financement du programme 174 « Énergie, climat et après-mines » est consacré, au sein de l'action n° 02 « Accompagnement transition énergétique », à MaPrimeRénov' et au chèque énergie.

Si les crédits 2023 du chèque énergie sont renouvelés pour 2024, leur montant ne me semble pas à la hauteur de la situation : les ménages modestes ont en effet pâti de l'inflation et subi un accroissement de leurs dépenses contraintes d'énergie.

L'un des volets du chèque énergie ne fonctionne pas : seuls 900 chèques ont ainsi été utilisés en 2020 pour réduire la consommation d'énergie des logements. Cette statistique doit faire réfléchir le Gouvernement.

Il est nécessaire de rendre ce chèque plus inclusif, en élargissant son éligibilité au moins au niveau du seuil de pauvreté tel qu'il est défini à l'échelon européen, soit 60 % du revenu médian.

Toujours à propos du programme 174, je souhaite mettre l'accent sur les dépenses fiscales qui y sont rattachées : 4 milliards d'euros pour 2024. Je m'interroge fortement sur l'efficacité de telles exonérations.

Le dispositif de *leasing* social va permettre aux ménages modestes d'avoir accès à une offre performante, sur le plan environnemental, de location ou de vente de voitures électriques, financée par le programme 174. Il appelle de ma part deux remarques.

D'une part, aucun montant précis n'est renseigné pour cette aide, en autorisations d'engagement comme en crédits de paiement. D'autre part, les ménages, pour y être éligibles, doivent avoir un revenu fiscal inférieur à 14 000 euros, ce qui est très restrictif ; il faut augmenter le plafond de revenus.

Concernant l'action n° 01 « Politique de l'énergie » du même programme 174, je suis particulièrement attentif à la sécurisation des barrages. À ce sujet, je veux interroger le Gouvernement : où en est le dossier, très sensible, de l'ouverture à la concurrence des concessions hydroélectriques ?

Au sein du programme 362 « Écologie » de la mission « Plan de relance », l'action n° 08 « Énergies et technologies vertes » me paraît particulièrement décisive : il s'agit de positionner la France à la pointe des technologies de production d'hydrogène renouvelable ; de soutenir les innovations au service de la transition écologique tout en développant des solutions innovantes pour la gestion des déchets radioactifs ; d'aider les secteurs aéronautique et automobile. Je m'étonne que cette action soit dotée d'aussi peu de moyens.

Enfin, le Facé est un outil essentiel de péréquation et d'égalité des territoires en matière de distribution de l'électricité.

Cependant, la stabilité, depuis plusieurs années, des dotations du compte conjuguant ses effets à ceux de l'inflation, la capacité du Facé à contribuer au financement des travaux de développement et d'adaptation des réseaux territoriaux de distribution d'électricité a tendance à s'éroder toujours davantage, alors que, de leur côté, les dépenses ne cessent d'augmenter.

Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je conclurai mon intervention en insistant de nouveau sur la nécessité d'accroître les moyens budgétaires pour une transition écologique juste. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER. – Mme Nadège Havet applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. Stéphane Sautarel. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Jean-François Longeot applaudit également.)*

M. Stéphane Sautarel. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, visiblement, il y a loin de la coupe aux lèvres, si je peux me permettre cette expression. Pourtant, nous sommes, comme vous, messieurs les ministres, assoiffés de transition écologique soutenable et souveraine, faisant toute sa place, essentielle, aux collectivités territoriales.

Je concentrerai l'essentiel de mon propos au volet transports de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

Tous les constats sont partagés, les propositions le sont aussi assez largement, au moins dans le domaine du ferroviaire. Or cela ne se traduit pas véritablement dans les PLF successifs qui nous sont présentés.

Je veux notamment me référer au rapport de contrôle que mon collègue Hervé Maurey et moi-même avons rendu, au nom de la commission des finances, sur la situation financière de la SNCF et de notre système ferroviaire.

Le Sénat, le président de la SNCF, le Groupement des autorités responsables de transport (Gart), le COI et même, croyait-on, le Gouvernement, tout le monde semblait d'accord sur le constat.

« Nous faisons donc le choix d'investir en priorité dans les infrastructures qui nous permettront de réussir la transition écologique, à commencer par le ferroviaire, qui est la colonne vertébrale des mobilités.

« Concrètement, cela signifie que l'État souhaite s'engager [...] pour réussir une "Nouvelle donne ferroviaire", de l'ordre de 100 milliards d'euros d'ici 2040. »

Ce sont bien là les mots de la Première ministre, prononcés le 24 février dernier, lorsqu'elle a annoncé que le gouvernement français souhaitait mettre en œuvre des investissements à hauteur de 100 milliards d'euros en faveur du transport ferroviaire d'ici à 2040.

Pareille annonce devait forcément se traduire dans le premier projet de loi de finances qui allait suivre, le PLF pour 2024. Si tel est bien le cas, les crédits sont loin d'être à la hauteur des enjeux.

Les moyens de l'Afit France devraient augmenter de 900 millions d'euros, *via* l'affectation du produit d'une nouvelle taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance et d'une fraction de TICPE supplémentaire. On ne peut que s'en réjouir puisqu'il s'agit là d'une préconisation qu'Hervé Maurey et moi-même avions faite. Mais comment prétendre investir 100 milliards d'euros d'ici à 2040 en n'inscrivant dans le budget de l'État, d'ici à 2027, que 1,5 milliard d'euros de crédits par an ? L'équation semble difficile à résoudre.

Messieurs les ministres, vous prévoyez en outre une affectation de 925 millions d'euros issus des bénéfices de SNCF Voyageurs pour abonder un fonds de concours fléché vers la régénération du réseau.

Avouons-le, c'est innovant ! Comme si notre système n'était pas suffisamment complexe...

Tout d'abord, l'État reprend la dette de SNCF Réseau.

Puis, SNCF Réseau maintient des redevances exorbitantes, que paie SNCF Voyageurs et qui pèsent sur les prix des billets tout en limitant l'ouverture à la concurrence. Ce système est unique en Europe, nous l'avons dénoncé, mais rien ne change.

Conséquence : SNCF Voyageurs développe son activité, maintient des tarifs élevés et, de ce fait, est excédentaire ; pour combien de temps, nul ne le sait.

L'État va donc ponctionner une partie du résultat de SNCF Voyageurs pour financer le réseau, dont cette entité, pourtant, n'a pas la charge, la privant ainsi de la possibilité de baisser ses tarifs ou d'investir dans le matériel roulant – je pense notamment aux trains de nuit et aux trains d'équilibre du territoire, qui en ont tant besoin.

Tout cela pourrait être tellement plus simple et bien plus efficace !

L'État doit assumer la charge du réseau, comme cela se fait partout en Europe, en procédant, selon le type de voies, en direct ou par le biais de sociétés de projets et en privilégiant les solutions innovantes par lesquelles il peut s'extraire de l'annualité budgétaire. De telles solutions existent, nous les avons pointées.

Concernant la situation des AOM de province, aucune réelle réponse ne figure dans le PLF. Heureusement, le rapporteur général a proposé, en première partie, l'affectation à ces autorités de 250 millions d'euros du produit, qui est perçu par l'État, de la mise aux enchères des quotas carbone. Nous avons aussi proposé le fléchage vers les AOM hors Île-de-France d'une partie du fonds vert et l'instauration du fonds climat territorial, sur lequel notre rapporteur spécial aura l'occasion de revenir.

Je me félicite d'une telle initiative, qui comptait aussi parmi les recommandations qu'Hervé Maurey et moi-même avons formulées dans le cadre de notre rapport d'information consacré aux transports du quotidien, publié en juillet dernier.

Un certain nombre de nos propositions pour Île-de-France Mobilités ont également été reprises : très bien ! Mais n'oublions pas les RER métropolitains, les mobilités du quotidien sur l'ensemble du territoire, les besoins en infrastructures ferroviaires, mais aussi routières.

S'agissant d'accompagner les transitions à l'œuvre, la mobilité et le logement sont les deux gisements majeurs de réduction significative des émissions ; mais si l'on veut que, sur chacun de ces deux volets, la réduction soit soutenable pour chaque Français, un accompagnement fort est nécessaire. Ces secteurs sont ceux où nous avons à faire face, comme on a coutume de le dire, à des chocs d'investissement.

Or ce sont ceux-là mêmes qui ne font paradoxalement l'objet, dans ce PLF, d'aucun réel effort, en tout cas d'aucun effort qui soit à la hauteur des enjeux, à la hauteur des annonces, à la hauteur de la trajectoire imposée et que nous devons ajuster, comme nous le savons déjà tous.

Dans le domaine de la mobilité, nous devons faire face non seulement à un choc d'investissement, mais aussi à un choc d'offre.

Les régions y sont prêtes, s'y engagent, espèrent que les CPER qu'elles ont conclus satisferont leurs attentes et que l'État saura se montrer, dans ce cadre, à la hauteur des engagements qu'elles ont pris sur le matériel et sur le niveau de service. Il est enfin temps, je le redis, que l'État réponde présent sur les infrastructures et qu'il donne l'impulsion nécessaire à une nouvelle LOM, propre à répondre aux enjeux. Je sais que vous aussi, monsieur le ministre, vous l'attendez, vous l'espérez.

N'oublions pas, par ailleurs, que la mobilité en milieu peu dense repose – et continuera de reposer – sur les routes. Je ne peux donc passer sous silence la dégradation du réseau routier national, faute de financements suffisants. Celle-ci vient confirmer le désengagement de l'État de ce champ pourtant indispensable aux mobilités, en particulier en milieu rural. Les réseaux communaux et départementaux souffrent eux aussi, par manque de moyens.

Or les mobilités nécessitent et nécessiteront encore longtemps ces infrastructures routières qui irriguent notre pays et sur lesquelles nous pouvons faire circuler des véhicules décarbonés, y compris les bus à haut niveau de service (BHNS). Ces infrastructures existent ; faisons-les vivre, car, nous le savons tous, le ferroviaire, s'il doit être privilégié, ne peut répondre à tous les besoins.

Je dis quelques mots, pour finir, sur les autres programmes – hors volet transports – de cette mission.

Je ne reviendrai pas sur le volet énergie et électricité. Nous en proposons des modifications pour le rendre plus ciblé. Notre rapporteur spécial l'a dit et sa parole est d'autant plus forte que le Sénat, sur ces sujets – je pense au bonus écologique –, a toujours eu raison trop tôt.

Je me contenterai d'un focus sur deux points.

À propos du fonds vert, tout d'abord, j'exprimerai une satisfaction et une demande.

Une satisfaction : une partie de ses crédits est affectée à la mobilité, conformément, donc, à ce qu'Hervé Maurey et moi-même proposons.

Une demande : je plaide pour que le fonds soit mis à la main des territoires, selon une logique de gestion qui le rende complémentaire de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), les élus étant appelés à jouer, dans ces circuits, un rôle renforcé.

Pour ce qui est, ensuite, du CAS Facé, ses crédits sont limités, depuis 2018, à 360 millions d'euros. La Cour des comptes a fait valoir qu'un tel montant n'était pas suffisant pour répondre aux enjeux de l'électrification rurale. Je souhaite que cette dotation, qui est essentielle, soit revalorisée.

Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le groupe Les Républicains, suivant l'avis des rapporteurs, votera, une fois adoptés les amendements de la commission des finances, les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ». (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Monsieur le président, mesdames les rapporteuses, mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, en une heure quarante-deux se sont succédé vingt et une interventions, et je ne dispose, pour vous répondre, que de quatorze minutes et cinquante secondes.

Vous pouvez donc aisément imaginer la frustration qui est la mienne, tout comme j'anticipe celle qui sera la vôtre à l'issue de mon intervention, puisque nombre des questions que vous avez évoquées n'auront pas pu trouver de réponse directe.

Je note néanmoins, dans cet exercice auquel nous venons d'assister, les nombreux avis favorables exprimés et la tonalité positive de l'écrasante majorité des propos, même si quelques-uns des orateurs ont conditionné leur vote en faveur des crédits au sort qui sera réservé à un certain nombre d'amendements.

À défaut d'entrer complètement dans le détail, je souhaite redire ce que recouvre la mission « Écologie, développement et mobilité durables », et insister sur quelques points.

Atténuer nos émissions de gaz à effet de serre ; adapter notre société au dérèglement qui est déjà là, mais aussi à celui qui s'annonce, compte tenu du non-respect des trajectoires fixées dans l'accord de Paris sur le plan mondial ; mettre en œuvre la stratégie nationale pour la biodiversité 2030 (SNB), la première du genre, qui est dotée des moyens nécessaires et s'inscrit dans le cadre européen du règlement sur la restauration de la nature et dans le cadre mondial des prescriptions de la COP15 : voilà le socle sur lequel repose ce budget.

Les crédits de la mission sont en augmentation de 15 %. Sont inscrits, en crédits de paiement, 62 milliards d'euros, quand les autorisations d'engagement progressent de 10 milliards d'euros. Clément Beaune y reviendra pour ce qui concerne le ferroviaire, mais chacun sait que, lorsqu'un plan d'envergure est annoncé, tout commence, la première année, par le lancement d'un certain nombre d'études, ce qui mobilise davantage d'autorisations d'engagement que de crédits de paiement.

Dans ce budget, le fait le plus saillant, signalé par beaucoup d'entre vous, ce sont bien entendu les créations de postes.

Après quelque vingt années de baisses d'effectifs, près de 20 000 suppressions de postes au sein du pôle écologique au sens large, sous tous les gouvernements confondus, y compris ceux qu'ont défendus une partie des orateurs qui sont montés à cette tribune pour donner des leçons et faire comme si tout avait commencé en 2017, nous assistons bien – chose inédite, donc, depuis vingt ans – à des créations de postes.

Après dix-huit années de baisse, nous avons eu une année de pause, puis, cette année, donc, des créations d'emplois, qui ont permis à un certain nombre d'entre vous de se réjouir de manière ciblée – je pense aux propos du rapporteur spécial Vincent Capo-Canellas. Météo-France, le Cerema, d'autres organismes, dont les agences de l'eau et, plus largement, les effectifs concourant au succès de la SNB, à hauteur de 120 postes, ont pu bénéficier de telles créations.

J'en viens aux crédits proprement dits.

Ils visent à assurer notre souveraineté énergétique. Ma collègue Agnès Pannier-Runacher sera présente dans cet hémicycle au moment de l'examen des amendements. Je vous prie de bien vouloir excuser son absence en cet instant : elle est retenue par des réunions qui sont précisément consacrées au nucléaire.

À propos du nucléaire, j'indique qu'il va bénéficier de 1,4 milliard d'euros de crédits supplémentaires. Au-delà de l'objectif consistant à crédibiliser les lauréats des projets de SMR (*Small Modular Reactors*, petits réacteurs modulaires), il s'agit, plus largement, d'assurer la relance du nucléaire sur le plan national, au moment où, sur le plan mondial et de façon spectaculaire à l'occasion de la COP28, le monde mesure la nécessité d'utiliser tous les leviers à sa disposition pour décarboner et pour sortir du fossile, non seulement, bien sûr, en accélérant la production d'énergies renouvelables, mais aussi en s'appuyant sur une énergie pilotable.

La stratégie nationale pour la biodiversité, quant à elle, a fait l'objet d'une présentation générale et suscité de nombreux échanges, avec les instances concernées comme avec les ONG. En résultent des moyens et une vision, qui s'inscrivent dans le double cadre, européen et mondial, que j'évoquais voilà quelques instants.

Je le dis sans malice à Christine Lavarde, les crédits consacrés à l'eau ont évidemment un lien direct avec la biodiversité ; on sait en effet combien les milieux aquatiques sont en première ligne face à l'érosion de la biodiversité. De façon plus large, les continuités écologiques nécessitent des moyens et des crédits, de même que la lutte contre la consommation d'intrants et les conséquences qui en découlent.

Décarboner le quotidien est à l'évidence un axe essentiel. Cette ambition s'appuie sur la progression des crédits mobilisés au titre de la rénovation énergétique, ainsi que sur l'augmentation des efforts en direction des mobilités, que détaillera Clément Beaune dans un instant.

Les crédits supplémentaires que nous allouons à la rénovation énergétique vont au-delà d'un simple effort financier : ils accompagnent la refonte de MaPrimeRénov' dans un contexte de sous-exécution du budget de ce dispositif, 1 milliard d'euros de trésorerie fléchés vers ces aides n'ayant pas été mobilisés au cours de l'année 2023. Dit autrement, les prévisions du Gouvernement quant au niveau des enveloppes que demanderaient nos concitoyens se sont révélées justes.

Le temps est à l'accélération de MaPrimeRénov', et ce à deux égards ; la refonte du dispositif se double en effet d'un élargissement des conditions d'éligibilité, 400 millions d'euros étant désormais orientés, à partir de l'année prochaine, vers l'accompagnement des bailleurs sociaux.

L'exécution de ce budget sera aussi l'occasion de généraliser l'adoption des budgets verts au sein des collectivités.

J'ai entendu ce matin un certain nombre de critiques – l'outil, en particulier, ne serait pas mûr. L'Association des maires de France en a pourtant adopté le principe, je tiens à le rappeler. Il a fait l'objet d'une validation formelle et ses contours ont été définis. Voilà une méthode qui nous permettra, non pas d'amplifier le verdissement au-delà de ce qui vous a été présenté, mais tout simplement de disposer d'un référentiel commun pour déterminer ce qui est « vert » et ce qui ne l'est pas.

Je regrette que le Sénat ait supprimé la réforme des redevances de l'eau, alors que tous les comités de bassin sans exception attendent des moyens qui sont évidemment indispensables. Je salue l'intervention du rapporteur pour avis Pascal Martin, qui a insisté sur la hausse des crédits alloués à la prévention des risques.

Je connais l'attachement de la Haute Assemblée au fonds Chaleur. Il sera porté à 820 millions d'euros, soit un montant historique représentant une augmentation de crédits de près de 60 %.

Mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, je m'attends à ce que, lors de l'examen des amendements, nous ayons maintes fois l'occasion de discuter du fonds vert. Je veux vous dire à quel point je suis ému, touché, honoré de voir certains, ici, exprimer leur souhait d'en modifier les contours, d'en prélever une partie des enveloppes, tant je me souviens de l'accueil timide ou circonspect qu'il avait rencontré ici même. (*M. Ronan Dantec hoche la tête en signe de dénégation.*)

D'ores et déjà, 17 000 dossiers ont été déposés, 8 000 ont été acceptés. Je ne me livrerai qu'à un bilan très rapide et non exhaustif en soulignant que, par ce biais, les collectivités ont pu financer 10 milliards d'euros grâce à un effet de levier massif. Dit autrement, grâce à un abondement du fonds à hauteur de 2,5 milliards d'euros, ce sont bien 12,5 milliards d'euros d'investissements qui seront rendus possibles dans les collectivités territoriales, auxquelles on laisse la main pour proposer des projets. La démarche consistera, ensuite, à s'assurer de la maturité des projets avant leur lancement.

Permettez-moi de citer quelques réalisations à cet égard : 2 millions de mètres carrés ont bénéficié d'une rénovation énergétique, dont la moitié dans le bâti scolaire ; 2 234 réseaux d'éclairage public ont été rénovés ; 358 dossiers de prévention des inondations traités ; 70 dossiers en faveur des collectivités de montagne soutenus, permettant de protéger 230 000 habitants des vallées ; 409 dossiers validés, dans le cadre de la prévention des incendies et des secours, pour l'achat de drones, de caméras thermiques ou pour renforcer les moyens des services d'incendie et de secours ; 211 dossiers ficelés en vue de l'aménagement d'aires et de lignes de covoiturage ; 500 hectares renaturés ; 1 177 hectares de friche recyclés, sur lesquels sont nés 12 195 logements ; 750 dossiers au titre de la biodiversité avertisés, permettant la mise en œuvre de

mesures de protection sur 530 000 hectares de nouvelles aires protégées ; une centaine d'épaves récupérées ; 800 actions menées en faveur des espèces marines ; etc.

Cette « année 2 » a lieu dans le contexte particulier qu'est celui de la planification écologique. Notre pays se trouve ainsi placé dans une situation inédite sur le plan international, puisqu'aucun pays au monde n'a, à la minute où nous nous parlons, engagé une telle planification. (*M. Yannick Jadot hoche la tête en signe de dénégation.*)

L'enjeu est simple : accélérer notre rythme de baisse des émissions de CO₂, que le premier quinquennat d'Emmanuel Macron a déjà permis de doubler.

Entre 2012 et 2017, nos émissions baissaient de 1 % par an ; nous avons dépassé les 2 % par an en moyenne entre 2015 et 2017, et notre rythme de diminution atteignait 2,7 % en 2022. Sur le premier semestre de l'année 2023, la baisse est supérieure à 4,5 %.

C'est ce rythme que nous devons maintenir. Ceux-là mêmes qui dénoncent, comme un disque rayé, l'inaction climatique l'ont pour partie provoquée quand ils étaient aux responsabilités ! La dernière condamnation de la France pour inaction climatique porte en effet sur le niveau des émissions constaté entre 2015 et 2018. Cela suppose à la fois de regarder la réalité en face et d'en finir avec ce discours, toujours le même, celui de la lutte des classes, seulement remis au goût du jour à grand renfort de *greenwashing*. (*Murmures sur les travées des groupes GEST et SER. – M. Yannick Jadot s'offusque.*)

M. Fabien Gay. Oh là là !

M. Christophe Béchu, ministre. Mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, attachons-nous au contraire à défendre une vision qui fasse rimer écologie et économie. C'est le sens du projet sur l'industrie verte. C'est le sens de la relance du nucléaire. C'est le sens de notre volonté de mieux cibler, dans nos dispositifs d'aides, les productions qui ont lieu sur notre territoire. Et ce sera le sens du débat et du dialogue que nous nous apprêtons à avoir à l'issue de cette discussion générale. J'ai le plaisir maintenant de laisser la parole à Clément Beaune. (*MM. Jean-Pierre Grand et Vincent Louault applaudissent.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Clément Beaune, ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports. Monsieur le président, mesdames, monsieur les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis heureux d'avoir l'occasion de compléter les propos de Christophe Béchu en vous livrant quelques éléments sur la question des transports et des mobilités.

Dans le cadre de l'effort significatif que nous faisons en faveur de la transition écologique, et qui trouve ici sa traduction budgétaire – ce sont au total 10 milliards d'euros supplémentaires que la Première ministre a mobilisés –, le morceau de choix, le volet le plus important, est celui des transports : 1,6 milliard d'euros de crédits supplémentaires leur sont consacrés pour 2024.

Les efforts publics portés par l'État en faveur des mobilités s'élèvent à 13,3 milliards d'euros. Plusieurs d'entre vous l'ont souligné, les transports dépendent, au sein du budget général, de différentes missions et leur financement repose également sur d'autres supports, parfois annexes ou extérieurs, du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » aux crédits de la Société du Grand Paris.

C'est cet effort total qui se chiffre à 13,3 milliards d'euros en 2024 dans le projet de budget qui vous est proposé, en hausse de près de 15 % par rapport au budget pour 2023 et en hausse totale de près de 30 % par rapport à ce qu'était le budget des transports sur le même périmètre en 2022, lorsque Christophe Béchu et moi-même sommes arrivés à ces responsabilités.

Si l'effort budgétaire est important, sa composition reflète des priorités très claires. J'avais dit l'an dernier, pour résumer mon propos, que nous visions des transports plus verts et plus accessibles.

Voilà qui est plus difficile à faire qu'à dire, car une telle ambition nécessite des investissements importants. Reste qu'à regarder de près la composition de notre effort budgétaire on constate que ce sont bel et bien au total 8 milliards d'euros qui sont consacrés au transport ferroviaire et aux mobilités vertes en général, y compris, donc, le vélo et le transport fluvial.

À cela s'ajoutent, au sein de ce paradigme des mobilités vertes, 2 milliards d'euros directement consacrés à la décarbonation de secteurs polluants, notamment le transport routier : si, à l'effort sur le bonus écologique et sur d'autres dispositifs, comme la prime à la conversion, on intègre le *leasing* social, dispositif dont le démarrage est prévu en 2024, ce sont 200 millions d'euros supplémentaires et 1,5 milliard d'euros au total qui sont consacrés à la décarbonation de la route.

Venons-en au transport ferroviaire de manière plus spécifique. Vous l'avez notamment rappelé, monsieur le sénateur Sautarel : il est la priorité, la « colonne vertébrale » des mobilités vertes et de la décarbonation, pour reprendre les termes employés ici même par la Première ministre à l'occasion de sa prise de fonctions.

Nous sommes au rendez-vous des priorités que nous avons annoncées l'an dernier dans ce même hémicycle.

Ainsi avons-nous lancé les services express régionaux métropolitains. Je veux rendre à cet égard un hommage particulier à Philippe Tabarot, rapporteur de la proposition de loi éponyme au Sénat, à Vincent Capo-Canellas et à beaucoup d'autres, qui se sont impliqués pour qu'un tel cadre juridique puisse exister. Le Sénat s'apprête à l'adopter définitivement d'ici à la fin de l'année ; ses dispositions seront donc opérationnelles dès le début de l'année 2024. Les crédits du budget afférent s'élèvent à 800 millions d'euros, soit une amorce somme toute importante – vous en conviendrez –, d'ores et déjà inscrite dans les CPER.

Voilà une authentique priorité, qui commence à se déployer : des dossiers sont déposés, les collectivités locales élaborent des plans d'investissement et de financement ; j'aurai le plaisir et l'honneur de les valider d'ici à la fin du premier semestre 2024.

Pour le fret ferroviaire, nous faisons aussi un effort très important, dans le cadre des CPER notamment. J'ai signé l'autre jour un contrat avec la région Centre-Val de Loire : 20 % des crédits totaux y sont consacrés au fret ferroviaire.

Au-delà des aides à l'exploitation, l'effort d'investissement que nous consentons d'ici à la fin de la décennie se chiffrera, comme je l'ai annoncé dès le mois de mai, à 4 milliards d'euros, soit un quasi-doublement de l'effort actuel. Nos gares de triage le méritent, tant leur état est vétuste et pour tout dire incompatible avec notre objectif de doublement de la part modale du fret ferroviaire.

Je veux citer en outre le budget que nous consacrons aux trains d'équilibre du territoire, d'un montant de près de 3 milliards d'euros cette année.

Je n'oublie pas, bien sûr, le réseau ferroviaire français. Vous avez raison, mesdames, messieurs les sénateurs, nous sommes au début de la remontée de la pente, ou plutôt de l'inversion de la courbe, puisque nous visons un rajeunissement du réseau – enfin ! – d'ici à la fin de la législature.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. On verra bien !

M. Clément Beaune, ministre délégué. Les crédits vont augmenter et nous les consignerons dans le contrat de performance que nous allons modifier. J'ai engagé la procédure à cet effet la semaine dernière par saisine officielle du PDG de SNCF Réseau, en garantissant que, par étapes, nous passerons à 4,5 milliards d'euros par an d'ici à la fin du mandat. Un tel montant sera donc gravé dans le marbre du contrat de performance modifié.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je le sais, vous êtes, comme moi, comme Christophe Béchu, attachés au transport routier, qui ne saurait être négligé et doit donc être décarboné. Cela a été rappelé, il représente 85 % des déplacements de nos concitoyens. Nous ne pouvons l'ignorer si nous voulons construire une stratégie de décarbonation efficace qui ait de surcroît une portée sociale.

C'est la raison pour laquelle – et je sais que cette question vous tient particulièrement à cœur, ici, au Sénat, toutes traversées confondues – nous augmentons les moyens consacrés à l'entretien et à la modernisation du réseau routier existant. Au sein de l'Afit France, ce sont 100 millions d'euros de financements supplémentaires qui ont été présentés cette semaine et qui feront l'objet d'un vote dès la semaine prochaine. Au total, par rapport à 2017, nous passons de 700 millions à 1 milliard d'euros d'investissements dans le réseau existant, ce qui, là aussi, permet de rompre avec une pente dangereuse et écologiquement préjudiciable d'usure et de vétusté.

J'ai évoqué la mise en place du *leasing* social, le renforcement du bonus écologique. Toutes ces mesures font partie de la décarbonation du réseau routier.

M. Sautarel l'a dit à sa façon, comme avant lui MM. Tabarot et Fernique, le budget des transports est un étrange puzzle qu'il faut tâcher d'assembler.

C'est la raison pour laquelle nous devons lui donner davantage de visibilité dans les années à venir. Vous connaissez mon engagement en ce sens, mais je veux tout de même le rappeler, parce que vous y avez contribué directement, notamment au sein du Conseil d'orientation des infrastructures : depuis l'an dernier, nous avons fait ce que nous avons dit. Le rapport du COI a été élaboré et remis à la Première ministre, qui en a tiré un certain nombre de conséquences.

L'engagement de 100 milliards d'euros sur le ferroviaire a été rappelé. Il a déjà sa traduction concrète : la proposition de loi Serm et les crédits mobilisés en faveur de ces services express régionaux métropolitains, c'est de la planification, c'est de la pluriannualité, c'est un effort renforcé et massif.

Plusieurs orateurs ont mentionné les contrats de plan État-région nouvelle formule ; certains sont en cours de préparation, d'autres en cours de négociation, d'autres encore sont déjà conclus. Ils sont l'incarnation de la planification écologique territorialisée à laquelle nous aspirons et que Christophe Béchu et moi-même entendons mettre en œuvre.

J'ai déjà signé trois CPER, notamment avec les régions Bretagne et Hauts-de-France ; pour cette dernière, les montants délibérés sont de 2 milliards d'euros.

Au-delà des trois CPER qui ont d'ores et déjà été conclus, ...

M. le président. Votre temps de parole est écoulé, monsieur le ministre délégué.

M. Clément Beaune, ministre délégué. ... je me suis rendu récemment dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire : les montants envisagés s'y élèvent respectivement à 1,5 milliard, 1 milliard et 500 millions d'euros.

Je n'en égrène pas toute la liste, mais l'ensemble de ces montants montre bien que nous augmentons significativement – pour ce qui concerne l'État, de plus de 50 % – les crédits annuels que nous consacrons aux mobilités.

J'aurai un dernier mot, monsieur le président, en vous priant de bien vouloir m'excuser d'être un tout petit peu trop long, pour souligner combien nous assumons nos choix. Pour financer tout cela, c'est-à-dire la priorité donnée à la transition écologique en général et aux mobilités en particulier, il faut un effort budgétaire.

Il faut donc aussi dégager des moyens supplémentaires afin de ne pas pénaliser d'autres activités et d'autres politiques publiques ; avec Christophe Béchu, nous l'assumons. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé, mesdames, messieurs les sénateurs, d'instaurer une taxe sur les grands gestionnaires d'infrastructures ; au-delà des polémiques et des contre-vérités répandues par les assujettis potentiels, il y a là un outil essentiel de financement de la transition écologique. (*M. Stéphane Sautarel acquiesce.*) Le produit de cette taxe sera, si vous la votez, directement affecté à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France ; ainsi garantit-on qu'il sera utilisé à 100 % en faveur de la décarbonation. (*Mme Nadège Havet applaudit.*)

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », figurant à l'état B.

Mes chers collègues, je vous rappelle que, pour cette mission, la conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à huit heures.

<i>(En euros)</i>		
Mission	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Écologie, développement et mobilité durables	24 040 484 408	21 566 901 418
Infrastructures et services de transports	4 321 981 200	4 358 944 478
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	308 833 004	282 535 103
Paysages, eau et biodiversité	577 954 847	511 972 615
Expertise, information géographique et météorologie	515 548 889	515 548 889
Prévention des risques	1 356 745 490	1 358 383 701
<i>Dont titre 2</i>	<i>57 036 316</i>	<i>57 036 316</i>
Énergie, climat et après-mines	5 817 177 062	5 435 154 925
Service public de l'énergie	5 539 000 000	4 884 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	3 104 243 916	3 096 361 707
<i>Dont titre 2</i>	<i>2 831 811 351</i>	<i>2 831 811 351</i>
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	2 499 000 000	1 124 000 000

M. le président. L'amendement n° II-1096, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables		1 076 366		1 076 366
<i>dont titre 2</i>		<i>1 061 172</i>		<i>1 061 172</i>
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL		1 076 366		1 076 366
SOLDE		- 1 076 366		- 1 076 366

La parole est à M. le ministre.

M. Christophe Béchu, ministre. Par cet amendement, il s'agit de retirer à la mission 1 million d'euros de crédits, tout simplement parce que ce montant a déjà été affecté

en première partie, sous forme de TICPE. Il ne se justifie donc plus sous la forme qui était initialement prévue. Nous sommes dans le cadre du transfert aux régions de la gestion des aides non surfaciques du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Avis favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1096.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je suis saisi de neuf amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-788, présenté par MM. Barros et Corbisez, Mme Varailles et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds d'investissement pour concrétiser la nouvelle donne ferroviaire

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		3 900 000 000		3 900 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Fonds d'investissement pour concrétiser la nouvelle donne ferroviaire	3 900 000 000		3 900 000 000	
TOTAL	3 900 000 000	3 900 000 000	3 900 000 000	3 900 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Pierre Barros.

M. Pierre Barros. Notre amendement vise à allouer dès maintenant 3,9 milliards d'euros supplémentaires au ferroviaire, en complément des annonces qui ont été faites par M. le ministre.

Ce montant, bien qu'important, devrait recueillir l'assentiment du Gouvernement. Il correspond en effet aux engagements qu'ont pris la Première ministre et le ministre chargé des transports concernant le lancement d'une nouvelle donne ferroviaire et la planification d'investissements à hauteur de 100 milliards d'euros d'ici à 2040.

Pour que cette nouvelle donne ne soit pas qu'un slogan, il faut des engagements concrets en matière d'investissements. Nous proposons donc, par cet amendement, de porter l'effort budgétaire au niveau requis dès 2024.

L'enjeu n'est autre que la décarbonation des transports : il convient de réduire de 30 % nos émissions de CO₂ en soutenant tant le fret ferroviaire que le transport collectif de voyageurs.

Le ministre Clément Beaune, que nous venons d'entendre et que nous avons rencontré voilà quelques semaines à ce sujet, affiche les ambitions du Gouvernement : développer les Intercités, électrifier les lignes et améliorer le confort des voyageurs. Bien évidemment, nous y souscrivons !

Nous rappelons toutefois que cette trajectoire devra s'appuyer sur la SNCF, donc sur les services publics, mais aussi, bien entendu, sur les collectivités, dans le cadre de stratégies à développer ensemble.

Règles budgétaires obligent, nous finançons notre amendement en le gageant sur les crédits d'un programme de la mission « Écologie », le programme « Service public de l'énergie ».

Nous pensons cependant que les profits des concessionnaires d'autoroutes, de l'aviation et des pétroliers seraient tout aussi à même de financer ces investissements indispensables pour le transport ferroviaire.

M. le président. L'amendement n° II-790, présenté par MM. Barros et Corbisez, Mme Varailas et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds d'investissement pour reconstituer un parc de matériel roulant de nuit et relancer progressivement un réseau de transports de trains de nuit en France et en Europe

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		1 500 000 000		1 500 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Fonds d'investissement pour reconstituer un parc de matériel roulant de nuit et relancer progressivement un réseau de transports de trains de nuit en France et en Europe	1 500 000 000		1 500 000 000	
TOTAL	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Pierre Barros.

M. Pierre Barros. Au nombre des investissements qui nous paraissent prioritaires pour le ferroviaire, on compte l'enjeu des trains de nuit.

Il faut se saisir de cet enjeu, pour plusieurs raisons.

La première raison, primordiale, est qu'il faut décarboner la mobilité – nous en avons déjà parlé.

Sans soutien financier au ferroviaire, les voyageurs sont contraints d'utiliser la voiture ou l'avion ; or ces solutions, souvent plus économiques, sont désastreuses pour l'environnement.

La deuxième raison est financière. Les trains de nuit sont moins chers que les trains classiques, plus lents. Ils évitent parfois même aux usagers deux nuits à l'hôtel supplémentaires.

La dernière raison est politique : en permettant aux Françaises et aux Français de faire des économies, les trains de nuit contribuent à améliorer l'accès au droit aux vacances et à accroître le pouvoir d'achat.

Bien sûr, ces trains contribuent aussi à consolider la filière industrielle du ferroviaire. Il faudrait 600 voitures et 60 locomotives, ce qui correspond à 1,5 milliard d'euros d'investissements, somme que nous proposons de mobiliser.

Ainsi consacrerions-nous au total 4,5 milliards d'euros au ferroviaire, conformément à l'ambition du Gouvernement, que nous aimerions voir s'affirmer dès cette année.

M. le président. L'amendement n° II-789, présenté par MM. Barros et Corbisez, Mmes Varailas, Margaté et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	1 000 000 000		1 000 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		1 000 000 000		1 000 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Pierre Barros.

M. Pierre Barros. Mes chers collègues, cet amendement à 1 milliard d'euros est un amendement de repli.

Nous proposons de nous concentrer ici sur le transport de marchandises.

Le fret ferroviaire est insuffisamment utilisé. Il représente actuellement 9 % du transport de marchandises ; il faudrait que cette part soit doublée d'ici à 2030.

Cette ambition, affirmée par le Gouvernement, est du reste validée par le Sénat.

Voilà tout juste un an, en votant la proposition de résolution du groupe CRCE, une majorité de sénateurs avaient demandé le développement du transport ferroviaire. Nous défendions dans ce texte des exigences claires : augmenter la sécurité et les fréquences sur les sillons, autoriser de plus grandes masses sur les trains et, surtout, développer le réseau.

Il ne s'agissait cependant que d'une résolution. Pour avoir quelque incidence véritable sur le réel, il faut sans attendre donner au ferroviaire les moyens dont il a besoin. Il faut aussi modifier en ce sens le contrat de performance entre l'État et la SNCF pour la période 2021-2030.

On nous oppose la présentation prochaine d'une loi de programmation. Or rien n'est certain pour le moment ! Nous souhaitons des engagements fermes.

Par conséquent, je vous propose, mes chers collègues, de voter cet amendement, qui serait un signal fort envoyé depuis cet hémicycle en faveur du fret ferroviaire.

M. le président. L'amendement n° II-836 rectifié n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-818, présenté par MM. Jacquin et Gillé, Mmes Bélim et Bonnefoy, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds d'investissement pour concrétiser la nouvelle donne ferroviaire

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		400 000 000		400 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		200 000 000		200 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Fonds d'investissement pour concrétiser la nouvelle donne ferroviaire	600 000 000		600 000 000	
TOTAL	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-781, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco,

M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	300 000 000		300 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		300 000 000		300 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Cet amendement est dans la même veine que les précédents.

Nous préconisons d'allouer une enveloppe de 300 millions d'euros au financement de la régénération – 250 millions d'euros – et de la modernisation – 50 millions d'euros – du système ferroviaire.

Il est en particulier important d'insister sur la nécessité de modernisation.

Nous avons tous en tête les sigles ERTMS et CCR. De quoi s'agit-il ?

L'ERTMS (*European Rail Traffic Management System*, ou système européen de gestion du trafic ferroviaire) signifie la capacité de réduire de façon importante l'intervalle entre les trains *via* une nouvelle génération de dispositifs de signalisation.

Quant à la commande centralisée du réseau (CCR), elle doit permettre une régulation des circulations sur un grand rayon d'action, ce qui conduira à de nets progrès.

M. le président. L'amendement n° II-816, présenté par MM. Jacquin et Gillé, Mmes Bélim et Bonnefoy, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	200 000 000		200 00 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		200 000 000		200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Alexandre Ouizille.

M. Alexandre Ouizille. Cet amendement vise à augmenter les crédits du fret ferroviaire de 200 millions d'euros.

L'objectif est assez simple : il s'agit de changer le visage du transport de marchandises dans notre pays, ce secteur étant responsable de 9 % de nos émissions de gaz à effet de serre.

À l'heure actuelle, le fret ferroviaire ne représente que 9 % du transport de marchandises, contre 89 % pour la route. L'objectif est de porter cette part à 30 %.

Il faut, à cette fin, mettre un coup d'arrêt à ce qui se déroule depuis vingt ans, à savoir une forme d'effritement – pour ne pas dire un effondrement – du fret ferroviaire, dont témoigne la diminution des effectifs de SNCF Fret, passés de 12 000 à 4 000 personnes.

M. le président. L'amendement n° II-821, présenté par MM. Jacquin et Gillé, Mmes Bélim et Bonnefoy, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	150 000 000		150 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		150 000 000		150 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE				

La parole est à M. Alexandre Ouizille.

M. Alexandre Ouizille. L'idée est assez simple : il ne saurait y avoir de relance du train de nuit sans trains de nuit. Nous avons par conséquent besoin d'investir – en l'occurrence, 150 millions d'euros sur dix ans – pour reconstituer non pas des infrastructures, mais des locomotives – il en faudrait 60 – et des wagons – il en faudrait 600 –, en sorte que le train de nuit puisse se redéployer.

M. le président. L'amendement n° II-691 rectifié, présenté par M. Tabarot, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	100 000 000		100 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		100 000 000		100 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Philippe Tabarot, *rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire*. Nous sommes en train de devenir les mauvais élèves de l'Europe.

L'Europe du ferroviaire se construit *via* un système unique de signalisation.

La consultation d'une carte relative à l'état d'équipement en ERTMS du réseau européen en 2040 m'a récemment beaucoup marqué. Deux points blancs y apparaissaient : la Lituanie et la France. Autrement dit, je le répète, nous sommes en train de devenir le mauvais élève de l'Europe, comme notre collègue Jacques Fernique l'a très bien rappelé !

Cette vérité criante a également été reconnue au Sénat, en commission, le 14 septembre 2022, par le PDG de la SNCF, qui a prononcé ces mêmes mots édifiants.

Aussi, il faut agir, et agir plus vite.

Certes, le Gouvernement fait un effort sur la régénération – nous le saluons –, mais le présent amendement de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable vise à investir 100 millions d'euros dans la modernisation du réseau ferroviaire. De fait, le retard accumulé par la France en la matière est absolument considérable.

En outre, la modernisation est l'un des prérequis du développement du transport ferroviaire. On l'a dit, l'ERTMS tout comme les commandes centralisées du réseau permettront, à terme, un développement du trafic et une gestion plus efficace du réseau.

Je préviens dès à présent que, dans l'hypothèse où l'on me demanderait de le retirer, je maintiendrais cet amendement.

En effet, à défaut d'amorcer ce plan dès maintenant, on n'achèvera la commande centralisée qu'en 2070 et, pour ce qui est de l'ERTMS, on n'aura traité qu'un tiers du réseau d'ici à 2030 ! (*M. Jacques Fernique applaudit.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, *rapporteuse spéciale*. Monsieur Barros, nous comprenons l'amendement n° II-788 comme un amendement d'appel visant très légitimement à ouvrir le débat sur le ferroviaire.

L'annonce faite par le Gouvernement, en février dernier, d'un plan de 100 milliards d'euros va dans le bon sens.

Nous attendons nous aussi sa traduction concrète : définition d'une trajectoire, identification de sources de financement. C'est pourquoi, à l'instar d'autres orateurs, j'ai demandé ce matin au Gouvernement de profiter de ce débat pour s'engager sur une date précise de révision de la LOM. Nous avons besoin d'un montant d'investissements et d'une trajectoire.

Pour autant, la commission a émis un avis défavorable sur votre amendement, car le montant inscrit, presque 4 milliards d'euros, ne pourrait bien entendu être consommé dès cette année.

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur le fait qu'une éventuelle adoption de votre amendement ferait tomber tout le paquet ferroviaire. Aussi, vous auriez lancé un débat pour le clore immédiatement.

Pour ce qui concerne l'amendement n° II-790, nous partageons votre constat d'un décalage manifeste entre les annonces qui sont faites en matière de renouvellement du matériel roulant des trains de nuit et la réalité de leur mise en œuvre. Nous avons bien noté, monsieur le ministre, qu'un appel d'offres avait été lancé en juillet dernier pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à accompagner l'État dans les modalités de financement du renouvellement du matériel roulant de nuit. Nous avons également noté que le budget permettant le recrutement effectif d'une société de portage pour le nouveau matériel roulant devrait être examiné dans le cadre du PLF 2025.

Mais, plus globalement, nous attendons toujours la stratégie, les choix opérationnels et une trajectoire d'investissement et de financement pour les trains de nuit. La définition d'un cadre clair est absolument indispensable aussi pour débloquer l'industrie et lui donner de la visibilité : nous savons tous qu'aujourd'hui les files d'attente sont très longues avant livraison ! En tout état de cause, monsieur Barros, là encore, la somme de 1,5 milliard d'euros que vous proposez ne pourrait être consommée dès 2024 : avis défavorable.

Pour ce qui est de l'amendement n° II-789, nous avons bien entendu les informations que M. le ministre a données quant à la révision du contrat de performance de SNCF

Réseau. Nous aimerions obtenir davantage encore de précisions sur la date prévisionnelle de signature du nouveau contrat et sur les mesures qu'il contiendra concernant le fret. Comme les précédents, cet amendement à 1 milliard d'euros est à notre sens un amendement d'appel : avis défavorable.

Mêmes arguments à propos de l'amendement n° II-818, qui vise à allouer 600 millions d'euros au réseau ferroviaire : nous demandons une révision de la LOM et souhaitons que le Gouvernement nous apporte des informations complémentaires, car nous sommes totalement dans le bleu au sujet de la répartition des crédits entre régénération et modernisation.

Pour 2024, cet amendement est satisfait par les investissements supplémentaires qui, d'après nos informations – mais nous attendons la confirmation de M. le ministre –, pourraient même aller jusqu'à 475 millions d'euros, intégralement financés, à ce stade, par les résultats de la SNCF.

Avis défavorable.

Avis défavorable également, pour les mêmes raisons, sur l'amendement n° II-781.

Sur l'amendement n° II-816, la commission a émis un avis défavorable, pour les raisons déjà invoquées à propos de l'amendement n° II-789.

Ayant déjà exposé notre point de vue sur les trains de nuit, je ne souhaite pas vous infliger une redite, mes chers collègues : avis défavorable sur l'amendement n° II-821.

J'en viens à l'amendement n° II-691 rectifié.

Nonobstant la belle assurance de Philippe Tabarot, qui a prévenu qu'il maintiendrait son amendement, la commission des finances en demande le retrait, même si, au fond, sur ces sujets, nos positions se rejoignent – Hervé Maurey et Stéphane Sautarel ont dénoncé depuis plusieurs années l'absence de financement des programmes de modernisation.

Il nous semble tout de même que, pour 2024, compte tenu du surcroît de crédit et d'investissement de 475 millions d'euros qu'a prévu le Gouvernement, cet amendement peut être considéré comme satisfait – mais le ministre nous en dira davantage –, à condition que soit précisée la clé de répartition qui s'appliquera entre régénération et modernisation pour 2024 et pour les années suivantes.

Quoi qu'il en soit, nous doutons que les 100 millions d'euros qui seraient ainsi ajoutés au budget des infrastructures et services de transports puissent être dépensés dès l'exercice budgétaire 2024.

Pour ces raisons, nous sollicitons le retrait de l'amendement présenté par notre collègue Tabarot au nom de la commission de l'aménagement du territoire.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Je souhaite préciser un certain nombre de choses, car, malgré l'avis défavorable que je vais émettre sur ces différents amendements, nous partageons les préoccupations, les ambitions et même, monsieur le sénateur Tabarot, la détermination qui ont été exprimées à l'occasion de leur présentation.

Je veux vous redonner les grands chiffres, mesdames, messieurs les sénateurs, pour montrer quel effort nous engageons ; j'ai bien entendu en effet l'interpellation qui nous a été adressée et l'impatience de certains à obtenir

plus de clarté concernant les plans de financement sur plusieurs années et l'augmentation des crédits alloués au réseau ferroviaire.

Depuis l'examen du budget pour 2023, la Première ministre a reçu le rapport du Conseil d'orientation des infrastructures et elle a présenté son plan d'avenir pour les transports. Nous avons engagé la nouvelle donne ferroviaire, cet effort de l'État et des collectivités, en en posant les premières briques.

Comme je l'ai rappelé, deux tiers des crédits des CPER iront abonder les budgets des transports publics et du transport ferroviaire ; or l'État consacre 50 % de moyens supplémentaires par an à la nouvelle génération de CPER. Les premiers contrats ayant été signés avec les régions, on observe que les moyens alloués augmentent même parfois de plus de 50 % et que les objectifs relatifs à la hausse de la part modale du ferroviaire et des transports publics sont tenus. Les régions nous poussent même, et c'est tant mieux, à consentir un effort important sur le ferroviaire, quitte à opérer des choix difficiles sur le routier.

J'ai évoqué, au sein de l'effort de 10 milliards d'euros supplémentaires que Christophe Béchu et moi-même portons en matière de transition écologique, le « morceau de choix » que représente le volet transport. Il y va, je le répète, de 1,6 milliard d'euros.

Dans cette somme figurent notamment 300 millions d'euros supplémentaires pour la régénération ferroviaire et 400 millions d'euros supplémentaires pour les infrastructures liées à l'exploitation ferroviaire.

Je veux maintenant aborder brièvement quelques-uns des sujets à propos desquels les différents orateurs ont souhaité m'interpeller.

Pour ce qui concerne la question du réseau – c'est la priorité –, nous l'avons dit, le système ferroviaire français a beaucoup d'atouts, mais aussi une faiblesse majeure : c'est son âge. Notre réseau, nous le savons, est en moyenne deux fois plus âgé que le réseau allemand. Il faut donc augmenter les investissements.

Je rappelle que la France investissait dans son réseau ferroviaire, il y a dix ans, moins de 2 milliards d'euros par an. L'an dernier, grâce à 100 millions d'euros de crédits que nous avions injectés dans le budget pour 2023 et qui valaient en quelque sorte transition, ces investissements atteignaient 3 milliards d'euros.

Je le redis, j'ai engagé la semaine dernière le processus de modification du contrat de performance, répondant en cela à une forte demande que vous exprimez, mesdames, messieurs les sénateurs. Le contrat de performance n'est pas un objet technique : c'est ce qui garantit juridiquement que l'on va augmenter chaque année l'investissement dans la modernisation et la régénération ferroviaire.

On passe ainsi, par étapes, de 3 milliards d'euros, chiffre pour 2023, à 4,5 milliards d'euros. Si la hausse se fait par étapes, c'est que – vous l'avez dit, madame la rapporteure, et le PDG de l'entreprise l'a sans doute lui-même expliqué devant le Sénat – ces programmes de travaux doivent être absorbés par SNCF Réseau.

Nous tiendrons l'objectif de 4,5 milliards d'euros en fin de législature. Je l'assume en toute transparence : pour 2024, l'effort, qui sera de 300 millions d'euros supplémentaires, sera supporté par le fonds de concours du groupe SNCF,

l'État renonçant à son dividende. C'est donc bien un effort public qui est légitimement investi dans cette priorité qu'est le réseau.

Nous verrons ensuite comment il faut définir la clé de répartition, mais nous tiendrons l'engagement d'une hausse par étapes des investissements de 3 milliards à 4,5 milliards d'euros d'ici à 2027. C'est essentiel ; c'est selon moi la priorité.

Je comprends, monsieur le sénateur Tabarot, que vous vouliez, par votre amendement, poser un jalon dans cette direction. Mais je veux vous rassurer : nous franchissons bel et bien cette étape.

Pour ce qui concerne les trains de nuit, j'avais pris l'engagement, ici même, l'an dernier, de lancer l'appel d'offres visant à commander du matériel roulant supplémentaire. C'est un fait : si l'on veut rouvrir les lignes conformément aux annonces, il faut du matériel roulant ; or nous n'en disposons aujourd'hui ni en quantité ni en modernité suffisante.

Nous avons franchi la première étape. C'est au cours de l'année 2024, et sans doute même avant l'examen du budget pour 2025, que nous aurons à passer les commandes de matériel roulant supplémentaire.

Nous respectons néanmoins le plan dit « Castex » de réouverture des lignes. Ainsi, deux lignes ont déjà été rouvertes depuis 2021 ; deux lignes supplémentaires arrivent.

Je me tourne vers M. le sénateur Sautarel, puisque, ce dimanche, nous rouvrons la très attendue ligne Paris-Aurillac, dont nous améliorerons progressivement la desserte au cours des prochains mois.

Le lendemain, nous ouvrirons une ligne Paris-Berlin – le Cantal avant l'Europe, c'est tout un symbole... (*Sourires sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Jean-Raymond Hugonet. Normal !

M. Clément Beaune, *ministre délégué.* Il faut bel et bien que nous desservions aussi, par le train de nuit, de grandes destinations européennes, ce mode de transport suscitant un appétit croissant, au détriment, et c'est tant mieux, des liaisons aériennes.

Autrement dit, sur le train de nuit comme sur le reste, nous avons franchi les étapes sur lesquelles nous nous étions engagés.

J'en viens au fret, parce que le transport ferroviaire n'est pas seulement le transport de voyageurs.

Avec la stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire, notre objectif, depuis deux ans, est de doubler la part modale d'ici à 2030. Il est clair que cet objectif est très ambitieux, et, je vais être très franc, pour l'atteindre, nous devons amplifier l'effort que nous réalisons pour soutenir l'exploitation des services de fret.

C'est ce que nous faisons ; j'ai annoncé, le 23 mai dernier, la pérennisation des aides supplémentaires à l'exploitation : +170 millions d'euros par an par rapport aux sommes mobilisées avant le plan de relance.

Nous continuons cet effort, et nous allons même l'amplifier – nous y reviendrons dans quelques instants, à l'occasion de l'examen d'autres amendements – d'ici à la fin de l'année 2024 ou au début de l'année 2025, pour le porter à

200 millions d'euros supplémentaires de soutien à l'exploitation chaque année jusqu'en 2030. Nous avons besoin en effet, là comme ailleurs, de pluriannualité et de visibilité.

Concernant le fret ferroviaire, il est un point que nous avons beaucoup négligé jusqu'à récemment. Je l'ai évoqué brièvement : il s'agit de l'investissement dans nos infrastructures, en particulier dans nos gares de triage. Celles-ci sont dans un état indigne de grande vétusté. De Miramas à Woippy en passant par Le Bourget, il est évident que nos infrastructures ne permettent pas le développement du fret ferroviaire.

Nous investissons notamment dans le cadre des contrats de plan État-région. Je vous épargne le détail des chiffres, mais je veux indiquer que la nouvelle génération de contrats de plan État-région, pour la période qui court jusqu'en 2027, permettra de prolonger la rénovation de Miramas, pour une cinquantaine de millions d'euros, et de pourvoir à celle de Woippy, pour 85 millions d'euros.

Tout ne se voit pas dans le programme budgétaire 2023, mais cet effort est consacré, je puis vous l'assurer, dans les contrats de plan État-région notamment.

Vous m'avez interrogé, madame la rapporteure, sur la répartition des crédits entre régénération et modernisation du réseau ferroviaire. De fait, je n'ai pas encore donné cette précision.

Les choses sont claires : sur les 1,5 milliard d'euros supplémentaires que nous dégageons d'ici à 2027, 1 milliard d'euros supplémentaires iront à la régénération, 500 millions d'euros supplémentaires à la modernisation.

Un dernier point a été évoqué en discussion générale sur lequel je n'ai pas répondu, car j'avais déjà été trop long : c'est la question des péages ferroviaires. Il y a là une spécificité française – peut-être pas la meilleure...

Il est très clair que la question du niveau de péage doit être posée. Je précise tout de même que leur niveau élevé n'est pas constitutif d'une entrave à la concurrence : en effet, afin de favoriser ladite concurrence, des réductions à l'entrée s'appliquent pendant trois ans aux nouveaux acteurs qui souhaitent investir une ligne, comme c'est le cas actuellement sur la ligne Paris-Lyon.

Il demeure que le niveau des péages pose question ; nous en parlons beaucoup. J'ai pris l'engagement, devant Régions de France, de lancer ce chantier de la réévaluation de nos péages : c'est en cours. Un rapport d'inspection réalisé conjointement avec le ministère des finances nous sera remis d'ici au début de l'année 2024 – et même, sans doute, à la fin de l'année 2023 ; des pistes doivent y être dessinées quant à un financement plus intelligent de notre réseau ferroviaire.

On cite souvent le cas italien, qui serait miraculeux : notre voisin est parvenu à baisser le tarif des péages tout en augmentant les recettes globales de l'entreprise de réseau ferroviaire.

Cela marche – il faut bien le dire – dans un contexte d'ouverture à la concurrence et d'arrivée sur le marché de nouveaux acteurs, mais, en la matière, la réussite n'est pas automatique.

Ce que je ne veux pas, c'est qu'une baisse des péages conduite, dans les prochaines années, à un moindre financement de SNCF Réseau – ce serait paradoxal. Tout cela se quantifie, s'étudie. On en parlait beaucoup, mais le sujet

n'avait jamais été approfondi ; l'étude que je viens d'évoquer sera évidemment rendue publique – et vous sera communiquée – dès qu'elle nous sera remise par les inspections générales des finances et de l'environnement et du développement durable.

J'ai été un peu long, mais je voulais préciser l'effort que nous consentons, car nous allons avoir l'occasion de revenir, au cours de notre discussion, sur de nombreux sujets ferroviaires.

L'avis défavorable que j'émetts sur l'ensemble de ces amendements ne traduit en aucun cas une absence de préoccupation : nous disposons bien, en la matière, d'une trajectoire pluriannuelle.

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Je vous remercie beaucoup, monsieur le ministre, de toutes ces précisions.

J'ai dû mal m'exprimer, néanmoins.

Au sujet de la répartition entre régénération et modernisation, vous avez cité des chiffres que nous connaissons : 1 milliard d'euros d'un côté, 500 millions de l'autre – pour 2027.

M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire. Et en 2024 ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. *Quid de l'année prochaine ? C'est pour l'année prochaine que nous craignons – probablement à tort ! – qu'il n'y ait pas grand-chose pour la modernisation.*

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Chat échaudé craint l'eau froide...

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Je veux également vous interroger sur le cadrage, dont découle tout le reste : quand allons-nous enfin examiner la nouvelle loi d'orientation des mobilités ? Nous aurions dû l'avoir votée en juin dernier...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Les trains sont en retard !

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. Je suis prêt à faire mon deuil de ces amendements, mais quand même pas de l'amendement n° II-691 rectifié de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable !

Je me souviens d'un de mes tout premiers amendements adoptés par le Sénat – c'était il y a presque trois ans, lors de l'examen de la loi Climat et résilience. Cet amendement visait à instaurer une programmation financière pour un essor du ferroviaire. Dans l'objet, un montant était précisé : 1,5 milliard d'euros d'investissements supplémentaires par an sur dix ans. J'étais fier : 15 milliards d'euros sur dix ans, c'est pas mal !

Et, aujourd'hui, notre Sénat rejeterait les 100 millions d'euros supplémentaires proposés par sa commission de l'aménagement du territoire et du développement durable ? Ce serait laisser penser que le Sénat manque de constance dans ses exigences pour le ferroviaire.

Vous l'avez dit, madame la rapporteure, nos positions se rejoignent.

Dès lors, votons cet amendement de 100 millions d'euros supplémentaires ! Ce faisant, nous enverrions le signal important selon lequel l'État ne se limite pas à puiser dans le fonds de concours de la SNCF.

Vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, c'est un jalon utile qui serait ainsi posé pour l'avenir de la loi de programmation. Il faut le voter !

M. le président. La parole est à Mme Marianne Margaté, pour explication de vote.

Mme Marianne Margaté. J'entends bien, monsieur le ministre, l'effort que vous invoquez aujourd'hui, mais la réalité est tenace.

Je veux citer trois exemples tirés de mon département de la Seine-et-Marne, dont je suis sénatrice.

Le premier exemple a trait à la demande de réouverture de la ligne Coulommiers-La Ferté-Gaucher, demande formulée par les élus et par les chefs d'entreprise du territoire – je pense au président de l'entreprise de transport Delisle, qui a été auditionné à l'Assemblée nationale. Cette ligne, fermée depuis vingt ans, est pourtant indispensable au désenclavement économique du Provinois.

Deuxième exemple : en septembre dernier, la petite ligne qui relie Provins à Villiers-Saint-Georges, utilisée par une entreprise agricole du territoire, a subi une fermeture brutale, sans concertation, contre l'avis des élus et, bien sûr, de ladite entreprise.

Le troisième exemple est celui de l'électrification de la ligne Meaux-La Ferté-Milon : alors que la Seine-et-Marne se développe, il s'agit de la seule ligne non électrifiée d'Île-de-France.

Je pense, monsieur le ministre, qu'il faut transformer en actes les efforts auxquels vous avez fait allusion. J'espère que le CPER en offrira la possibilité !

M. le président. La parole est à M. Stéphane Sautarel, pour explication de vote.

M. Stéphane Sautarel. Monsieur le ministre, je veux vous remercier pour les propos que vous avez tenus, que ce soit dans les avis que vous avez rendus ou tout à l'heure à la tribune.

Je vous remercie également de votre écoute et de l'évolution qui est engagée – on en sent l'impulsion –, même si elle n'est pas encore à la hauteur des besoins et des attentes, comme chacun l'a reconnu.

Nous validons le besoin de ressources nouvelles, fléchées et affectées. C'est la raison pour laquelle nous avons voté, en première partie, de nouvelles ressources, qui permettent de commencer à répondre aux enjeux, en attendant – c'est nécessaire – d'aller plus loin encore.

J'entends également avec bonheur que vous nous annoncez la relance d'un contrat de performance de la SNCF. Alors que nous avons surnommé le précédent « contrat de contre-performance », j'espère que ce nouvel accord permettra de relever les défis auxquels est confronté notre système ferroviaire, qui en a bien besoin.

Je m'inquiète néanmoins, comme mes collègues, des moyens qui sont alloués à la modernisation. Nous sentons bien en effet que, même en tenant compte des 500 millions d'euros supplémentaires que vous avez annoncés, nous ne sommes pas tout à fait à la hauteur des enjeux.

Nous pensons, là encore, qu'une approche pluriannuelle, non nécessairement liée à l'annualité budgétaire, serait intéressante : aux dires même de la SNCF, la notion de retour sur investissement n'entre pas dans la logique de budget annuel qui est aujourd'hui la nôtre.

Je veux, pour conclure, évoquer deux points.

Premièrement, les péages sont bien entendu un sujet majeur. Je suis notamment convaincu que, si l'on parvenait à en baisser les tarifs, on répondrait en grande partie à l'équation financière qui, faute de résolution, freine le déclenchement par les régions du « choc d'offre ». Je suis donc évidemment preneur des avancées qui pourront être obtenues sur ce volet.

Deuxièmement, je ne peux que me réjouir d'entendre, dans cet hémicycle, placer Aurillac et Berlin sur le même plan eu égard aux trains de nuit ! Vous le savez, monsieur le ministre, nous attendons que l'offre de service soit encore améliorée les concernant, mais vous vous y êtes engagé sous un an.

M. le président. La parole est à M. Olivier Jacquin, pour explication de vote.

M. Olivier Jacquin. Tout d'abord, je souhaite remercier Mme la rapporteure pour la motivation détaillée et circonstanciée dont font l'objet ses avis – tel n'est pas toujours le cas.

Je remercie aussi M. le ministre de nous avoir apporté un certain nombre de précisions.

Par exemple, vous nous confirmez de nouveau que le contrat de contre-performance évoqué par Stéphane Sautarel – c'est ainsi que nous le qualifions également – sera revu, ce qui est plutôt positif.

J'ai noté également que le rapport très attendu sur les péages serait bel et bien remis au Parlement, ce qui n'est pas le cas de tous les rapports ; c'est une bonne nouvelle.

En revanche, alors que la Première ministre Élisabeth Borne a annoncé, le 27 février dernier, un plan de 100 milliards d'euros, le Gouvernement émet un avis défavorable sur tous les amendements par lesquels, loin pourtant de demander 100 milliards tout de suite, nous plaidons simplement pour faire un pas dans cette direction.

Même sur l'amendement de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, représentée par Philippe Tabarot, vous émettez un avis défavorable ! Son objet n'est pourtant que de demander, très modestement, de budgéter 100 millions d'euros pour envoyer un signe dans la bonne direction, celle de la lutte contre le réchauffement climatique et des transports décarbonés.

Cette position me gêne beaucoup, monsieur le ministre.

Pour notre part, nous retirons nos trois amendements au profit de celui qu'a présenté Philippe Tabarot, que nous voterons. Le ferroviaire « ne doit pas rester à quai », pour reprendre l'expression des jeunes manifestants de CliMates, qui sont en ce moment même en face du Sénat !

M. le président. Les amendements n^{os} II-818, II-816 et II-821 sont retirés.

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Monsieur le ministre Beaune, j'ai bien écouté vos réponses, qui sont pleines d'allant. Elles me semblent faire écho aux propos de la rapporteure spéciale

Marie-Claire Carrère-Gée, puisque vous exposez des ambitions et parlez de réordonner tout ce qui n'a pas été fait depuis longtemps – des décennies, si l'on se réfère, d'ailleurs, à l'objet de certains des amendements présentés.

La difficulté, monsieur le ministre, c'est qu'il y en a pour tout le monde et que votre projet est mal ordonné à ce stade, notamment sur le plan temporel.

Ainsi, la Première ministre ne peut pas annoncer vouloir mettre sur la table 100 milliards d'euros à l'horizon de 2030 et démarrer avec un plan qui se limite à des intentions, qui n'est même pas un plan de rattrapage.

Les trains de nuit, vous en avez parlé : cela fait deux ans que nous entendons ici mille et une promesses sur le sujet. La question des péages ferroviaires revient comme une ritournelle – rappelons le rapport d'information commis par Stéphane Sautarel et Hervé Maurey sur ce thème. Vient ensuite la problématique de la remise en état du réseau ferroviaire : celle-ci a pris un retard si considérable, les voies sont tellement dégradées qu'il ne serait même pas possible, en promettant de l'argent pour renforcer les lignes et améliorer les dessertes avec un arbitrage entre l'État et la SNCF, d'obtenir des résultats.

Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est non seulement dresser un état des lieux, mais aussi travailler sur la mise en œuvre, en distinguant ce qui relève de l'État et ce qui relève des CPER.

Il y a vraiment un problème, selon moi, de discordance des temps. Au-delà, il faut aussi prêter attention aux coûts que tout cela représente au regard des équilibres budgétaires.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Clément Beaune, ministre délégué. Vous mettez en avant un sujet clé, monsieur le rapporteur général, celui du rythme de réinvestissement et de réengagement, dans un contexte de finances publiques que vous êtes le premier à connaître,...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Le pire est à venir !

M. Clément Beaune, ministre délégué. ... exigeant des investissements sérieux et la prise en compte d'un certain nombre d'équilibres budgétaires.

Si la question est de savoir si nous pourrions faire trois fois plus pour amener le système ferroviaire à la hauteur des attentes de nos concitoyens, sans doute trouverons-nous des dépenses, notamment sur le matériel roulant – sur le réseau, il faut un peu plus de temps –, à activer rapidement.

En matière de réordonnement, deux remarques s'imposent – elles pourront paraître contradictoires, mais je vais essayer de les concilier.

Je n'ai pas l'impression, en écoutant les défenses d'amendement ou les diverses interventions – par-delà, d'ailleurs, des sensibilités politiques – que l'on me demande de choisir entre plus d'investissement dans le réseau ferroviaire, plus d'importance accordée aux petites lignes ou plus d'effort sur le fret, effectivement négligé pendant un long moment. Je crois que nous en convenons tous, c'est le système ferroviaire dans son ensemble qui doit faire l'objet d'un réinvestissement.

Mais cela doit se faire avec sérieux, à un rythme qui soit compatible avec nos contraintes budgétaires – et cela, il faut bien évidemment l'assumer – ainsi qu'avec un calendrier de travaux. Pour en avoir discuté à plusieurs reprises dans cette enceinte, où siègent plusieurs spécialistes du réseau ferro-

viaire, nous savons tous que, si l'on accordait sans délai 1 milliard d'euros de plus à SNCF Réseau pour l'année prochaine, cette somme ne pourrait pas être dépensée.

D'où les marches que nous instaurons pour pouvoir passer de 3 milliards d'euros à 4,5 milliards d'euros en 2027. Comme M. Matthieu Chabanel l'a, je crois, indiqué devant vous et devant vos collègues de l'Assemblée nationale, c'est un bon rythme – à quelques millions d'euros près, évidemment – pour accroître de manière crédible, tant sur le plan des financements que sur celui de la conduite des travaux, l'investissement total dans notre réseau ferroviaire.

Si je devais néanmoins me plier à un exercice de priorisation – c'est important –, je donnerais la priorité à l'investissement dans le réseau ferroviaire, car c'est dans ce domaine que notre dispositif pêche le plus.

On parle beaucoup des prix, de la disponibilité ou de la ponctualité des trains. Si tout cela mérite des améliorations, nous n'avons honnêtement pas à rougir par rapport à nos grands partenaires européens dans ces domaines. Ce n'est pas le cas pour le réseau – tout étant d'ailleurs lié, puisque le fait que le réseau ne bénéficie pas du bon montant d'investissement pour être modernisé et régénéré engendre des pannes, des difficultés techniques, des ralentissements subis et, donc, des retards nombreux, y compris sur le réseau francilien.

En réinvestissant dans le réseau, c'est donc, si je puis dire, l'élément essentiel de la colonne vertébrale de nos mobilités que nous renforçons.

Par ailleurs, je le répète, la modification du contrat de performance – je ne reviendrai pas sur la façon dont celui-ci a gentiment ou amicalement été surnommé pour nous encourager à faire mieux – était attendue depuis un an et demi. Je vous épargne la liste, que j'ai moi-même découverte, des procédures et étapes légales à franchir ; l'important, c'est d'afficher le montant visé, soit 4,5 milliards d'euros d'ici à la fin du quinquennat, et d'engager la procédure, ce que j'ai fait la semaine dernière. Graver ces éléments dans le marbre, c'est nous obliger juridiquement, indépendamment de la répartition des financements entre l'État et le groupe SNCF qui sera ensuite choisie, année par année.

Je ne peux que partager l'engagement dont ont fait preuve les différents intervenants à l'égard du réseau ferroviaire et du système ferroviaire dans son ensemble. Mais, de nouveau,

même si l'effort est compliqué à reconstituer sur le strict plan de la lisibilité budgétaire, c'est bien un plan de 100 milliards d'euros que nous mettons en œuvre. Les CPER en témoignent, tout comme le contrat de performance, le tout de manière pluriannuelle – sur dix ans, même, pour ce dernier ! D'ailleurs, mesdames, messieurs les sénateurs, mettez bout à bout les 4,5 milliards d'euros qui seront dégagés à partir de 2027, et vous verrez que, rien que sur ce segment précis, nous ne sommes pas loin des 100 milliards d'euros de réinvestissement d'ici à 2040, pour reprendre les termes précis de Mme la Première ministre.

Pour finir, je réponds à la demande de précision de Mme la rapporteure spéciale, en la priant de m'excuser d'avoir été vague sur la question. Sur le montant de 300 millions d'euros ajouté pour 2024, 50 millions d'euros concerneront la modernisation et 250 millions d'euros la régénération. Priorité est donc donnée à la régénération.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-788.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-790.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-789.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. Je retire l'amendement n° II-781 au profit de l'amendement n° II-691 rectifié.

M. le président. L'amendement n° II-781 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-691 rectifié.

(L'amendement est adopté.) – (Applaudissements sur des travées des groupes GEST, SER, UC et Les Républicains.)

M. le président. L'amendement n° II-783, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	100 000 000		100 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				

Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		100 000 000		100 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Philippe Tabarot évoquait précédemment le risque pour notre pays de devenir le mauvais élève ferroviaire de l'Europe... Pour progresser, un mauvais élève doit prendre exemple sur ses camarades : l'Allemagne, l'Espagne et, plus récemment, l'Italie accompagnent les acteurs du secteur dans le « verdissement » de leur parc de locomotives, à l'occasion de son renouvellement, à travers des dispositifs d'aide permettant un niveau de subvention de 20 % pour l'achat de locomotives électriques ou hybrides. Je précise que le prix moyen de ces équipements avoisine 5 millions d'euros.

Parce que le verdissement de notre parc de fret ferroviaire est urgent, l'alliance 4F (Fret ferroviaire français du futur) demande une subvention pour l'achat de nouvelles locomotives dans le cadre du renouvellement du parc. Le besoin identifié porterait sur la livraison de 10 machines en 2024 et de 35 locomotives par an à partir de 2025.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Les aides à l'exploitation, qui ont augmenté depuis 2021, vont être revalorisées. L'aide à l'exploitation des services de wagons isolés, qui a été validée par la Commission européenne, doit elle aussi augmenter de 30 millions d'euros par an, pour être portée à 100 millions d'euros. Enfin, la baisse des prix de l'énergie a été plus rapide qu'anticipé, avec, pour conséquence, un allègement des charges conjoncturelles exceptionnelles qui pesaient lourdement sur les opérateurs de fret.

Pour toutes ces raisons, l'avis est défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. L'avis est également défavorable. Mais, parce que le soutien au fret est essentiel, je voudrais ajouter un point important : il concerne les aides à l'exploitation, qui correspondent, monsieur Tabarot, au type d'aides que vous vouliez revaloriser.

Vous parliez de mauvais élève... Je ne peux pas laisser employer ce terme sur ce sujet. En matière d'aides à l'exploitation, nous sommes en effet parmi les trois pays d'Europe apportant le plus grand soutien au fret ferroviaire – cela n'a pas toujours empêché son déclin, c'est pourquoi, à mon sens, il faut faire porter l'effort sur l'investissement.

D'un mot, mesdames, messieurs les sénateurs, depuis l'instauration du plan de relance, 170 millions d'euros supplémentaires sont consacrés chaque année aux aides à l'exploitation, qu'elles concernent les activités de wagons

isolés, le transport combiné ou la prise en charge d'une partie des péages. C'est un effort massif au bénéfice de tous les opérateurs – l'alliance 4F le sait bien –, effort que nous allons accroître de 30 millions d'euros à partir de 2025.

Au total, ces aides auront progressé de 100 millions d'euros par an par rapport à ce que l'on connaissait voilà deux ans encore, pour atteindre un niveau annuel de 330 millions d'euros qui, conformément à la demande de visibilité exprimée par les opérateurs du secteur du fret ferroviaire, sera en outre garanti jusqu'à la fin de la décennie. Je considère que ce niveau, considérable, est de nature à soutenir l'exploitation des différents opérateurs ferroviaires.

C'est donc, je le redis, sur l'investissement dans les gares de triage et les installations terminales embranchées qu'il faut faire un effort supplémentaire. Nous soutenons cet effort dans le cadre des CPER, avec une enveloppe de 2 milliards d'euros pour la génération de contrats couvrant les années 2023 à 2027 et une nouvelle enveloppe de 2 milliards d'euros pour la génération suivante, qui sera, bien évidemment, négociée dans quelque temps. En tout, c'est un montant de 4 milliards d'euros d'ici à la fin de la décennie.

Nous sommes en train de réussir, avec les régions, le pari des 2 milliards d'euros dégagés immédiatement – j'emploie le terme « pari », car ce n'était pas gagné... Les montants considérables consacrés à l'investissement pour le fret ferroviaire dans les cinq premiers CPER signés ou délibérés montrent que les investissements arrivent.

C'est bien là, tout particulièrement pour nos gares de triage, qu'il faut renforcer les crédits budgétaires. S'agissant des aides à l'exploitation, le boulot est fait, si je peux le dire ainsi ! Cela se voit dans le présent PLF – nous examinerons un peu plus loin des amendements sur le sujet – et l'effort sera encore accru d'ici à 2025.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-783.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-782, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	95 000 000		95 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		95 000 000		95 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Comme M. le ministre vient de le préciser, le secteur du fret bénéficie depuis 2021 d'un soutien pour l'exploitation à hauteur de 170 millions d'euros, servant à compenser les écarts de compétitivité avec la route, ainsi que le coût lié à la rupture de charge pour le transport combiné.

En mai, le Gouvernement a annoncé la hausse de cette aide annuelle à 200 millions d'euros jusqu'en 2030, dont 30 millions d'euros supplémentaires destinés aux services de wagons isolés, si j'ai bien compris.

Dans le cadre du présent PLF, les crédits de l'action « Transports combinés » comprennent la reconduction depuis 2021 des aides complémentaires à l'exploitation des

services de fret ferroviaire pour un montant de 105 millions d'euros. Il est donc nécessaire d'y ajouter 95 millions d'euros pour atteindre le total de 200 millions d'euros et, ainsi, accompagner la mise en œuvre des objectifs de la stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire.

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-692 est présenté par M. Tabarot, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-760 est présenté par M. Longeot.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	30 000 000		30 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				

Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		30 000 000		30 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-692.

M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Dans cette assemblée, nous croyons fortement au développement du fret ferroviaire. Or, les quelques couleurs que ce secteur avait reprises après la période de pandémie de covid-19 ont malheureusement été ternies par l'impasse créée par le plan de discontinuité de Fret SNCF.

Cet amendement, que je défends au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, a pour objet d'allouer 30 millions d'euros supplémentaires au développement spécifique du service de wagons isolés, afin de montrer notre volontarisme en matière de développement du fret et d'envoyer des signaux positifs à toutes les parties prenantes.

Le segment concerné est particulièrement intéressant pour les chargeurs, qui peinent toutefois à trouver un équilibre économique viable. Le bouleversement que constitue la perspective du plan de discontinuité est en outre susceptible d'affecter l'ensemble du secteur, alors même que nous appelons de nos vœux le développement du fret ferroviaire.

M. le président. La parole est à M. Jean-François Longeot, pour présenter l'amendement n° II-760.

M. Jean-François Longeot. Je considère cet amendement comme défendu, après la brillante intervention de mon excellent collègue Philippe Tabarot.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Suivant la même argumentation que celle que j'ai exposée pour l'amendement n° II-783, j'émet un avis défavorable sur l'amendement n° II-782. En revanche, je m'en remets à la sagesse de notre Haute Assemblée sur les amendements identiques n°s II-692 et II-760.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Par souci de cohérence avec ce que je viens d'expliquer et avec l'effort que j'ai rappelé, j'émet un avis défavorable sur les trois amendements.

Néanmoins, je veux souligner que je regarde avec sympathie les orientations défendues par MM. Philippe Tabarot et Jean-François Longeot, ayant moi-même rappelé l'annonce faite à la fin du mois de mai d'une rallonge de 30 millions d'euros au début de l'année 2025. Il est proposé de l'anticiper, mais les équilibres généraux du budget pour 2024 donnent déjà une direction positive et significative.

J'émet donc un avis défavorable, même si je suis forcément sensible à la préoccupation exprimée de renforcer les moyens alloués au secteur du fret.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. Au moment du Grenelle de l'environnement – ce qui ne nous rajeunit pas –, la part modale du fret ferroviaire en France se situait, si je ne me trompe pas, autour de 15 %, un niveau identique à celui de l'Allemagne. À l'heure actuelle, elle avoisine 10 % chez nous, avec un petit frémissement au cours des dernières années, quand l'Allemagne en est à 25 %. Il faut tout de même s'interroger sur les politiques publiques qui ont pu faire la différence... Les leviers actionnés en Allemagne pour développer le report modal, que ce soit à travers la contribution poids lourds ou l'aide aux services de wagons isolés, l'ont été de manière plus efficace.

M. le président. La parole est à M. Fabien Gay, pour explication de vote.

M. Fabien Gay. Je veux bien que l'on vote des amendements pour soutenir le fret ferroviaire. Notre groupe, avec d'autres groupes de gauche, en dépose d'ailleurs régulièrement – nous sommes même allés jusqu'à défendre des propositions de résolution. Donc, oui, nous voterons tous les amendements visant à renforcer le fret ferroviaire. C'est nécessaire pour le climat et pour l'économie.

En revanche, monsieur le ministre, on ne peut pas passer sous silence ce qui est en train de se passer pour Fret SNCF, qui représente aujourd'hui 60 % des parts de marché.

On le sait, c'était soit l'amende, soit la négociation. Je pense, pour ma part, qu'il aurait fallu engager un rapport de force avec la Commission européenne et refuser le diktat qui nous impose de saccager cette entreprise.

En démantelant Fret SNCF, nous courons à la catastrophe ! On va modifier le statut de l'entreprise, on va privatiser 49 % du capital, on va céder 20 % du chiffre d'affaires à on ne sait pas qui – à des acteurs qui, déjà aujourd'hui, ne font pas le boulot – et 10 % de l'effectif, c'est-à-dire des cheminots bien formés, vont se retrouver sur le carreau. En outre, humiliation suprême, Fret SNCF va devoir changer de nom.

L'examen d'un budget n'est pas qu'une affaire de chiffres... Ici, nous faisons de la politique ! Par conséquent, monsieur le ministre, il va falloir nous dire quel avenir vous envisagez pour Fret SNCF, qui représente, je le redis, 60 % du marché français. Vous le savez très bien, sans Fret SNCF,

on ne développera pas le fret ; pis, en continuant comme on le fait depuis quinze ans à tout libéraliser, on réduira sa part modale.

Dites-nous quel sera l'avenir de Fret SNCF et de ses salariés, ce que vous comptez faire dans ce dossier, et après, nous voterons les chiffres. Pour ce qui nous concerne, nous soutiendrons toujours les moyens accordés au développement du fret ferroviaire.

M. le président. La parole est à M. Olivier Jacquin, pour explication de vote.

M. Olivier Jacquin. Je vais complètement dans le sens de l'intervention de Fabien Gay : on ne peut pas taire ce problème dramatique au moment du budget. Cela étant, on nous a demandé d'être sobres pour respecter nos contraintes de temps. J'indique donc que nous avons préparé un amendement du même type que les trois amendements présentés en discussion commune ; nous l'avons retiré pour faciliter le débat. En conséquence, nous voterons ces amendements.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Clément Beaune, ministre délégué. Bien que je ne veuille pas débattre trop longuement de Fret SNCF, loin de moi l'idée d'éluder le sujet, sur lequel, d'ailleurs, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer devant l'Assemblée nationale comme devant le Sénat.

Évidemment, il est indispensable d'avoir un opérateur ferroviaire public, notamment au regard des activités de wagons isolés, mais pas seulement. D'ailleurs, les opérateurs privés n'en disconviennent pas. C'est cet opérateur public qui, si je puis dire, « fait » le marché du fret ferroviaire.

Je vais par ailleurs être très direct, monsieur le sénateur Gay : si nous avons pu nous dispenser de la procédure européenne, nous l'aurions fait volontiers ! J'ai moi-même combattu son contenu et son fondement. Être un Européen convaincu, comme je le suis, ne signifie pas être toujours en accord avec les décisions de la Commission européenne. Mais nous sommes dans une communauté de droit, et donc, une fois la procédure engagée, il faut choisir la solution la plus protectrice.

Je ne vais pas exposer l'ensemble des arguments, mais je suis convaincu que la solution la plus protectrice pour le fret ferroviaire, y compris public, doit être négociée, rapide et respectueuse des lignes rouges en matière d'emploi. Ainsi, 100 % des personnes travaillant aujourd'hui au sein de Fret SNCF garderont leur emploi, dont 90 % au sein de l'opérateur de fret ferroviaire public qui succédera à l'entreprise.

Autre élément important, il est essentiel de conserver un opérateur ferroviaire à capital majoritairement public. Il ne s'appellera plus Fret SNCF, car il s'agira d'une nouvelle structure – d'où le passage par un plan de « discontinuité » –, mais il demeurera majoritairement public et percevra, comme tous les autres opérateurs, les aides à l'exploitation précédemment citées, notamment les aides à l'exploitation des services de wagons isolés, qui passeront, comme je l'ai dit, de 170 millions à 200 millions d'euros.

M. Fabien Gay. Une partie des activités devront être cédées !

M. Clément Beaune, ministre délégué. Le budget est un objet politique, vous avez raison, monsieur le sénateur Gay, et il s'agit de savoir quel niveau d'investissement nous consentons pour le fret ferroviaire.

Il y a tout de même un point factuel qui devrait nous réunir : c'est l'exemple allemand évoqué par M. Fernique. Notre voisin allemand a le même cadre juridique européen que nous, il a libéralisé comme nous – ni plus ni moins et au même moment – puisqu'il s'agissait d'une exigence européenne et, pourtant, la part du fret ferroviaire y est beaucoup plus importante. C'est la preuve que d'autres facteurs entrent en jeu et que l'on peut développer la part modale du fret ferroviaire dans le cadre européen actuel.

Comment le fait-on ? En renforçant les aides à l'exploitation – je n'ai aucun problème avec cela et c'est compatible avec les règles européennes, l'Europe n'interdisant pas le soutien au fret ferroviaire – et en investissant dans les infrastructures. Or, je le redis avec conviction, nous n'en avons pas fait assez – loin de là – dans ce domaine, alors que nous avons fait beaucoup pour le soutien à l'exploitation. Nous avons massivement subventionné Fret SNCF – de là, d'ailleurs, provient le problème avec la Commission européenne, qui estime que nous n'avons pas toujours été dans la légalité. En tout cas, si cela suffisait, on le saurait !

L'aide à l'investissement est donc la clé. Vous avez sans doute visité des installations de fret en France et dans d'autres pays européens, mesdames, messieurs les sénateurs : nos infrastructures sont parfois indignes. En réinvestissant dans nos gares de triage, nous offrirons aux chargeurs, aux entreprises, aux salariés publics ou privés du secteur du fret ferroviaire un outil en état de fonctionnement, dont ils pourront être fiers.

La priorité absolue sur le plan budgétaire doit être, je l'assume, l'investissement dans les infrastructures de fret ferroviaire. C'est à mon sens ce qui explique la différence importante entre les parts modales de la France et de l'Allemagne, ou encore de la Suisse, pour prendre un autre cas exemplaire en matière de fret ferroviaire.

M. le président. La parole est à M. Franck Montaugé, pour explication de vote.

M. Franck Montaugé. Ce débat est important. M. le ministre a évoqué certaines insuffisances. Pour compléter, je suggérerais que le Gouvernement dialogue beaucoup plus qu'il ne le fait avec les chargeurs et utilisateurs potentiels. Il y a là, je pense, un manque, une forme de faiblesse : le fret ferroviaire peut aussi se développer par une incitation beaucoup plus forte à l'utiliser.

Ma remarque n'a rien d'abstrait. Sur mon territoire, nous avons des lignes anciennes, complètement désaffectées, qui pourraient servir à des chargeurs, notamment dans le secteur céréalier. Ceux-ci ne veulent pas franchir le pas ou disent qu'ils ne peuvent pas le faire, pour des raisons diverses et variées. Il faudrait, je pense, les accompagner et les aider. Tout le monde y gagnerait !

Vous avez évoqué les investissements, monsieur le ministre, et, incontestablement, il y a beaucoup à faire en la matière. Pour autant, il ne faut pas négliger l'incitation des usagers potentiels à l'utilisation du fret ferroviaire. Celle-ci doit être développée.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Clément Beaune, ministre délégué. Je ne voudrais pas laisser penser une seconde qu'il n'y a pas d'accompagnement des opérateurs de fret ferroviaire ou d'attention qui leur soit portée.

Je le répète, il faut un opérateur de fret ferroviaire public aujourd'hui, comme demain. Mais les opérateurs de fret ferroviaire privés constituent aussi une part de la solution

pour développer ce secteur. Je participais encore la semaine dernière à leur congrès, ce qui témoigne de l'écoute régulière que je leur prête : alors que l'alliance 4F préconise 3,5 milliards d'euros d'investissements supplémentaires d'ici à 2030, nous proposons 4 milliards d'euros ! On ne peut pas dire que nous ne répondons pas à leurs préoccupations.

Quand des complications ou des difficultés temporaires surviennent – je pense aux conséquences de l'éboulement dans la vallée de la Maurienne –, nous essayons de trouver des solutions et, au-delà des aides à l'exploitation, qui bénéficient à l'ensemble des acteurs du fret ferroviaire – donc, aussi, aux chargeurs –, nous avons également répondu présent en octroyant l'an dernier plus de 40 millions d'euros pour les aider à passer le cap difficile de la hausse des coûts de l'énergie, lesquels, comme l'a rappelé Mme la rapporteure spéciale, sont fort heureusement en train de baisser.

Par conséquent, nous réunissons régulièrement les acteurs du secteur du fret ferroviaire, notamment les chargeurs, et cherchons avec eux des solutions pour rendre ce secteur attractif, solutions qui, je le redis, passent prioritairement par les investissements.

J'en termine avec ce vaste débat, qui dépasse notre strict cadre budgétaire : s'il faut, une fois que les investissements sont réalisés, une fois que nous disposons d'infrastructures

dignes de ce nom à proposer aux chargeurs et aux acteurs du secteur, passer par la voie réglementaire pour imposer sur certains axes une part minimale de fret ferroviaire, c'est un levier à envisager.

J'ai été interpellé sur le sujet par la profession la semaine dernière : ce n'est pas pour tout de suite, car on ne peut pas obliger à passer du camion au train s'il n'y a pas de trains, mais il n'y aura plus d'excuse quand les infrastructures auront été améliorées. À la logique de marché, on peut sans doute adjoindre une forme de contrainte. Toutefois, cette incitation ou obligation réglementaire ne peut survenir que dans un second temps.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-782.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-692 et II-760.

(Les amendements sont adoptés.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-776, présenté par M. Jacquin, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	33 800 000		33 800 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		33 800 000		33 800 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	33 800 000	33 800 000	33 800 000	33 800 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. Si vous me le permettez, monsieur le président, je présenterai simultanément l'amendement n° II-755 rectifié.

M. le président. J'appelle donc en discussion l'amendement n° II-755 rectifié, présenté par MM. Jacquin et M. Weber, et ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	16 900 000		16 900 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		16 900 000		16 900 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	16 900 000	16 900 000	16 900 000	16 900 000
SOLDE	0		0	

Veillez poursuivre, mon cher collègue.

M. Olivier Jacquin. Je voudrais aborder, avec ces amendements, le sujet des relations entre l'État et les collectivités territoriales autour du secteur ferroviaire.

J'évoquerai une ligne particulière, celle qui relie les villes de Metz et de Nancy à Lyon, mais vous êtes tous potentiellement concernés, mes chers collègues. En effet, il est question ici d'une reprise de service d'un train d'équilibre du territoire (TET), dont la charge repose en théorie à 100 % sur l'État, qui serait cofinancée par des collectivités territoriales, y compris non compétentes : métropoles, conseils départementaux, en sus du conseil régional. Ce serait une première ! En acceptant cela, nous acterions *de facto* un nouveau, et inacceptable, désengagement de l'État. La question que je sou mets est donc une question de principe.

En 2018, le groupe SNCF a unilatéralement supprimé deux liaisons TGV de Metz-Nancy vers le sud de la France pour une durée annoncée de cinq ans et en raison de travaux dans une des gares de Lyon. Il s'était engagé à reprendre le service dès les travaux achevés.

Entre-temps, le nouveau pacte ferroviaire est intervenu et, vous l'avez compris, le service n'a absolument pas repris. Un front transpartisan réunissant toutes les collectivités territoriales s'est alors monté en Lorraine. Je tiens à cet égard, monsieur le ministre, à saluer la tenue de réunions de concertation avec votre ministère pour essayer de trouver une solution.

Une première étape vient d'être gagnée, avec une disposition gravée dans le marbre grâce à un amendement de notre rapporteur général, que je salue également. Dans le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023, a été intégré

l'achat de matériel roulant pour une mise en service en 2029, mais avec – j'y insiste – cofinancement des collectivités territoriales.

Grâce au matériel que le conseil régional Grand Est, que je salue à son tour, va prêter, une reprise effective pourrait être envisagée dès 2025.

Les deux amendements que je présente visent à corriger cette situation. Le premier reporte, dès 2025, toute la charge de cette mise en service sur l'État, seul compétent. Le second, qui est un amendement de repli, prend acte de l'accord du conseil régional Grand Est de financer un quart de la charge, mais dégage les métropoles et les conseils départementaux de Meurthe-et-Moselle et de Moselle.

Monsieur le ministre, en vertu de quoi des départements et des métropoles devraient-ils financer, d'ici à 2029, la reprise de service de ce train d'équilibre du territoire ? Pouvez-vous nous confirmer que, à partir de 2029, l'État en sera le seul financeur ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Un dialogue constructif a eu lieu au niveau local entre les différents partenaires : l'État, la région Grand Est, les départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que les agglomérations.

J'ai bien entendu que des annonces récentes pourraient modifier les charges respectives des uns et des autres, mais ce n'est ni le moment ni l'endroit de traiter de ce sujet.

Le Sénat, au travers de son vote intervenu il y a quelques jours, a joué son rôle plein et entier en rendant de nouveau ce projet possible. Il serait donc raisonnable de laisser les acteurs compétents boucler le dossier.

Je demande donc le retrait de ces amendements ; à défaut, l'avis sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Mes conclusions et mon avis sont les mêmes que ceux de Mme la rapporteure.

Monsieur le sénateur Jacquin, je tiens à saluer votre engagement sur ce dossier, ainsi que celui, personnel, du rapporteur général. C'est grâce à votre mobilisation qu'ont pu être adoptés, dans la loi de finances de fin de gestion pour 2023, les crédits permettant la réouverture de cette ligne.

Vous avez rappelé l'historique de ce dossier ; je ne répéterai pas vos propos. Nous avons bien une forme de dette à cet égard, après les promesses faites lors de la crise du covid-19, puisque la fermeture de la ligne, qui devait être temporaire, s'est prolongée.

Vous le savez, depuis ma prise de fonctions au ministère des transports il y a plus d'un an, je me suis engagé personnellement en relançant ce travail, en examinant les solutions techniques et financières, avec vous, et à ma demande, sous l'égide de la préfète de région.

La solution transitoire que nous avons proposée, a été, me semble-t-il, largement acceptée : il s'agit des trains d'équilibre du territoire (TET). Mais toutes les caractéristiques de la ligne, notamment son matériel roulant, relèvent des trains express régionaux (TER). Cela explique que ce système soit quelque peu hybride.

Cette solution n'avait d'ailleurs pas vocation, pour répondre à votre préoccupation, à créer un précédent ou à marquer un désengagement de l'État à l'égard des TET. Pour autant, il s'agit d'un objet un peu particulier, entre train d'équilibre du territoire et train express régional. C'est la raison pour laquelle l'État – et c'était déjà un effort significatif –, notamment grâce aux crédits qui ont été votés, est prêt à financer la moitié du coût de cette ligne pour ce qui concerne la phase transitoire. Pour la suite, il y aura probablement une solution d'État durable ; nous verrons quelles options se présenteront.

Durant la phase transitoire, c'est-à-dire un peu avant la fin de la décennie, le financement de la ligne sera assuré à 50 % par l'État et à 50 % par les collectivités. Ce principe est aujourd'hui accepté par la région.

Ce coût est élevé, puisque le déficit d'exploitation estimé par la SNCF est très important. Je le dis dans cet hémicycle, comme je l'ai dit aux élus : le coût tel qu'il a été estimé est peut-être excessif, et il convient de retravailler sur l'estimation exacte du déficit d'exploitation.

Pour être très clair, l'État a les moyens, grâce au vote du Sénat, de financer 50 % de cet effort. Nous allons voir ce que nous pouvons faire pour les années qui viennent, et envisager avec les collectivités un partage de l'effort en vue de faire contribuer, notamment, la région. Ainsi les collectivités ayant un peu moins de moyens ne seront-elles pas soumises à une contribution excessive.

Je suis attaché à la réouverture de la ligne Nancy-Lyon. La solution transitoire que nous avons dégagée et le financement de l'État à hauteur d'au moins 50 % nous permettent d'avancer dans cette voie.

M. le président. La parole est à M. Michaël Weber, pour explication de vote.

M. Michaël Weber. Pour abonder dans le sens d'Olivier Jacquin, je tiens à dire que les élus de notre territoire sont attachés à ces deux amendements.

Tout d'abord, nous parlons bien là d'une liaison nord-sud, et pas seulement d'une ligne reliant Metz, Nancy, Dijon et Lyon, sans oublier Luxembourg, en amont, et Bruxelles. Cette liaison, nous en avons absolument besoin. Il s'agit, par ailleurs, d'une mesure correctrice puisqu'un engagement qui avait été pris n'a pas été respecté.

Ensuite, des débats ont lieu sur la cohérence territoriale, et sur la liaison avec Lyon, compte tenu de l'existence de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine.

Enfin, nous avons le sentiment de nous retrouver face à des mesures d'exception, comme celles que nous avons connues voilà quinze ans, lorsque les collectivités avaient été mises très lourdement à contribution pour la mise en place de la ligne à grande vitesse (LGV). Il nous semble que cette double peine nous est de nouveau imposée.

De ce point de vue, un engagement fort doit être pris et respecté en faveur de l'ensemble de ce bassin d'emploi, qui est en développement, et de la région Grand Est, qui a fait la preuve de son engagement.

Il faut en revenir aux compétences régaliennes et à une plus grande lisibilité du rôle des collectivités locales. Nous avons en permanence des débats sur la cohérence et sur le mille-feuille territoriaux ; en l'occurrence, ces deux amendements prévoient bien une mesure de cohérence. Pour toutes raisons, je les soutiendrai.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. En tant que sénateur de la région Grand Est, je considère également que, après l'arrêt de la ligne à grande vitesse, la réouverture de la ligne ferroviaire directe Metz-Nancy-Lyon est très importante.

Il s'agit d'une ligne d'intérêt national : son financement à 100 % par l'État à partir de 2029 doit donc être garanti. Or, vous avez dit, monsieur le ministre : « Nous allons voir ce que nous pouvons faire pour les années qui viennent. » Je n'appelle pas vraiment cela une garantie...

Le problème qui se pose – on l'a compris – concerne le financement de la ligne durant la période transitoire 2025-2029 : des TER mis en place entre la Lorraine et Lyon assureraient alors le service. Puisqu'il s'agira de trains express régionaux, on peut en déduire que la région Grand Est participera au financement. Et puisque cette ligne est d'intérêt national, l'État devra être le contributeur majoritaire.

Il n'est pas acceptable de faire payer toutes les autres collectivités : cette ligne ne relève pas de leurs compétences et elles ont bien d'autres priorités en termes de mobilités.

Je me souviens, moi aussi, du coût de la facture de la LGV Est et de sa part dans l'endettement des collectivités qui avaient alors dû payer. Je soutiens donc pleinement ces deux amendements.

M. le président. La parole est à M. Olivier Jacquin, pour explication de vote.

M. Olivier Jacquin. J'apprécie une fois encore que vous reconnaissiez, monsieur le ministre, la dette de votre ministère envers la Lorraine et cette promesse non tenue de la SNCF, qui a agi de manière totalement désagréable.

J'ajouterai un élément complémentaire, madame la rapporteure. Il y avait un accord global des collectivités territoriales, jusqu'à ce que les évaluations du ministère des transports quadruplent la part des collectivités territoriales. Auparavant, ces sommes étaient acceptables, environ 1 million d'euros à se répartir par an ; puis en l'espace d'un mois, sans raison, ce montant est passé à 4 millions d'euros, à se répartir entre deux métropoles et deux conseils départementaux. C'est considérable !

Je vous remercie également, monsieur le ministre, d'avoir annoncé que vous étiez prêt à revoir ces estimations ainsi que la part de participation des collectivités territoriales.

Certes, l'industrie ferroviaire est une industrie lourde et les coûts y sont élevés, mais je vais maintenir ces amendements. S'ils étaient adoptés, je puis vous garantir qu'il s'agirait d'un précédent susceptible de s'appliquer dans d'autres parties du territoire national.

Selon mes informations, il n'y a pas encore eu d'autre précédent depuis la nouvelle Convention relative à l'exploitation des trains d'équilibre du territoire 2022-2031. Il y a bien eu l'exemple d'un train de nuit cofinancé par la région Occitanie, mais il n'est plus à l'ordre du jour depuis la signature de ladite convention.

N'acceptons pas ce nouveau désengagement de l'État sur le dos des collectivités territoriales !

M. le président. La parole est à M. Jean-François Husson, pour explication de vote.

M. Jean-François Husson. Ce dossier s'inscrit malheureusement dans la même logique que la LGV Est, ouverte en 2007. Pour la première fois, les collectivités locales avaient participé à la mise en place d'une ligne, dont on avait dit alors qu'elle ne serait pas rentable.

S'agissant de la ligne partant de Luxembourg en direction du sud, et dont un tronçon avait été fermé en 2018, la SNCF nous avait annoncé une fermeture non pas de cinq ans, mais de deux ans. La SNCF et l'État ont donc une dette à notre égard.

J'ai retenu que le dialogue avec les collectivités avait abouti à un accord pour la période transitoire 2025-2029 : la région prêtera, au bénéfice de cette ligne, du matériel dont elle dispose actuellement et qu'elle ne pourra utiliser de nouveau qu'en 2027.

La question qui nous est posée est la suivante : doit-on laisser l'État financer la ligne à hauteur de 50 %, ainsi que les collectivités pour le même montant ?

Vous le savez, monsieur le ministre, la région et d'autres collectivités – notamment les deux départements qui ont été cités et les deux métropoles – avaient mis en place un dispositif de financement nettement moins coûteux. Pour ma part, je n'exclus rien, et je pense qu'il faut laisser le dispositif aller jusqu'au bout. À défaut, on risquerait de se retrouver avec que dalle, bernique ! Et on aurait fait tout cela pour rien, car la SNCF et l'État ne mettront pas la main à la poche !

Par ailleurs, comme les vitesses de circulation seront dégradées, au bas mot autour de 110 kilomètres par heure, on pourra dire « au revoir » à cette ligne !

J'avais accepté, à la demande du Gouvernement, de soutenir ce dispositif pour mettre le pied dans la porte et permettre le financement de la ligne. Si l'on échoue, tant pis, mais on aura au moins laissé la porte entrouverte : c'est gagnant-gagnant. Puisque l'État est prêt à jouer ce jeu, je lui dis « chiche ! », mais aux conditions financières qui étaient encore en vigueur voilà il y a quelques semaines.

Il est tout de même désagréable d'apprendre que les règles votées dans le cadre du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023 n'étaient déjà plus à l'ordre du jour quarante-huit heures après ! En effet, la préfète de région nous a dit lors d'une réunion que l'on devrait finalement payer quatre fois plus que prévu. Là, je dis *niet*, jamais de la vie !

M. Olivier Jacquin. Votez mon amendement, alors...

M. Jean-François Husson. Il vous revient, monsieur le ministre, de remettre les conditions de financement au bon niveau !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Clément Beaune, ministre délégué. Je vous remercie, monsieur le rapporteur général, pour votre engagement personnel, avec d'autres élus de la région, sur le dossier de cette ligne structurante.

Je le redis, je souhaite – et je m'y engage – que l'on trouve une solution de réouverture. Alors que nous n'avions aucune solution il y a un an, celle que nous avons trouvée aujourd'hui peut être mise en place rapidement, parce que tout le monde a fait un effort et construit quelque chose d'innovant.

Vous avez conclu votre intervention sur le sujet du coût de cette ligne.

Il est vrai que le coût estimé s'est envolé : je suis d'accord avec vous lorsque vous dites que ce n'est pas normal. Comme je l'ai indiqué après la réunion qui s'est tenue sous l'égide de la préfète de région, nous allons désormais concentrer nos efforts sur ce paramètre afin de parvenir à un coût de financement et à un déficit d'exploitation estimés qui soient raisonnables. C'est d'ailleurs l'hypothèse sur laquelle avaient travaillé toutes les collectivités, l'État et vous-même, mesdames, messieurs les sénateurs, dans le cadre du projet de loi de fin de gestion pour 2023.

Nous disposons des crédits et de l'option qui vont nous permettre d'avancer. Il ne reste plus qu'à régler la question de l'estimation du déficit à combler.

M. le président. La parole est à M. Daniel Gremillet, pour explication de vote.

M. Daniel Gremillet. Je partage les propos de notre rapporteur général, Jean-François Husson.

C'est dans le local de ma permanence que s'est déroulée la rencontre entre la SNCF et l'ensemble des élus concernés par la fermeture pour deux ans de cette ligne. Ces murs pourraient en parler... (*M. Jean-François Husson rit.*)

Nous avons joué le jeu et fait confiance. On a justifié cette fermeture en invoquant des travaux indispensables à réaliser pour améliorer le trafic ; c'était normal, il fallait le faire et les Lorrains l'ont accepté. Pour autant, ne pas rouvrir cette ligne,

alors que le délai prévu pour ces travaux est largement dépassé, cela revient à tromper les Lorrains et c'est inadmissible!

La SNCF et l'État ont pris un engagement que nous avons accepté, sous condition : il portait bien sur la réouverture de la ligne!

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-776.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-755 rectifié.

J'ai été saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Je rappelle que l'avis de la commission est défavorable, de même que celui du Gouvernement.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.)

M. le président. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 88 :

Nombre de votants	341
Nombre de suffrages exprimés	341
Pour l'adoption	99
Contre	242

Le Sénat n'a pas adopté.

L'amendement n° II-787, présenté par M. Barros, Mme Varailas, M. Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	3 000 000 000		3 000 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		3 000 000 000		3 000 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Pierre Barros.

M. Pierre Barros. Nous avons parlé du développement des réseaux, de l'enjeu du fret ferroviaire ou encore du transport de voyageurs ; sur ce dernier point, la question de la tarification du billet est centrale.

Le train est un mode de transport parmi les plus écologiques. Il est pourtant le seul à supporter l'intégralité de ses coûts. Une grande partie du financement repose, malheureusement, sur les seuls billets vendus aux usagers.

Même si nos concitoyens sont de plus en plus sensibles aux questions écologiques, on ne saurait ignorer qu'ils font face au quotidien au problème, non moins important, du pouvoir d'achat.

Le prix de l'essence est un sujet central pour celles et ceux qui ne disposent pas d'alternative à la voiture. Lorsque cette alternative existe et qu'il s'agit du train, notamment pour les trajets courts et les moyennes distances, le coût du billet pèse dans la balance au moment de choisir son mode de transport.

Je ne parlerai pas ici des annonces relatives au prix des billets à Paris lors des prochains jeux Olympiques. Nous risquons d'avoir de grandes surprises à cet égard l'année prochaine !

Avec un résultat de 2,4 milliards d'euros en 2022, le groupe SNCF pourrait proposer une tarification solidaire pour rendre le train plus attractif, en particulier pour les trajets du quotidien. Un soutien de l'État, *via* soit une baisse de la TVA, soit un plus large subventionnement des billets permettrait également de favoriser un report modal vers le train.

Nous proposons donc le déploiement d'un « ticket climat » pour le transport collectif, qui pourrait tout à fait s'appliquer à des transports plus occasionnels, afin que le train soit aussi peu coûteux économiquement qu'il l'est écologiquement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Je l'ai dit ce matin, nous partageons votre préoccupation, mon cher collègue, sur le prix des billets de train. Toutefois, il ne nous paraît pas raisonnable, compte tenu de l'état de nos finances publiques, de proposer une nouvelle dépense annuelle de 3 milliards d'euros.

Surtout – mais les deux points sont importants –, il ne vous aura pas échappé que les premières évaluations de l'expérience allemande dite du *Deutschland-Ticket*, similaire à ce que vous proposez, ne sont pas vraiment probantes. Il pourrait s'agir *in fine* du prototype même de la fausse bonne idée : cette mesure aura un coût très élevé pour l'État fédéral et les *Länder*, elle entraîne de nombreux effets d'aubaine et elle ne favorise pas du tout le report modal.

Le Gouvernement a annoncé l'expérimentation du billet unique à l'échelle nationale. Il serait intéressant que le ministre nous présente les dernières avancées et les perspectives de ce projet.

Sur cet amendement dont le coût serait de 3 à 4 milliards d'euros, et dont l'adoption ferait tomber les autres, la commission a émis un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Cet amendement coûterait, s'il était adopté, 3 milliards d'euros ! Il me donne toutefois l'occasion de parler du Pass Rail, qui existe sous un autre nom chez nos voisins, notamment l'Allemagne : je n'ai aucun problème pour reconnaître que c'est une bonne idée dont nous nous sommes inspirés, comme le Président de la République l'a lui-même annoncé au début de l'automne.

J'ai engagé le travail sur le lancement du Pass Rail à la fin du mois de septembre avec les régions, qui seront le deuxième acteur du dispositif, avec l'État. Je vous confirme que notre objectif est qu'il soit opérationnel à l'été 2024.

Certaines organisations se disent inquiètes quant à son financement, lequel n'est pas encore chiffré. Dès demain aura lieu une réunion avec les régions de France pour mieux évaluer le coût et les options financières de ce Pass.

Il ne s'agit pas de dire que l'herbe est toujours plus verte ailleurs. Ainsi, en France, le reste à charge sur les billets de train est beaucoup moins élevé qu'en Allemagne.

Si le dispositif allemand coûte 3 milliards d'euros pour l'État fédéral et les *Länder*, c'est parce que le niveau moyen du billet de train est bien plus élevé en Allemagne que dans notre pays, où 80 % de ce billet sont pris en charge par la collectivité publique, quelle qu'elle soit. Cet effort n'est d'ailleurs pas seulement fourni par l'État, mais aussi par les régions. Ainsi, les billets de TER sont en général nettement moins chers, même quand on prend ces trains fréquemment, que le Pass allemand à 49 euros.

Pour autant, le Pass Rail est une bonne mesure de simplification et d'attractivité pour nos transports publics. Nombre de nos concitoyens disent, en Île-de-France ou ailleurs, que les grilles tarifaires sont trop compliquées ; par exemple, la tarification n'est parfois pas la même que l'on fasse le trajet Bordeaux-Toulouse ou Toulouse-Bordeaux sur un même TER... Ce Pass permettra d'apporter une réponse à cet égard.

La discussion est donc engagée avec les régions sur ce projet, qui coûtera sans doute moins de 3 milliards d'euros. Nous consacrerons évidemment les financements nécessaires dès 2024 à la réussite de cette belle mesure.

Pour conclure, j'ajouterai qu'il faut comparer ce qui est comparable. Il n'y a pas, en Allemagne, de prise en charge par l'employeur de 50 % du prix des titres de transport des salariés, et notamment de leurs titres d'abonnements. En France, je le rappelle, les salariés titulaires d'un abonnement TER ou d'un passe Navigo sont remboursés à 50 %, et parfois même à 75 % – c'est désormais le cas pour tous les agents publics – par leur employeur. Les prix ne sont pas non plus comparables à cet égard : le *Deutschland-Ticket* coûte ainsi 49 euros, entièrement, à l'utilisateur.

L'avis est défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Olivier Jacquin, pour explication de vote.

M. Olivier Jacquin. Le Pass Rail est en effet une bonne idée, monsieur le ministre. Mais vous l'avez annoncé après que la Première ministre a promis 100 milliards d'euros pour le ferroviaire, que l'on ne voit pas : les financements manquent aussi à ce niveau-là.

Afin de ne pas encombrer le débat, nous avons retiré notre amendement relatif au Pass Rail. Nous voterons celui de notre collègue Pierre Barros.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. Je partage les propos d'Olivier Jacquin.

L'attractivité de nos transports publics souffre d'une tarification opaque et trop complexe. Ainsi, le tarif d'un billet occasionnel hors abonnement est assez onéreux. Dans certains cas, un trajet occasionnel en TER est même plus coûteux qu'un déplacement en voiture individuelle. L'idée du ticket climat, désormais mis en place en Allemagne et en Autriche, est donc intéressante.

La phase d'expérimentation a été quelque peu compliquée chez nos voisins allemands. En effet, si les tarifs des billets sont un levier favorisant le report modal, il convient de ne pas

diminuer les investissements qui permettent d'assurer l'essor du ferroviaire; sinon, les transports publics connaîtraient à terme une situation de saturation.

Il nous faut avancer dans cette direction; les amendements suivants déposés par Nathalie Delattre sont également utiles à cet égard. Je voterai donc cet amendement n° II-787.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-787.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Les amendements identiques n°s II-834 rectifié et II-835 rectifié, ainsi que l'amendement n° II-862, ne sont pas soutenus.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-779 rectifié, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé:

Modifier ainsi les crédits des programmes:

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	500 000 000		500 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		500 000 000		500 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	500 000 00	500 000 00	500 000 00	500 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Depuis 2008, l'État a lancé quatre appels à projets visant à soutenir le développement de lignes de transports collectifs en site propre et de pôles d'échanges multimodaux sur les territoires. Ce dispositif a eu des effets de levier significatifs sur les investissements des collectivités locales et un impact réel sur le report modal de la voiture individuelle vers les transports publics. Il s'est néanmoins révélé insuffisant pour répondre aux ambitions élevées des autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Le Conseil d'orientation des infrastructures (COI) propose de « poursuivre durablement le soutien de l'État aux collectivités pour le développement des transports collectifs de province, mais de le rendre plus régulier, les appels à projets espacés d'un trop grand nombre d'années ayant fait l'objet de critiques ».

Plusieurs acteurs, tels que l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP), sollicitent donc le Gouvernement afin qu'il mette en place un soutien durable visant à favoriser la poursuite du développement de nouvelles infrastructures de transport, telles que le métro, le tramway et les bus à haut niveau de service (BHNS), ainsi que la création de voies dédiées et de parkings relais. C'est tout l'objectif des services express régionaux métropolitains (Serm).

Le présent amendement vise à demander à l'État de soutenir des projets de développement et de modernisation des infrastructures et des systèmes de transport urbain ou périurbain portés par les AOM, en allouant une dotation annuelle de 500 millions d'euros.

M. le président. L'amendement n° II-696 rectifié, présenté par M. Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé:

Modifier ainsi les crédits des programmes:

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	100 000 000		100 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		100 000 000		100 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Cet amendement, qui a été soutenu à l'unanimité par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, vise à abonder l'action n° 44 « Transports collectifs » du programme 203 « Infrastructures et services de transports » à hauteur de 100 millions d'euros supplémentaires pour l'année 2024.

Cette enveloppe a vocation à soutenir les AOM dans le développement d'infrastructures et de systèmes de transports publics, urbains et périurbains, en particulier des lignes de bus à haut niveau de service, des tramways et des parkings relais. Elle est également destinée à favoriser le développement de voies réservées au transport collectif sur les autoroutes desservant les zones urbaines et périurbaines.

Les transports collectifs de voyageurs routiers, guidés ou ferrés sont un levier essentiel d'amélioration de la qualité de l'air et de décarbonation du secteur du transport, encore largement dominé par l'usage individuel de la voiture. Or accentuer le report modal vers les transports collectifs suppose l'engagement d'importants investissements par les collectivités territoriales.

L'argument selon lequel cette enveloppe ne pourrait pas être consommée ne vaut pas : les AOM attendent, au contraire, de pouvoir mettre en place ces programmes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. L'amendement n° II-779 rectifié est satisfait du fait des votes intervenus au Sénat voilà quelques jours. Des mesures très importantes ont en effet été adoptées en faveur des AOM, et pas seulement d'Île-de-France Mobilités.

La commission des finances a ainsi présenté un amendement, qui a été adopté, visant à affecter aux AOM 250 millions d'euros de ressources pérennes dès 2024, *via* la mise aux enchères de quotas carbone.

Par ailleurs, a aussi été adoptée en première lecture une baisse du taux de TVA à 5,5 % pour les services de transports collectifs conventionnés.

Le Sénat ayant d'ores et déjà adopté 750 millions d'euros de crédits en faveur des AOM, l'avis est défavorable sur cet amendement.

J'invoquerai par ailleurs un argument de forme. Les appels à projets que vous évoquez sont gérés par l'AFIT France (Agence de financement des infrastructures de transport de France) et financés par les ressources qui lui sont affectées, et non *via* le programme 203.

Enfin, on observe chaque année une sous-consommation des crédits. Monsieur le ministre, dans quelle mesure entendez-vous tenir compte des recommandations du COI visant à optimiser ces appels à projets ?

Pour les mêmes raisons, l'avis est défavorable sur l'amendement n° II-696 rectifié.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Pour compléter les propos de Mme la rapporteure, je souligne qu'un appel à projets important a été lancé, à hauteur de 900 millions d'euros, sur les crédits de l'AFIT France.

En 2023, nous avons programmé dans le cadre de cet appel à projets une consommation de 450 millions d'euros. Or sa consommation est encore aujourd'hui inférieure à 100 millions. Je veux dire par là non pas qu'il n'y a pas de besoins, mais que nous disposons encore d'une enveloppe nous permettant de financer les projets sélectionnés au profit des AOM.

Les besoins étant réels, il n'est pas normal qu'il y ait une telle sous-consommation. Peut-être faudrait-il revoir notre dispositif? Le COI préconisait ainsi des enveloppes moins importantes portant sur des périodes moins longues : des enveloppes de 100 millions d'euros chaque année, afin que le dispositif soit plus rapide et plus incitatif.

Cette question se posera l'année prochaine, car nous avons encore, sur cette enveloppe de 900 millions d'euros, assez d'argent pour honorer les projets qui ont été sélectionnés, et pas tous payés. Il faut en effet savoir qu'il y a des travaux, des délais et des procédures, qu'il convient de respecter.

Il n'existe donc pas aujourd'hui de carence de financement sur la question des transports publics collectifs.

Dans le cadre des services express régionaux métropolitains, nous avons prévu dès l'année prochaine la réalisation d'études, dans un premier temps, mais aussi un soutien important à l'investissement dans les transports collectifs publics, dans un second temps. Les projets les plus mûrs seront financés dès 2024, ou en 2025, dans le cadre des contrats de plan État-région.

Faudra-t-il aussi soutenir ensuite l'exploitation, ou le matériel? Cette question sera examinée lors de la conférence de financement des Serms que le Sénat, dans sa grande sagesse, a ajoutée dans la proposition de loi relative aux services express régionaux métropolitains.

L'avis est défavorable sur les deux amendements.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. Madame la rapporteure, c'est une fiction que de partir du principe que le Sénat obtiendra pleinement satisfaction, et que les mesures que nous aurons votées dans le cadre de ce budget seront à coup sûr appliquées!

Je ne sais pas ce que le Gouvernement retiendra dans le panier du 49.3, s'il a bien recours à cet article de la Constitution. Peut-être choisira-t-il de conserver le taux réduit de TVA à 5,5 % pour les services de transport collectif conventionnés? Peut-être préférera-t-il garder l'affectation aux AOM d'une partie des crédits résultants de la mise aux enchères des quotas carbone?

Puisque le Gouvernement fera son choix parmi les dispositions que nous aurons votées, élargissons les possibles, et ajoutons cette option-là.

Je retire mon amendement, qui prévoyait 500 millions d'euros, au profit de celui cinq fois moins coûteux de la sage et raisonnable commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

M. le président. L'amendement n° II-779 rectifié est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-696 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-820, présenté par MM. Jacquin, Uzenat et Gillé, Mmes Bélim et Bonnefoy, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, M. Weber et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Financement des projets de Services express régionaux métropolitains

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		200 000 000		200 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Financement des projets de Services express régionaux métropolitains	200 000 000		200 000 000	
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. Cet amendement vise à augmenter le financement des Serm au début du long parcours de ces projets.

Au Sénat, nous avons été convaincus de l'importance des Serm, mais le Gouvernement ne prévoit d'engager que 800 millions d'euros à leur intention, alors qu'une déclaration ministérielle, voire peut-être présidentielle, annonçait 1 milliard d'euros dès 2024.

Comme le chemin à faire est extrêmement long, nous proposons d'attribuer tout de suite ce milliard d'euros à ces projets.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. La commission émet encore un avis défavorable, pour des raisons de forme similaires à celles que j'évoquais tout à l'heure : le financement des Serm passe non par le programme 203 « Infrastructures et services de transports », mais par l'Affit France.

À ce stade, les contrats de plan État-région prévoient 765 millions d'euros pour la première phase de ces projets, ce qui nous semble suffisant.

L'enjeu, et je partage votre préoccupation sur ce point, mon cher collègue, sera de garantir que l'État maintienne son effort dans la durée.

La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis serait défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Sans surprise, l'avis du Gouvernement sera défavorable.

La dotation de ces projets est déjà importante. Nous avons déjà débattu du sujet lors de l'examen de la proposition de loi relative aux services express régionaux métropolitains : au cours des négociations des contrats de plan État-région, le Gouvernement a attribué 770 millions d'euros pour les premiers mandats, que j'ai arrondis à 800 millions d'euros.

Ces sommes sont par ailleurs en train d'être majorées : comme je l'ai indiqué tout à l'heure, dans le contrat de plan qu'il a signé avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'État prévoit d'augmenter sa dotation initiale, la région alignant son soutien au même niveau.

Si l'on met ces sommes bout à bout et que l'on additionne les 800 millions d'euros de l'État et les financements des régions comme des collectivités, qui seront sans doute à peu près de même niveau, 1,5 milliard d'euros sera donc disponible dès le début des contrats de plan État-région. Cela ne financera pas l'intégralité des services express régionaux métropolitains, à l'évidence, mais ce montant permettra sans doute d'avancer bien et vite pour la phase d'études et les premiers investissements.

Lors de la conférence nationale de financement des Serm, nous examinerons projet par projet et globalement quels seront les investissements supplémentaires possibles, ainsi que les moyens de financement de l'exploitation de ces réseaux. Je l'ai assumé : c'était l'un des manques, ou l'un des angles morts que nous avons laissé dans le financement du Grand Paris Express. Nous ne reproduirons pas les mêmes erreurs dans le cadre des Serm.

Aujourd'hui, les crédits disponibles pour les Serm sont tout à fait suffisants pour les premières phases d'études et les premiers investissements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-820.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-780, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	108 000 000		108 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				

Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		108 000 000		108 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	108 000 000	108 000 000	108 000 000	108 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Les AOM ont déjà engagé le verdissement de leurs flottes, en acquérant des autobus électriques ou roulant à l'hydrogène.

Cette transition énergétique coûte très cher aux collectivités. En effet, les bus à zéro émission sont bien plus coûteux à l'achat que les bus roulant au diesel ou au gaz. Sur les 15 670 bus en circulation sur le territoire national, 96 % ne sont ni électriques ni à l'hydrogène. Si l'on devait les remplacer, le surcoût serait de 4,7 milliards d'euros.

Les collectivités sont dans l'obligation d'investir pour verdir leurs flottes. La Commission européenne vient par exemple de publier une proposition de règlement afin que tous les nouveaux autobus urbains vendus dans l'Union européenne soient à zéro émission dès 2030. Cela reviendrait à obliger les collectivités à acquérir uniquement des bus électriques ou à l'hydrogène à très court terme.

Or, contrairement à ce qui se fait chez nos voisins, il n'existe plus aucun dispositif de soutien de la part de l'État. Le bonus écologique pour l'acquisition d'un bus

électrique a pris fin en décembre 2022. Le volet de financement des zones à faibles émissions (ZFE) du fonds vert, lancé au début de 2023, restreint le champ d'une éventuelle aide au verdissement des flottes de bus. Enfin, le dernier appel à projets de l'Ademe pour l'aide à l'acquisition de véhicules lourds électriques, lancé en avril dernier, exclut totalement les autobus.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. La commission demande le retrait de cet amendement, pour les mêmes raisons que celles qui ont été évoquées précédemment. Les mesures déjà votées par le Sénat devraient rapporter 750 millions d'euros aux AOM.

M. le président. L'amendement n° II-693 rectifié, présenté par M. Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	40 000 000		40 000 000	
Service public de l'énergie		40 000 000		40 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire. Cet amendement adopté par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable vise à consolider l'appel à projets de l'Ademe pour 2024 concernant l'acquisition de véhicules propres.

L'objet de cet amendement est donc le fléchage de cet appel à projets, et non le financement des AOM : l'angle est différent.

Pour faciliter l'investissement dans les véhicules électriques, nous demandons une enveloppe de 40 millions destinée à l'achat d'autobus électriques, qui, vous le savez, n'ont pas bénéficié de cet appel à projets en 2023 malgré leurs coûts particulièrement élevés.

Madame la rapporteure, vous mentionnez le financement des AOM, mais l'objet de cet amendement est d'abonder un appel à projets : ce n'est pas la même chose. Je le rappelle, cet amendement est unanimement soutenu par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Je ne donnais pas l'avis sur votre amendement !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de l'amendement n° II-693 rectifié, en raison des mesures prises en faveur des AOM lors de l'examen de la première partie de ce budget, que nous avons déjà rappelés.

Toutefois, cher collègue, vous posez une question assez juste : le bleu budgétaire de cette mission, comme ceux de nombreuses autres, ne comporte pas toutes les données. Nous ne savons pas combien d'aides ont été distribuées pour 2024 dans le cadre de cet appel à projets porté par l'Ademe sur les « écosystèmes de véhicules lourds électriques ». Les années précédentes, autour de 60 millions d'euros étaient distribués.

Je le demande au Gouvernement – je ne sais pas quel ministre me répondra : combien sera mis sur la table dans le cadre de cet appel à projets cette année ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Le Gouvernement remercie les auteurs de ces amendements de leur soutien à ces appels à projets. De mémoire, la première génération de cet appel, qui recouvrait un domaine assez large, incluant les cars, les bus et les poids lourds électriques, était dotée de 55 milliards d'euros. Il nous a d'ailleurs été reproché de distribuer une enveloppe trop modeste sur un objet trop large, et de trop disperser les aides.

Roland Lescure, Agnès Pannier-Runacher et moi-même avons lancé un deuxième appel à projets doté de 60 millions d'euros, qui est en cours et rencontre un réel succès. Il est en effet plus ciblé.

Madame la rapporteure, au sein du programme 174 « Énergie, climat et après-mines », piloté par la ministre de la transition énergétique, le montant sera plus élevé...

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Mais de combien sera-t-il ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Nous sommes encore en train de discuter de la répartition des crédits. Vous le savez, cela fonctionne ainsi sur le programme 174.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Oui, nous le savons !

M. Clément Beaune, ministre délégué. Il y a différents usages, et le montant dépend des paramètres que nous déterminerons pour les dispositifs inclus, comme le bonus écologique, le *leasing* social, la prime à la conversion, etc.

J'en conviens, le moment est tardif, mais il y a encore un certain nombre d'arbitrages d'ordre réglementaires à prendre. Agnès Pannier-Runacher, Roland Lescure et moi-même vous précisons avant la fin de l'année le montant retenu pour chacun des dispositifs.

Je le dis dès maintenant : non seulement il faudra prolonger cet appel à projets, comme nous nous y sommes engagés, mais il faudra aussi lui allouer un montant plus important. C'est aussi à cette condition que se fera l'électrification des flottes des collectivités et des professionnels du transport routier. Le montant alloué dans le cadre de ces appels à projets sera augmenté l'année prochaine.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur ces deux amendements.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire. Ma clé de lecture est différente : en quelque sorte, le ministre conforte notre position.

J'invite l'ensemble de mes collègues à adopter cet amendement, qui enverrait un signal très clair, notamment en faveur de l'acquisition des bus électriques. Le sujet a été clairement défini dans ce cadre-là. Il est important de soutenir les collectivités.

M. le président. La parole est à M. Yannick Jadot, pour explication de vote.

M. Yannick Jadot. Monsieur le ministre, vous êtes en train de négocier la proposition de règlement européen sur les normes d'émissions de CO₂ des poids lourds et des bus. Dans ses termes actuels, à partir de 2030, si les collectivités n'ont pas développé des infrastructures de production de biométhane ou de biogaz, elles devront acheter des bus électriques. Il est important, dès maintenant, d'envoyer un signal budgétaire.

De même que M. Gillé, il me semble que, à partir du moment où nous sommes tous convaincus de l'importance de ces appels à projets, et puisque le Gouvernement prend l'engagement d'augmenter le montant qui leur est alloué, nous pouvons adopter cet amendement.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Mais cela n'a pas de sens !

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Nous discutons du montant d'une enveloppe budgétaire sur laquelle nous ne disposons d'aucune visibilité, dans laquelle sont à la fois mélangés les crédits du bonus écologique, ceux de la prime à la conversion et ceux des appels à projets.

L'amendement de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable vise à allouer 40 millions d'euros supplémentaires à cette enveloppe. Le ministre a annoncé que les sommes versées lors de cet appel à projets seraient supérieures à celles de l'année dernière, où 56 millions d'euros avaient été distribués. Mme la ministre, à ses côtés, dit : « Peut-être... »

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Ça flotte !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Mes chers collègues, j'ai peur que vous n'adoptiez une proposition moins disante.

Comme la répartition de cette enveloppe n'est pas précisée, ces crédits ne sont pas réellement déplacés. Il n'y a qu'une masse d'argent, allouée à la transition du parc de véhicules, mais nous ignorons quels leviers seront ou non actionnés...

J'aurai l'occasion d'y revenir lors de notre débat : durant l'examen de la loi de finances de fin de gestion, lorsqu'il s'est aperçu que des crédits manquaient pour mener à bien un certain nombre de politiques, le Gouvernement est venu abonder les lignes de crédit concernées. Pour cette raison, les crédits ouverts en 2024 pour la prime à la conversion et le bonus écologique sont inférieurs aux sommes exécutées en 2023.

Je ne sais pas si adopter cet amendement aurait beaucoup de sens. Le message a été entendu, me semble-t-il. Comme vous, mes chers collègues, j'aimerais pouvoir travailler sur des documents qui nous permettent de savoir comment la politique publique de transition du parc est décidée pour les véhicules de particuliers, les véhicules de transport en commun ou les véhicules professionnels.

Nous ne disposons pas de cette information. Nous apprenons des choses au cours de la séance publique...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Comme toujours, au dernier moment !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. ... ce qui prouve au moins que notre travail est utile. Mais au regard des propos du ministre, je ne sais pas si l'adoption de cet amendement aurait beaucoup de sens.

M. le président. Monsieur Fernique, l'amendement n° II-780 est-il maintenu ?

M. Jacques Fernique. Non, je le retire au profit de celui de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-780 est retiré.

La parole est à M. le ministre délégué.

M. Clément Beaune, ministre délégué. La question est celle de la répartition de l'enveloppe, puis qu'il n'y a pas d'argent magique...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Cela dépend !

M. Clément Beaune, ministre délégué. Monsieur le rapporteur général, je suis stupéfait ! (Rires.)

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. C'est votre président lui-même qui le dit !

M. Clément Beaune, ministre délégué. Nous ne sommes plus tout à fait à l'ère du « quoi qu'il en coûte », encore moins dans celle de l'argent magique, qui n'existe pas, par définition. La question est donc celle de la répartition ou de la réattribution des crédits.

Monsieur le sénateur Gillé, je vois aussi dans votre proposition d'attribuer davantage d'argent à ces appels à projets un appel à amplifier ces derniers. Tant mieux, nous le ferons.

Mais pour attribuer de l'argent au programme 174, ce dont Mme Pannier-Runacher et moi-même serions en première intention ravis, il faut bien le prendre ailleurs, en l'occurrence sur le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ». Vous prenez donc cet argent au détriment des effectifs de nos ministères, dont nous avons prévu l'augmentation au profit de la transition écologique. Cela serait légèrement incohérent...

Au sein du programme 174, des moyens importants seront dégagés pour continuer et amplifier ces appels à projets. Nous pouvons discuter du caractère tardif de la précision de la répartition de ces fonds, mais cette répartition se fera.

Comme vous le savez, madame la rapporteure spéciale, cette enveloppe contient un certain nombre de dispositifs dont le montant des dépenses est assez incertain en exécution, notamment le bonus écologique. Cela relève un peu de la nature de ce programme réunissant des dispositifs assez différents, qu'Agnès Pannier-Runacher pilote.

Monsieur le sénateur Jadot, vous évoquiez les échéances européennes, que vous connaissez bien du fait de vos fonctions précédentes. Je le redis : nous devons accélérer la transformation des flottes vers l'électrique. Mais, comme nous en avons déjà discuté, nous assumons que la France propose une flexibilité par rapport à l'échéance de 2030.

Pourquoi ? Parce que beaucoup de collectivités, parfois dirigées par les écologistes, se sont engagées dans des achats de flottes par tranche. Leur annoncer maintenant qu'elles devront arrêter net leurs achats de flottes en 2030 reviendrait à provoquer une coupure qui risquerait de freiner le développement de solutions intermédiaires, hybrides ou gaz, en direction de la transition écologique.

Décaler cette échéance ou la maintenir avec des dérogations reviendrait finalement à donner un peu de flexibilité aux collectivités déjà engagées dans la transition écologique, et non à favoriser celles qui ont toujours de vieux bus diesel, si je puis m'exprimer ainsi.

En effet, pour accélérer cette échéance en pratique, il faut développer les accompagnements lors des appels à projets. Je le redis, monsieur le sénateur, nous le ferons.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-693 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-697, présenté par M. Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	5 000 000		5 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire. Cet amendement de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a pour objet une disposition de la loi d'orientation des mobilités, qui avait rendu obligatoire l'élaboration par les régions, à l'échelle des bassins de mobilité, d'un contrat opérationnel de mobilité pour définir les modalités de l'action commune des AOM. Quatre ans plus tard, on ne peut que constater que cette mesure peine à être mise en œuvre.

Or l'augmentation de la part modale des transports collectifs, pourtant indispensable à la décarbonation du secteur, repose en grande partie sur la bonne articulation entre les différentes parties prenantes des politiques locales de mobilité. Cela suppose notamment de favoriser l'interopérabilité des différents modes et réseaux de transport, d'un point de vue technique et tarifaire.

Dans ce contexte, l'amélioration de la coordination des acteurs et de l'articulation des différents schémas locaux de planification des mobilités existants – je ne les cite pas tous – est nécessaire et même indispensable pour mettre en œuvre nos politiques.

Dans cette perspective, cet amendement tend à apporter un soutien financier aux collectivités territoriales, notamment au moyen de la réalisation d'études de mobilité ou d'expérimentations, ainsi que par l'intermédiaire d'outils d'ingénierie territoriale et d'instances de concertation, au service de la définition d'objectifs partagés en matière de mobilité.

Nous proposons donc d'abonder de 5 millions d'euros supplémentaires l'action n° 47 « Fonctions support » du programme 203 « Infrastructures et services de transport ».

C'est vraiment d'une importance primordiale : il n'y a pas d'intermodalité sans vision complémentaire des schémas de mobilité à tous les niveaux, entre l'agglomération, la métropole, le département et la région, pour accompagner l'ensemble des projets. Or, à l'heure actuelle, ces démarches ne sont pas suffisamment puissantes et claires en la matière.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. La commission des finances partage entièrement le diagnostic : se coordonner avec ses voisins relève du travail des AOM, autrement la notion de « réseau » perdrait de son sens.

En revanche, je ne suis pas sûre que, si les AOM ne se coordonnent qu'insuffisamment ou avec du retard, c'est parce qu'il leur manque 5 millions d'euros. Cela relève d'une obligation légale, et même sans loi elles devraient y penser toutes seules...

Je demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis de la commission serait défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Le Gouvernement partage également ce diagnostic.

Cependant, les moyens sont disponibles au sein de nos programmes, en particulier dans le cadre du fonds vert, qui permet le financement au cas par cas de l'ingénierie et de l'accompagnement. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de

créer une nouvelle ligne budgétaire au sein de nos programmes actuels, car les moyens financiers et les outils existent déjà à l'aide du fonds vert.

Je propose que l'on s'en tienne à cet équilibre. Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire. Monsieur le ministre, nous ne savions pas si le fonds vert serait ou non reconduit. Aujourd'hui, vous nous indiquez qu'il sera maintenu. Mais les conditions de sa mise en œuvre au niveau des départements sont assez différentes, et ces fonds sont peut-être insuffisamment fléchés.

Les préfets reprennent parfois la main à l'aide de comités de mobilités, parce qu'ils sentent bien la nécessité d'articuler les différentes démarches à tous les échelons.

Cet amendement a comme objectif de donner une impulsion, afin, pourquoi pas, de permettre des cofinancements complémentaires du fonds vert. Nous le maintenons.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-697.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-26 rectifié, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Aide ciblée sur les factures d'électricité des ménages

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		500 000 000		500 000 000
Service public de l'énergie		500 000 000		500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		900 000 000		520 000 000
Aide ciblée sur les factures d'électricité des ménages	1 900 000 000		1 520 000 000	
TOTAL	1 900 000 000	1 900 000 000	1 520 000 000	1 520 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Avec cet amendement, nous changeons totalement de sujet : nous quittons le domaine des transports pour aborder les dispositifs de soutien des consommateurs face à la hausse des prix de l'énergie.

Le PLF tel qu'il a été déposé par le Gouvernement ne comportait pas de mesure spécifique prévoyant une aide ciblée pour faire face à l'augmentation des prix de l'électricité. Lors de sa révision des tarifs au mois de février dernier, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a conservé

inchangée l'accise sur l'électricité, fixée au niveau minimum prévu par l'Union européenne, entre 0,5 et 1 euro par mégawattheure.

Sur l'initiative de notre rapporteur général, la commission des finances puis le Sénat ont voté une remontée de cette accise à son niveau d'avant crise pour les particuliers, dans un souci de bonne gestion des finances publiques.

Il ne vous aura pas échappé que la consommation d'électricité est différente selon les revenus. Un niveau d'accise équivalent pour tout le monde fait peser un effort supplé-

mentaire sur le premier décile, les membres du dernier décile ont une consommation d'électricité supérieure de 60 % à celle des plus modestes.

C'est la raison pour laquelle le Sénat a choisi de suivre le rapporteur général, en remontant l'accise sur l'électricité à 32 euros par mégawattheure dans la première partie du budget qu'il a adoptée.

En séance publique, le Gouvernement avait déposé un amendement tendant à une solution intermédiaire. En lisant l'objet de cet amendement entre les lignes et en le comparant avec les propos tenus au banc par le ministre, on comprend qu'alors que, selon les premières projections de la CRE, les tarifs réglementés de vente de l'électricité hors taxe augmenteraient de 2 % au mois de février prochain, le Gouvernement souhaiterait une augmentation de 10 % de ces tarifs toutes taxes comprises.

Pour cela, il devait nécessairement jouer sur la fiscalité. L'amendement du Gouvernement visait ainsi à lui laisser la possibilité de définir par arrêté l'accise sur l'électricité, de sorte que les tarifs toutes taxes comprises du mois de février soient supérieurs de 10 % à ceux du mois d'août dernier, toutes taxes comprises également.

Cette solution nous paraît là encore insatisfaisante, car elle apporte un soutien indifférencié aux consommateurs, qui bénéficie plutôt au dernier décile des revenus qu'au premier.

Le Sénat a donc suivi le rapporteur général en remontant l'accise sur l'électricité, mais il convient également d'apporter un soutien aux ménages les plus fragiles. C'est l'objectif de cet amendement, qui vise à établir un chèque énergie complémentaire pour les deux premiers déciles, et un chèque énergie exceptionnel entre le troisième et le sixième décile.

Ces deux dispositifs permettent de garantir, pour l'ensemble de ces personnes, une hausse des tarifs de l'électricité inférieure à 10 %, conformément aux souhaits du Gouvernement. Cette hausse sera même largement inférieure à 10 % en dessous des deux premiers déciles, où l'aide apportée par le chèque énergie sera supérieure à la remontée totale de l'accise sur l'électricité à 32 euros par mégawattheure.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. C'est vraiment de la dentelle !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique. Cet amendement doit être compris en rapport avec l'augmentation de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) adoptée par le Sénat.

Je comprends votre logique, car la prémisse de votre raisonnement est la même pour la sortie progressive du bouclier énergétique souhaitée par le Gouvernement : puisque nous commençons à sortir de la crise, nous pouvons commencer à relever la TICFE.

Là où je ne vous rejoins pas, c'est que l'augmentation des tarifs sous-jacente à l'augmentation de la TICFE que vous souhaitez est supérieure à 15 %. (*Mme le rapporteur spécial acquiesce.*) Cette hausse s'ajouterait aux augmentations successives du tarif réglementé gelé dans le cadre du bouclier énergétique, de 10 % puis de 15 %.

Nous estimons que cette augmentation est trop importante. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que, alors que l'augmentation de la TICFE a vocation à être durable, en tout cas telle qu'elle est formulée, vous proposez un chèque qui ne constitue qu'une réaction dans l'immédiat. Ce faisant, vous ne répondez pas à la question posée, qui est celle de l'équilibre général du système.

Je vous rejoins autour de l'idée que le chèque énergie est un système intéressant, car il présente un taux de non-recours parmi les plus faibles de tous nos dispositifs sociaux, et qu'il est automatiquement fléché sur l'énergie. Je vous rappelle cependant que ce chèque énergie concerne non pas uniquement l'électricité, mais également d'autres énergies. Quoi qu'il en soit, une augmentation uniquement fondée sur les tarifs de l'électricité peut donc être discutée.

Par ailleurs, la logique qui consiste à augmenter une taxe à long terme tout en apportant une mesure ponctuelle ne nous semble pas équilibrée.

En effet, l'approche du Gouvernement est de conforter le chèque énergie, qui permet de protéger les plus vulnérables, situés en dessous du deuxième décile de revenus. La TICFE a vocation par ailleurs à remonter progressivement.

Je m'inscris en faux sur deux points de vos propos, madame la rapporteure spéciale : le Gouvernement a certes indiqué que le bouclier énergétique avait pour objectif que les tarifs n'augmentent pas au-delà de 10 %, mais les arbitrages ne sont pas encore finalisés. Deuxièmement, la CRE n'a pas encore défini le tarif réglementé de vente. Vous indiquez que le tarif non gelé de l'électricité augmentera de 2 % en février 2024, mais en réalité nous n'en savons rien...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Ce chiffre a été avancé par le ministre des comptes publics !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Nous pensons que cette augmentation sera inférieure à 10 %, cela semble certain, mais cette hausse dépend des prix du marché international, dont vous connaissez le fonctionnement.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Vous changez de pied tous les deux jours !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Non, nous ne changeons pas de pied. Depuis le début, le Gouvernement suit une ligne très claire, annoncée par Bruno Le Maire et moi-même, selon laquelle les tarifs de l'électricité n'augmenteront pas de plus de 10 %.

Telle est la ligne ; elle est tenue. Aujourd'hui, les prix sur les marchés nous permettent de confirmer que nous allons progressivement sortir du bouclier énergétique. Nous le faisons en bon ordre, et sans matraquer les Français.

Au regard de l'augmentation que vous prévoyez de la TICFE, le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Madame la ministre, vous avez déclaré le week-end dernier que le bouclier énergétique aurait vocation à disparaître au cours de l'exercice 2024.

Ce bouclier prenait deux formes : d'une part, le budget de l'État supportait la charge représentée par l'établissement de l'accise sur l'électricité au niveau minimal permis par l'Union européenne. D'autre part, les fournisseurs s'engageaient à vendre l'électricité à un prix inférieur à leurs coûts complets, comprenant donc l'achat sur les marchés de gros

quand ils ne sont pas eux-mêmes producteurs, puis les coûts d'acheminement et de commercialisation. Pour eux, le manque à gagner était compensé au moyen de fonds rattachés au programme 345 « Service public de l'énergie ».

Je ne vois pas comment le bouclier énergétique pourrait disparaître au cours de l'année 2024 sans toucher à l'accise et sans supprimer totalement ces compensations. Il restera forcément des mesures à prendre sur l'accise.

Soit vous nous annoncez déjà que vous déposerez un projet de loi de finances rectificative au cours de l'année prochaine pour régler uniquement ce point-là, soit il n'est techniquement pas possible de mettre fin au bouclier énergétique, et il restera un morceau de ce bouclier.

Par ailleurs, je ne comprends pas le sens de votre remarque, madame la ministre : vous nous reprochez le caractère ponctuel du chèque que nous proposons, mais qu'avez-vous fait les années précédentes ? Vous avez bien versé des chèques complémentaires ponctuels aux personnes situées sous les troisième et quatrième déciles, pour permettre à ceux qui n'étaient pas couverts par le chèque énergie initial de faire face à la forte hausse des prix de l'énergie !

À la fin de l'accompagnement du dispositif du bouclier que vous appelez par ailleurs de vos vœux, comme vous l'avez indiqué hier à la radio, vous nous accusez de faire ce que vous faites depuis le début !

Nous disons simplement qu'il faut demander au dernier décile d'arbitrer dans sa consommation d'énergie. C'est possible, sinon comment expliquer un tel écart de consommation entre le premier et le dernier décile ? Tout le monde s'éclaire, se nourrit et assure ses consommations vitales. Dans les derniers déciles, il est possible d'arbitrer : on peut choisir de regarder ou non trois télévisions, par exemple. C'est un choix.

Nous préférons que les membres du dernier décile aient à arbitrer au sujet de leur consommation d'électricité, plutôt qu'ils soient demain appelés à payer davantage d'impôts. Il faudra bien que l'on rembourse la dette ! Je ne saurais trop vous rappeler que le déficit du budget est de 150 milliards d'euros !

Madame la ministre, nous venons juste aider le Gouvernement à réduire un tout petit peu le déficit annuel, à l'aide d'un dispositif ciblé. Notre mesure est responsable : nous pourrions continuer, comme vous le faites, à arroser le sable chaud, pour reprendre l'expression du rapporteur général, mais cela ne sert à rien. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. Fabien Gay, pour explication de vote.

M. Fabien Gay. Madame la rapporteure spéciale, la droite sénatoriale s'est félicitée d'avoir supprimé le bouclier tarifaire, entraînant ainsi une économie de 4,2 milliards d'euros, puis a expliqué que chacun devrait surveiller sa consommation. Toutefois, cela pose un problème, vous le voyez bien : si l'on en reste là, si l'on met fin sans contrepartie à ce dispositif, il faut admettre – je ne suis pourtant pas un grand fan du Gouvernement ni du bouclier tarifaire, je crois que l'on ne peut pas m'accuser de cela – que cela entraînera pour tout le monde une augmentation du coût de l'électricité de 20 %. C'est la réalité, même si vous le contestez.

Vous nous proposez maintenant de remettre 1,9 milliard d'euros sur la table,...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. 1,2 milliard !

M. Fabien Gay. ... même si Mme la rapporteure spéciale a indiqué, il y a quelques minutes à peine – j'écoute quand même ce qui se dit ici –, qu'il n'était pas convenable de déposer des amendements de plus de 1 milliard d'euros...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Celui-ci était annoncé, tout de même...

M. Fabien Gay. Néanmoins, cette solution n'est pas pérenne. Le bouclier tarifaire est une subvention versée aux acteurs alternatifs afin qu'ils compriment leurs coûts, mais cela n'empêche que l'on a connu deux hausses, l'une de 10 % et l'autre de 15 % – soit au total plus de 25 % –, et que l'on ne sait pas encore quelle augmentation du tarif réglementé la CRE proposera au Gouvernement à la fin du mois de décembre.

Une fois ce taux d'augmentation connu, vous serez confrontée, madame la ministre, à un choix politique, celui d'augmenter ou non de plus de 10 % les tarifs le 1^{er} février prochain. Il faut nous le dire tout de suite : n'y aura-t-il qu'une augmentation cette année ? Nous avons déjà pris 10 % et 15 % ; nombre de ménages ne pourraient pas faire face à une hausse supplémentaire de 10 % le 1^{er} février prochain.

Le groupe CRCE-K ne votera pas ce dispositif, parce qu'il ne souhaite pas aller dans cette direction. Nous sommes pour un grand service public de l'énergie, afin de rapprocher le prix de l'énergie de son coût de production. (*Mme Sophie Primas hausse les épaules.*) Vous pouvez hausser les épaules, ma chère collègue, mais nous continuerons de défendre cette solution, parce que c'est la seule qui puisse nous sortir de l'ornière dans laquelle nous nous trouvons.

Bref, la solution proposée n'est pas pérenne, car elle suppose d'augmenter parallèlement, de toute urgence, le chèque énergie. Tel est justement l'objet de certains amendements que nous allons examiner dans un instant.

M. le président. La parole est à M. Franck Montaigué, pour explication de vote.

M. Franck Montaigué. Ce débat est technique, mais nécessaire.

Mettons-nous à la place des consommateurs, notamment de ceux de nos compatriotes qui sont le plus en difficulté. De 2022 à 2024, en prenant l'hypothèse d'une inflation de 4,7 % en 2024, nos concitoyens auront subi une augmentation de 33 % du prix de l'électricité. Le temps va passer et les mécanismes de protection évolueront certainement à la baisse, tandis que les factures d'énergie auront augmenté, à consommation égale, de près d'un tiers. Si l'on ajoute à cela les difficultés liées à l'alimentation, au transport ou au logement, on mesure à quel point la situation est catastrophique pour de très nombreuses familles françaises. Au-delà des discussions techniques, c'est cela la réalité.

Tel est le sens des amendements que je défendrai dans quelques instants.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. D'abord, le chèque énergie ne couvre pas que les factures d'électricité.

Ensuite, ne nous y trompons pas, cet amendement tend à aggraver le déficit public.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Non !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Nous avons diminué par ailleurs les dépenses de 4,6 milliards d'euros !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Oui, mais en matraquant les ménages modestes...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Qui manie la matraque ici ? Ces propos sont insupportables !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Le présent amendement vise bien à accroître les dépenses !

Vous avez en effet commencé par matraquer les ménages en augmentant de 15 % le prix de l'électricité pour tous les Français. Je suis désolée, c'est factuel, c'est bien ce que vous avez fait avec l'augmentation la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), qui est dans le truc... Et Mme Lavarde nous dit qu'il faut ajouter l'augmentation de 3 % que va décider la CRE.

Il s'agit donc bien d'une augmentation de la fiscalité, d'une hausse des prix pour les Français, je ne me trompe pas ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Alors, mettez-vous d'accord au sein du Gouvernement ; votre collègue ministre délégué chargé des comptes publics a déclaré que cet amendement était excellent ! (*M. Hervé Gillé s'exclame.*)

M. le président. Monsieur le rapporteur général, je vous prie de laisser Mme la ministre finir sa démonstration, vous aurez la parole ensuite.

Veuillez poursuivre, madame la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je peux comprendre votre logique d'ensemble, mais je ne peux pas aller jusqu'à accepter une augmentation de 15 % ! Avec les deux augmentations précédentes de 10 % et 15 %, cela fera une augmentation de plus de 40 % pour les Français ! Certains d'entre eux auront une compensation partielle, *via* le chèque énergie ; d'autres, se chauffant au gaz ou au bois, ne connaîtront pas pareille augmentation, mais ceux qui n'utilisent que l'électricité seront pleinement affectés. Les deux points ne se rejoignent donc pas.

Ainsi, cet amendement vise bien à augmenter les charges publiques et il a été gagé par une augmentation importante de la fiscalité – de 15 %, je le répète – sans tenir compte de la situation réelle des Français, puisque certains bénéficieront d'un effet d'aubaine quand d'autres subiront cette augmentation sans profiter d'une compensation à la hauteur de leurs besoins.

J'en viens à vos questions, monsieur Gay.

Il y aura en effet une première augmentation, le 1^{er} février prochain, décidée sur le fondement d'une communication de la CRE, qui calcule chaque année le tarif réglementé « non gelé », c'est-à-dire celui que l'on paierait en théorie, si le bouclier n'existait pas. Cette augmentation sera inférieure à 10 %, c'est acquis, mais nous ne la connaissons pas avant la mi-janvier.

M. Fabien Gay. Avant le 31 décembre !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. En outre, elle dépendra de l'évolution des marchés jusqu'à la fin de l'année. En toute logique, elle ne sera en effet pas limitée à 2 %, mais elle ne devrait pas non plus dépasser 10 %.

Par ailleurs, le 1^{er} août, il y a aussi une augmentation des prix, fondée sur le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe), le prix du réseau. Ce prix n'augmente

pas en fonction des fluctuations des marchés financiers, il augmente en fonction de la réalité du coût du réseau. Il s'agit donc d'une augmentation de 1 % ou 2 % ; théoriquement, cette augmentation suit l'inflation, mais, l'année prochaine, elle devrait être inférieure.

Il s'agit ici d'utiliser le levier de la taxe. Pour moi, le bouclier électricité ne désigne que le gel du tarif réglementé et non la TICFE, c'est peut-être une source de malentendu entre nous ; nous ne disons pas que nous allons fixer la TICFE à son maximum, nous disons simplement que le niveau de prix sur les marchés de l'électricité permettra, en 2024, de ne plus devoir compenser l'écart entre le tarif réglementé calculé normalement et le prix plafonné que nous avons mis en place *via* le bouclier électricité.

C'est d'ailleurs ainsi que les choses s'étaient passées pour le gaz : on avait indiqué que le bouclier gaz était levé, mais on n'a pas parlé de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN), qui a pourtant été abaissée. C'est la même logique. M. Bruno Le Maire et moi-même sommes donc parfaitement alignés. (*M. le rapporteur général s'esclaffe.*)

Pour conclure, je répète que, si je peux comprendre la logique – décider d'une légère augmentation de la TICFE, compensée pour les plus modestes par le chèque énergie –, je ne peux pas vous suivre dans le choix des paramètres : vous augmentez très fortement la TICFE et vous compensez de manière inéquitable la hausse pour les Français, parce que tous ne se chauffent pas avec la même énergie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Madame la ministre, nous parlons ici de l'électricité, donc vous pouvez oublier le bois, le gaz et les énergies alternatives. Vous nous proposez votre dispositif sur la tarification de l'électricité ; nous vous proposons le nôtre.

M. Montaugé disait que ce débat est très technique ; vous venez de le démontrer, puisque vous-même avez évoqué, une minute et demie seulement après le début de votre intervention, un « truc », preuve que vous étiez perdue...

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. J'ai parlé du Turpe !

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Vous avez bien dit « truc » ; vous avez ensuite évoqué le Turpe, en effet, mais je vous ai bien entendue parler de « truc ».

La politique, c'est assez simple. Il y a le choix que l'on propose, puis, de manière secondaire, la manière d'y parvenir.

Nous proposons de corriger un dispositif aveugle, non ciblé, du Gouvernement ; j'ai l'habitude de dire que, avec ce dispositif, vous arrosez le sable chaud : ça ne fait même pas de vapeur, ça ne fait que dalle !

Pour quelle raison proposons-nous cette correction ? Parce que le dernier décile consomme 60 % d'électricité de plus que le premier décile. Si vous voulez que les choses restent en l'état, c'est votre choix ; ce n'est pas le nôtre.

Nous affirmons, pour notre part, qu'il faut cibler le dispositif de soutien sur les six premiers déciles, notamment sur les plus modestes, qui sont prisonniers de leurs conditions de vie : ils ne choisissent pas leur appareil de chauffage ni leur électroménager, et ils vivent dans le logement qui est le leur, parfois une passoire thermique. Ces ménages, nous les aidons plus et mieux que ne le fait votre dispositif uniforme et aveugle.

Puis, nous proposons une approche différenciée pour les déciles 3 à 6, les classes moyennes.

Enfin, nous laissons ceux qui en ont les moyens, parce que – tant mieux pour eux ou pour nous –, ils vivent avec plus de confort et de plus grands moyens financiers, procéder à leur arbitrage entre sobriété et facture en hausse.

Ensuite, vous nous accusez d'aggraver le déficit...

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. C'est faux, il y a 500 millions d'euros d'écart entre les deux !

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Mais c'est une plaisanterie ! Le ministre des comptes publics, qui siègeait à votre place lors de l'examen de la première partie du PLF, vous en rendra compte : nous avons adopté le principe d'une recette supplémentaire en première partie en annonçant une dépense plus élevée en seconde partie.

Par conséquent, nous faisons un choix, celui d'un dispositif ciblé, moins onéreux, redonnant de l'argent à l'État et laissant les déciles supérieurs faire un arbitrage.

Le courage, c'est de savoir agir !

M. le président. La parole est à M. Yannick Jadot, pour explication de vote.

M. Yannick Jadot. Monsieur le ministre Béchu, je me réjouis de constater que le *greenwashing* de la lutte des classes est également partagé dans ce Sénat... (*M. Fabien Gay s'esclaffe.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-26 rectifié.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-841, présenté par MM. Gay, Barros et Corbisez, Mme Varailas, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		2 000 000 000		2 000 000 000
Service public de l'énergie	2 000 000 000		2 000 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Fabien Gay.

M. Fabien Gay. Cet amendement devrait faire plaisir à la droite sénatoriale : il tend à soutenir la compétitivité de nos très petites, petites et moyennes entreprises (TPE et PME). Je n'ai donc aucun doute sur le fait que vous allez le voter, mes chers collègues.

L'un des éléments de compétitivité des entreprises réside dans le prix de l'énergie et nos TPE et PME ont besoin de prévisibilité en la matière.

Je le sais, la réforme du marché européen permettra aux très petites entreprises, quelle que soit la puissance de leur installation, d'accéder au tarif réglementé, mais, au travers du présent amendement, nous proposons que cet accès soit ouvert à toutes les TPE et PME qui le veulent.

En moyenne, pour les entreprises, l'électricité coûtait, avant la crise, 46 euros par mégawattheure. En 2022, en comptant l'effet de l'Arenh+ (accès régulé à l'électricité nucléaire historique), elles ont payé en moyenne 88 euros par mégawattheure. Ce tarif est passé à 195 euros cette année et il s'établirait, selon les projections, à 130 euros en 2024.

Nous sommes partisans d'une réouverture des tarifs réglementés aux TPE, aux PME, aux collectivités, bref à tout le monde. Nous proposons toutefois, *via* cet amendement, de cibler cette réouverture uniquement sur les entreprises. Beaucoup de commerçants et d'artisans sont en très grande difficulté; au 31 décembre, on pourrait compter 55 000 défaillances de PME...

Je suis donc certain que la droite sénatoriale va voter cet amendement!

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Nous sommes soumis au droit de l'Union européenne, nous ne pouvons pas élargir les dispositifs à notre guise.

En outre, pour les TPE et PME non éligibles au bouclier, il existe un amortisseur, qui est prorogé en 2024. Vous pouviez vous interroger sur son efficacité jusqu'à récemment, puisque le Gouvernement a rendu publics les paramètres de ce dispositif voilà quelques jours seulement, mais nous savons maintenant tout et personne n'est laissé sur le bord du chemin.

La commission émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement? (*Sourires.*)

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. J'aurai le même avis.

L'amortisseur correspondra à 75 % de la différence entre 250 euros et le prix qu'auront accepté par contrat les TPE à grande puissance – plus de 36 kilovoltampères – et les PME. L'année dernière, l'amortisseur ne prenait en charge que 50 % de l'écart au contrat. La protection sera donc plus forte.

Cela vaudra pour les contrats de 2024 et pour les contrats pluriannuels courant jusqu'en 2025. De la sorte, nous aurons apuré définitivement la situation et nous donnerons de la visibilité aux contrats futurs. Cela nous permettra d'atteindre 2026, date de la réforme du marché de l'électricité, qui conduira à des prix plus raisonnables et protégera mieux les TPE, quelle que soit leur puissance installée.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les PME, nous devrions, en application du droit européen, notifier cette aide à la Commission européenne, et nous aurions du mal à la justifier...

M. le président. La parole est à M. Fabien Gay, pour explication de vote.

M. Fabien Gay. Je vous remercie de vos réponses, mais, si les membres du Parlement continuent de dire, dans l'hémicycle, que nous sommes pieds et poings liés avec le droit de l'Union européenne, que nous ne pouvons rien y changer, les effets, dehors, seront délétères. L'extrême droite joue sur ce sentiment.

Or, vous le savez parfaitement, madame la ministre, on peut obtenir des dérogations. L'Espagne et le Portugal y sont parvenus; vous en avez vous-même obtenu pour les très petites entreprises. Si vous avez besoin de nous, nous vous accompagnerons pour renégocier. Passer par le tarif réglementé permet d'élargir le bénéfice à tout le monde, sans laisser de trous dans la raquette.

En outre, je le répète, le tarif réglementé et l'amortisseur ne sont pas la même chose. L'amortisseur constitue une énième subvention au profit des acteurs alternatifs, qui se goinfrent déjà. Ce n'est pas du tout la même logique que le tarif réglementé, qui rapproche le prix du coût de production.

Nous devons sérieusement étudier cette question.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-841.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-796, présenté par MM. Gay et Barros, Mme Varailas, M. Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		240 000 000		240 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	240 000 000		240 000 000	
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Fabien Gay.

M. Fabien Gay. Tout le monde connaît notre position sur les dispositifs de chèque : nous préférierions, d'une part, que soient augmentés les salaires, afin que chaque Français puisse vivre dignement de son travail et payer ses factures sans recevoir de chèques énergie, de chèques alimentaires ou autres et, d'autre part, que soit créé un grand service public de l'énergie ; je ne reviens pas là-dessus.

Cela étant, puisque vous ne voulez ni augmenter les salaires ni créer ce grand service public de l'énergie, le chèque énergie nous semble constituer, en cette période, la meilleure des solutions. Aussi, vu l'augmentation des tarifs cette année – plus de 25 % – et l'année prochaine – nous attendons prudemment le chiffre qui sera publié le 1^{er} février, entre 2 % et 10 % –, nous proposons d'augmenter le chèque énergie.

Notre pays compte 14 millions de précaires énergétiques et l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) estime que le chèque devrait être porté à au moins 759 euros

pour que chacun puisse vivre dignement et payer ses factures énergétiques. Même s'il a été augmenté l'an dernier – son montant s'échelonnait entre 148 et 200 euros, selon les ménages, je parle sous le contrôle de Mme la ministre –, son niveau reste très loin du montant recommandé de 759 euros.

C'est pourquoi nous proposons, par cet amendement, d'affecter une enveloppe supplémentaire au chèque énergie, dans la perspective de l'augmentation du 1^{er} février prochain.

M. le président. L'amendement n° II-826, présenté par MM. Montaugé et Michau, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Pla, Redon-Sarrazy, Tissot, Stanzione, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		238 235 000		210 675 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	238 235 000		210 675 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	238 235 000	238 235 000	210 675 000	210 675 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Franck Montaugé.

M. Franck Montaugé. Il s'agit, là aussi, de soutenir le pouvoir de vivre de nos concitoyens le plus en difficulté devant l'augmentation des prix de l'électricité depuis deux ans : 10 % puis 15 %, soit au total 26,5 %, au moyen d'une augmentation du chèque énergie. Ce dispositif touche, je le rappelle, plus de 5 millions de foyers. En outre, son taux de recours s'élève à 80 %, ce qui paraît faible, compte tenu de la difficulté des bénéficiaires.

Le présent amendement vise à tenir compte de l'inflation, en consacrant au chèque énergie 238 millions d'euros supplémentaires en crédits de paiement et 210 millions d'euros en autorisations d'engagement.

M. le président. L'amendement n° II-825, présenté par MM. Montaugé et Michau, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Pla, Redon-Sarrazy, Tissot, Stanzione, Kanner et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		42 253 000		37 365 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie	42 253 000		37 365 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	42 253 000	42 253 000	37 365 000	37 365 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Franck Montaugé.

M. Franck Montaugé. Cet amendement de repli vise à prendre en compte, au minimum, l'inflation prévisionnelle pour 2024 – 4,7 % – dans la détermination des seuils d'éligibilité au chèque énergie.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. L'intention des auteurs de ces amendements est satisfaite par l'amendement que le Sénat vient d'adopter, qui tendait justement à élargir le champ des bénéficiaires du chèque énergie.

La commission des finances a adopté, au mois de juin dernier, un rapport d'information plaidant pour la révision complète du chèque énergie, car le dispositif complémentaire attribué pendant la crise avait notamment profité aux ménages des troisième et quatrième déciles. Il faudra accompagner les ménages de ces déciles si les prix de l'électricité restent élevés pendant un certain temps.

Monsieur Montaugé, vous vous inquiétez du taux de non-recours au chèque énergie, mais – quand c'est bien, il faut le dire aussi –, sous le quinquennat précédent, le dispositif a été révisé, passant du tarif de première nécessité, exigeant une démarche de la part des bénéficiaires, à un dispositif automatique, le chèque étant adressé au bénéficiaire dès lors que son revenu fiscal l'y rendait éligible. Le taux de recours n'atteint pas 100 %, parce qu'un certain nombre de bénéficiaires ne peuvent pas utiliser le chèque, n'ayant pas de facture d'énergie à payer. C'est un problème, en effet, mais le Gouvernement vient de déposer un amendement visant à y répondre en partie, notamment en élargissant le bénéfice du chèque énergie aux personnes occupant un logement social. Le taux de recours devrait donc s'améliorer au cours de l'exercice 2024.

La commission demande le retrait de ces amendements ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. L'amendement n° II-26 rectifié, de 1 milliard d'euros, qui a été adopté précédemment, permet amplement de satisfaire la demande d'augmentation de 260 millions d'euros.

En ce qui concerne l'exécution du chèque énergie, Mme la rapporteure spéciale l'a rappelé, parmi les dispositifs d'« aller vers » destinés aux ménages les plus vulnérables, le chèque énergie est celui qui a le taux de non-recours le plus faible, 18 %, même si cela peut paraître insatisfaisant, car un enjeu majeur de nos politiques sociales est de toucher les bonnes personnes.

En tout état de cause, nous travaillons à l'amélioration de ce taux. Comment nous y prenons-nous ? Premièrement, nous avons signé des conventions avec les maisons France Services afin que celles-ci fournissent une explication du chèque énergie, pour que personne ne passe entre les mailles du filet. Deuxièmement, nous procédons à une refonte de la base des bénéficiaires, puisque celle-ci, assise sur la taxe d'habitation, laquelle – cela ne vous aura pas échappé – n'existe plus, est un peu ancienne. Nous sommes donc en train d'élaborer une base plus précise, permettant de mieux cibler les ménages. Troisièmement, enfin, nous allons élargir l'éligibilité au chèque énergie aux personnes résidant en logement social, afin qu'elles puissent acquitter leurs charges de chauffage. Actuellement, en effet, le chèque énergie est bien souvent supérieur à la facture d'électricité à acquitter, mais ces personnes ne peuvent pas payer leur facture de chauffage avec le reliquat. C'était quelque peu absurde et inéquitable ; aussi, l'amendement que j'ai déposé ce jour, dont Mme la rapporteure spéciale a parlé, tend à élargir les cas d'utilisation du chèque énergie.

Tels sont nos progrès sur cette question.

Le Gouvernement demande donc le retrait de ces amendements, qui sont satisfaits.

M. le président. La parole est à M. Fabien Gay, pour explication de vote.

M. Fabien Gay. J'ai une question à vous adresser, madame la rapporteure spéciale.

L'amendement que nous avons adopté voilà quelques minutes comporte une disposition très positive, malgré notre opposition de principe au dispositif, à savoir l'élargissement du nombre de bénéficiaires du chèque énergie, pour viser non seulement les précaires, mais aussi les classes moyennes.

Toutefois, le montant que nous venons d'affecter au chèque énergie sera-t-il suffisant pour augmenter également le montant versé ? On ne peut pas en rester là, la crise énergétique, avec des factures qui font un bond de plus de 25 % en un an, est insupportable pour de plus en plus de familles, alors que les salaires et les pensions de retraite sont bloqués ou, pour ceux qui ont de la chance, augmentent au même rythme que l'inflation.

Par ces trois amendements, nous souhaitons garantir une légère augmentation du chèque énergie, notamment pour les plus précaires, en augmentant le montant affecté au dispositif. Une enveloppe de 230 millions d'euros, rapportée au budget total, ne nous paraît pas mettre en péril le budget de la Nation et permettrait de faire face à l'augmentation insensée du prix de l'énergie.

Madame la rapporteure spéciale, l'adoption de l'amendement n° II-26 rectifié ne permet-elle que d'augmenter le nombre de bénéficiaires ou permet-elle également d'augmenter le chèque énergie pour tous ?

M. le président. La parole est à M. Franck Montaugé, pour explication de vote.

M. Franck Montaugé. En 2024, est annoncée une inflation de 4,7 %, qui s'ajoutera à l'augmentation des prix constatée depuis 2022. J'y insiste, cela fera une augmentation de 33 % en trois ans. Au travers de ces trois amendements, nous souhaitons donc prendre en compte l'inflation de 2024.

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Oui, monsieur Gay, l'amendement adopté avait pour objet non seulement d'élargir le bénéfice du chèque énergie, mais encore d'en financer une hausse supérieure à celle qui était proposée par le Gouvernement.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Eh oui, c'est pour ça qu'il fallait le voter !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Pour atteindre l'augmentation de 10 % proposée via l'amendement rejeté par le Sénat en première partie du PLF, il fallait prendre en charge en moyenne 75 euros par an et par ménage.

Nous avons fait des simulations pour dessiner la grille du chèque énergie décile par décile. Ainsi, pour les premier et deuxième déciles, le chèque énergie serait compris entre 110 et 200 euros, un montant très supérieur à 75 euros.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Très bon travail !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Pour les troisième et quatrième déciles, le montant moyen serait de 100 euros et pour les cinquième et sixième déciles, il serait de 90 euros.

Ainsi, grâce à notre dispositif portant sur le chèque énergie et qui contrebalance l'augmentation, à l'article 11 de la première partie, des accises sur l'électricité, la hausse ressentie du prix de l'électricité sera inférieure à la hausse de 10 % voulue par le Gouvernement.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Vous pouvez encore voter notre amendement, mon cher collègue ! (*Sourires.*)

M. Fabien Gay. Et vous, le nôtre ! (*Nouveaux sourires.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-796. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-826. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-825. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

Organisation des travaux

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Sans minimiser l'importance de nos débats, je vous signale que si nous voulons achever l'examen de la mission avant minuit trente, il faut que chaque amendement soit débattu en deux minutes, tout compris, c'est-à-dire en incluant la présentation, les avis, notamment celui du Gouvernement, et les explications de vote.

Nous pouvons aussi continuer de débattre comme nous le faisons, avec la même profondeur, au regard de l'importance des sujets. La fin de notre discussion sera alors inévitablement reportée à samedi après-midi.

Le choix vous en revient, mes chers collègues... Il reste devant nous de nombreux sujets extrêmement importants et qui méritent débat, notamment le bouclier tarifaire.

Je ferai le suivi des deux minutes puis, si je vois que le rythme dérape, nous nous arrêterons et nous garderons, pour l'organisation de la discussion, une partie significative des amendements pour samedi après-midi.

ÉTAT B
(SUITE)

M. le président. L'amendement n° II-797, présenté par Mme Varaillas, MM. Gay, Barros, Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		260 000 000		260 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	260 000 000		260 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	260 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varaillas.

Mme Marie-Claude Varaillas. Notre amendement vise à soutenir les 2,6 millions de ménages qui se chauffent au bois, source d'énergie dont le prix a considérablement augmenté.

Dans le cadre de MaPrimeRénov', environ 20 % des substitutions de mode de chauffage se sont faites au profit de poêles à bois. C'est positif en termes à la fois écologiques et économiques, puisque cela permet de soutenir une filière importante, dans mon département comme dans beaucoup d'autres.

Un chèque énergie exceptionnel « opération bois » pouvait être sollicité jusqu'au 31 mai dernier ; il sera valable jusqu'au 31 mars 2024. Notre amendement vise à reconduire ce dispositif dans le cadre de MaPrimeRénov'.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Madame la sénatrice, à peine 25 % du montant du chèque voté l'an dernier ont été consommés. Par ailleurs, le prix des pellets a retrouvé le niveau de 2021, et même de 2015.

La commission émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-797.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-719 rectifié, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		115 000 000		115 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	115 000 000		115 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	115 000 000	115 000 000	115 000 000	115 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. Cet amendement vise à allouer 115 millions d'euros au chèque énergie, soit 20 euros pour chacun des 5,8 millions de ménages concernés, afin de tenir compte de l'inflation et de compenser la non-reconduction des chèques exceptionnels pour le bois et le fioul.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre*. Cet amendement est satisfait par le premier amendement de la série sur le chèque énergie : avis défavorable.

M. le président. Monsieur le rapporteur, l'amendement n° II-719 rectifié est-il maintenu ?

M. Daniel Gremillet, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. Dès lors que notre demande est satisfaite, nous ne pouvons que retirer cet amendement.

M. le président. L'amendement n° II-719 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-854 rectifié, présenté par MM. Gold, Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Grosvalet et Guérini, Mme Guillotin et MM. Laouedj et Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				

Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		100 000 000		100 000 000
Service public de l'énergie	100 000 000		100 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Éric Gold.

M. Éric Gold. Cet amendement vise à revenir sur l'inégalité de traitement dont sont victimes les collectivités territoriales ayant souscrit un contrat de performance énergétique avec la prestation « P1 électricité ».

Répondant aux objectifs du Grenelle de l'environnement, ces contrats permettent d'améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments particulièrement énergivores grâce à des investissements dans des travaux, des fournitures ou des services.

Or la prestation P1 électricité de ces contrats intègre, comme pour les achats classiques, une indexation des prix de l'énergie sur les marchés de gros. C'est pourquoi les fortes hausses de 2023 ont été répercutées sur les collectivités ayant souscrit un CPE.

La loi du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 exclut les prestations P1 électricité de l'application de l'amortisseur électricité. Pourtant, d'autres infrastructures sans P1 en bénéficient, conduisant à une inégalité de traitement entre collectivités. Cette exclusion apparaît comme une sanction, alors que ces communes ou établissements publics de coopération intercommunale ont fait le choix d'investir pour optimiser au mieux le fonctionnement de leurs équipements tout en contribuant aux engagements de l'État en matière de transition énergétique.

Les conséquences de cet oubli se font ressentir chaque jour au sein de petites collectivités, qui se sont engagées dans des CPE pour la rénovation, par exemple, de centres aqualudiques, équipements particulièrement énergivores. Rien que dans le département du Puy-de-Dôme, trois communautés de communes sont dans cette situation.

Le fait de maintenir ouvert leur centre aqualudique dans un souci de préserver l'égalité d'accès au service public, alors même que la fracture territoriale s'accroît au quotidien, a de lourdes répercussions sur leur budget, malgré leur choix de s'engager dans une démarche vertueuse d'économie d'énergie.

Cette forme d'incohérence va à l'encontre de notre volonté de législateur, telle que nous l'avons exprimée lors de l'adoption de l'amortisseur électricité.

Cet amendement vise à abonder de 100 millions d'euros l'action n° 17, mais il doit surtout servir de fondement à une possible révision des critères d'accès à cet amortisseur pour les collectivités liées par un contrat de performance énergétique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je remercie M. Gold d'avoir déposé cet amendement. La question n'est pas tant celle des fonds à mobiliser que celle de la mise en œuvre de sa demande.

Cet amendement vise les contrats de performance énergétique. Nous avons déjà rencontré le même problème avec des collectivités ayant conclu des délégations de service public (DSP) pour la gestion, par exemple, de leur piscine : elles n'étaient pas capables de faire apparaître dans leur poste « énergie » le surcoût lié au fait de devoir chauffer leur piscine, cette charge figurant dans le poste « contribution pour charges de service public ». Ces sommes ne rentraient donc pas dans les dispositifs de filets de sécurité ou d'amortisseurs mis en place pour aider les collectivités.

La question est non pas celle des sommes nécessaires, mais celle des modalités techniques à retenir pour que ces surcoûts soient intégrés et pris en compte par l'État. Le fait de ne pas être le payeur direct, contrairement à la régie, a empêché les communes en DSP de profiter de l'amortisseur.

Peut-être la ministre aura-t-elle des informations complémentaires à nous apporter ? La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je comprends vos questionnements. D'autres sujets que celui-ci ont trait également à des enjeux précis de périmètres – nous parlions précédemment des charges couvrant les prestations énergétiques sur la facture de certains locataires, pour lesquelles nous avons dû réaliser des ajustements.

Nous sommes en fin de régime : je ne suis pas sûre de pouvoir assurer les notifications de l'amortisseur électricité dans les temps ni d'obtenir de la Commission européenne qu'elle adopte une position qui sécurise les porteurs. Je ne veux pas placer dans une situation délicate les bénéficiaires théoriques qui risqueraient d'être amenés à rembourser les sommes si nous ne pouvions tenir notre promesse. J'entends toutefois la légitimité de votre demande.

Pour ces raisons, je me vois contrainte d'émettre un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Monsieur Gold, l'amendement n° II-854 rectifié est-il maintenu ?

M. Éric Gold. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-854 rectifié est retiré.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-791 rectifié, présenté par Mme Varailles, MM. Corbisez, Barros et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		1 000 000 000		1 000 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		2 000 000 000		2 000 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	3 000 000 000		3 000 000 000	
TOTAL	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Marie-Claude Varailles.

Mme Marie-Claude Varailles. Si le fonds vert est en augmentation significative, il ne permet de subventionner les dossiers déposés par les communes qu'à hauteur de 25 %. À elles de trouver les 75 % restants pour réaliser leurs projets.

Par conséquent, notre amendement vise à doubler cette dotation afin de limiter le reste à charge à 50 % et faciliter ainsi la mise en œuvre des travaux.

Les collectivités sont amenées à engager des travaux importants en matière de transition écologique. Comme je l'indiquais lors de la discussion générale, 80 % des dépenses énergétiques des communes sont liées au bâtiment. La hausse des prix de l'énergie, ces dernières années, fait de cet enjeu écologique un enjeu également financier.

M. le président. L'amendement n° II-292 rectifié, présenté par M. Genet, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				

Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		100 000 000		100 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	100 000 000		100 000 000	
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Fabien Genet, *rapporteur pour avis de la commission de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Cet amendement a également trait au fonds vert.

L'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la France nécessitera le fléchage de 10 milliards d'euros supplémentaires d'ici à la fin de la décennie pour la rénovation énergétique du bâti public. En vitesse de croisière, 1 milliard d'euros par an devraient ainsi être mobilisés localement.

Le fonds vert met à disposition près de 500 millions d'euros de crédits de paiement. Toutefois, cette action n'est pas seulement consacrée à la rénovation énergétique du bâti : ses crédits soutiennent également le tri à la source et la valorisation des biodéchets, ainsi que la modernisation de l'éclairage public. On peut donc craindre que le soutien de l'État ne soit insuffisant pour répondre aux besoins.

Cet amendement vise ainsi à accroître les moyens du fonds vert de 100 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement afin de favoriser plus massivement la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. Madame Varailas, en proposant d'allouer 3 milliards d'euros à la rénovation thermique des bâtiments, vous doublez les fonds prévus pour l'année prochaine. Le problème est que nous sommes incapables de dépenser une telle somme, la filière n'étant pas assez structurée pour y parvenir.

Comme nous l'avons souligné, mener des rénovations globales nécessite la présence d'accompagnateurs à même d'aider les particuliers à monter un dossier. Nous ne pouvons trouver aussi facilement de tels professionnels, car il faut qu'eux-mêmes soient formés.

Il importe également de mettre en place des outils de lutte contre la fraude. Ces dispositions sont prévues dans un article rattaché à la mission.

Pour ces raisons, la commission est défavorable à l'amendement n° II-791 rectifié.

L'amendement n° II-292 rectifié met en jeu des montants plus modestes : 100 millions d'euros.

M. Fabien Genet, *rapporteur pour avis*. Très raisonnable ! (*Sourires.*)

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. Il ne vous a pas échappé, monsieur Genet, que les moyens du fonds vert ont été accrus cette année. Certes, son fonctionnement peut encore être amélioré, puisque nous aimerions tous ici qu'il soit beaucoup plus à la main des collectivités, que les dossiers soient plus faciles à déposer et que les études préalables obligatoires soient moins nombreuses. Or, dans le même temps, il faut s'assurer que l'argent public soit employé de manière efficace.

Je préfère donc nous inviter collectivement à attendre encore une année, le temps que le dispositif monte en puissance et que nous bénéficions de retours d'expérience, avant d'augmenter ses moyens de manière plus importante encore. Nous examinerons tout à l'heure une proposition qui permettra de flécher directement l'affectation du fonds vers les collectivités. Au regard des auditions que j'ai pu mener, les avis sont très partagés sur l'efficacité de l'outil, qui ne semble pas encore optimale.

La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, *ministre*. D'une part, madame Varailas, nous portons le budget du fonds vert de 2 milliards à 2,5 milliards d'euros sans rogner sur les autres crédits d'investissement à destination des collectivités territoriales et même en les complétant, par l'élargissement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

D'autre part, 636 millions d'euros, sur les 2 milliards du fonds vert en 2023, ont été fléchés vers la rénovation énergétique, avec un gain moyen de 51 %.

L'enjeu est d'abord de flécher les 500 millions d'euros supplémentaires vers les écoles. Nous voulons que les 44 000 écoles de notre pays puissent bénéficier de crédits dans les années qui viennent. Seuls 10 % des établissements ont un niveau de performance énergétique satisfaisant.

Ce programme de 500 millions d'euros sur dix ans représente un total de 5 milliards d'euros, lesquels s'ajouteront aux sommes déjà provisionnées dans l'actuel fonds vert. Nous arriverons ainsi aux chiffres qui ont été donnés par M. Genet, indépendamment de la défense, que je savoure, du dispositif gouvernemental par la rapporteure spéciale. (*Mme le rapporteur spécial sourit.*)

Le Gouvernement émet un avis défavorable sur ces amendements.

M. le président. La parole est à Mme Sophie Primas, pour explication de vote.

Mme Sophie Primas. Monsieur le ministre, votre intervention confirme que nous sommes dans un système centralisé. Pourquoi une commune, qui a isolé ses écoles et qui a un problème de gymnase, ne pourrait-elle pas profiter du surplus de fonds vert ? Devant de telles décisions, qui se font tout le temps à leur place, les maires en ont marre !

Je comprends que vous fléchiez de l'argent supplémentaire vers les écoles, mais fléchez de l'argent supplémentaire tout court ! Laissez les maires décider en fonction de leur programme, de leurs priorités et de la volonté des habitants de leur commune ! Nous voudrions vous faire comprendre le sens du mot « décentralisation ». (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mmes Laure Darcos et Nadège Havet, ainsi que M. Stéphane Fouassin, applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christophe Béchu, ministre. C'est très exactement ce qu'il se passe avec les 2 milliards d'euros de cette année : aucun fléchage n'a eu lieu vers les écoles publiques (*Mme Sophie Primas proteste.*) et il a été possible de rénover les gymnases.

Nous avons pris la décision de mettre le paquet, avec ces fonds supplémentaires, sur les écoles publiques, qui représentent en moyenne la première source de dépenses liées au bâtiment, du fait non seulement des rénovations, mais aussi de la déminéralisation des cours d'école.

Nous assumons ce fléchage, qui vient en complément des aides dont 8 000 communes ont bénéficié cette année. Il n'émane pas d'une décision du préfet, mais des demandes des maires : la moitié des rénovations de bâtiments publics concernent des écoles.

Mme Sophie Primas. Il n'y a donc pas besoin de fléchage...

M. Laurent Somon. Exactement !

M. Christophe Béchu, ministre. Il n'y a pas eu d'instruction gouvernementale. Les choses se sont simplement faites de cette façon.

Certains semblent vouloir la remettre en cause, mais la souplesse du fonds, depuis l'origine, a permis de suivre l'avis des élus locaux dans la totalité des domaines. Si nous fléchons aujourd'hui des crédits en direction des écoles, c'est précisément pour répondre aux demandes.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-791 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-292 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-542 rectifié, présenté par MM. Kern, Longeot et Klinger, Mmes Loïsier et Tetuanui, MM. Bleunven et Cambier, Mmes O. Richard, Guidez, Billon, Antoine et Herzog, MM. S. Demilly, L. Hervé, H. Leroy, Panunzi et Cadec, Mme Jacquemet, M. Pointereau, Mmes Drexler et de La Provôté et M. Reichardt, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		1 000 000 000		1 000 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	1 000 000 000		1 000 000 000	
TOTAL	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-François Longeot.

M. Jean-François Longeot. Cet amendement vise à doubler le montant des aides à la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités et à rendre ces sommes accessibles au travers du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

La rénovation du patrimoine public doit être placée au rang des enjeux majeurs à court terme pour réussir la transition énergétique. Les besoins de financement pour des collectivités sont très importants, comme le montrent les différents rapports économiques qui ont été produits cette année et qui ont été mentionnés lors de la discussion générale.

Il est donc primordial d'accélérer la modernisation du patrimoine des collectivités. Cet amendement vise à procéder au mouvement des crédits y afférents.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. D'une part, vos montants sont considérables : 1 milliard d'euros ! Qui plus est, vous les déployez autant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement.

D'autre part, pour entreprendre des travaux dans les bâtiments publics, surtout quand certains sont classés, il faut déjà disposer de l'ingénierie et recevoir les autorisations. Nous serions de fait incapables de dépenser ces sommes l'année prochaine.

La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Monsieur Longeot, l'amendement n° II-542 rectifié est-il maintenu ?

M. Jean-François Longeot. Il s'agit d'un amendement de Claude Kern ; toutefois, au regard de ce qui m'a été indiqué, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-542 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1142, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		5 000 000		5 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

(En euros)

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Le ministre Béchu vient de nous parler des actions du fonds vert et des 500 millions d'euros qui sont fléchés cette année vers la rénovation du bâti scolaire. Pourtant, il existe un trou dans la raquette : le patrimoine des écoles d'enseignement sous contrat n'est couvert par aucun dispositif.

Pour autant, il ne vous a pas échappé que près de 20 % des élèves y sont scolarisés. Ils ont le droit, comme les autres, d'étudier dans de bonnes conditions. À l'heure actuelle, ces établissements ne peuvent être rénovés qu'avec le soutien financier des familles ; les capacités d'investissement des écoles et des organismes de gestion de l'enseignement catholique (Ogec) sont assez faibles.

Il n'est pas demandé à l'État de verser des subventions puisque – nous le savons bien – le subventionnement n'est pas autorisé en l'espèce. Nous souhaitons au moins accompa-

gner ces écoles *via* l'allocation pour les frais d'ingénierie. C'est alors aux collectivités, au moment où elles dressent un état des lieux du bâti scolaire, d'intégrer les écoles sous contrat.

Ces écoles concourent au service public de l'éducation. De plus, elles participent déjà à des expérimentations conduites par le ministère de la transition écologique, notamment « Cube.s », laquelle vise à diminuer la consommation des bâtiments.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Je suis défavorable au circuit proposé, mais favorable à l'esprit de l'amendement. Je ne pense pas que ce soit en ajoutant 50 millions d'euros...

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Non, 25 millions !

M. Christophe Béchu, ministre. ... à ce dispositif que nous résoudrons le problème.

En revanche, il s'agit d'un vrai sujet. Il y a bien quelque 20 % d'élèves scolarisés dans ces établissements, mais je connais des territoires où ce taux approche les 50 %. Je mesure donc pleinement le caractère problématique de l'absence de mesures d'accompagnement adaptées.

Je viens d'être sollicité par les directeurs diocésains et le serai sans doute par d'autres responsables. Je ferai droit à leurs demandes de rendez-vous pour que nous prenions le temps

de réfléchir ensemble. Je préfère vous associer à l'élaboration des solutions plutôt qu'être favorable à l'adoption de cet amendement qui se heurte à une difficulté juridique. Le véhicule choisi ne me semble pas être le bon.

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cet amendement visait surtout à inscrire ce point dans nos débats. Dans la mesure où nous nous contentons de transferts de crédits, son adoption n'emportait pas grand-chose. Toutefois, le ministre s'étant engagé à trouver un moyen d'associer ces établissements à l'effort de rénovation du bâti scolaire, je retire cet amendement.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Quelle sagesse !

M. le président. L'amendement n° II-1142 est retiré.

L'amendement n° II-843, présenté par MM. Gay, Barros et Corbisez, Mme Varaillas et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Souveraineté dans le pilotage de la transition énergétique

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		2 800 000 000		2 800 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Souveraineté dans le pilotage de la transition énergétique	2 800 000 000		2 800 000 000	
TOTAL	2 800 000 000	2 800 000 000	2 800 000 000	2 800 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Fabien Gay.

M. Fabien Gay. Vous le savez, nous souhaitons nationaliser Engie et TotalEnergies, puis les regrouper avec EDF...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Rien que ça !

M. Fabien Gay. ... dans un grand service public qui pourrait être nommé GEDF : groupe énergies de France.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Pourquoi pas France Énergies ?

M. Fabien Gay. Vous avez refusé notre proposition, mais nous persévérons.

Nous vous proposons donc de débiter en jouant petit, c'est-à-dire en créant un programme intitulé « Souveraineté dans le pilotage de la transition énergétique ». Ce fonds serait doté de 2,8 milliards d'euros, ce qui permettrait d'acquiescer des positions dans TotalEnergies et de continuer d'en prendre chez Engie. Surtout, ce fonds permettrait de piloter plus efficacement la transition énergétique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Nous ne débattons pas de nouveau, cet après-midi, du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » que nous avons examiné samedi matin.

La commission émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-843.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-795 rectifié, présenté par Mmes Varaillas et Margaté, MM. Barros, Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		1 000 000 000		1 000 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	2 000 000 000		2 000 000 000	
Service public de l'énergie		1 000 000 000		1 000 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varaillas.

Mme Marie-Claude Varaillas. Cet amendement a trait au dispositif MaPrimeRénov'.

Le Président de la République s'était engagé à lancer la rénovation thermique de 700 000 logements. Or seulement 60 000 rénovations performantes, dites globales, sont enregistrées en 2022 et 90 000 sont escomptées en 2023.

Notre amendement vise donc à abonder de 2 milliards d'euros les crédits de MaPrimeRénov' et à nous rapprocher ainsi d'objectifs ambitieux en matière de réduction drastique des émissions de CO₂ de nos logements.

Quelque 650 000 habitations classées G disparaîtront de la location à court terme ; au total, plus de 5 millions de logements sont concernés d'ici à 2028. MaPrimeRénov' doit contribuer à ne pas aggraver la crise du logement.

Je profite de l'occasion pour alerter, comme en discussion générale, sur les moyens à donner à l'Anah pour assurer le suivi et le contrôle des aides, notamment dans le cadre du dispositif d'isolation à un euro. Ces prestations sont dénoncées par l'UFC-Que Choisir, qui relève une fraude de grande ampleur, avec des prestataires mal intentionnés qui font des

travaux au rabais et qui encaissent des montants records. Quelque 16 000 plaintes avaient été déposées à fin septembre 2023.

M. le président. L'amendement n° II-802, présenté par MM. Jadot, Fernique, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Gontard, Mmes Guhl et de Marco,

M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	770 000 000		770 000 000	
Service public de l'énergie		770 000 000		770 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	770 000 000	770 000 000	770 000 000	770 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Yannick Jadot.

M. Yannick Jadot. Il s'agit d'un amendement de cohérence qui vise à réconcilier la parole et l'action de l'exécutif.

Le Gouvernement ne cesse d'annoncer 4,5 milliards ou 5 milliards d'euros pour MaPrimeRénov' ; or nous examinons en réalité un budget de 3,7 milliards. Selon l'Anah, seulement 65 000 rénovations globales ont été réalisées en 2022 et en 2023 quand l'objectif annoncé par le Gouvernement est de 200 000 rénovations performantes en 2024 !

Nous proposons donc, par cet amendement, d'augmenter le budget de 770 millions d'euros pour atteindre un solde de 4,5 milliards. Cette disposition s'inscrit dans la droite ligne de la commission d'enquête sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique, menée par M. Gontard et par Mme Estrosi Sassone, et des travaux réalisés à l'Assemblée nationale.

Madame la rapporteure spéciale, on peut toujours avancer que les filières ne sont pas prêtes, mais c'est l'œuf ou la poule de nos discussions ! À un moment donné, si les intéressées ne reçoivent pas un message d'engagement de l'État et de stabilité et de pérennité des financements, elles ne s'engageront pas non plus. Soyons simplement à la hauteur de l'annonce gouvernementale de 200 000 rénovations performantes en 2024.

M. le président. L'amendement n° II-548 n'est pas soutenu.

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteure spéciale. Les auteurs de ces amendements n'ont pas dû se rendre compte que les crédits des rénovations globales ne relèvent pas de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

Ces amendements auraient dû viser le programme 135, dans la mesure où les crédits qu'il s'agit d'abonder servent à changer les chaudières.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Pas tout à fait...

Mme Christine Lavarde, rapporteure spéciale. Pas tout à fait, mais presque ! Les rénovations performantes, au travers du dispositif Mon Accompagnateur Rénov', permettent de vraiment changer la note des logements. Elles connaissent actuellement un fort regain pour les classes F et G. Toutefois, comme je viens de l'indiquer, elles relèvent du programme 135 et non du 174. Nous aurions donc dû avoir ce débat vendredi soir...

La commission demande le retrait de ces amendements ; à défaut, elle y sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je souhaite tordre le cou à l'idée selon laquelle les 5 milliards d'euros de bon argent ne seraient pas fournis à l'Anah pour réaliser les rénovations.

Il nous faudra d'ailleurs trouver un vocabulaire plus adapté. En effet, les 700 000 rénovations que nous conduisons permettent – c'est prouvé – de baisser significativement le montant de la facture d'énergie, en fonction de la nature des travaux réalisés dans les logements.

Le dispositif MaPrimeRénov' a évolué. Il n'est plus possible d'y avoir recours pour changer seulement une chaudière en cas de mauvaise isolation.

Certes, vous avez parfaitement raison, madame la rapporteure spéciale, de rappeler que le programme en cours d'examen n'a pas trait aux rénovations globales, lesquelles doivent atteindre 200 000 unités l'année prochaine, mais les rénovations qui en dépendent sont utiles. En couplant chaudière et isolation, elles sont l'occasion de travaux efficaces et rapides.

L'enjeu est plutôt celui de consommer tout aussi rapidement et efficacement ces enveloppes grâce à de bonnes rénovations. En effet, lorsque vous couplez quelques gestes bien réalisés d'isolation avec la conversion d'une chaudière au fioul, vous constatez une baisse de vos factures et des émissions de gaz à effet de serre.

Je ne peux laisser dire que le Gouvernement n'est pas au rendez-vous sur cette politique. Il tient très exactement ses engagements. La filière aime la visibilité et nous sommes prêts à l'accompagner pour qu'elle se mobilise et pour que les travaux de rénovation s'accélèrent.

Nous avons besoin de simplifier les procédures. C'est la raison pour laquelle nous améliorons l'accompagnement des Français : maisons France Services, France Rénov', Mon Accompagnateur Rénov'... Ces dispositifs ne sont pas réservés aux rénovations globales, même s'ils sont obligatoires pour les réaliser...

M. le président. La parole est à M. Guillaume Gontard, pour explication de vote.

M. Guillaume Gontard. Madame la ministre, je reconnais que votre politique s'est améliorée, mais nous ne pouvons nous satisfaire des résultats de cette année!

Nous devons même être en deçà des 60 000 rénovations globales, à bien considérer ce que désigne réellement cette appellation. Vous m'inquiétez quand vous avancez que le seul changement de chaudière n'est plus possible. Il faut examiner cela de près...

Par ailleurs, bénéficier d'un financement spécifique pour le changement de chaudière, même accompagné d'un petit geste de rénovation, revient simplement à favoriser le passage à l'électricité, ce qui renvoie au débat précédent sur le coût d'icelle et sur le bouclier tarifaire. Puisque nous sommes en train de passer au tout-électricité et que nous avons déjà débattu du bouclier, nous n'avancerons sur rien si nous n'avancions pas sur la rénovation globale.

En 2022-2023, le coût du bouclier tarifaire gaz et électricité s'est élevé à 63,6 milliards d'euros et celui de la rénovation thermique à 8,6 milliards, en comptant la TVA à 5,5 %, le prêt à taux zéro, MaPrimeRénov' et les certificats d'économies d'énergie (C2E).

Il est donc nécessaire d'inverser la tendance et de booster considérablement la rénovation globale. Pour l'instant, ce n'est pas tout à fait la trajectoire qui est indiquée... Il faut certes des financements, mais il faut surtout que la filière en train de se structurer ait la capacité de mettre en œuvre ces augmentations de budget.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-795 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-802.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-445 n'est pas défendu.

L'amendement n° II-209, présenté par M. Gontard, Mme Senée, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>		1		1
Énergie, climat et après-mines	1		1	
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Cet amendement d'appel vise à mettre en place une programmation budgétaire pluriannuelle en matière de rénovation énergétique.

Le dispositif MaPrimeRénov' est une aide financière destinée aux propriétaires qui souhaitent financer leurs travaux d'isolation, de chauffage et de ventilation dans leur logement ; cette aide a vu son budget augmenter pour l'année 2024 – et c'est une bonne chose –, puisqu'elle a été portée à 3,7 milliards d'euros. Même si ce montant reste éloigné des près de 5 milliards d'euros annoncés par le Gouvernement, le dispositif est évidemment indispensable pour répondre aux enjeux à la fois écologiques, sociaux et sanitaires.

Réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre revient à lutter contre la précarité énergétique des ménages et ses effets directs sur leur santé.

Mais si le montant alloué à la rénovation est évidemment primordial, la pérennité des financements l'est également. Or, chacun en a conscience, la question de la stabilité des aides reste en suspens.

Les auditions réalisées dans le cadre de la commission d'enquête sénatoriale sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique, dont j'étais le rapporteur, ont unanimement mis en lumière cette absence de constance, qui est source d'attentisme et de confusion dans les ménages.

Les critères et le détail des aides liées au dispositif MaPrimeRénov' changent à peu près tous les ans, si ce n'est tous les mois. Le service d'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique a également changé à plusieurs reprises de mode de financement au cours des dernières années.

Afin d'assurer la pleine efficacité des aides à la transition énergétique, il semble donc essentiel d'en garantir la stabilité. Pour ce faire, il convient de fixer le niveau de ces aides sur le long terme.

Tel est l'objet de cet amendement, qui tend à inscrire cette stratégie et à définir le volume financier des aides dans une programmation budgétaire pluriannuelle. Une telle démarche permettra d'accroître la visibilité de ces aides tant auprès des particuliers que des professionnels du secteur, qui le demandent unanimement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Dès lors que vous admettez qu'il s'agit d'un amendement d'appel, mon cher collègue, vous accepterez volontiers de le retirer. *(Sourires.)*

Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques (LPFP), le Sénat a voté la création d'une sorte d'annexe au projet de loi de finances, qui sera transmise chaque année au Parlement, et qui détaillera l'ensemble des financements en matière de transition énergétique. Dans la mesure où les aides à la rénovation énergétique font partie de ces financements, je considère que votre amendement est satisfait.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir le retirer. À défaut, j'y serai défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. La loi de programmation des finances publiques a en effet vocation à inscrire ces crédits dans une dimension pluriannuelle, ce qui est parfaitement légitime du point de vue de la filière et des parlementaires.

Je demande le retrait de l'amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

M. le président. Monsieur Gontard, l'amendement n° II-209 est-il maintenu ?

M. Guillaume Gontard. Non, je le retire, monsieur le président.

Je remercie Mme la rapporteure et Mme la ministre. Nous avons en effet besoin d'une trajectoire financière pluriannuelle en matière de rénovation énergétique. Nous serons attentifs à ce qu'elle figure bel et bien en annexe du prochain projet de loi de finances.

M. le président. L'amendement n° II-209 est retiré.

L'amendement n° II-839 rectifié n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-718, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		350 000		350 000

Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>	350 000		350 000	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	350 000	350 000	350 000	350 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. Cet amendement a tout simplement pour objet de rehausser de 350 000 euros les dépenses de fonctionnement de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), afin de lui permettre de recruter cinq chargés de mission pour contrôler l'application du bouclier tarifaire et répondre à la multiplication des appels d'offres en matière d'énergies renouvelables ou d'hydrogène.

En bref, il s'agit d'un retour sur investissement très bénéfique puisque ces chargés de mission sont aussi appelés à sanctionner les manquements constatés dans l'application du bouclier.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. Les effectifs de la Commission de régulation de l'énergie ont déjà été augmentés de cinq équivalents temps plein (ETP) dans le cadre de la loi de finances de l'année dernière. Lors de son audition, la présidente de la CRE n'a pas demandé un relèvement du plafond d'emplois.

Par ailleurs, compte tenu de la baisse des tarifs de l'énergie, le suivi des divers dispositifs – bouclier, amortisseur et autres – sera moins exigeant que celui de l'année dernière. Sans compter que la conception des programmes informatiques et des procédures de contrôle s'est achevée au cours de l'année 2023, si bien qu'il ne reste plus rien à faire en 2024, sauf si le Gouvernement exprimait un besoin spécifique en la matière.

Je demande le retrait de cet amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre*. Même avis.

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, l'amendement n° II-718 est-il maintenu ?

M. Daniel Gremillet, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. Je le maintiens, monsieur le président, dans la mesure où il s'agit d'un amendement de la commission des affaires économiques.

Par ailleurs, j'ai moi aussi passé beaucoup de temps à entendre les uns et les autres, notamment des responsables de la CRE, et je peux confirmer qu'une demande d'effectifs supplémentaires existe bel et bien.

Il serait dommage de ne pas voter cet amendement, dont l'adoption garantirait un vrai retour sur investissement. Il permettra notamment de sanctionner davantage toutes les irrégularités constatées après la mise en place du bouclier tarifaire.

Pour accélérer la transition vers les énergies renouvelables, il importe de réduire significativement les délais d'instruction des appels d'offres, ce à quoi tend cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-718.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-817, présenté par MM. Jacquin, Ouizille et Gillé, Mmes Bélim et Bonnefoy, MM. Devinaz, Fagnen, Uzenat, M. Weber et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				

Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>		500 000 000		500 000 000
Énergie, climat et après-mines	500 000 000		500 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. Cet amendement vise à augmenter de 2 000 euros la prime à la conversion des véhicules polluants pour les 50 % des ménages les plus modestes, afin de diminuer de 30 % leur reste à charge.

Mes chers collègues, à ce sujet, je vous invite à consulter l'étude d'Oxfam, qui démontre que les ménages les plus modestes n'ont pas accès aux dispositifs pour la transition écologique, sans pour autant en faire un sujet de lutte des classes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je partage votre préoccupation, monsieur Jacquin. D'ailleurs, vous avez cité l'étude d'Oxfam, mais vous auriez pu en citer beaucoup d'autres, comme celle de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE – *Institute for Climate Economics*), qui montre qu'aujourd'hui le reste à charge des dispositifs d'aide à la transition écologique reste trop élevé pour les ménages modestes.

Cela étant, je rappelle que le présent projet de loi de finances prévoit 1,5 milliard d'euros de crédits en 2024 pour les aides à l'acquisition de véhicules propres. En outre, je suis sûre que le Gouvernement ouvrira des crédits supplémentaires en fin de gestion si cela se révèle nécessaire, comme l'an passé.

Comme j'ai cru comprendre que l'exécutif n'avait pas l'intention de stopper l'élan engagé pour transformer le parc automobile, je considère qu'il faut en rester là pour l'instant, notamment parce que les règles d'attribution du bonus écologique évolueront à compter du 1^{er} janvier prochain et que l'on ne connaît pas encore les grilles de calcul du nouveau barème.

Je demande le retrait de cet amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Votre amendement tend aussi à étendre le bénéfice de la prime à la conversion aux propriétaires de véhicules disposant d'une vignette Crit'air 2, ce qui paraît étonnant, dans la mesure où il s'agit de véhicules diesel, qui contribuent à la pollution de l'air et qui, de ce fait, portent une responsabilité – parmi d'autres sources de pollution – dans les décès précoces.

Votre dispositif ne me semble pas vraiment s'inscrire dans la ligne que vous défendez habituellement.

Nous sommes en train de travailler à la modulation du montant des crédits liés à la prime à la conversion et au bonus écologique, en vue de favoriser l'accès des ménages les plus modestes et de ceux de la classe moyenne aux nouveaux véhicules, en faisant en sorte que le prix d'un véhicule électrique soit, pour eux, le plus proche possible de celui d'un véhicule thermique. Je tiens d'ailleurs à signaler que c'est déjà le cas des nouveaux modèles de petite cylindrée qui sortiront l'année prochaine.

Par ailleurs, le *leasing* social à 100 euros – nous y reviendrons – constitue également une réponse à la question que vous posez, qui me paraît plus adéquate : avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-817.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-814, présenté par MM. Jacquin et Gillé, Mmes Bélim et Bonnefoy, MM. Devinez, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		500 000 000		500 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	500 000 000		500 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Olivier Jacquin.

M. Olivier Jacquin. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-814.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-815, présenté par MM. Jacquin et Gillé, Mmes Bélim et Bonnefoy, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		150 000 000		150 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	150 000 000		150 000 000	
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Le présent amendement a pour objet la création d'une garantie de l'État, à hauteur de 75 %, pour le prêt à taux zéro-mobilité (PTZ-m). Il s'agit de permettre à des publics en situation de précarité sociale, qui n'offrent pas les garanties suffisantes aux institutions financières et bancaires, d'accéder au PTZ-m.

En l'état actuel du dispositif, les ménages les plus modestes seraient obligés de se tourner vers les microcrédits pour l'achat d'un véhicule propre, dont le taux d'intérêt atteint parfois 5 % à 6 %, alors même que des ménages plus aisés pourraient bénéficier d'un prêt à taux zéro.

Une telle situation n'est pas acceptable, car elle est discriminatoire socialement; elle risquerait par ailleurs de faire échouer le déploiement rapide et généralisé du PTZ-m, si bien qu'il pourrait ne pas être à la hauteur des enjeux soulevés par les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m).

Le 1^{er} janvier 2023, une expérimentation du PTZ-m a été lancée dans les ZFE-m pour une durée de deux ans. Il ne faudrait pas que, faute d'accès facilité à ce prêt, l'expérimentation ne donne pas les résultats escomptés et que les ménages les plus fragiles ne soient pas accompagnés dans la décarbonation de leurs véhicules.

Le présent amendement vise donc à augmenter de 150 millions d'euros les crédits de l'action n° 03, « Aides à l'acquisition de véhicules propres », du programme 174, « Énergie, climat et après-mines », afin de mettre en œuvre une garantie de l'État à hauteur de 75 %, assortie d'un faible taux de sinistralité – de l'ordre de 10 % *a priori*.

En comparaison du microcrédit pour l'achat d'un véhicule propre, le dispositif que nous proposons représenterait un coût assez modeste pour l'État, alors que les profits que la société pourrait en tirer seraient élevés d'un point de vue tant écologique que social.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Au regard des données que vous venez de citer, notamment le taux de sinistralité que vous prenez en compte, le montant de votre dispositif – 150 millions d'euros – me paraît disproportionné.

Je demande donc le retrait de cet amendement; à défaut j'y serai défavorable.

Avant de céder la parole, je me permets néanmoins de me tourner vers le ministre Christophe Béchu qui, l'année dernière, dans cet hémicycle, en réponse aux auteurs d'un amendement similaire, avait indiqué que le Gouvernement travaillait à la mise en œuvre d'une garantie de l'État pour le PTZ-m. Qu'en est-il, monsieur le ministre? (*Sourires.*)

M. Jean-François Husson. Il y travaille toujours!

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Comme vous le savez, le PTZ-m vient à peine d'être mis en place. En toute sincérité, ce dispositif n'a pas encore totalement trouvé son public. Par conséquent, il ne me paraît pas justifié de lancer une nouvelle usine à gaz...

M. Jean-François Husson. J'ai l'impression que vous avez déjà l'intention d'enterrer le PTZ-m!

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Absolument pas, monsieur le rapporteur général.

Aujourd'hui, ce prêt ne concerne que quelques centaines de bénéficiaires. L'enjeu pour nous est d'en faciliter l'accès et de faire en sorte qu'il soit davantage connu et commercialisé auprès des potentiels bénéficiaires plutôt que d'envisager une garantie de l'État à hauteur de 75 % : avis défavorable.

M. le président. Monsieur Weber, l'amendement n° II-815 est-il maintenu ?

M. Michaël Weber. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-815.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-698 rectifié, présenté par M. Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	20 000 000		20 000 000	
Service public de l'énergie		20 000 000		20 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a adopté cet amendement à l'unanimité.

Le Gouvernement a annoncé le lancement du dispositif de « *leasing* social », qui vise à faciliter la location de longue durée des véhicules électriques par les ménages modestes.

Malheureusement, monsieur le ministre, les critères d'accès à ce dispositif restent flous à quelques semaines de son entrée en vigueur. Vous avez certes précisé que seuls les ménages jusqu'au cinquième décile y seraient éligibles ; toutefois, compte tenu du coût d'acquisition des véhicules électriques, il convient de s'interroger sur la possibilité de déployer plus largement encore ce dispositif, d'autant qu'ont été mises en place des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m).

En conséquence, et bien que l'enveloppe allouée au *leasing* social ne soit pas précisée dans le présent projet de loi de finances – ce qui est regrettable –, cet amendement vise à abonder de 20 millions d'euros supplémentaires l'action n° 03, « Aides à l'acquisition de véhicules propres », du programme 174. En bénéficieraient les ménages dont les revenus sont en deçà ou équivalents à 1,5 Smic, ce qui permettrait d'étendre le dispositif.

Les PTZ-m ne rencontrent pas un grand succès. Le *leasing* social assurerait peut-être davantage d'agilité.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je rappelle tout d'abord que les crédits du programme 174 ne sont pas fléchés vers le bonus écologique, la prime à la conversion ou le *leasing*. Il s'agit d'une enveloppe globale qui se déploie en fonction des différents dispositifs.

Avec cet amendement, vous proposez un renforcement du *leasing* social. Or, dans la mesure où les véhicules éligibles ne sont pas encore sur les chaînes de montage, le déploiement de ce dispositif est encore incertain. Pis, à trop l'étendre, on risque d'aboutir à l'effet contraire de ce qui est recherché, à savoir l'éviction des ménages les plus précaires du dispositif.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Absolument !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Le Gouvernement cherche à cibler les véhicules qui pourraient être éligibles et à recentrer le dispositif sur certaines catégories de personnes, notamment celles qui résident dans une ZFE ou à proximité, les ménages « prioritaires » en quelque sorte, ceux qui pourraient se voir interdire toute circulation.

Le dispositif a été lancé trop récemment pour être déjà généralisé. Le plus important aujourd'hui est de disposer de véhicules éligibles – d'une certaine manière, le dispositif de *leasing* social a peut-être été lancé trop tôt...

La commission émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Hervé Gillé, pour explication de vote.

M. Hervé Gillé, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Un flou général entoure ce dispositif : c'est tout bonnement incroyable ! D'un côté, on en annonce la mise en place ; de l'autre, on a le sentiment qu'il ne faut pas l'encourager, parce que les véhicules ne sont pas disponibles. Cette mesure soulève vraiment beaucoup de questions.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Il n'y a pas de flou ; au contraire, tout est même très clair : 100 euros, c'est la somme que vous paierez chaque mois pour couvrir les frais de location du véhicule.

Comme je l'ai encore dit hier, l'assurance souscrite dans le cadre du dispositif couvre les risques d'invalidité, de perte d'emploi et de décès, afin de ne pas faire porter une charge excessive, en cas d'accident, à la famille ou à la personne concernée. Pour le reste, l'assurance « classique », si je puis dire, dépend des choix du conducteur et de son profil.

Les choses sont donc parfaitement claires, monsieur le sénateur – je ne vois rien de flou.

Le Président de la République a précisé que le dispositif ne concernerait que quelques dizaines de milliers de véhicules, une estimation qui tient compte des véhicules de petite

cylindrée qui arriveront l'année prochaine sur les chaînes de montage des constructeurs. On a notamment cité la Citroën ë-C3.

Le dispositif vise les personnes les plus modestes. Tout le monde ne possède pas de voiture et ne peut donc bénéficier de la prime à la conversion. C'est pourquoi il faut trouver des solutions, en particulier pour ceux qui seraient assignés à résidence, faute de moyens de transport, c'est-à-dire toutes les personnes qui seraient privées de la possibilité de chercher un emploi loin de chez elles, ou celles qui ont besoin d'une voiture en permanence, parce qu'elles habitent dans une zone périphérique.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-698 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements identiques.

L'amendement n° II-425 est présenté par M. Mandelli.

L'amendement n° II-565 rectifié *bis* est présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet, M. Bonnacarrère, Mmes Havet et Tetuanui, M. Menonville, Mmes Vermeillet et O. Richard, MM. Bleunven, Cambier, Kern, Cigolotti, S. Demilly, L. Hervé et Delcros et Mmes Jacquemet et Saint-Pé.

L'amendement n° II-766 est présenté par Mme Paoli-Gagin.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	15 000 000		15 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Didier Mandelli, pour présenter l'amendement n° II-425.

M. Didier Mandelli. Le rétrofit consiste à remplacer un moteur thermique par un moteur électrique. Cette technique éprouvée fonctionne également pour les véhicules lourds, y compris les tracteurs agricoles.

Mon amendement vise à aligner la prime au rétrofit sur la prime à la conversion.

M. le président. La parole est à Mme Denise Saint-Pé, pour présenter l'amendement n° II-565 rectifié *bis*.

Mme Denise Saint-Pé. Il est défendu.

M. le président. L'amendement n° II-766 n'est pas soutenu.

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. En première partie du présent projet de loi de finances, à l'article 5 *sexies* très précisément, le Sénat a adopté un mécanisme de suramortissement pour inciter au rétrofit des véhicules lourds. Aussi, il ne me semble pas nécessaire de superposer une nouvelle mesure, d'autant que la filière du rétrofit pour les véhicules lourds est en cours de formation.

Je demande le retrait de ces amendements ; à défaut, j'y serai défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Le montant de la prime au rétrofit pour les personnes résidant dans une ZFE peut désormais atteindre 9 000 euros pour la transformation

d'une voiture individuelle et 13 000 euros pour celle d'une camionnette. La prime a donc été alignée sur le bonus écologique et la prime à la conversion.

L'aide en faveur du retrofit est indéniablement importante, puisqu'il s'agit d'une technique – parmi d'autres – permettant d'accélérer l'électrification du parc automobile.

Cela étant, comme vos amendements sont satisfaits, je vous demande de bien vouloir les retirer ; à défaut, j'y serai défavorable.

M. Didier Mandelli. Je retire mon amendement !

Mme Denise Saint-Pé. Je retire également le mien !

M. le président. Les amendements n^{os} II-425 et 565 rectifié *bis* sont retirés.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n^o II-566 rectifié *bis*, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet, M. Bonnacarrère, Mmes Havet et Tetuanui, M. Menonville, Mmes Vermeillet et O. Richard, MM. Bleunven, Kern, Cigolotti, S. Demilly, L. Hervé et Delcros et Mmes Jacquemet et Saint-Pé, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	10 000 000		10 000 000	
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Denise Saint-Pé.

Mme Denise Saint-Pé. Dans le cadre du déploiement des ZFE, il nous faut trouver des solutions de mobilité alternatives aux véhicules automobiles.

Le présent amendement tend à mettre en place une expérimentation de trois ans permettant aux régions de dispenser une aide, financée par le fonds vert, aux ménages mettant leur véhicule au rebut au profit de solutions de mobilité partagées et alternatives – location de voitures, covoiturage, etc.

Ces aides, qui s'élèveraient de 3 000 à 4 500 euros, prendraient la forme d'une carte de paiement physique ou électronique. Les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation, dont le montant des crédits nécessaires, seraient définies ultérieurement par décret.

M. le président. L'amendement n^o II-822, présenté par MM. Jacquin et Gillé, Mmes Bélim et Bonnefoy, MM. Devinaz, Fagnen, Ouizille, Uzenat, M. Weber et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				

Affaires maritimes, pêche et aquaculture		10 000 000		10 000 000
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	10 000 000		10 000 000	
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Audrey Bélim.

Mme Audrey Bélim. Avec cet amendement, nous nous faisons l'écho de la proposition de loi de nos collègues du groupe écologiste, puisqu'il vise à trouver des solutions de mobilité propres pour nos concitoyens.

Ces crédits de mobilité ont en effet vocation à apporter une réponse à trois enjeux clés de la transition écologique des transports : le verdissement du parc, celui des trajets et le passage d'une logique de possession à une logique d'usage du véhicule.

L'urgence climatique et écologique nous oblige à basculer dans un modèle radicalement différent du nôtre, qui place encore la voiture individuelle au centre d'un certain idéal social, fondé sur une vision très individualiste que nous devons abandonner.

Cette expérimentation permet de dépasser la vision socialisée du véhicule : nous proposons en effet un dispositif utile pour les ménages les plus précaires et une utilisation davantage partagée de la voiture, afin de lutter contre le changement climatique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ces deux amendements visent à étendre une expérimentation qui, à ce jour, n'a été menée que dans la seule ville de Coventry, sans être généralisée par la suite. Je ne suis pas certaine que l'on puisse en tirer des conclusions et l'appliquer à l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'il existe déjà des dispositifs de mobilité douce, comme la prime à la conversion pour l'achat d'un vélo en cas d'abandon de son véhicule motorisé.

Je demande donc le retrait de ces deux amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Cette année, une centaine de millions d'euros sont d'ores et déjà consacrés aux ZFE dans le cadre du fonds vert. Dès lors, un abondement de 10 millions d'euros n'aurait pas beaucoup de sens, surtout au moment où une nouvelle hausse de crédits est prévue.

J'ajoute que les résidents des ZFE peuvent aussi percevoir une prime de 1 000 euros supplémentaires.

Je réitère mon souhait d'orienter le *leasing* social prioritairement vers ceux qui habitent dans une partie de ces ZFE afin de leur offrir une alternative.

Pour ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable sur ces deux amendements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-566 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-822.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-813 n'est pas soutenu.

Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-761 rectifié *bis* est présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche, G. Blanc et Dossus, Mme Drexler, M. Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Kern, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Muller-Bronn et Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, MM. Reichardt et Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-848 est présenté par M. Jacquin.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

I. – Créer le programme :

Fonds finançant le déstockage maximal du site de Stocamine en mettant la priorité sur les déchets toxiques, sans fixer de limites a priori, avec des garanties de sécurité optimale pour les intervenants, sous la conduite d'un opérateur de confiance et le contrôle de la commission de suivi de site

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		256 050 100		
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie		66 000 000		30 000 000
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		134 000 000		70 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Fonds finançant le déstockage maximal du site de Stocamine en mettant la priorité sur les déchets toxiques, sans fixer de limites a priori, avec des garanties de sécurité optimale pour les intervenants, sous la conduite d'un opérateur de confiance et le contrôle de la commission de suivi de site	456 050 100		100 000 000	
TOTAL	456 050 100	456 050 100	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique, pour présenter l'amendement n° II-761 rectifié *bis*.

M. Jacques Fernique. Je vais prendre un peu de temps pour évoquer le confinement définitif décidé par le Gouvernement de plus de 42 000 tonnes de déchets sur le site de Stocamine en Alsace.

Certains de ces déchets, qui se situent dans les galeries des anciennes Mines de potasse d'Alsace, sont hautement toxiques.

On se souvient de l'engagement initial de l'État quant à la réversibilité du confinement des déchets et à l'arrêt du stockage des mêmes déchets sur le site depuis son incendie en 2002, lequel a mis au jour de graves irrégularités.

Ces déchets, que le Gouvernement veut confiner avec des bouchons de béton et l'ennoyage irrémédiable des galeries – aucun barrage au monde n'est en effet totalement étanche –, menacent à terme – mais à quel terme? – la nappe phréatique et donc l'approvisionnement en eau de près de 8 millions d'Européens.

Ce choix dangereux a été contesté par la région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace. Il y a un mois à peine, le tribunal administratif de Strasbourg s'y est même opposé en suspendant l'arrêté autorisant l'enfouissement définitif des

déchets, arguant qu'il y avait un doute sérieux sur la légalité de la décision de stockage des déchets pour une durée limitée, et ce à un triple titre.

Tout d'abord, le juge des référés a estimé que la décision d'enfouir ces déchets était susceptible de méconnaître l'article 1^{er} de la Charte de l'environnement. Il a également considéré que l'opération de confinement des déchets était susceptible de méconnaître l'article L. 211-1 du code de l'environnement relatif à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Enfin, il a jugé qu'il n'était pas avéré que les déchets stockés dans le bloc 15 – c'est-à-dire la zone la plus endommagée, celle qui a été touchée par l'incendie – ne pouvaient pas être déstockés.

Cet amendement a pour objet de suivre le scénario n° 2 figurant dans l'étude commandée par le ministère en 2020 : il tend par conséquent à consacrer 456 millions d'euros – le coût estimé du déstockage – au financement du déstockage du site, et ce sur une période de six ans.

Je précise que, outre les membres du groupe écologiste, cinq sénateurs alsaciens issus des deux groupes de la majorité sénatoriale ont cosigné cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Olivier Jacquin, pour présenter l'amendement n° II-848.

M. Olivier Jacquin. Cet amendement, identique au précédent, est également cosigné par l'ensemble des membres du groupe socialiste du Sénat. C'est dire si le problème est grave.

J'insisterai sur quelques chiffres que vient de citer notre collègue Jacques Fernique : 42 000 tonnes de déchets à 550 mètres de profondeur, et une menace sur l'approvisionnement en eau potable de plus de 8 millions d'Européens. Je ne sais pas comment nous pourrions nous justifier auprès des générations suivantes si cet endroit venait à être pollué.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Mes chers collègues, vous demandez le financement d'une opération dont je ne suis pas sûre qu'elle soit techniquement envisageable. Il serait donc quelque peu contre-productif de voter des crédits pour le déstockage de ce site.

Je rappelle que le rapporteur général a suggéré à la commission des finances, qui l'a suivi, d'extraire du projet de loi de finances une disposition concernant le site de Stocamine, au motif qu'une telle mesure n'avait strictement rien à faire dans un texte financier, ce qui ne signifie pas pour autant que le problème n'existe pas.

C'est la raison pour laquelle, si j'émet un avis défavorable sur ces deux amendements, notamment parce que leur dispositif se fonde sur une faisabilité technique qui n'est pas avérée, je m'en remettrai à la sagesse de notre assemblée sur deux autres amendements qui viendront en discussion dans quelques instants et qui tendent, eux, à explorer d'autres pistes, comme un meilleur confinement des déchets ou l'affermissement des galeries, et qui visent à prévoir des études complémentaires pour évaluer ce qui est réellement faisable face à ce problème avéré.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Même si je voulais vous répondre très vite, il me serait difficile de le faire, car le sujet est relativement complexe et mérite que l'on s'y arrête.

Il est question d'une mine de potassium dont les murs se referment au fur et à mesure, et dont le fond est difficile d'accès. Dans cette mine ont été stockées des dizaines de milliers de tonnes de déchets.

À l'origine – je parle de la fin du siècle dernier –, on a promis que ce serait réversible. Or, lorsque je suis entré en fonction, voilà dix-huit mois, on m'a expliqué qu'il devenait urgent de procéder au confinement de ces déchets toxiques.

Ma première réaction a consisté à rencontrer les élus, qui m'ont tous dit qu'il fallait faire en sorte de déstocker chaque bidon l'un après l'autre tant que cela était possible – d'après eux, « ce serait déjà ça de pris »... Puis, j'ai fait réaliser de nouvelles études pour évaluer la situation. Sachez, mesdames, messieurs les sénateurs, que ce dossier a fait l'objet de 134 études, qui ont mobilisé 126 experts, dont 124 estiment que le risque deviendra majeur si le site n'est pas confiné en 2027.

En effet, il n'existe que deux puits pour descendre dans la mine et il ne sera plus possible, pour des raisons de sécurité, d'envoyer des hommes au fond s'il ne reste plus qu'un seul puits en fonctionnement.

Quelques semaines seulement seraient nécessaires à la mise en place du matériel en surface, ce qui nous permettrait de mettre à profit le temps utile qui précède le rétroplanning du confinement. Comme aucune cartographie des déchets les plus dangereux n'existe, il faudra chercher ces déchets au hasard. Dans les estimations qui m'ont été fournies, l'enve-

loppe de 50 millions d'euros dont nous disposons ne permettra de retirer que quelques dizaines de bidons sur les milliers qui se trouvent dans les galeries.

La vision du Gouvernement a été confortée par une étude datant de janvier 2023.

Le point central est la sécurité du cuvelage du puits Joseph. Or nous ignorons si le seul engin dont nous disposons pour y descendre tiendra.

Enfin, les Mines de potasse d'Alsace ont d'ores et déjà annoncé que les mineurs et leur encadrement feraient valoir leur droit de retrait en raison du danger qu'il y aurait à descendre.

Il existe deux options. La première consiste à fermer les yeux et à expliquer qu'il suffit de mettre de l'argent pour déstocker. On entretient alors une illusion, ce qui aurait peut-être fonctionné voilà dix, quinze ou vingt ans, mais à l'heure où nous parlons, cela nous ferait courir le risque de ne pas confiner à temps.

La seconde option est le confinement. En effet, d'après les experts, les risques de contamination de la nappe phréatique d'Alsace sont mille fois plus importants sans confinement définitif des déchets. Celui-ci s'impose donc à nous pour éviter que 700 mètres cubes de déchets chimiques ne se déversent chaque année dans la nappe phréatique d'Alsace.

Pour autant, mettre un couvercle et ne plus se préoccuper du problème ne me satisfait pas.

C'est pourquoi un article de lettres a été inséré dans ce projet de loi de finances, afin de préciser que ces déchets devront être extraits, mais que nous ne disposons pas encore de la technologie idoïne.

Comme il est impossible d'envoyer des hommes en raison du problème des deux puits et de l'absence de volontaires, nous devons recourir à des robots, sans doute du même type que ceux qui sont intervenus à Fukushima, mais dotés d'une capacité de préhension qui n'existe pas ou qui n'est pas encore au point.

Par conséquent, plutôt que de se hasarder à un chiffrage, nous inscrivons la responsabilité morale de l'État et le principe d'un engagement budgétaire au travers de cet article de lettres. Il n'existe pas d'engagement plus puissant !

Le plus important est de définir les conditions de déclenchement de ce fonds spécial. C'est l'objet de la négociation avec les collectivités territoriales.

Pour le reste, en toute sincérité, prétendre que l'argent suffirait à régler le problème, ce ne serait pas se montrer à la hauteur du problème au regard des nombreuses expertises qui ont été menées, y compris les plus récentes.

Les sommes dont il est question sont définies sans lien avec la réalité et au mépris de ces expertises. La responsabilité de ceux qui bloqueraient le confinement des déchets serait lourde de conséquences sur le plan environnemental en cas de contamination de la nappe phréatique.

Pour ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable sur ces amendements.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. Si nos voisins suisses avaient tenu un tel raisonnement au sujet de la décharge de Bonfol...

M. Christophe Béchu, ministre. Cela n'a rien à voir !

M. Jacques Fernique. Au contraire ! Les arguments ayant trait à la difficulté du chantier, à la mise en danger ou à ce qu'il est possible de faire sont les mêmes. Ce n'était pas évident non plus sur le plan technologique. Du temps et des moyens financiers ont été nécessaires pour assainir la décharge de Bonfol, mais le projet a été mené à bien.

Monsieur le ministre, les élus alsaciens n'ont pas la réputation d'être maximalistes. La région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace contestent votre choix, qui relève du pari.

En effet, on nous dit que les barrages en béton sont parfaitement étanches, mais aucun expert ne peut reconnaître une totale étanchéité !

Il faut bien comprendre que l'ennoisement risque d'installer un système de seringue sous pression qui, à terme, contaminera la nappe phréatique.

En outre, selon vous, aucun déchet n'a été sorti de la mine, mais ce n'est pas vrai : pendant des années, des déchets mercuriels ont été évacués. Pour ce faire, nombre de fûts et de *bags* ont été déplacés, alors qu'ils auraient pu être remontés à cette occasion, ce qui est d'autant plus rageant.

À mon sens, d'autres solutions que le confinement existent. Il s'agit d'un dossier très douloureux pour l'Alsace, au regard des promesses qui avaient été faites.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Mes propos refléteront quelque peu ceux de Christine Lavarde : cette question n'a pas sa place dans un projet de loi de finances.

En revanche, le sujet de la dangerosité des mines et de la part d'incertitude qui existe en la matière doit être étudié de près. La plus grande crainte des élus locaux est que les mines se referment en raison de leur fragilité.

Vous citez le grand nombre d'études réalisées pour expliquer qu'il n'existe qu'une seule solution. J'ai tout de même un peu de mal à croire à une telle convergence des travaux au regard des interrogations soulevées par la Collectivité européenne d'Alsace et par la région Grand Est sur la réversibilité du confinement. À mon avis, le sujet n'est pas clos.

La bonne solution est encore à trouver, c'est-à-dire celle qui pourra susciter un accord plutôt qu'un abcès de fixation.

M. le président. La parole est à Mme Sabine Drexler, pour explication de vote.

Mme Sabine Drexler. Les bouchons de béton qui seront mis en place ne deviendront étanches qu'après plusieurs décennies ; et encore, ils ne le seront pas complètement. En attendant, l'eau continuera de descendre dans les galeries.

En outre, le risque sismique dans le sud de l'Alsace est très élevé. Or, si un tremblement de terre intervient avant que les bouchons ne soient complètement étanches, les cuvelages qui traversent actuellement la nappe phréatique rompront, même s'ils sont obstrués. L'eau s'engouffrera alors dans la mine et se mêlera aux déchets. En raison de l'effet de piston précédemment évoqué par mon collègue, l'eau sera ensuite propulsée, remontera et polluera la nappe phréatique d'Alsace.

Monsieur le ministre, en tant qu'élus, nous ne pouvons laisser faire cela.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christophe Béchu, ministre. Voilà dix ans ou vingt ans, sans doute aurait-il fallu déstocker et ne pas se contenter d'évacuer les fûts de déchets mercuriels.

Voter ou rejeter, en quelques minutes, un amendement qui vise à augmenter des crédits, sur le fondement d'un éventuel tremblement de terre à propos duquel la direction générale de la prévention des risques (DGPR) et moi-même, nous vous avons répondu, madame Drexler, n'est pas souhaitable. En outre, les dernières études à ultrasons datent de janvier dernier.

Monsieur Husson, à propos de la convergence des analyses, Alsace Nature n'a trouvé aucun expert qui émette une opinion différente de celles qui ont été émises depuis des dizaines d'années.

Cette mine de potassium n'est pas comparable à la décharge de Bonfol : nous sommes à cinq cents mètres sous terre. Personne ne soutient que les bouchons seront totalement étanches, mais ils limiteront la contamination à 0,7 mètre cube par an. En leur absence, ce sont 700 mètres cubes de la nappe phréatique d'Alsace, qui alimente des millions de personnes, qui risquent d'être contaminés.

Il s'agit réellement d'un enjeu de précaution dans un contexte où aucune autre solution crédible n'existe, y compris selon les rapports publiés au cours des douze derniers mois.

À court terme, dépenser 50 millions d'euros revient à espérer récupérer trois, dix, quinze, vingt fûts.

Comment pouvez-vous sérieusement imaginer que je vienne au banc des ministres répondre sur ces sujets, après des dizaines de réunions avec les élus alsaciens, sans certitude sur la nécessité de confiner ?

Si vous en doutez, lancez une commission d'enquête ! Convoquez tous les experts et auditionnez les agents de la DGPR. À mon sens, étudier les rapports sur ce sujet et mettre au jour l'écart existant entre le discours dit grand public et celui de dizaines d'experts serait peut-être faire œuvre utile.

M. le président. La parole est à M. Olivier Jacquin, pour explication de vote.

M. Olivier Jacquin. Je souscris aux propos de mes collègues sur ce sujet.

Par ailleurs, lors de l'examen des articles rattachés, je défendrai deux amendements ayant trait au même sujet, qui recevront, je l'espère, l'avis de sagesse annoncé par la commission.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-761 rectifié *bis* et II-848.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. L'amendement n° II-703 rectifié, présenté par Mmes Drexler et Muller-Bronn, MM. Reichardt et Klinger, Mme Schalck, MM. Kern et Fernique, Mme Belrhiti, MM. Panunzi et H. Leroy, Mme M. Mercier et M. Meignen, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de garantie pour les travaux de maintenance et d'entretien des galeries et des puits Else et Joseph du site de stockage souterrain en couches géologiques profondes des produits dangereux non radioactifs

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits de paiement :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		50 000 000		50 000 000
Fonds de garantie pour les travaux de maintenance et d'entretien des galeries et des puits Else et Joseph du site de stockage souterrain en couches géologiques profondes des produits dangereux non radioactifs	50 000 000		50 000 000	
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Sabine Drexler.

Mme Sabine Drexler. Cet amendement a également trait au site de Stocamine.

En 1999, je le rappelle, pour faire accepter la reconversion du site des Mines de potasse d'Alsace, on a assuré aux habitants du bassin potassique et aux élus que la sécurité du bassin était exemplaire et que le stockage était réversible.

Sur la base de ces promesses, 42 000 tonnes de déchets, dont la nature est aujourd'hui incertaine, attendent à 550 mètres de profondeur, sous la plus grande nappe phréatique d'Europe. Cette nappe irrigue les terres d'Alsace et alimente en eau potable plusieurs millions d'habitants, Français et Allemands, du bassin Rhénan.

Le 7 novembre dernier, pour la troisième fois en deux ans, le tribunal administratif de Strasbourg a suspendu l'arrêté préfectoral.

Dans l'ordonnance de référé, le juge émet un doute sérieux sur le respect du principe de réversibilité du site, récuse l'urgence à confiner et enjoint à l'État ainsi qu'aux Mines de potasse d'Alsace d'entretenir les galeries et les puits.

Sur le fondement de cette ordonnance, cet amendement vise à créer un fonds de garantie pour les travaux de maintenance et de remise en état des galeries et des puits d'accès à la mine à hauteur de 50 millions d'euros.

Il s'agit d'un fonds d'amorçage, qui devra être abondé annuellement en fonction de la planification des travaux à réaliser, à savoir la surveillance du site, conformément à la décision de justice, et son déstockage maximal dès que possible.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ces mesures pourraient être prises à titre conservatoire, en attendant que les solutions décrites par M. le ministre soient possibles.

La commission émet donc un avis de sagesse.

M. Christophe Béchu, ministre. Tout d'abord, les Mines de potasse d'Alsace sont d'ores et déjà responsables de cette maintenance et le resteront aussi longtemps que le site existera.

Ensuite, la somme de 50 millions d'euros n'est absolument pas à la hauteur des besoins à venir. Aussi serait-il, à mon sens, profondément contre-productif d'associer une si faible somme aux opérations de déstockage.

Le Gouvernement émet un avis défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Sabine Drexler, pour explication de vote.

Mme Sabine Drexler. Il s'agit d'opérations non pas de déstockage, mais de maintenance, conformément à la demande du tribunal de Strasbourg.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-703 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-519 rectifié, présenté par MM. Pellevat et Pointereau, Mmes Berthet, Petrus et Noël, MM. Belin, Panunzi et H. Leroy, Mme Drexler et M. Genet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	200 000 000		200 000 000	
Énergie, climat et après-mines		200 000 000		200 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Fabien Genet.

M. Fabien Genet. Il s'agit d'un amendement de notre collègue Cyril Pellevat.

Le fonds économie circulaire de l'Ademe est un outil majeur pour atteindre les ambitieux objectifs de réduction et de recyclage de déchets prévus par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi Agec.

Si le budget de ce fonds a été augmenté en 2023 et s'élève à présent à 300 millions d'euros, il demeure toujours insuffisant pour atteindre les objectifs en matière de réduction, de réutilisation et de recyclage des déchets.

L'Ademe entend valoriser 1,5 million de tonnes en France d'ici à 2025, soit un potentiel énergétique de 100 mégawatts par an et l'équivalent de dix à vingt chaudières dédiées aux combustibles solides de récupération (CSR), en prenant en compte un cofinancement à hauteur de 50 % par l'État pour le développement de ces installations.

Cet amendement a donc pour objet d'accompagner les entreprises dans leurs investissements de recyclage, de valorisation et de réemploi grâce à l'augmentation des crédits du fonds pour l'économie circulaire géré par l'Ademe à hauteur de 500 millions d'euros.

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-518 rectifié *quinquies* est présenté par MM. Bonhomme, Levi, Belin, Anglars, Frassa, Darnaud et Bouchet, Mme Imbert, M. Panunzi et Mme Ventalon.

L'amendement n° II-544 rectifié est présenté par MM. Kern, Longeot et Klinger, Mmes Loisier et Tetuanui, M. Bleunven, Mmes O. Richard, Guidez, Billon, Antoine et Herzog, MM. S. Demilly, L. Hervé et Cambier, Mme Saint-Pé, MM. H. Leroy et Cadec et Mme Jacquemet.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	200 000 000		200 000 000	
Énergie, climat et après-mines		200 000 000		200 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Anne Ventalon, pour présenter l'amendement n° II-518 rectifié *quinquies*.

Mme Anne Ventalon. Il est défendu.

M. le président. La parole est à M. Jean-François Longeot, pour présenter l'amendement n° II-544 rectifié.

M. Jean-François Longeot. Cet amendement a été très bien défendu par notre collègue Fabien Genet.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Entre 2022 et 2024, les crédits du fonds économie circulaire de l'Ademe ont déjà doublé.

Il s'agit de laisser le temps à l'Ademe d'absorber les crédits supplémentaires. À force d'ajouter des crédits, l'Agence risque de ne plus être en mesure d'assurer les différentes missions qui lui auront été confiées.

En outre, aux côtés des fonds en faveur de l'économie circulaire, figurent les fonds destinés aux filières à responsabilité élargie du producteur (REP).

Par conséquent, l'économie circulaire, le recyclage et la réutilisation des produits bénéficient de nombreux financements.

La commission demande le retrait de ces amendements ; à défaut, elle y sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Les crédits de l'Ademe ont doublé en peu de temps. Pour les CSR, 100 millions d'euros de crédits s'ajoutent à ceux de l'économie circulaire. Je ne suis pas certain que ces ajouts successifs soient utilisés à court terme.

Le Gouvernement demande donc le retrait de ces amendements ; à défaut, il y sera défavorable.

M. le président. La parole est à M. Fabien Genet, pour explication de vote.

M. Fabien Genet. Je suis très heureux de constater cette avalanche de crédits budgétaires.

Monsieur le ministre, si nous disposons réellement d'autant de crédits, comme Mme la rapporteure spéciale l'a également souligné, et que nous avons des difficultés à les utiliser intégralement, peut-être pourrions-nous songer à baisser ou, à tout le moins, maintenir le niveau de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) afin d'éviter cet embouteillage de crédits ?

Cela étant dit, je retire l'amendement de M. Cyril Pellevat.

M. le président. L'amendement n° II-519 rectifié est retiré.

Madame Ventalon, l'amendement n° II-518 rectifié *quinquies* est-il maintenu ?

Mme Anne Ventalon. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-518 rectifié *quinquies* est retiré.

Monsieur Longeot, l'amendement n° II-544 rectifié est-il maintenu ?

M. Jean-François Longeot. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-544 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-867 rectifié, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco,

M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	10 000 000		10 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. La généralisation à venir de la consigne pour les contenants en verre a été envisagée en juin dernier. De nombreuses initiatives locales ont depuis été prises.

Nous demandons donc au Gouvernement d'apporter son soutien aux acteurs concernés afin de préparer le déploiement de ce nouveau dispositif de la façon la plus efficace sur l'ensemble du territoire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Pour les mêmes raisons que précédemment, la commission émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Ces 50 millions d'euros en faveur du réemploi figurent non pas dans le budget, mais dans le cahier des charges de la filière REP emballage actuellement en discussion.

Aussi est-il souhaitable que les metteurs sur le marché participent au financement de ces mesures de réemploi : avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-867 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-652, présenté par M. Ouizille, Mme Bonnefoy, MM. M. Weber et Gillé, Mme Blatrix Contat, M. Kanner, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		150 000 000		150 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	150 000 000		150 000 000	
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Nicole Bonnefoy.

Mme Nicole Bonnefoy. Cet amendement, travaillé avec l'association Amorce, vise à rehausser le montant des aides au déploiement du tri à la source des biodéchets en faveur des collectivités locales, à la hauteur de leurs besoins réels, afin de financer ce nouveau service, sans pour autant augmenter trop fortement les impositions locales.

Ces fonds supplémentaires doivent être accessibles *via* le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

C'est pourquoi les auteurs de cet amendement proposent un budget, qui sera reporté d'année en année, de 250 millions d'euros pour l'année 2024, soit une augmentation de 150 millions d'euros par rapport au budget proposé par le Gouvernement dans le projet de loi de finances.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Si le bleu budgétaire ne détaille pas la ventilation exacte des crédits pour l'année 2024, des informations très précises concernant le nombre de dossiers déposés, entre le mois de juin et le mois d'août 2023, au titre de chacune des actions du fonds vert sont en revanche disponibles.

Or le réemploi des biodéchets à la source est l'une des filières où le nombre de dossiers déposés est moindre. Cela peut très certainement s'expliquer par la complexité de ces dossiers, qui nécessitent des dépenses d'ingénierie avant même le dépôt.

La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. En dépit de leur faible nombre, le coût de ces dossiers s'est élevé à 60 millions d'euros.

Selon nous, les 150 millions d'euros demandés au travers de cet amendement seront atteints l'année prochaine dans le cadre du fonds vert. Toutefois, nous n'avons pas vocation à créer un dispositif *ad hoc* pour cette filière : avis défavorable.

Mme Nicole Bonnefoy. Monsieur le président, je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° II-652 est retiré.

Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-543 rectifié, présenté par MM. Kern, Longeot et Klinger, Mmes Loisier et Tetuanui, MM. Bleunven et Cambier, Mmes O. Richard, Guidez, Billon, Antoine et Herzog, MM. S. Demilly, L. Hervé, H. Leroy, Panunzi et Cadec et Mmes Jacquemet, Romagny et Saint-Pé, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme

Fonds de garantie pour la chaleur renouvelable et de récupération

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		50 000 000		50 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Fonds de garantie pour la chaleur renouvelable et de récupération	50 000 000		50 000 000	
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jean-François Longeot.

M. Jean-François Longeot. Cet amendement de mon collègue Claude Kern vise à financer la création d'un fonds de garantie pour la chaleur renouvelable et de récupération.

En effet, la chaleur produite sur un site industriel ou un centre de données peut être récupérée pour chauffer les bâtiments tertiaires, les logements ou d'autres sites industriels situés à proximité.

L'intérêt de cette opération est triple. Tout d'abord, la récupération de chaleur fatale contribue à la décarbonation de l'industrie. Ensuite, elle alimente des réseaux de chaleur en énergie vertueuse. Enfin, elle contribue à la mise en place de projets locaux d'écologie industrielle.

Dans la continuité de la loi relative à l'industrie verte, le présent amendement vise à éviter les écueils au travers de la création d'un fonds de garantie, qui permettrait de couvrir les projets de récupération de chaleur.

Concrètement, en cas de défaillance du site industriel qui produit la chaleur fatale, le fonds pourrait indemniser tout ou partie du reliquat de l'amortissement de l'installation et le coût d'une nouvelle unité de production d'énergie renouvelable et de récupération de puissance équivalente.

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-294 rectifié est présenté par MM. Genet et P. Martin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

L'amendement n° II-771 rectifié est présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	50 000 000		50 000 000	
Énergie, climat et après-mines		50 000 000		50 000 000
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-294 rectifié.

M. Fabien Genet, *rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Je présente cet amendement au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, dont le président vient de s'exprimer. Aussi comprendrez-vous que je m'en remette à ses explications très précises. (*Sourires.*)

Toutefois, pour compléter vos propos, cher président, selon les acteurs auditionnés par le rapporteur pour avis, les 50 millions d'euros qui abonderaient ce fonds de garantie permettraient de couvrir trois années de risque et d'amorcer le financement de ce fonds, qui pourrait ensuite être complété par une contribution de l'État et par les porteurs de projet.

M. le président. La parole est à M. Jacques Fernique, pour présenter l'amendement n° II-771 rectifié.

M. Jacques Fernique. Une large part de la défense de cet amendement a été assurée par le président de la commission au sein de laquelle je siège et par son rapporteur pour avis. (*Nouveaux sourires.*)

Néanmoins, je le précise, cet amendement a déjà été adopté par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale. Il n'a, hélas ! pas été retenu dans la version du projet de loi de finances adoptée par 49.3.

Par conséquent, nous demandons au Sénat de bien vouloir le « repêcher » dans le cadre d'une certaine solidarité parlementaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. Les objets de ces amendements me semblent en contradiction avec ceux des amendements suivants qui visent à abonder les crédits du fonds Chaleur.

En outre, il s'agirait de créer un fonds aux côtés d'un autre fonds ; or nous dénonçons régulièrement la suradministration ou la trop grande complexité des dispositifs.

Dans vos défenses des amendements suivants, sans doute allez-vous indiquer que le fonds Chaleur fonctionne très bien et que ses moyens doivent être augmentés. Aussi concentrons-nous sur ledit fonds et abandonnons l'idée d'en superposer un autre : avis défavorable.

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre*. En 2017, une première étude de l'Ademe avait conclu à la non-pertinence de l'existence d'un tel fonds assurantiel, qui serait déficitaire, et avait proposé d'autres solutions.

Celles-ci ont été mises en œuvre progressivement, notamment l'analyse de risques préalables afin d'identifier dès le début de la mise en œuvre du fonds les risques et les solutions de mitigation disponibles.

Le renforcement du fonds Chaleur s'est accompagné d'une évolution des règles du jeu. En 2024, l'Ademe pourra, en cas de défaillance de l'industriel fournisseur de chaleur, apporter une nouvelle aide dans le cadre du fonds pour l'installation d'une chaufferie renouvelable de substitution.

Des solutions existent déjà. Comme le suggère Mme la rapporteure, il semble préférable de concentrer les efforts sur le fonds Chaleur, dont le budget a été multiplié par quatre depuis 2017. Ce fonds est un véritable vivier de projets, qui ne demandent qu'à être financés.

Néanmoins, nous poursuivons notre travail avec la filière. S'il s'agit d'un amendement d'appel, nous en tiendrons compte et étudierons les cas pour lesquels les différentes solutions déployées ne suffisent pas.

Une approche particulière, dans le même esprit que celle que vous avez votée dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables, à savoir le fonds de garantie en appui des *Power Purchase Agreements* (PPA), pourrait être envisagée.

Le Gouvernement demande le retrait de ces amendements ; à défaut, il y sera défavorable.

M. le président. La parole est à M. Jean-François Longeot, pour explication de vote.

M. Jean-François Longeot. Je retire l'amendement n° II-543 rectifié au profit de l'amendement n° II-294 rectifié de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, défendu par notre rapporteur pour avis.

M. le président. Monsieur Genet, l'amendement n° II-294 rectifié est-il maintenu ?

M. Fabien Genet, *rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Monsieur le président, je ne peux que maintenir cet amendement, puisque j'y suis encouragé par le président de la commission, mais aussi après avoir entendu Mme la ministre indiquer retenir cet amendement d'appel, qui pourra donc être transmis à la Première ministre.

M. Jean-François Longeot. Excellent !

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-294 rectifié et II-771 rectifié.

(*Les amendements sont adoptés.*)

M. le président. Je suis saisi de six amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-541 rectifié, présenté par MM. Kern, Longeot et Klinger, Mme Loiser, M. Pointereau, Mme Jacquemet, MM. Cadec, Panunzi, H. Leroy, L. Hervé et S. Demilly, Mmes Herzog, Antoine, Billon, Guidez et O. Richard, MM. Cambier et Bleunven et Mme Tetuanui, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	200 000 000		200 000 000	
Énergie, climat et après-mines		200 000 000		200 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-François Longeot.

M. le président. L'amendement n° II-648, présenté par Mme Bonnefoy, MM. M. Weber et Gillé, Mme Blatrix Contat, M. Kanner, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

M. Jean-François Longeot. Il est défendu.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	200 000 000		200 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		200 000 000		200 000 000

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nicole Bonnefoy.

Mme Nicole Bonnefoy. Il est défendu.

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-210 rectifié est présenté par M. Gontard, Mme Senée, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot,

Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-293 rectifié est présenté par MM. Genet et P. Martin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	180 000 000		180 000 000	
Énergie, climat et après-mines		180 000 000		180 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guillaume Gontard, pour présenter l'amendement n° II-210 rectifié.

M. Guillaume Gontard. Cet amendement a trait au fonds Chaleur.

Selon la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute de chaleur et de froid devra être comprise, en 2028, entre 34,3 % et 38,9 %. Or elle ne représentait que 24,3 % en 2021, après avoir progressé, en moyenne, de seulement 0,9 % par an depuis 2012.

À ce rythme, atteindre en 2028 la fourchette définie par la PPE semble illusoire, même dans sa partie la plus basse. Par conséquent, il convient d'accroître les financements y afférents pour respecter nos engagements.

Les crédits du fonds Chaleur, dispositif de soutien au développement de la production renouvelable de chaleur géré par l'Ademe, ont été augmentés par le Gouvernement, dans le cadre de ce projet de loi de finances, pour atteindre 820 millions d'euros en 2024. Si cette hausse était absolument nécessaire, elle reste encore insuffisante.

Selon l'Ademe, dans le contexte de crise énergétique actuelle, le portefeuille de projets pour l'ensemble de l'année en cours s'élève aujourd'hui à 1,3 milliard d'euros.

Aussi, faute de crédits suffisants, un nombre important de ces projets verront leurs financements reportés à 2024, comme le craignait la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat lors du précédent exercice budgétaire.

Abonder davantage le fonds Chaleur paraît ainsi essentiel pour financer à la fois les projets en attente et ceux à venir en 2024.

Une des recommandations de la commission d'enquête sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique, présidée par Mme Estrosi Sassone et dont j'étais le rapporteur, visait à doubler les aides de l'Ademe destinées au chauffage urbain, en les portant à 1 milliard d'euros en 2024.

Cet amendement vise donc à accroître les moyens du fonds Chaleur de 180 millions d'euros supplémentaires afin d'atteindre un total de 1 milliard d'euros.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-293 rectifié.

M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Je me réjouis d'entendre M. Gontard reprendre les conclusions de notre commission tout en citant la présidente de la commission des affaires économiques, Dominique Estrosi Sassone. *(Sourires.)*

J'entends déjà un bruissement de soutien autour de moi et je considère donc cet amendement comme défendu ! *(Nouveaux sourires.)*

M. le président. L'amendement n° II-720, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie		50 000 000		50 000 000
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	180 000 000		180 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		130 000 000		130 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Ces dispositions sont presque identiques aux précédentes : nous proposons de doter l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie des mêmes capacités d'intervention, mais nous gageons cet amendement sur divers crédits de fonctionnement.

M. le président. L'amendement n° II-1143, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	50 000 000		50 000 000	
Énergie, climat et après-mines		50 000 000		50 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Mes chers collègues, j'estime comme vous qu'il faut continuer de développer le fonds Chaleur, notamment parce que les objectifs fixés, entre autres, par la programmation pluriannuelle de l'énergie ne sont pas atteints aujourd'hui.

Toutefois, l'Ademe ne serait pas en mesure d'absorber une enveloppe de 180 millions d'euros. Elle a besoin, *grosso modo*, d'un équivalent temps plein pour 10 millions d'euros de fonds Chaleur supplémentaires. Elle est certes en train de rationaliser ses procédures, dans l'espoir de réduire le nombre d'ETP chargés de la gestion de ce fonds, mais une chose est certaine : l'attribution d'un tel montant suppose l'affectation de moyens supplémentaires. Or, à ma connaissance, aucun amendement visant à rehausser le plafond d'emplois de l'Ademe n'a été déposé.

Cette agence, me direz-vous, peut très bien recruter des vacataires ; mais on ne peut pas gérer de tels dossiers à la petite semaine. D'ailleurs, sitôt formés, ces vacataires repartent, et les efforts déployés ne servent pas à grand-chose...

Voilà pourquoi la commission des finances a adopté un amendement plus raisonnable : nous proposons une somme que l'Ademe pourra utiliser au cours de l'année 2024, à savoir 50 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les autres amendements en discussion ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de ces amendements au profit du sien.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Les orateurs successifs ont fait l'éloge du fonds Chaleur, dont nous pensons nous aussi beaucoup de bien : c'est bien pourquoi nous avons multiplié ses crédits par quatre.

Cela étant – Mme la rapporteure spéciale l'a rappelé à juste titre –, nous devons être en mesure de gérer la file d'attente pour garantir l'instruction des dossiers déposés.

Le rehaussement massif des crédits mené au cours des trois dernières années a été adapté aux capacités de l'Ademe, qui doit continuer à travailler dans de bonnes conditions.

En ce sens – je le confirme –, les dossiers doivent être traités par des agents titulaires et non des personnes employées de manière ponctuelle. J'en ai longuement discuté avec l'actuel président de l'Ademe comme avec son prédécesseur : il faut consacrer beaucoup de temps à la formation de ces vacataires, qui, souvent, partent très vite. Ce travail chronophage pèse finalement sur l'ensemble des équipes.

Aussi, je suis défavorable à l'ensemble de ces amendements ; toutefois, s'il fallait retenir l'un d'eux, ce serait plutôt le dernier de la série. C'est donc l'amendement n° II-1143 qui reçoit l'avis le moins défavorable. (*Sourires.*)

M. le président. Mes chers collègues, j'attire votre attention sur le fait que l'adoption d'un de ces amendements rendra les suivants sans objet.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Fabien Genet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. J'ai bien entendu les explications qui viennent de nous être apportées : je retire l'amendement n° II-293 rectifié au bénéfice de l'amendement n° II-1143.

M. le président. L'amendement n° II-293 rectifié est retiré.

Monsieur Longeot, l'amendement n° II-541 rectifié est-il maintenu ?

M. Jean-François Longeot. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-541 rectifié est retiré.

Madame Bonnefoy, l'amendement n° II-648 est-il maintenu ?

Mme Nicole Bonnefoy. Je le retire également, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-648 est retiré.

Monsieur Gontard, l'amendement n° II-210 rectifié est-il maintenu ?

M. Guillaume Gontard. Oui, je le maintiens.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-210 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Monsieur Gremillet, l'amendement n° II-720 est-il maintenu ?

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. En audition, les représentants de l'Ademe nous ont certifié que cette agence avait d'ores et déjà 1,3 milliard d'euros de commandes...

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Oui, de commandes !

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Elle serait donc sans doute en mesure de gérer une telle enveloppe. Cela étant, je me range au compromis retenu par la commission des finances et je retire l'amendement n° II-720, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-720 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1143.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je suis saisi de cinq amendements identiques.

L'amendement n° II-685 rectifié est présenté par M. Husson, Mmes Lavarde et Aeschlimann, MM. Bacci et Bas, Mmes Belrhiti et Berthet, MM. E. Blanc et J.B. Blanc, Mme Bonfanti-Dossat, MM. Bonhomme et Bonnus, Mme Borchio Fontimp, MM. Bouchet et Bouloux, Mme V. Boyer, MM. Brisson, Burgoa et Cadec, Mmes Canayer, Carrère-Gée et Chain-Larché, MM. Chaize, Chatillon et Chevrollier, Mmes de Cidrac et Ciuntu, MM. Cuyppers et Daubresse, Mmes Demas, Deseyne, Di Folco, Drexler, Dumont, Estrosi Sassone, Eustache-Brinio et Evren, MM. Favreau, Frassa, Genet et Groperrin, Mme Gruny, MM. Houpert et Hugonet, Mmes Josende et Joseph, M. Klinger, Mme Lassarade, MM. D. Laurent,

de Legge, H. Leroy et Le Rudulier, Mmes Lopez et Malet, M. Mandelli, Mme P. Martin, M. Meignen, Mme Micouleau, MM. Milon et Mouiller, Mme Muller-Bronn, MM. Naturel, Paccaud, Panunzi, Paul, Paumier, Pellevat, Pernot, Perrin et Piednoir, Mmes Pluchet et Puisstau, MM. Rapin, Retailleau et Reynaud, Mme Richer, MM. Rietmann, Rojouan, Saury et Sautarel, Mme Schalck, MM. Sido, Sol, Somon, Szpiner et Tabarot, Mme Ventalon et M. C. Vial.

L'amendement n° II-827 est présenté par Mme Bonnefoy, MM. Gillé et Kanner, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, M. Weber et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-850 est présenté par MM. Marseille et Longeot, Mme Gatel et les membres du groupe Union Centriste.

L'amendement n° II-860 est présenté par MM. Dantec, Benarroche, G. Blanc, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-1144 est présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Ces cinq amendements sont ainsi libellés :

I. – Créer le programme :

Fonds territorial climat

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		200 000 000		200 000 000
Fonds territorial climat	200 000 000		200 000 000	
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à Mme Christine Lavarde, pour présenter l'amendement n° II-685 rectifié.

Mme Christine Lavarde. Mes chers collègues, il va sans dire que je présente par la même occasion l'amendement identique n° II-1144, déposé par la commission des finances.

Lors de sa séance de mardi dernier, le Sénat a voté à l'unanimité l'affectation d'une part de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour financer la mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) signés par les régions et les intercommunalités.

Ces dispositions sont d'ailleurs régulièrement adoptées dans notre hémicycle depuis 2016 ou 2017 : c'est une demande que le Sénat exprime de longue date.

Lors de nos débats de la semaine dernière, M. le ministre des comptes publics a compris notre objectif : disposer des moyens de financer la transition énergétique et écologique, dès lors que les efforts déployés s'inscrivent dans un cadre contractualisé et présenté à l'État – celui des PCAET.

De notre côté, monsieur le ministre, nous avons compris que, pour cette expérimentation, le Gouvernement jugeait qu'une enveloppe de 200 millions d'euros était acceptable. Aujourd'hui, nous améliorons la première version de ces dispositions.

Je sais que vous n'appréciez pas les taxes affectées ; en toute vraisemblance, le Gouvernement ne retiendra pas la mesure votée par le Sénat au titre de la première partie. Cela étant, si le dispositif que nous vous proposons maintenant est conservé, nous serons pleinement satisfaits.

Il s'agit d'affecter un montant de 4 euros par habitant à chaque EPCI ayant signé un PCAET.

Je vous rassure, ce dispositif est assorti d'une procédure de contrôle, directement inspirée des règles relatives à la taxe de séjour.

Lors du vote du compte administratif, les collectivités territoriales et intercommunalités qui collectent cette taxe doivent pouvoir prouver que son produit a bien servi à la promotion du tourisme. De même, lors du vote de leur compte financier unique ou de leur compte administratif, les EPCI devront prouver que les sommes reçues ont bien servi à financer des mesures prévues par leur PCAET.

C'est beaucoup plus simple que de transiter par le fonds vert : en évitant le dépôt d'énormes dossiers, ce système garantit la mise en œuvre rapide et concrète d'un certain nombre de mesures. De surcroît, il permet à chaque collectivité territoriale d'agir selon son calendrier et ses priorités, qui ne sont pas toujours ceux du fonds vert.

M. le président. La parole est à Mme Nicole Bonnefoy, pour présenter l'amendement n° II-827.

Mme Nicole Bonnefoy. Je ne reviendrai pas en détail sur le contenu de ces dispositions, que Mme la rapporteure spéciale vient de présenter et qui – nous le voyons – sont désormais transpartisanes.

Je formulerai une simple observation : fort de ses compétences en matière de solidarité territoriale, le département pourrait jouer un rôle de régulateur de la planification écologique pour compenser les limites du fonds vert.

Cet échelon de proximité et de référence pour les élus pourrait être le garant d'un aménagement équilibré du territoire et d'une transition écologique attentive aux inégalités entre bassins de vie.

Au carrefour des enjeux écologiques et sociaux, le département semble l'acteur public local idoine pour piloter le fonds climat.

M. le président. La parole est à M. Jean-François Longeot, pour présenter l'amendement n° II-850.

M. Jean-François Longeot. En passant par le fonds territorial climat, nous entendons tout simplement rendre aux collectivités territoriales la liberté de mener leurs politiques environnementales.

Je précise que cet amendement est présenté par M. Marseille et les membres du groupe Union Centriste.

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour présenter l'amendement n° II-860.

M. Ronan Dantec. Il y a en effet sept ans que le Sénat vote ces dispositions, en tout cas sous leur forme maximaliste, c'est-à-dire avec un montant de 1 milliard d'euros. À l'origine, elles émanent des réseaux de collectivités territoriales, qui se sont unanimement prononcées en leur faveur. D'ailleurs, lorsque ces dernières les ont présentées, Christine Lavarde et moi-même avons organisé quelques conférences de presse pour leur apporter notre soutien. *(Mme le rapporteur spécial le confirme.)*

Face aux enjeux climatiques, nous engageons aujourd'hui des démarches planificatrices : c'est un progrès. Cette planification est menée par l'État. Avec les conférences des parties (COP) régionales, on devine que les régions vont être appelées à s'engager en ce sens, y compris pour ce qui concerne les énergies renouvelables (EnR) : c'est indispensable si l'on veut atteindre les objectifs décentralisés.

Or, à l'échelle des bassins de vie, qui représentent les lieux de la vie quotidienne, où se concentrent 50 % des émissions de gaz à effet de serre des Français, l'État n'a jamais accepté de soutenir clairement cette planification qu'assurent les PCAET. Nous sommes en pleine contradiction.

Toutefois, grâce au débat mené lors de l'examen de la première partie, le compromis est à portée de main.

La solution que nous proposons répond aux observations formulées par la Cour des comptes au sujet des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), qui, aujourd'hui, ne jouent pas le rôle intégrateur espéré.

Les PCAET ont un autre atout : ils imposent un diagnostic de vulnérabilité à la charge des intercommunalités et des collectivités territoriales compétentes. Or, face à la perspective d'une hausse moyenne des températures de 4 degrés, il faudra réellement étudier en détail les risques de chaque territoire.

Madame la ministre, vous le relevez vous-même : l'État ne pourra pas assurer tout seul, auprès des habitants de tous les territoires, le travail d'information et la mobilisation qu'exigent les enjeux de sobriété.

Ce dispositif répond bel et bien à tous les enjeux.

Monsieur le ministre, vous avez présenté l'addition des actions menées grâce au fonds vert ; mais ces dernières sont-elles bien réparties dans notre pays ? Sont-elles réellement les plus efficaces pour réduire les émissions de CO₂ ?

Seuls les territoires sont à même de répondre. Faites confiance aux territoires : aidez-les à déployer pleinement les PCAET.

M. Jean-François Longeot. Très bien !

M. le président. L'amendement n° II-1144 a été précédemment défendu.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Monsieur Dantec, vous nous demandez de faire confiance aux territoires : nous sommes précisément le premier gouvernement à mettre en place un dispositif d'accélération de la transition écologique ne reposant pas sur une procédure d'appel à projets ou d'appel à manifestation d'intérêt.

Telle est la philosophie du fonds vert. J'ai évoqué ses 8 000 bénéficiaires : plus de 6 000 d'entre eux sont des communes de moins de 10 000 habitants. C'est bien la preuve que l'échelon opérationnel n'est pas nécessairement l'intercommunalité ou le bassin de vie.

Je ne regrette pas que nous ayons retenu un dispositif ouvert à la fois aux départements, aux EPCI et aux communes : qu'il s'agisse de préserver la biodiversité ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'accélération des politiques peut être menée à différentes échelles.

Mesdames, messieurs les sénateurs, j'en viens aux dispositions proposées par le biais de ces cinq amendements identiques, lesquelles présentent plusieurs intérêts.

Elles facilitent la mise en œuvre des PCAET – c'est clairement leur plus grande force –, même si les intercommunalités ne sont pas toujours à l'origine de ces plans. Dans certains cas, le PCAET est conçu par un pôle métropolitain. (*M. Ronan Dantec manifeste sa circonspection.*)

Étant donné le nombre et la pluralité des signataires de ces amendements, le Gouvernement a sa petite idée de l'issue du vote (*Sourires.*) et émet un avis de sagesse.

Qu'en sera-t-il après l'adoption de ces cinq amendements identiques ?

M. le ministre des comptes publics a fait part de son intérêt pour ce dispositif. On lui a certifié que l'on procéderait à enveloppe constante...

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. C'est vrai.

M. Christophe Béchu, ministre. ... en attribuant une partie du fonds vert à cette dotation climat. Il n'a pas tout à fait compris qu'il pourrait s'agir d'une dotation de fonctionnement et non d'investissement...

Vous évoquez aussi l'appui à l'ingénierie, en précisant que le fléchage des fonds sera garanti ; encore faut-il savoir comment !

La planification écologique doit aboutir en 2024, dans sa phase de territorialisation. Au milieu de l'année prochaine, nous disposerons ainsi du retour de toutes les collectivités territoriales. À ce titre – nous l'avons dit –, les CRTE, qui reposent sur les bassins de vie, donc sur la maille précise que vous évoquez, doivent eux aussi pouvoir faire l'objet de financements.

Entre les dispositions que le Sénat s'apprête à voter et la réflexion que nous poursuivons quant aux moyens d'accélérer la transition écologique en la rendant plus opérationnelle, nous pourrions certainement trouver une convergence dans les prochains jours. J'ai bon espoir que nous aboutissions à une solution satisfaisante pour tout le monde.

Je le répète, le Gouvernement s'en remet à la sagesse de la Haute Assemblée.

M. le président. La parole est à Mme Laure Darcos, pour explication de vote.

Mme Laure Darcos. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse, d'autant qu'un aspect du dispositif continue de m'inquiéter.

J'ai eu l'occasion d'évoquer cette question avec Mme Lavarde. Il faut bien reconnaître que le fonds vert peine à se déployer.

Vous le savez : dans certains départements, comme le mien, ce dispositif a été littéralement survendu par des préfets on ne peut plus enthousiastes. Tant de dossiers ont été déposés que, pour nombre de communes déclarées éligibles, la douche s'est révélée glacée : elles n'ont souvent obtenu qu'une subvention de 20 % et il s'avère quelque peu compliqué de trouver les 80 % restants.

Cela étant, le département de l'Essonne n'est pas celui des Hauts-de-Seine, dont Mme Lavarde est élue. Selon les territoires, les EPCI ne traitent pas de la même manière les dossiers des communes qui les composent.

En ce sens, la précision que vous avez apportée au début de votre intervention a toute son importance : le fonds vert doit d'abord soutenir les communes, car c'est d'abord aux communes de présenter leurs projets.

À l'évidence, ces amendements identiques vont être votés à une large majorité, mais, pour leur part, les élus de notre groupe sont un peu réticents. Si ce montage est certes intéressant, les communes doivent rester les premières bénéficiaires du fonds vert.

M. le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier de votre avis de sagesse. C'est la première fois depuis sept ans que le Gouvernement n'exprime pas un avis défavorable sur ce sujet ! Jean-François Husson se souvient sans doute, comme moi, de quelques échanges mémorables avec M. Darmanin, à l'époque ministre de l'action et des comptes publics...

Vous l'avez rappelé, le fonds vert continuera de financer toutes les collectivités territoriales qui ont des projets, dont les communes et les départements, pour un total de 2,3 milliards d'euros. Ces garanties me semblent de nature à rassurer Mme Darcos.

Il ne s'agit pas de concentrer ces crédits sur les seules intercommunalités, mais de mettre en cohérence, d'une part, les projets financés par le fonds vert et, de l'autre, les plans climat-air-énergie territoriaux, conçus souvent à l'échelle intercommunale et parfois à une échelle plus large.

Ce faisant, nous allons gagner en efficacité. Lors des prochains appels à projets du fonds vert, les initiatives ne seront plus présentées au coup par coup : elles relèveront d'un plan d'ensemble. C'est extrêmement important pour l'efficacité générale de nos politiques publiques.

Peut-être doit-on inclure les CRTE dans ce cadre ? En tout cas, Christine Lavarde l'a rappelé avec raison en traçant un parallèle avec la taxe de séjour : ceux qui recevront ces crédits devront rendre des comptes.

Cette contractualisation sera de niveau supracommunal : dès lors, peut-être faut-il y inclure l'aide apportée aux communes pour le montage de projet...

Ce point est absent d'un certain nombre de PCAET. Or – j'y insiste – les moyens déployés à ce titre doivent redescendre vers les projets retenus par les communes en vertu de la contractualisation actuelle. Dès lors, nous disposerons d'un système robuste et nous pourrons avancer encore plus vite, qu'il s'agisse de la réduction des émissions de CO₂ ou de l'adaptation au changement climatique, qui, elle aussi, devient urgente.

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, à mon tour, je vous remercie de vos propos.

À mon sens, on ne doit pas opposer le fonds vert et le fonds territorial climat : au contraire, l'un complétera l'autre, d'autant que le second jouera un rôle pédagogique.

Mes chers collègues, qui, parmi nous, a assisté au vote du PCAET de son EPCI ou de sa région sans déplorer, en son for intérieur, un empilement de documents dont l'articulation reste en partie incompréhensible ?

Pour notre part, nous proposons un dispositif très concret. Lors du vote des budgets locaux, les élus pourront dire : « Nous percevons tant d'euros par habitant et nous allons mettre en œuvre telle action du PCAET, que nous avons élaboré ensemble. » Ce plan aura aussitôt beaucoup plus de valeur : ce ne sera plus un simple document destiné aux archives, mais un outil au service des habitants. Les deux dispositifs sont bel et bien complémentaires.

À vos yeux, le système que nous proposons demeure perfectible : je l'entends. J'espère que nous serons à tout le moins informés de ce qui sortira du 49.3 à l'Assemblée nationale...

Nous avons tenu à proposer une procédure très simple et efficace, pour que les crédits puissent être dépensés dès l'année 2024. S'il faut élaborer des fiches ou des guides pratiques pour expliquer aux élus comment les consommer, je crains qu'il ne faille attendre 2025.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christophe Béchu, ministre. Madame la rapporteure spéciale, en multipliant 4 euros par presque 68 millions d'habitants, on obtient bien plus que 200 millions d'euros... Vous ne visez certes que les territoires couverts par des PCAET ambitieux, mais il faudra s'assurer de l'existence et du contenu de ces plans.

De ma fenêtre, je vois l'évolution du fonds vert jusqu'en 2027, mais pas au-delà. Son caractère pluriannuel n'est pas tout à fait le même que pour d'autres dotations de l'État. Il faudra donc savoir comment ces différents dispositifs s'articulent.

Vous proposez une mesure simple et, si j'ose dire, alléchante, mais nous devons veiller à ne pas susciter de faux espoirs. Comment ces sommes seront-elles employées ? Quelle forme le contrôle *ex post* prendra-t-il ?

Nous devons évidemment réduire les conditionnalités au strict nécessaire, mais j'ai quand même besoin d'un minimum de règles pour savoir dans quel cadre la dotation sera utilisée, qui pourra en bénéficier et quelles seront les dépenses éligibles. Et je ne conçois pas qu'un tel travail soit mené sans le concours de ceux qui, ici, auront donné naissance à ce dispositif.

M. le président. Monsieur le ministre, acceptez-vous de lever le gage ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ce n'est pas nécessaire.

M. Christophe Béchu, ministre. Je n'ai émis qu'un avis de sagesse...

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} II-685 rectifié, II-827, II-850, II-860 et II-1144.

(Les amendements sont adoptés.)

M. le président. L'amendement n^o II-721, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie		40 000 000		40 000 000
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	40 000 000		40 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. Conformément à la loi Énergie-climat, nous proposons d'allouer 40 millions d'euros au fonds de revitalisation des territoires concernés par la fermeture des centrales à charbon ou par celle de la centrale nucléaire de Fessenheim.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. Mon cher collègue, sauf erreur de ma part, vous reprenez par cet amendement des dispositions défendues l'année dernière. Or le projet de loi de finances pour 2024 réserve deux dispositifs aux territoires concernés par des fermetures de centrales : lorsqu'un manque de moyens se fait jour à cet égard, le Gouvernement est bien là.

Nous évoquerons dans quelques instants la centrale de Gardanne. Un autre dispositif, qui, lui, ne fait pas l'objet d'amendement, assure l'accompagnement des salariés des anciennes centrales à charbon. S'y ajoutent diverses mesures de revitalisation des territoires, qui relevaient du quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA4) et qui sont désormais rattachées au plan France 2030 : je ne suis pas certaine qu'il faille inscrire, en complément, des crédits spécifiques au titre de cette mission.

Cela étant, je vais écouter avec intérêt l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre*. Monsieur Gremillet, j'abonde dans le sens de Mme la rapporteure spéciale.

Un certain nombre de projets sont déjà financés : les autorisations d'engagement sont là, mais les crédits de paiement ne sont pas consommés, car ces différents chantiers tardent à se déployer.

Quoi qu'il en soit, en 2024, il n'y a pas de problème budgétaire à cet égard.

Je citerai plus précisément quelques-uns des projets accompagnés par le fonds de revitalisation des territoires dans la région de Fessenheim : l'extension du port rhénan de Colmar ; l'aménagement de l'île du Rhin, qui comprend en particulier la construction de la salle de spectacle Art'Rhena – il s'agit là d'un projet emblématique ; la réhabilitation de la voie ferrée de fret Colmar-Volgelsheim ; la

réalisation d'une liaison ferroviaire Colmar-Fribourg, comprenant la reconstruction d'un dernier pont ferroviaire ; la réalisation, par EDF, d'un technocentre chargé de décontaminer des métaux faiblement radioactifs en vue de leur réutilisation dans le secteur industriel – ce chantier bien connu s'inscrit dans une logique d'économie circulaire.

S'y ajoutent un appel d'offres photovoltaïque propre au département du Haut-Rhin ainsi que la nouvelle concession pour la station de transfert d'énergie par pompage – je vous épargne la liste complète de ces travaux.

Vous avez raison d'être vigilant. Mais les projets existent, ils sont financés pour 2024 et, à mon sens, il faut avant tout veiller à leur bon avancement – je pense notamment au technocentre.

Votre demande étant satisfaite, je vous prie de bien vouloir retirer votre amendement.

M. le président. Monsieur Gremillet, l'amendement n° II-721 est-il maintenu ?

M. Daniel Gremillet, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. En effet, la commission des affaires économiques a déjà proposé ces crédits l'an passé.

Mme le rapporteur spécial nous a apporté une réponse concrète, confirmée par Mme la ministre : nous en prenons acte et nous considérons à notre tour notre demande comme satisfaite.

Cela étant, nous reviendrons à la charge en 2025 : ces territoires, qui ne demandaient rien à personne, ont perdu leur principale source d'activité du jour au lendemain – je pense à la fois aux centrales à charbon et à la centrale nucléaire de Fessenheim. Ces décisions ont des conséquences extrêmement lourdes. (*Mme le rapporteur spécial acquiesce.*)

À ce titre, nous souhaitons simplement nous assurer de la continuité des engagements pris : c'est chose faite et je retire cet amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-721 est retiré.

L'amendement n° II-768, présenté par Mme Senée, MM. Fernique, Dantec, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	300 000 000		300 000 000	

Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		300 000 000		300 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Ghislaine Senée.

Mme Ghislaine Senée. Mes chers collègues, cet amendement vise à augmenter de 300 millions d'euros les crédits dont disposent les agences de l'eau, notamment pour œuvrer en faveur du grand cycle de l'eau et de la biodiversité.

Dans un rapport relatif aux redevances des agences de l'eau, deux de nos anciens collègues parlementaires, le député Christophe Jerretie et le sénateur Alain Richard, estimaient même à 400 millions d'euros les besoins complémentaires d'investissements annuels en faveur du grand cycle de l'eau pour restaurer la biodiversité.

Au titre de la première partie, nous avons déposé un amendement visant à supprimer le plafond mordant des recettes des agences, ce qui, finalement, revient à leur retirer 200 millions d'euros par an : comme vous pouvez le constater, nous ne manquons pas de persévérance.

Certes, par son plan Eau, le Gouvernement s'est enfin penché sur ces problèmes de financement. Il prévoit ainsi le rehaussement du plafond mordant en 2024 et en 2025 tout en augmentant de soixante-six ETP les effectifs des agences.

En supprimant l'article 16, la majorité sénatoriale a demandé des garanties. Pour notre part, nous souhaitons assurer un financement des agences de l'eau à la hauteur des enjeux à venir.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ma chère collègue, vous demandez de nouveaux moyens pour les agences de l'eau tout en rappelant, à juste titre, que le Sénat a déjà obtenu des avancées en ce sens.

Au titre du projet de loi de finances de fin de gestion, 50 millions d'euros ont été votés pour le renforcement des canalisations et des infrastructures. Puis, au titre de la première partie du projet de loi de finances, nous avons relevé de 100 millions d'euros le plafond mordant des agences de l'eau.

En parallèle, vous regrettez que le plan Eau soit centré sur les contraintes de canalisation, que chacun connaît aujourd'hui – c'est d'ailleurs ce que je reprochais au Gouvernement lors de la discussion générale.

En moyenne, nous faisons durer nos canalisations deux cents ans, alors qu'il faudrait les renouveler tous les cinquante ans pour prévenir toute perte en eau : on est donc très loin de

l'objectif. Les financements à mobiliser pour assurer le renouvellement des canalisations se chiffrent en milliards d'euros et ce n'est clairement pas ce qui est sur la table aujourd'hui.

Au sein du plan Eau, seule la mesure visant à restaurer le grand cycle de l'eau répond aux enjeux de biodiversité du milieu aquatique, qui en sont un peu les parents pauvres.

Vous aimeriez que des moyens supplémentaires leur soient attribués, et je l'entends. Mais il faudrait, dans un premier temps, concentrer nos efforts pour éviter les pertes d'eau. C'est l'objet du plan Eau, vers lequel des moyens ont d'ores et déjà été fléchés.

Lorsque l'on ouvre des crédits, les moyens humains doivent suivre pour assurer le bon déploiement des mesures dans les territoires. Or la loi de finances de fin de gestion pour 2023 et les mesures adoptées lors de l'examen de première partie du PLF pour 2024 ont d'ores et déjà augmenté de 150 millions d'euros les crédits à destination des agences de l'eau.

De plus, le Gouvernement a rehaussé le plafond mordant dans le cadre du plan Eau.

Je partage votre objectif en ce qu'il faut s'attaquer aux enjeux du grand cycle de l'eau et de la préservation de la biodiversité aquatique, mais je vous demanderai malgré tout de bien vouloir retirer votre amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. À la fin, il faudra 475 millions d'euros pour les agences.

Ce chiffre ne tombe pas du camion. Les besoins de financement sont estimés à 5 milliards d'euros. Aujourd'hui, les agences de l'eau ont un budget de 2 milliards d'euros pour 20 milliards de travaux à mener.

Avec 500 millions d'euros, nous sommes capables de déclencher 5 milliards d'euros d'investissement. Ce chiffre émane de la concertation avec tous les acteurs, dans le cadre des parlements de l'eau que sont les comités de bassin.

Le Sénat a décidé, lors de l'examen de la première partie du PLF, de modifier ces équilibres ; très bien !

Le plan Eau repose sur ces 475 millions d'euros pour des raisons quantitatives et qualitatives.

L'argument des fuites d'eau n'est pas bon : seuls 180 millions d'euros sont fléchés au titre de l'année 2023 pour réduire le taux de fuite dans les communes où il s'élève à plus de 50 % – nous pourrions en débattre à l'envi...

En outre, 56 % de nos masses d'eau sont en mauvais état écologique. Nous avons donc besoin de flécher des crédits vers la conversion d'une partie des points de captage à l'agrobiologie ou vers la situation des outre-mer, notamment à Mayotte. Ainsi, 35 millions d'euros sur les 475 millions d'euros sont fléchés vers l'Office français de la biodiversité (OFB) pour couvrir ces dépenses. Des crédits sont également fléchés en direction de la biodiversité.

Les 475 millions d'euros inscrits dans le plan Eau sont précisément la somme dont nous aurons besoin à la fin ! Nous escomptions que ce montant soit en partie composé du produit de la fiscalité sur les terrains rendus constructibles. L'artificialisation perturbe en effet le grand cycle de l'eau, puisqu'elle empêche la recharge des nappes phréatiques et accélère les écoulements. Mais la commission des finances a rejeté notre proposition.

Notre schéma de financement repose donc à hauteur de 37 millions d'euros sur les redevances pour pollutions diffuses, qui participent à la dégradation de la qualité de l'eau. Dans un monde idéal, il reposerait en partie également sur le produit de la fiscalité « zéro artificialisation nette » (ZAN).

J'émet un avis de sagesse sur cet amendement ; toutefois, à la fin de la discussion, nous octroierons aux agences l'équivalent d'un demi-milliard d'euros pour leur permettre de remplir l'ensemble de leurs missions.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-768.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt et une heures trente-cinq.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures cinq, est reprise à vingt et une heures trente-cinq, sous la présidence de Mme Sylvie Robert.)

PRÉSIDENCE DE MME SYLVIE ROBERT
vice-présidente

Mme la présidente. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2024, des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » (et articles 50, 50 bis, 50 ter, 51, 52, 52 bis, 52 ter, 52 quater, 52 quinquies et 52 sexies), du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » et du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».

L'amendement n° II-799, présenté par Mme Varailas, MM. Corbisez, Barros et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	100 000 000		100 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		100 000 000		100 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varailas.

Mme Marie-Claude Varailas. Lors de l'examen de la première partie de ce projet de loi de finances, le Gouvernement a présenté le début de son plan Eau, au travers de l'article 16, qui prévoit une réforme des redevances des agences de l'eau.

Cet article met à contribution l'ensemble des usagers, en instaurant un plancher pour les redevances. De plus, les utilisateurs de produits chimiques et les usagers les plus polluants sont davantage mis à contribution.

Pour autant, le plafond mordant, qui a certes été rehaussé, empêche les agences de l'eau d'atteindre l'intégralité de leurs objectifs.

Par cet amendement, nous souhaitons souligner l'importance de rénover les réseaux. Chaque année, pas moins de 20 % de l'eau potable sont perdus à cause de fuites dans les réseaux.

Et même si l'eau tombe beaucoup dans certains endroits en ce moment, elle va se raréfier et les conflits d'usage se multiplieront.

Nous proposons d'abandonner ce plafond mordant pour que les agences de l'eau puissent accompagner efficacement les collectivités territoriales, notamment les EPCI, qui vont être dans l'obligation de prendre la compétence eau et assainissement à partir de 2026.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Nous partageons votre objectif, mais nous avons besoin de l'article 16 et des 475 millions d'euros.

Supprimer le plafond mordant sans octroyer les crédits serait en quelque sorte hypocrite, vous en conviendrez : avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-799.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-440 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-770, présenté par Mme Senée, MM. Fernique, Dantec, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		5 250 000		5 250 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	5 250 000		5 250 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	5 250 000	5 250 000	5 250 000	5 250 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Ghislaine Senée.

Mme Ghislaine Senée. Nous l'avons bien compris, 475 millions d'euros seront octroyés aux agences de l'eau, et c'est heureux.

Cet amendement vient en complément de l'amendement n° II-768. Il s'agit de renforcer les moyens humains des agences en rehaussant de 5,2 millions d'euros les dépenses de personnel. Cela permettra de créer 105 nouveaux postes dans les agences de l'eau.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Je demanderai le retrait de cet amendement, car la création de soixante-six ETP dans les agences de l'eau est déjà prévue pour l'année prochaine. Cela marque une véritable rupture par rapport aux années précédentes.

Mme la présidente. Madame Senée, l'amendement n° II-770 est-il maintenu ?

Mme Ghislaine Senée. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-770.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-855 rectifié, présenté par Mme N. Delattre, MM. Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, M. Guérini, Mme Guillotin et MM. Laouedj et Roux, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de prévention de la ressource en eau

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>		200 000 000		200 000 000
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Fonds de prévention de la ressource en eau	200 000 000		200 000 000	
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Maryse Carrère.

Mme Maryse Carrère. Cet amendement de notre collègue Nathalie Delattre tend à créer un fonds bleu pour la préservation de la ressource en eau.

Les épisodes de sécheresse hivernale, les inondations, le vieillissement des réseaux de canalisation, à l'origine de 20 % des fuites d'eau potable, font de l'investissement dans les réseaux d'eau une priorité.

Ce fonds serait ainsi abondé de 200 millions d'euros et serait consacré, à l'instar du fonds vert, à la transition écologique, à la préservation de la ressource en eau, à la mise en place de solutions de réutilisation des eaux non conventionnelles, à l'accélération du renouvellement du réseau de canalisations d'eau potable et à la récupération de l'eau de pluie.

Je rappelle que le réseau d'eau potable français représente 906 000 kilomètres linéaires de canalisations, 1,5 milliard de mètres cubes de fuite d'eau réseau par an, une moyenne d'âge des canalisations de 43 ans pour un taux de renouvellement annuel du réseau de seulement 0,6 %.

Il est donc urgent d'agir !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Les cinquante-trois mesures du plan Eau prévoient déjà tout cela et vont même au-delà de ce que vous demandez en termes de gouvernance ou de mesures pédagogiques à destination des enfants.

Par conséquent, la commission demande le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, *ministre*. Je ne saurais mieux dire que Mme la rapporteure spéciale. Le plan Eau va plus loin que ce que vous proposez, aussi bien du point de vue du périmètre que de celui des moyens.

Mme la présidente. Madame Carrère, l'amendement n° II-855 rectifié est-il maintenu ?

Mme Maryse Carrère. Non, je le retire, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° II-855 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-785 rectifié *bis*, présenté par MM. Patient, Buis et Buval, Mmes Cazebonne, Duranton et Havet, M. Omar Oili, Mme Schillinger et MM. Fouassin et Mohamed Soilihi, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	300 000		300 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		300 000		300 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	300 000	300 000	300 000	300 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nadège Havet.

Mme Nadège Havet. Cet amendement de mon collègue Georges Patient vise à compenser à l'Office de l'eau de Guyane (OEG) la perte de recettes liée à la suppression de la redevance pour obstacle sur les cours d'eau, qui représentait 8 % de son budget.

L'Office dispose d'un budget d'environ 3,5 millions d'euros pour gérer les 112 000 kilomètres de cours d'eau qui traversent la Guyane !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur spécial*. De façon générale, la suppression de la redevance que vous évoquez a eu un effet très limité sur les agences de l'eau.

En revanche, je ne saurais vous répondre sur le cas spécifique de l'Office de l'eau de Guyane ; je demande donc l'avis du Gouvernement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, *ministre*. Madame la sénatrice, votre amendement est satisfait, puisque 15 millions d'euros complémentaires sont prévus pour les outre-mer sur les 475 millions d'euros dont j'ai parlé précédemment.

À cette somme, il faut ajouter 35 millions d'euros pour l'année suivante. Les efforts se concentreront sur la situation à Mayotte. Il s'agit en priorité d'autorisations d'engagement puis de crédits de paiement spécifiques.

Le Gouvernement prévoit donc des crédits bien plus élevés que les 300 000 euros demandés pour le territoire de Guyane pour l'année prochaine.

Mme la présidente. Madame Havet, l'amendement n° II-785 rectifié *bis* est-il maintenu ?

Mme Nadège Havet. Non, je le retire, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° II-785 rectifié *bis* est retiré.

Je suis saisie de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-837 rectifié, présenté par MM. Gold, Bilhac et Cabanel, Mmes M. Carrère et N. Delattre, MM. Grosvalet et Guérini, Mme Guillotin et MM. Laouedj et Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	180 000 000		180 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		180 000 000		180 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Éric Gold.

M. Éric Gold. Le présent amendement vise à porter le budget du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, à 400 millions d'euros au lieu des 220 millions d'euros prévus dans le projet de loi de finances pour 2024.

Si les crédits du fonds Barnier ont été revalorisés à l'Assemblée nationale pour atteindre 220 millions d'euros, ce montant reste insuffisant pour couvrir ses besoins en 2024, notamment en raison des dégâts provoqués par les récentes tempêtes et estimés à 1,3 milliard d'euros.

Alors que les catastrophes naturelles sont toujours plus fréquentes et intenses, le fonds Barnier est aujourd'hui un levier indispensable pour l'adaptation des territoires au changement climatique.

La question de la pérennité du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles doit se poser. En effet, le changement climatique accroît la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles, qui conduiront à terme à remettre en cause l'équilibre du régime.

Cet amendement tend donc à abonder le fonds de 180 millions d'euros supplémentaires.

Mme la présidente. L'amendement n° II-793, présenté par Mme Varaillas, MM. Corbisez, Barros et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		100 000 000		100 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	100 000 000		100 000 000	

Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez.

M. Jean-Pierre Corbisez. Le coût des dégâts provoqués par les inondations dans le Pas-de-Calais, mon département, où vous vous êtes déjà rendu deux fois, monsieur le ministre, est estimé à 550 millions d'euros.

Aujourd'hui, nous avons eu le plaisir de recevoir le président Larcher, qui est venu se rendre compte de l'ampleur du sinistre.

Nous comptons bien évidemment sur l'intervention des assurances, mais il y aura un reste à charge pour les communes et pour les particuliers. L'État doit être aux côtés de toutes les victimes de cette conséquence du dérèglement climatique.

La France compte 5 800 kilomètres de côtes ; la montée des eaux ainsi que les inondations impliquent que nous soyons préparés.

Dans d'autres départements, c'est la sécheresse qui fait des ravages, et les épisodes successifs de fortes chaleurs et de fortes pluies entraînent des glissements de terrain, des gonflements d'argile, qui ont des conséquences catastrophiques et coûteuses pour tout le monde.

C'est vrai, l'État a abondé le fonds. C'était nécessaire, mais le PLF 2024 n'est pas à la hauteur. C'est la raison pour laquelle notre amendement vise à ajouter 100 millions d'euros pour anticiper ces risques et ne pas avoir à discuter d'un projet de loi de finances rectificative le moment venu.

Mes chers collègues, je vous rappelle que le Président de la République, l'an dernier, avait presque fait son *mea culpa*, en regrettant de ne pas avoir prévu l'urgence climatique. Je pense qu'il en a aujourd'hui pris conscience.

Les prévisions météorologiques annoncent quinze nouveaux jours de pluie dans mon département.

Mme la présidente. L'amendement n° II-772, présenté par Mme Senée, MM. Fernique, Dantec, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	60 000 000		60 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie		60 000 000		60 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				

TOTAL	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Ghislaine Senée.

Mme Ghislaine Senée. Il s'agit en quelque sorte d'un amendement de repli, puisque nous proposons une augmentation de 60 millions d'euros.

Nous avons déjà parlé de la sécheresse et des inondations. Je soulignerai également les risques de cavité souterraine et de retrait-gonflement des argiles, qui touchent 54 % des logements individuels.

Les carrières souterraines soulèvent depuis longtemps un certain nombre de problèmes, que les effets du réchauffement climatique accentuent.

Il faut donc absolument ajouter des crédits au fonds Barnier.

Mme la présidente. L'amendement n° II-27, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	30 000 000		30 000 000	
Énergie, climat et après-mines		30 000 000		30 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme le rapporteur spécial pour présenter cet amendement et pour donner l'avis de la commission sur les autres amendements en discussion.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je demanderai le retrait de ces amendements au profit de celui de la commission.

Mes chers collègues, vous avez tous fait état des catastrophes climatiques qui ont récemment touché notre pays. Mais il faut bien avoir en tête que le fonds Barnier n'a pas vocation à indemniser les effets des catastrophes ; il sert à financer des mesures de mitigation, pour éviter que les mêmes conséquences ne se répètent dans le futur.

Si l'on prend l'exemple du risque inondation, le fonds financera des digues, des travaux pour contenir les cours d'eau. Il ne servira pas à indemniser les personnes.

De plus, le fonds Barnier n'a pas vocation à financer des mesures de prévention du retrait-gonflement des argiles. Je le regrette, puisqu'il s'agissait de l'une des préconisations de mon rapport d'information sur le financement du risque de retrait-gonflement des argiles et de ses conséquences sur le bâti, adopté par la commission des finances en février dernier.

En effet, la doctrine du fonds Barnier veut que 1 euro dépensé entraîne 2 euros d'économies.

L'emplacement des maisons ou la nature des sols peuvent provoquer des phénomènes de retrait-gonflement des argiles, mais rien n'est moins sûr ! D'ailleurs, la prévisibilité est plus difficile que pour les inondations et les avalanches, pour lesquelles on dispose de cartographies plus détaillées.

La commission demande d'abonder le fonds de 30 millions d'euros, qui compléteront les 20 millions d'euros votés à l'Assemblée nationale. Cette solution peut vous sembler en

retrait par rapport à vos propositions, mais cette somme serait alors équivalente à celle qui avait été débloquée au lendemain de la tempête Alex, lorsque nous avons abondé le fonds à hauteur de 50 millions d'euros en loi de finances rectificative.

Depuis que le fonds Barnier, alors sur un compte d'affectation spéciale, a été intégré au budget du programme 181, « Prévention des risques », ses ressources sont plus élevées.

Il faut utiliser les crédits du fonds. Il faut surtout que lui soit versé l'ensemble du produit des prélèvements sur la prime « catastrophes naturelles » des contrats d'assurance. Or un écart persiste entre les montants du fonds et les montants collectés par les assureurs.

Selon moi, il faut aussi étendre les opérations de prévention financées, à l'instar des mesures contre le retrait-gonflement des argiles.

Au regard de la doctrine actuelle, il ne me semble pas nécessaire d'opter pour les niveaux de montant que vous avez avancés, mes chers collègues. Je demande donc le retrait de ces amendements au profit de l'amendement n° II-27 de la commission.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. S'agissant d'un fonds de prévention, ni la tempête Ciaran ni les inondations ne peuvent, hélas ! justifier une augmentation des moyens du fonds Barnier.

Pour autant, le sujet que vous pointez en creux va très au-delà des sommes que vous proposez.

Mesdames, messieurs les sénateurs, ce sujet est celui de la refonte complète de notre régime d'indemnisation des catastrophes naturelles. Pour le dire très simplement, on ne peut, d'un côté, se préparer à vivre avec potentiellement 4 degrés de plus en France d'ici à la fin du siècle – vous avez déjà évoqué certaines conséquences : plus de 10 millions de personnes seront concernées par le retrait-gonflement des argiles, l'érosion du trait de côte sera aggravée, tout comme les risques d'éboulement ou d'inondation – et, de l'autre, penser que 60 millions, 80 millions ou même 130 millions d'euros seront suffisants.

Ce sujet est traité dans le cadre du plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc), dont nous allons de nouveau débattre au Parlement. Quel niveau fixer ? Quel type de cotisation choisir ? Faut-il affecter une partie du produit des prélèvements sur les primes « catastrophes naturelles » des contrats d'assurance ou une partie du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ? Souvent, ce sont les propriétaires qui sont concernés.

À ce stade, nous cherchons à chiffrer le coût prévisionnel, puisque les caisses indemnifiant les catastrophes naturelles sont vides, compte tenu de la multiplication de ce type d'événements.

Aussi, je demande le retrait des amendements visant à augmenter les crédits du fonds Barnier. Ils sont mal fondés, si j'ose dire, car le dispositif ne permet pas de telles indemnisations.

J'émet un avis défavorable sur l'amendement de Mme la rapporteure spéciale dans la mesure où nous venons d'augmenter le niveau des crédits. En outre, du strict point de vue de la prévention, la consommation des crédits, en 2024, n'ira pas au-delà des crédits complémentaires qui ont été votés à l'Assemblée nationale.

Je peux toutefois m'engager à repenser notre système assurantiel – je rencontre demain le ministre de l'économie à ce sujet –, en particulier le régime de catastrophe naturelle.

Mme la présidente. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. Je rejoins en grande partie les propos de Christophe Béchu sur la nécessaire remise à plat de ce régime, qui doit intervenir rapidement.

Je me réjouis de l'adoption, juste avant la suspension, d'un amendement tendant à donner aux collectivités territoriales les moyens de réaliser leur diagnostic de vulnérabilité. Il va falloir agir vite.

Les questions à traiter sont assez simples. Par exemple, une crue centennale deviendra-t-elle une crue décennale ? Combien de terrains seront déclarés inconstructibles à l'avenir ? Dans le sud du Finistère, à Treffiagat, un certain nombre de maisons, menacées par la disparition de la dune, devront être abandonnées dans les tout prochains mois.

Aussi, Christophe Béchu a raison de dire qu'il va falloir remettre à plat la totalité du système assurantiel. Je peux également prendre l'exemple du refus des assurances de financer la digue qui protège le sud de la Loire-Atlantique des inondations provoquées par le fleuve.

Monsieur le ministre, il n'est pas contradictoire de remettre à plat, lors du Pnacc 3, le régime assurantiel et d'augmenter rapidement les crédits du fonds Barnier. Les problèmes se posent d'ores et déjà dans un certain nombre de territoires, ce qui rend cette augmentation des fonds de prévention particulièrement nécessaire.

Bien évidemment, je n'oppose pas ces deux sujets, la remise à plat du système assurantiel – elle sera extrêmement douloureuse – devenant urgente.

Mme la présidente. La parole est à Mme Ghislaine Senée, pour explication de vote.

Mme Ghislaine Senée. J'ai évoqué le risque de retrait-gonflement des argiles pour souligner mon propos sur les cavités souterraines : vous vous en doutez, si ça bouge au-dessus, ça bouge aussi en dessous ! Ainsi, lorsque les marnes et les argiles bougent, le gypse s'effondre, ce qui engendre des fontis. Il faudra combler des millions de mètres cubes de vide, comme c'est le cas sous le massif de l'Hautail.

Cette situation s'intègre donc bien dans le cadre du fonds Barnier : il faut anticiper en comblant les fontis pour éviter que des maisons ne disparaissent. Ne nous méprenons pas sur ce sujet.

Je retire mon amendement, mais il faut totalement revoir le cadre du fonds Barnier.

Mme la présidente. L'amendement n° II-772 est retiré.

Monsieur Corbisez, l'amendement n° II-793 est-il maintenu ?

M. Jean-Pierre Corbisez. Monsieur le ministre, je comprends votre intervention : le fonds Barnier ne finance pas la réparation des dégâts liés aux inondations.

Toutefois, les subventions demandées par les communes pour restaurer des digues, afin de prévenir le risque inondation, entrent selon moi dans le périmètre dudit fonds. Pourquoi ne peut-on en augmenter les crédits ?

Je maintiens mon amendement, mais je voterai également celui de Mme la rapporteure spéciale.

Mme la présidente. Monsieur Gold, l'amendement n° II-837 rectifié est-il maintenu ?

M. Éric Gold. Oui, je le maintiens, madame la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-837 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-793.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-27.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-654, présenté par Mme Bonnefoy, MM. M. Weber et Gillé, Mme Blatrix Contat, M. Kanner, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de soutien pour lutter contre le phénomène de retrait-gonflement des argiles

II. – Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Fonds de soutien pour lutter contre le phénomène de retrait-gonflement des argiles	20 000 000		20 000 000	
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nicole Bonnefoy.

Mme Nicole Bonnefoy. Cet amendement, qui me tient particulièrement à cœur, vise à instituer un fonds de soutien pour lutter contre le phénomène de retrait-gonflement des argiles.

Il s'inscrit dans la continuité des travaux menés en 2019 par la mission d'information sur la gestion des risques climatiques et l'évolution de nos régimes d'indemnisation, dont j'ai été la rapporteure et que notre ancien collègue, Michel Vaspard, présidait.

Nos travaux se sont concrétisés dans le dépôt d'une proposition de loi visant à réformer le régime des catastrophes naturelles, adoptée le 15 janvier 2020. Monsieur le ministre, appuyez-vous sur les travaux du Sénat si vous

voulez réformer ce régime. Cela permettrait d'éviter les mauvais copier-coller de l'Assemblée nationale que nous avons subis au Sénat.

Après avoir tiré la sonnette d'alarme dans notre rapport sur les risques de retrait-gonflement des argiles, nous avons préconisé de nombreuses mesures. Si certaines d'entre elles sont entrées en vigueur, d'autres restent en suspens. Plusieurs de nos collègues m'ont fait part du désarroi des familles dont les maisons sont fissurées, dans de nombreux départements.

En 2023, près de 11 millions d'habitations seraient concernées, réparties sur plus de 60 % du sol métropolitain. En 2022, les compagnies d'assurances auraient versé près de 3,5 milliards d'euros pour des maisons abîmées par les sécheresses, preuve de l'ampleur du phénomène.

La création de ce fonds aurait notamment vocation à accompagner le lancement d'une grande campagne de sensibilisation des particuliers, à créer une cellule de crise dans chaque département pour soutenir les sinistrés et à investir plus fortement dans la recherche pour développer et massifier des techniques d'adaptation des maisons au retrait-gonflement des argiles, comme de nombreux rapports le préconisent.

Mes chers collègues, je vous invite à adopter cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je partage l'objet de votre amendement, à savoir financer, *via* le fonds Barnier, des mesures de prévention du risque de retrait-gonflement des argiles. Mais telle n'est pas la doctrine d'intervention du fonds.

Dès lors, nous aurions beau voter ces crédits, il ne se passerait rien !

M. Christophe Béchu, ministre. Exact !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Nous devons travailler sur ce sujet. D'ailleurs, nous attendons tous avec beaucoup d'attention les résultats d'une énième mission d'information sur cette question.

Je rejoins vos préoccupations : nous avons travaillé sur ce sujet au Sénat en 2019 ; la proposition de loi Baudu a suivi, qui a été votée dans cet hémicycle et a débouché sur la loi du 28 décembre 2021 relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles ; notre commission des finances a ensuite préparé un rapport d'information au début de l'année 2023 ; la Cour des comptes a émis un référé sur le sujet ; enfin, le rapport de l'inspection générale de l'administration (IGA), de l'inspection générale des finances (IGF) et de l'inspection générale de l'écologie et du développement durable (Igedd) a été publié récemment.

Or à peine la commission des finances rendait-elle son rapport critiquant l'ordonnance du 8 février, laquelle ne répondait pas aux attentes des sinistrés – je les avais également rencontrés –, que les ministres Le Maire et Béchu répliquaient en préparant une lettre de mission pour une nouvelle étude, dont le cadrage a été achevé en mai et dont les premières auditions ont commencé en septembre.

Vous comprendrez donc que le Sénat soit très attentif à cette question et que nous aimerions avoir connaissance des suites qui lui seront données !

En l'état, pour autant, je suis au regret de devoir vous indiquer que l'adoption de cet amendement serait inopérante.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Je partage l'avis de la commission.

Cet amendement sert au moins à lancer un appel et me donne l'occasion d'affirmer que la somme de ces travaux ne s'est pas perdue dans les limbes.

La mission Ledoux a été diligentée par le ministère de l'intérieur, auquel il revient en effet de reconnaître l'état de catastrophe naturelle, ce qui ajoute indéniablement de la complexité à l'ensemble.

Le sujet concerne donc le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le ministère de l'intérieur et des outre-mer et le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Ces trois administrations sont au travail en ce moment même sur le sujet.

Ajouter 20 millions d'euros, ainsi que tend à le faire cet amendement, n'apporterait rien : placés dans la mauvaise case, ces crédits ne permettraient aucun financement supplémentaire. Par ailleurs, les sommes en cause ne se comptent pas en millions d'euros.

Le sujet concerne d'abord le repérage. Les données de Météo-France conduisent à inclure certains territoires et à en exclure d'autres ; il est vrai que l'ordonnance du 8 février, laquelle a permis de tenir compte des sécheresses successives, n'a pas suffi à intégrer toutes les zones concernées en été.

Nous travaillons donc sur la totalité du dispositif : l'alerte, la prévention, l'indemnisation et le régime des catastrophes naturelles.

Mme la présidente. La parole est à Mme Nicole Bonnefoy, pour explication de vote.

Mme Nicole Bonnefoy. J'entends ces propos, mais les sinistrés en ont assez des rapports successifs ; maintenant, il faut des actes !

Tout le monde y travaille sans doute, nous nous y consacrons nous-mêmes depuis 2019, mais nous avons le sentiment que rien n'a avancé. Or les sinistrés, dans nos départements, viennent nous voir.

J'engage donc nos collègues à voter cet amendement d'appel pour montrer la force du Sénat et sa volonté d'engager des travaux qui débouchent enfin sur des solutions, c'est-à-dire sur des actes au bénéfice des sinistrés.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-654.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-778, présenté par MM. Fernique, Dantec, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				

Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	10 000 000		10 000 000	
Énergie, climat et après-mines		10 000 000		10 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Bientôt, les noms de substances polyfluoroalkylées et perfluoroalkylées (PFAS) nous sembleront familiers, hélas !

On en trouve dans les revêtements d'ustensiles de cuisine, des textiles, des cuirs traités, des matériaux électriques, des semi-conducteurs, des mousses anti-incendie et j'en passe.

Ainsi que les scientifiques l'ont désormais largement documenté, elles sont présentes tout au long de la chaîne alimentaire et trop souvent dans la ressource en eau.

La semaine dernière, le Centre international de recherche sur le cancer a annoncé avoir classé cancérigène pour les humains et cancérigène possible, respectivement les acides perfluorooctanoïques (PFOA) et les acides perfluorooctane-sulfoniques (PFOS), deux de ces substances les plus répandues.

Vous les avez reconnues : on les qualifie de « polluants éternels ». Elles sont toutes deux interdites en Europe, respectivement depuis 2019 et 2009.

Ce sujet va devenir un problème de santé publique colossal. Nous saluons sa prise en compte dans le budget tel qu'il nous a été transmis par l'Assemblée nationale : 10 millions d'euros lui ont été alloués.

Ce montant doit toutefois encore être renforcé au regard du très fort besoin de recherche sur cette pollution concernant les techniques de dépollution de l'eau et des milieux contaminés au PFOA, la compréhension des effets synergiques liés à l'exposition à ces différents polluants et la recherche de substituts. C'est pourquoi nous demandons un effort supplémentaire à l'État, qui a accordé 10 millions d'euros à l'Assemblée nationale sur cette question. Le Sénat en mérite autant !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Vous êtes un meilleur connaisseur de ce sujet que moi, mais il me semble qu'il convient, avant d'aller plus loin dans la prévention et dans l'indemnisation, de faire évoluer la législation sur ces questions.

Ne faudrait-il pas mener une réflexion plus large débouchant sur un texte plus global, au-delà des seuls enjeux financiers ?

J'aurais tendance à demander le retrait de cet amendement, sauf si le Gouvernement nous apporte des éléments d'explication.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Je suis défavorable à cet amendement pour une bonne raison : nous avons déjà mobilisé tous les toxicologues de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris). Même avec un budget plus important, je ne pourrais mobiliser plus de scientifiques capables de travailler sur ce sujet.

Le chiffrage de 10 millions d'euros ne vient pas de nulle part : il résulte des ressources dont nous disposons pour mener les investigations les plus complètes possible sur ces polluants éternels.

Nous partageons votre ambition, mais je ne peux pas vous proposer d'aller plus loin. Je demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

Mme la présidente. Monsieur Fernique, l'amendement n° II-778 est-il maintenu ?

M. Jacques Fernique. Non, je le retire, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° II-778 est retiré.

L'amendement n° II-810 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-651, présenté par Mme Bonnefoy, MM. M. Weber et Gillé, Mme Blatrix Contat, M. Kanner, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		5 500 000		5 500 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	5 500 000		5 500 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Audrey Bélim.

Mme Audrey Bélim. Cet amendement vise à créer 100 équivalents temps plein travaillé (ETPT) dédiés à l'inspection des sites classés.

Les sénateurs du groupe SER souhaitent rappeler les conclusions de la commission d'enquête sénatoriale sur l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, rendues le 2 juin 2020.

Son rapport déplorait les manquements graves nuisant à l'efficacité des mécanismes de prévention des accidents industriels et formulait en conséquence un ensemble de recommandations pour une meilleure prise en compte des risques industriels.

Parmi ses constats, il faut relever celui de l'inadéquation entre les moyens humains et les objectifs fixés pour une meilleure prévention des risques. Cette réalité semble d'autant plus marquante que, l'été dernier, un nouvel incendie s'est produit sur un site Seveso situé à Bergerac.

En réponse, le Gouvernement avait annoncé la création de nombreux postes pour l'inspection des sites classés, afin d'atteindre un objectif d'augmentation de 50 % du nombre d'inspections.

Or le bilan semble aujourd'hui très en deçà des attentes et des besoins, une cinquantaine d'inspecteurs seulement auraient été recrutés.

Je rappelle que, dans un rapport sénatorial d'étape relatif à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête sénatoriale chargée d'évaluer l'intervention des services de l'État dans la gestion des conséquences environnementales, sanitaires et économiques de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, Pascal Martin

estimait qu'il fallait viser une trajectoire d'augmentation des effectifs de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour atteindre 200 équivalents temps plein nets en plus d'ici à 2027.

Les auteurs de cet amendement entendent participer à la réalisation de cet objectif en proposant la création de 100 équivalents temps plein travaillés consacrés à l'inspection des sites classés dès 2024, pour un coût financier de 5,5 millions d'euros.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de cet amendement.

Les objectifs du programme 181 révèlent un effort significatif concernant la prévention des risques technologiques. Ainsi, à la fin de cette année, l'ensemble des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) qui devaient être signés le seront, soit un peu plus de 300 plans, qui seront enfin définitifs. Il est vrai que cela a pris beaucoup de temps.

En ce qui concerne les ICPE, vous déposez régulièrement cet amendement, mais les choses évoluent d'année en année : cinquante inspecteurs ont été recrutés en 2021 et en 2022, vingt-cinq auront été recrutés en 2023, et vingt-cinq recrutements supplémentaires interviendront en 2024.

En additionnant ces chiffres, on obtient les 100 ETPT que vous demandez. C'est pourquoi je demande le retrait de cet amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, *ministre*. La rapporteure spéciale a raison sur presque tout, sauf sur le chiffre : l'année prochaine, le ministère propose 100 ETPT. Cet amendement est donc satisfait par le budget même du ministère et j'en demande le retrait.

Mme la présidente. Madame Bélim, l'amendement n° II-651 est-il maintenu ?

Mme Audrey Bélim. Non, je le retire, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° II-651 est retiré.

L'amendement n° II-95 rectifié *bis*, présenté par MM. Parigi, Fernique, Dantec, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	1 000 000		1 000 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. La zone de navigation étroite entre la Corse et la Toscane est sensible et à haut risque, car des centaines de navires s'y croisent chaque jour.

La Corse a déjà connu des épisodes de pollution maritime grave et de nombreux incidents au large de ses côtes, notamment en 2021, après le dégazage illégal d'un navire causant le déversement d'hydrocarbures et de matières polluantes à quelques encablures de sa côte orientale.

On ne peut malheureusement pas exclure que d'autres accidents aux conséquences irréversibles se produisent, au regard du trafic intense dans le canal de Corse – plus de 12 000 navires chaque année.

Pour autant, la Corse reste à ce jour totalement dépourvue de moyens spécifiques de lutte contre la pollution.

Le présent amendement vise donc à lui donner des moyens de dépollution à la hauteur des risques existants. Les moyens actuels, situés au centre de stockage de Porticcio, sont trop éloignés du canal de Corse pour répondre à une éventuelle pollution maritime qui s'y produirait.

L'installation d'outils performants à Bastia, à proximité du parc marin du Cap Corse, apparaît comme une urgence absolue, elle fait l'objet de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, *rapporteure spéciale*. Au regard du total des crédits qui sont ouverts pour les centres interdépartementaux de stockage dans la France entière, soit 1,5 million d'euros, l'amendement que vous proposez tend à prévoir des crédits très importants : 1 million d'euros.

Il s'agirait de créer un nouveau centre de stockage, car vous nous indiquez que celui de Porticcio est trop éloigné du canal de Corse.

Je souhaite demander au Gouvernement s'il entend enrichir le dispositif de dépollution maritime en Corse sur de telles bases.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Hervé Berville, *secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la mer*. Je demande le retrait de cet amendement.

Le sujet que vous abordez est important pour la Corse et nous le prenons au sérieux. Il y va de notre capacité à lutter contre la pollution maritime environnementale.

Le dispositif français de lutte contre la pollution en mer est divisé entre Polmar-terre, qui relève de mes services et des crédits des affaires maritimes, et Polmar-mer, qui fonctionne sur les crédits et les moyens de la marine nationale.

En ce qui concerne la Corse, depuis deux ans, nous avons renforcé les moyens disponibles sur trois fronts : un remorqueur de haute mer, l'Abeille Méditerranée, permet de lutter dans toute la zone contre la pollution maritime ; les moyens de Polmar-terre ont été restructurés ; la marine nationale a, quant à elle, également déployé des moyens supplémentaires.

Cette année, mon administration dispose de 1,3 million d'euros en plus – destinés, notamment, au centre d'Ajaccio – pour faire face à la recrudescence de la pollution et à l'augmentation du trafic en mer.

Vous le constatez : votre amendement est satisfait, car nous renforçons la lutte contre la pollution maritime en Corse ; j'en demande donc le retrait.

Mme la présidente. La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Les auteurs de l'amendement soutiennent toutefois que le centre de Porticcio est trop éloigné du canal de Corse. Qu'en est-il ? Convient-il d'étudier un renforcement du dispositif ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. Hervé Berville, secrétaire d'État. Nous avons lancé un travail de restructuration de Polmar-terre et de Polmar-mer depuis un an et demi. Les moyens supplémentaires déployés à Ajaccio nous permettent d'intervenir très rapidement sur toute la zone. Il me semble que cela répond aux préoccupations des auteurs de cet amendement.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-95 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-653, présenté par Mme Bonnefoy, MM. M. Weber et Gillé, Mme Blatrix Contat, M. Kanner, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	1 000 000		1 000 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nicole Bonnefoy.

Mme Nicole Bonnefoy. Cet amendement vise à créer vingt postes au sein de l'Ineris, dont les missions sont essentielles au regard de la multiplication des aléas climatiques et des risques industriels.

Cet établissement public industriel et commercial (Épic) développe en effet une expertise sur tous les risques naturels et technologiques, en faisant de la recherche et en exerçant sa mission d'appui aux politiques publiques *via* des prestations d'accompagnement.

Le budget pour 2024 prévoit la création de deux ETP supplémentaires, ce qui semble bien peu au regard de la diminution drastique de ses effectifs subie par cet opérateur depuis 2017. Entre 2017 et 2024, l'Ineris aura perdu quarante-quatre postes, passant de 533 à 489 ETP.

Le présent amendement vise donc à créer vingt postes supplémentaires dès 2024, afin d'engager le redressement des effectifs de l'Institut. En se basant sur un montant estimé de 50 000 euros par ETP, cet effort coûterait 1 million d'euros.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Les ressources budgétaires de l'opérateur augmentent de 2 millions d'euros cette année et celui-ci n'a pas fait état de demande particulière en matière de recrutement.

Je demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-653.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-635, présenté par M. P. Martin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>	200 000		200 000	
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		200 000		200 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	200 000	200 000	200 000	200 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Dans un contexte de relance du nucléaire sans précédent, il paraît essentiel de permettre à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) de disposer de moyens appropriés.

Celle-ci fait en effet face à une charge de travail croissante : finalisation de la construction de l'EPR de Flamanville, instruction du dossier d'autorisation de l'EPR2 à Penly, instruction des projets de développement des petits réacteurs modulaires (SMR), étude sur l'hypothèse de la poursuite de fonctionnement des réacteurs au-delà de cinquante ans, voire de soixante ans, instruction du dossier d'autorisation du site du centre industriel de stockage géologique (Cigéo), etc.

L'ASN a légitimement demandé la création de douze ETP en 2024. Or, dans le cadre de l'arbitrage rendu préalablement au dépôt du PLF pour 2024, elle en a obtenu dix.

Cet amendement modeste – 200 000 euros – vise à lui permettre de recruter deux agents supplémentaires ; il a reçu un avis favorable unanime de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas d'avis sur cette question, notamment parce que la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a la capacité de mener des travaux beaucoup plus poussés sur la question du nucléaire.

Pour autant, je profite de cette occasion pour évoquer la fusion à venir entre l'ASN et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et pour interroger la ministre sur le périmètre de la future Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR).

Cette évolution conduira-t-elle, ainsi que le souhaite l'ASN, à inscrire les actions la concernant sur un programme budgétaire unique? Actuellement, les fonds alloués au nucléaire sont éclatés entre la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et la mission « Recherche et enseignement supérieur », pour une partie significative d'entre eux. Comment cet aspect évoluera-t-il dans le cadre de la fusion?

En outre, nous avons compris que le futur objet avait vocation à reprendre à la fois les missions de l'ASN et celles de l'IRSN. Dans ce cadre, l'emploi sera-t-il préservé?

Madame la ministre, pouvez-vous nous éclairer quant à la demande de moyens humains complémentaires formulée par le rapporteur pour avis?

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Cette réforme s'inscrit dans la continuité des travaux menés par le sénateur Piednoir et le député Fugit, au sein de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst) dont les conclusions ont été adoptées en juillet dernier.

L'objectif est de rassembler sous une même bannière l'ensemble des compétences publiques qui concourent à la radioprotection et à la sûreté nucléaire civile de notre pays.

Ainsi, les missions, les statuts et les contrats de travail des salariés de droit privé, des agents de droit public ou des fonctionnaires concernés seront conservés. Il n'y aura donc pas d'ajustement de ce point de vue.

Je tiens à souligner que, sur l'ensemble des effectifs concernés, un peu plus de quatre-vingt-dix emplois ne sont pas pourvus. L'enjeu n'est donc pas tant d'augmenter le cadre d'emploi, même si dix ETP supplémentaires sont prévus à l'ASN et quelques autres à l'IRSN, que de renforcer l'attractivité des rémunérations et des carrières afin d'attirer de nouveaux talents, alors que nous relançons le nucléaire et que de nombreux acteurs de la filière recrutent.

Il existe aujourd'hui des décalages entre les rémunérations actuelles et celles auxquelles peuvent prétendre les personnels concernés au regard de leurs compétences, de leur parcours professionnel et de leur formation. Nous entendons corriger ce point dans le projet de loi à venir.

Par ailleurs, la diversité des métiers offerts est un atout dans une entité de plus de 2 000 personnes, avec un continuum allant de la recherche à l'expertise et de l'inspection au contrôle. Les possibilités de carrière seront ainsi élargies, d'autant plus que l'ASN dispose d'un réseau territorial que n'a pas l'IRSN.

Sans entrer dans les autres objectifs de la réforme, je tiens à souligner que celle-ci vise une plus grande efficacité par rapport au mode de fonctionnement actuel entre l'IRSN et l'ASN, régi par une convention renégociée tous les cinq ans et déclinée en neuf documents-cadres de travail par thématiques. Ainsi, lorsqu'un événement survient, il faut renégocier le cadre conventionnel de manière à prioriser certains sujets aux dépens d'autres. Ce processus n'est pas adapté à la relance actuelle du nucléaire.

La découverte de la corrosion sous contrainte en janvier 2022 a ainsi imposé une démarche lourde; le passage à une seule entité permettra de s'adapter plus rapidement aux enjeux qui surviendront.

Comme je l'ai dit, les dix recrutements déjà prévus répondent à la commande; pour autant, nous vous entendons et un travail sera mené en 2024 pour définir les besoins complémentaires, appuyé également sur les travaux du sénateur Rapin. Les conclusions en seront tirées dans le cadre du PLF 2025, alors que nous disposerons d'une vision consolidée de la fusion des deux organismes, des missions de la nouvelle entité et des enjeux à prendre en compte – dérèglement climatique, SMR et réacteurs modulaires avancés (AMR), renforcement des équipes.

Monsieur le rapporteur pour avis, les moyens du nucléaire sont en cours de renforcement et les rémunérations proposées sont révisées pour être adaptées à la réalité du marché des compétences en la matière. Je demande donc le retrait de cet amendement; à défaut, j'y serai défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-635.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-861 rectifié *bis*, présenté par M. Canévet, Mmes N. Goulet et Havet, MM. Menonville, Delcros et Levi, Mmes Gacquerre et Jacquemet, M. Duffourg, Mme Gatel, M. Folliot, Mme Saint-Pé, M. Longeot, Mme Billon et MM. Courtial, Dhersin et L. Hervé, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	15 000 000		11 000 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				

Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		15 000 000		11 000 000
TOTAL	15 000 000	15 000 000	11 000 000	11 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nadège Havet.

Mme Nadège Havet. Il est défendu.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Au regard des crédits qui ont été programmés pour favoriser les travaux de décarbonation de l'infrastructure portuaire et maritime, dans le programme 203, dans la mission « Plan de relance » ou dans la Stratégie nationale portuaire, est-il opportun de prévoir 11 millions d'euros supplémentaires à cette fin ?

La commission souhaite connaître l'avis du Gouvernement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Hervé Berville, secrétaire d'État. Vous pouvez remercier la sénatrice Annick Girardin qui, en tant que ministre, avait lancé le plan Destination France, qui permet des investissements pour la transition énergétique et écologique sur nos littoraux.

Voilà deux mois, à La Rochelle, nous avons annoncé les lauréats du nouvel appel à projets concernant le tourisme durable ; cet amendement nous permettra d'honorer ces engagements et de poursuivre la transition écologique de nos littoraux : avis favorable.

Mme la présidente. Levez-vous le gage, monsieur le secrétaire d'État ?

M. Hervé Berville, secrétaire d'État. Non, madame la présidente.

Mme la présidente. Quel est, dès lors, l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Favorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-861 rectifié *bis*.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-794, présenté par Mme Varailas, MM. Barros, Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		3 000 000		3 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	3 000 000		3 000 000	
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

(En euros)

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varaillas.

Mme Marie-Claude Varaillas. Cet amendement concerne le fonctionnement du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Celui-ci fait partie des outils dont s'est doté l'État dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques.

Il est particulièrement utile pour les collectivités territoriales et nous avons tout intérêt à veiller à son bon fonctionnement.

Après qu'il a subi durant cette dernière décennie de multiples baisses d'effectifs qui n'ont pas été rattrapées, dix emplois supplémentaires lui sont attribués dans ce projet de loi de finances. Nous nous en félicitons.

Pour autant, selon le Cerema lui-même, il en faudrait trois fois plus pour répondre aux enjeux qui s'ouvrent à nous : application des nouvelles normes, règles environnementales, zéro artificialisation nette et nombreux défis que doivent relever les collectivités.

Par cet amendement, nous souhaitons abonder les moyens du Cerema de 3 millions d'euros et limiter ainsi, autant que faire se peut, le recours des collectivités à des prestataires privés, dont nous avons appris à connaître les dérives.

Mme la présidente. L'amendement n° II-647 rectifié, présenté par M. M. Weber, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Blatrix Contat, M. Kanner, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	1 000 000		1 000 000	
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Monsieur le ministre, vous avez eu l'occasion de dire ce matin à plusieurs reprises que vous consacriez au Cerema des moyens supplémentaires, notamment en ETP. Nous le reconnaissons bien volontiers.

Néanmoins, la demande de nos collectivités en ingénierie est de plus en plus importante en matière d'environnement, de transport, d'adaptation au changement climatique et les moyens alloués au Cerema ne nous semblent pas suffisants.

Dans le même esprit que ma collègue Marie-Claude Varaillas, quoique de façon un peu plus modeste, nous proposons de soutenir cet organisme en lui attribuant les moyens nécessaires pour augmenter ses effectifs de vingt ETP.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Ces deux amendements visent respectivement à financer trente et vingt nouveaux ETP au sein du Cerema.

Tout d'abord, les effectifs du Cerema ont été stabilisés l'année dernière, après plusieurs années de baisse. Cette année, dix ETP supplémentaires sont même prévus, ce qui marque une inversion positive de la tendance, pour la première fois depuis la création de l'établissement voilà de huit ans. Ce n'est pas énorme, mais ce n'est pas rien.

J'ai eu l'occasion d'échanger à ce sujet avec le directeur général du Cerema, qui m'a indiqué privilégier un relèvement du plafond d'emplois, plutôt qu'une hausse de la subvention.

En effet, avec le principe de quasi-régie directe voté dans la loi 3DS, les collectivités sont appelées à adhérer et à s'impliquer dans la gouvernance du Cerema. L'idée est donc que celui-ci développe son chiffre d'affaires auprès d'elles.

C'est pourquoi j'ai déposé un amendement que nous examinerons avec les articles non rattachés, visant à relever son plafond d'emplois, sans corrélation avec la subvention. L'objectif du Cerema est bien d'embaucher plus pour accroître son chiffre d'affaires afin de répondre à la demande des collectivités, tout en anticipant d'éventuels trous d'air.

Le Cerema étant un bureau d'études, le taux de renouvellement de son personnel est assez important en ce qu'il accueille beaucoup de jeunes diplômés qui viennent se former avant de poursuivre leur carrière ailleurs. L'augmentation de son plafond d'emplois ne constitue pas un risque important : si son chiffre d'affaires venait à baisser, il pourrait aisément réduire son personnel.

Je suis ainsi au regret d'émettre un avis défavorable sur les amendements n^{os} II-794 et II-647 rectifié, et je vous invite à vous reporter sur l'amendement que je présenterai dans le cadre des articles non rattachés, afin d'augmenter le plafond d'emplois du Cerema, dans une mesure certes inférieure à vos propositions, mais avec régularité.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Rappelons tout de même que le Cerema franchit cette année la barre des 2 500 ETP. Compte tenu des arbitrages internes, des postes ajoutés au Cerema devraient être retirés à d'autres opérateurs de l'État.

C'est la raison pour laquelle j'émetts un avis défavorable sur cet amendement, en considérant que l'inversion de tendance que connaît cet établissement en accompagne d'autres. Compte tenu des autres moyens dont dispose le Cerema, il s'agit à mon sens d'un jugement de Salomon.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n^o II-794.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n^o II-647 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Mes chers collègues, il est vingt-deux heures trente, et cinquante-cinq amendements restent à examiner.

Le temps maximal pour l'examen de cette mission sera en principe atteint à vingt-trois heures, mais nous pouvons poursuivre nos travaux jusqu'à minuit trente, au plus tard.

Si nous n'avons pas achevé nos travaux à cette heure, la suite de la discussion sera reportée à vendredi soir.

Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n^o II-792, présenté par Mme Varaillas, MM. Corbisez, Barros et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		6 000 000		6 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	6 000 000		6 000 000	
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Claude Varailles.

Mme Marie-Claude Varailles. Quelque vingt-cinq suppressions de postes sont annoncées à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Par sa capacité d'analyse des territoires, cet opérateur public de référence aide à la mise en œuvre des projets d'aménagement et de développement durable. Si ses missions n'ont pas vocation à être rentables, ses conseils et son expertise sont essentiels.

En 2012, la fusion de l'IGN et de l'Inventaire forestier national (IFN) devait notamment permettre une gestion plus durable des forêts.

Par cet amendement, mes chers collègues, nous vous proposons de revenir sur les suppressions de poste annoncées afin de ne pas amputer les compétences essentielles de cet opérateur. Il convient pour cela d'abonder de 6 millions d'euros le programme 159, « Expertise, information géographique et météorologie ».

Mme la présidente. L'amendement n° II-775, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	1 641 000		1 641 000	
<i>dont titre 2</i>	1 641 000		1 641 000	
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 641 000		1 641 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 641 000	1 641 000	1 641 000	1 641 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Ronan Dantec.

M. Ronan Dantec. Vous avez insisté sur le fait qu'un garrot avait été posé sur l'hémorragie des postes de l'État, monsieur le ministre, et indiqué que nous avons entrepris la recon-

quête d'un certain nombre de domaines. Tel n'est pas le cas de l'IGN, qui, comme ma collègue Marie-Claude Varailles vient de l'indiquer, enregistre un déficit de vingt-cinq postes.

Nous comprenons d'autant moins cette suppression, monsieur le ministre, qu'en sus de son travail général cartographique et topographique, l'IGN mène un suivi de l'évolu-

tion des massifs forestiers au-delà du périmètre de notre pays, par exemple dans le bassin du Congo ou en Amazonie, ce qui suppose aujourd'hui le déploiement de moyens satellitaires. Grâce à l'IGN, la France est en pointe sur ces sujets, qui emportent des conséquences au titre des grands dispositifs en discussion actuellement – COP28, programme de réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (Redd+).

Il est à ce titre incompréhensible que l'IGN ne bénéficie pas du même traitement que les autres organismes de l'État. Par ces suppressions de poste, vous paraissez ignorer la petite feuille verte que l'on retrouve dans le logo de l'IGN, monsieur le ministre.

Mme la présidente. L'amendement n° II-646, présenté par M. M. Weber, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Blatrix Contat, M. Kanner, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie	1 250 000		1 250 000	
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 250 000		1 250 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. J'estime qu'il convient de remettre en question l'image quelque peu rétrograde que l'on peut avoir de l'IGN et de ses célèbres cartes, afin de reconnaître et de soutenir la capacité d'innovation et d'expérimentation de cet opérateur.

J'abonde donc dans le sens de mes collègues Marie-Claude Varailles et Ronan Dantec. Par cet amendement, je vous propose à mon tour d'allouer des moyens supplémentaires à cet opérateur de l'État.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Ces amendements visent tous trois à abonder la subvention pour charge de service public de l'IGN de montants différents.

J'avais pour ma part été amené à proposer, en première lecture du projet de loi de finances de fin de gestion que nous avons adopté il y a quelques jours, l'octroi d'une subvention à l'IGN.

Si son utilité a pu être discutée par le passé, la stratégie déployée par cet opérateur, qui souhaite devenir le garant de la souveraineté des données géolocalisées publiques et développer un certain nombre de savoir-faire de manière à remplir une mission d'ensemblier, de coordinateur, de garant et de certificateur, lui redonne du sens. J'estime que cette stratégie est la bonne, et qu'elle contribuera à faire de l'IGN un acteur essentiel de notre souveraineté.

J'avais donc proposé cette subvention afin de faire coïncider cette stratégie avec les besoins réels. Il faut en effet que l'aspect budgétaire suive. Or dans le rapport d'information que j'ai réalisé en 2022 au nom de la commission des finances, je faisais le constat que l'IGN, qui est prestataire de services pour un certain nombre d'autres ministères, faisait face à un risque de trou d'air budgétaire.

J'ai exposé mes préoccupations aux ministères de l'écologie et du budget, car cette année, nous y étions rendus. Le Sénat a finalement adopté, dans les conclusions de la commission mixte paritaire du projet de loi de finances de fin de gestion, l'octroi d'une subvention de 4 millions d'euros à l'IGN.

Vous proposez respectivement de lui allouer 6 millions d'euros, 1,6 million d'euros et 1,2 million d'euros, mes chers collègues. J'estime pour ma part qu'il convient, dans un premier temps, de tenir l'engagement que nous avons pris à l'issue de nos débats, et de lui allouer 4 millions d'euros dès cette année. Il était du reste plus simple de le faire dans le cadre du projet de loi de finances de fin de gestion.

Le conseil d'administration de l'IGN se réunit à la fin de la semaine, cette réunion ayant dans un premier temps été reportée en raison des doutes qui pesaient sur la solidité budgétaire du projet.

Dans son principe, l'affaire me paraît réglée par l'octroi de ces 4 millions d'euros. Je demande donc le retrait de ces amendements ; à défaut, j'y serai défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Pourquoi l'IGN bénéficie-t-il d'un traitement différent ? En réalité, l'IGN ne bénéficie pas d'un traitement différent, car il part de plus bas.

Un engagement pluriannuel d'objectifs et de moyens signé en janvier 2022 prévoyait des baisses de postes. Dans le cadre des arbitrages budgétaires que j'ai pris, je suis en partie revenu sur ces baisses de postes. L'IGN aurait dû perdre l'année prochaine, non pas vingt-cinq, mais trente-cinq postes. Nous avons donc adouci la perte d'effectifs pour 2024 et stabilisé ces derniers pour 2025.

Telle est la nouvelle trajectoire qui a été arrêtée, à l'issue de la remise en cause partielle, de mon fait, de l'engagement pluriannuel.

Cela n'est du reste en aucune manière un désaveu de l'IGN, dont j'ai eu l'occasion de rappeler le rôle fondamental dans le suivi des forêts, mais qui pourrait aussi nous apporter son expertise dans le cadre du déploiement d'un dispositif en trois lettres commençant par la lettre Z, que je m'abstiendrai de citer à cette heure tardive, pour dresser le constat des parcelles artificialisées. *(Sourires.)*

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-792.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-775.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-646.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1095, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	14 104 435		14 104 435	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	14 104 435		14 104 435	
SOLDE	14 104 435		14 104 435	

La parole est à M. le ministre délégué.

M. Clément Beaune, ministre délégué. Le présent amendement vise à majorer les crédits du programme 203, « Infrastructures et services de transports », à hauteur de 14,1 millions d'euros.

Il s'agit de modifier, à total inchangé, la répartition entre les parts de fonctionnement et d'investissement des contributions respectives de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afit France) et du

présent programme en matière routière, ce afin d'assurer un certain nombre de versements et de compensations aux départements.

Je présenterai également un amendement symétrique visant à rétablir ces versements en faveur d'Afit France.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. S'agissant d'un amendement de coordination, l'avis est favorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1095.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-784, présenté par M. P. Joly, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	100 000 000		100 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		100 000 000		100 000 000
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Patrice Joly.

M. Patrice Joly. Vous estimerez peut-être que cet amendement, qui concerne la voirie, relève de l'ancien monde, mes chers collègues.

Nous avons évoqué au cours des heures passées les transports ferroviaires, qu'il s'agisse du fret, du développement des trains de nuit ou, de manière générale, des transports en commun.

S'il convient bien sûr de développer ces modes de transport, la voiture individuelle et le deux-roues resteront pendant longtemps – et peut-être définitivement – le seul moyen de locomotion possible sur une grande partie de notre territoire. Il importe donc que les routes soient carrossables, ou du moins « circulables ».

Dans un rapport de 2022 intitulé *L'entretien des routes nationales et départementales*, la Cour des comptes s'alarmait de la situation. Elle considérait en effet que l'état des routes était facteur de risque et soulignait que leur entretien constituait souvent la variable d'ajustement des budgets, en particulier des collectivités les plus modestes, ou tout au moins des collectivités assumant des charges élevées et disposant de faibles marges de manœuvre.

Je ne vous donnerai qu'un seul exemple des différences qui peuvent exister entre certains territoires ruraux et les territoires urbains, mes chers collègues. Le département de la Nièvre compte 4 000 kilomètres de routes départementales, quand dans les Hauts-de-Seine, le linéaire n'est que de 332 mètres. Autrement dit, ces départements assument respectivement 22 mètres linéaires par Nivernais, contre 18 centimètres pour les habitants des Hauts-de-Seine.

Si un amendement du sénateur Husson relatif à la taxation des concessions autoroutières a en effet été adopté par notre assemblée, il me paraît nécessaire, compte tenu de l'incertitude relative aux modalités de répartition des recettes de la taxe que nous avons instaurée, de doter les départements d'une enveloppe financière leur permettant de faire face aux besoins qu'emporte l'entretien de leur voirie. Je vous propose d'en fixer le montant à 100 millions d'euros.

Dans le département de la Nièvre, que je connais bien pour en avoir présidé le conseil départemental, les dépenses liées à cet entretien sont de l'ordre de 20 millions d'euros par an. Ma proposition n'a donc rien d'excessif.

Cet amendement étant gagé, je vous prie de bien vouloir lever le gage, monsieur le ministre.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Je comprends vos préoccupations, mon cher collègue. C'est du reste la raison pour laquelle nous avons voté, lors de l'examen de la première partie de ce projet de loi de finances, l'octroi de 100 millions d'euros aux départements et aux communes pour l'entretien de leur voirie.

S'il peut donc paraître utile que vous interveniez pour guider le pouvoir réglementaire, lui seul sera compétent pour répartir ces crédits entre les collectivités. En d'autres termes, le débat est utile, mais l'amendement, lui, est déjà satisfait.

J'en demande donc le retrait ; à défaut, j'y serai défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Je partage les arguments de la rapporteure spéciale.

Je tiens toutefois à préciser un point. Le financement de l'entretien des routes départementales – nous débattons aussi ultérieurement des routes nationales – relève non pas d'une dotation budgétaire, mais d'une compensation. Quoi que l'on pense des soutiens ou des montants engagés, j'estime qu'il ne faut pas revenir sur le principe selon lequel un transfert de compétence emporte une compensation.

Nous pourrions rouvrir le débat, que nous avons du reste déjà eu, par exemple, lors de la discussion de la loi 3DS, à l'occasion d'un texte relatif à l'organisation des compétences.

En tout état de cause, les collectivités, notamment les départements, disposent d'un certain nombre de ressources fiscales affectées à l'exercice de cette compétence.

Il ne me paraît pas opportun de décider de l'octroi d'une dotation budgétaire *ad hoc* de l'État aux départements indépendamment des montants de compensation. De plus, tel n'est pas l'objectif du programme budgétaire que vous visez, monsieur le sénateur. Il s'agit, au fond, d'une question de gouvernance, et même de principe.

Je ne nie pas les difficultés rencontrées par les départements pour financer leur réseau routier, c'est d'ailleurs pourquoi j'ai répondu favorablement à la demande de M. François Sauvadet, président de Départements de France, qui souhaite que des assises de la mobilité et de la route soient organisées afin de réfléchir à des modes de financement soutenables dans la durée.

Je demande le retrait de cet amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

Mme la présidente. Monsieur Joly, l'amendement n° II-784 est-il maintenu ?

M. Patrice Joly. Oui, je le maintiens, madame la présidente, car il s'agit de soutenir une forme de mobilité comme les autres.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-784.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-694 rectifié, présenté par MM. Gillé et de Nicolay, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	30 000 000		30 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		30 000 000		30 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le président de la commission.

M. Jean-François Longeot, *président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Cet amendement, qui a été adopté à l'unanimité par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, a pour objet d'allouer 30 millions d'euros supplémentaires à l'entretien et à la réparation des ouvrages d'art de l'État situés sur le réseau routier national non concédé.

Le rapport *Sécurité des ponts : éviter un drame*, rédigé au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable en 2019, a permis une véritable prise de conscience sur l'état inquiétant de nos ouvrages d'art, que ces derniers relèvent des collectivités territoriales ou de l'État. Au regard des informations qui nous ont été communiquées par le ministère chargé des transports, il importe d'enrayer cette spirale de dégradation des ouvrages d'art de l'État et de rattraper le retard pris ces dernières années.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, *rapporteuse spéciale*. Vous proposez, mon cher collègue, de porter les crédits consacrés aux ouvrages d'art du réseau non concédé de 120 millions d'euros à 150 millions d'euros.

D'après nos informations – M. le ministre pourra toutefois nous le confirmer –, des crédits de ce montant sont déjà bien prévus, et ce jusqu'en 2027.

Je sollicite donc l'avis du Gouvernement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, *ministre délégué*. Je confirme en effet, comme je l'ai indiqué précédemment, que nous augmentons, via l'Afit France, les crédits consacrés au réseau routier national non concédé et à son entretien, la hausse du budget de l'Afit France pour 2024 s'élevant à ce titre à plus de 100 millions d'euros. Nous sommes donc passés d'une dotation de 700 millions d'euros en 2017 à un budget d'entretien et de maintenance porté à 1 milliard d'euros.

Les crédits nécessaires à cet indispensable rattrapage sont donc désormais disponibles, monsieur le sénateur : avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est donc l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, *rapporteuse spéciale*. Même avis.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-694 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-695 rectifié, présenté par M. Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	20 000 000		20 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		20 000 000		20 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. le président de la commission.

M. Jean-François Longeot, *président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Cet amendement, lui aussi adopté à l'unanimité par la commis-

sion de l'aménagement du territoire et du développement durable, vise à allouer 20 millions d'euros supplémentaires à l'entretien des routes du réseau routier national non concédé.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Sur cet amendement, je m'en remets à la sagesse du Sénat.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-695 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-78 rectifié, présenté par M. S. Demilly, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	58 000 000		58 000 000	
/Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		58 000 000		58 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	58 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le président de la commission.

M. Jean-François Longeot, président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Par cet amendement, il est proposé que les pertes de recettes de taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) enregistrées pendant la période du covid-19 soient compensées par l'État à hauteur de 58 millions d'euros.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Selon nos informations, l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa) comme la direction générale de l'aviation civile (DGAC) estiment que les difficultés du dispositif de cofinancement des opérations d'insonorisation des riverains des grands aéroports proviennent moins d'un manque de ressources que du taux de reste à charge trop important, qui décourage les personnes éligibles de demander à en bénéficier.

Le Gouvernement s'est engagé à procéder aux ajustements nécessaires pour réduire l'ampleur de ce reste à charge et faire en sorte que le dispositif soit plus efficace. J'invite toutefois le ministre à le confirmer devant le Sénat.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. La période du covid-19 a effectivement été difficile, dans la mesure où elle a entraîné des pertes de recettes significatives. L'heure étant à la reprise, ces recettes augmentent de nouveau fortement, si bien que le financement du dispositif n'est plus menacé.

Comme Mme la rapporteure spéciale l'a indiqué, la priorité est désormais d'augmenter les plafonds de prise en charge de manière à réduire le reste à charge pour les particuliers qui effectuent des travaux.

Compte tenu de la situation particulière de l'aéroport de Nantes, j'ai d'ores et déjà pris des dispositions réglementaires, comme je m'y étais engagé sur place, afin d'augmenter ces plafonds de 25 % pour les riverains de cet aéroport, ce qui réduira d'autant les restes à charge. Nous en ferons autant pour l'ensemble des aéroports concernés.

En tout état de cause, les modalités de financement actuelles suffiront à faire face à ces dépenses de prise en charge des travaux, raison pour laquelle l'avis est défavorable.

M. Jean-François Longeot, président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Je retire cet amendement, madame la présidente !

Mme la présidente. L'amendement n° II-78 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-798, présenté par Mme Jacques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	5 000 000		5 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires		5 000 000		5 000 000
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Micheline Jacques.

Mme Micheline Jacques. Dans certains territoires ultramarins, la continuité territoriale relève d'une double, voire d'une triple continuité que cet amendement propose de mieux prendre en compte.

De fait, il s'agit de l'une des préconisations du rapport intitulé *La continuité territoriale outre-mer*, dans lequel la délégation aux outre-mer pointe la problématique de la discontinuité dès le domicile du fait de cette continuité interne plurielle.

Concrètement, en Guyane, dont je rappelle que la superficie est équivalente à celle du Portugal, le réseau routier n'est pas suffisamment développé pour assurer la liaison entre tous les points du territoire.

À cela s'ajoutent les discontinuités liées à la géographie et à la biodiversité guyanaises. Selon le niveau du fleuve, le reste à charge des parents sur le prix des billets de retour des enfants scolarisés à l'extérieur des villages est de 700 euros à 1 400 euros en dehors des périodes où le transport est organisé par la collectivité.

En Polynésie française, qui s'étend sur une superficie équivalente à celle de l'Europe, l'archipel des îles Marquises est distant de 1 400 kilomètres et le prix du billet est de 600 euros.

Ces deux collectivités ont mis en place des délégations de service public (DSP) pour assurer les liaisons internes.

En Guyane, le coût de ces délégations s'élève à 10 millions d'euros par an, dont 1,5 million d'euros sont pris en charge par l'État par l'intermédiaire de la direction générale de l'aviation civile.

En Polynésie française, quarante-huit aéroports et trente-quatre lignes assurent la desserte intérieure, par le biais d'une délégation de service public également, dont le coût est pris en charge par un fonds qui dispose d'environ 10 millions d'euros, alimenté par une contribution sur les billets d'avion.

La Polynésie est certes une collectivité d'outre-mer, mais la continuité territoriale est inscrite dans un projet républicain de mobilité et c'est à ce titre qu'il convient d'examiner le présent amendement.

Je vous propose donc d'abonder de 5 millions d'euros l'action n° 52, « Transport aérien », et de renforcer ainsi le soutien apporté par l'État à la continuité interne.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Je sollicite l'avis du Gouvernement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Vous abordez le sujet important de la desserte élémentaire et de la continuité territoriale, madame la sénatrice. J'estime toutefois nécessaire de distinguer le cas de la Guyane de celui de la Polynésie, car les situations diffèrent.

En Polynésie, si l'État peut apporter d'autres formes de soutien, il ne peut, pour des raisons légales, participer au financement d'une DSP. S'il ne le fait pas, c'est non pas

en raison de l'insuffisance des moyens budgétaires qu'il souhaite y consacrer, mais en raison de la répartition des compétences : la compétence que vous visez relève en effet du territoire.

La situation de la Guyane est tout à fait différente, puisque l'État participe, *via* le budget de mon ministère, à un financement minoritaire de la délégation de service public aérienne.

Comme vous le savez, madame la sénatrice, à la suite de la faillite de l'entreprise Care, cet été, nous avons organisé une DSP d'urgence.

Une nouvelle DSP pérenne étant désormais engagée, nous devons à présent anticiper le renouvellement de cette délégation de service public. Comme je l'ai indiqué au président de l'Assemblée de Guyane, M. Gabriel Serville, ainsi qu'à d'autres élus, l'État sera cofinancier de la nouvelle DSP à titre minoritaire, comme c'est le cas actuellement. Nous ne laisserons évidemment pas tomber la collectivité territoriale de Guyane.

En tout état de cause, le ministère dispose des crédits nécessaires à cette participation. Il conviendra peut-être d'apporter un coup de pouce supplémentaire dans quelques mois en fonction du résultat de l'appel d'offres, mais il me paraît prématuré de prévoir des crédits à ce stade.

Pour ces raisons, le Gouvernement est défavorable à cet amendement.

Mme la présidente. Quel est donc l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Même avis, madame la présidente.

Mme la présidente. La parole est à Mme Micheline Jacques, pour explication de vote.

Mme Micheline Jacques. Au regard des éléments apportés par le ministre, je retire l'amendement, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° II-798 est retiré.

L'amendement n° II-690, présenté par MM. Tabarot et Gillé, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	1 000 000		1 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. À l'instar du monde des mobilités, l'Autorité de régulation des transports (ART) étouffe. Année après année, le Sénat le répète et demande des moyens supplémentaires.

L'autorité croule sous les missions, au point que lors de l'examen de la proposition de loi relative à l'ouverture à la concurrence du réseau de bus francilien de la RATP, l'Assemblée nationale est allée jusqu'à supprimer la possibilité de saisine de l'ART.

Dans son avis du 29 novembre 2023, l'Autorité de la concurrence appelle elle aussi clairement à doter le régulateur sectoriel de nouveaux moyens.

Cet amendement de la – célèbre – commission de l'aménagement du territoire et du développement durable vise à augmenter de 1 million d'euros la subvention pour charges de service public de l'ART.

Les ressources financières par équivalent temps plein ont fortement diminué, si bien que l'ART a dû prélever année après année sur son fonds de roulement, qui se trouve de ce fait asséché.

Cet amendement vise donc à permettre au régulateur d'exercer l'ensemble de ses missions et à lui donner des marges de manœuvre en cas de contentieux, et surtout, de l'indépendance.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Le présent projet de loi de finances relève déjà de 1 million d'euros les crédits de l'ART.

Je doute par ailleurs, dans l'hypothèse où elle perdrait un contentieux, que l'ART soit tenue de financer une éventuelle indemnisation avec son fonds de roulement. À ma connaissance, tel ne serait pas le cas.

Je demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Je suis toujours quelque peu peiné d'émettre un avis défavorable sur un amendement du sénateur Philippe Tabarot, compte tenu de son engagement pour les transports, en particulier pour l'ART. (*Sourires.*) Vous aurez du reste prochainement l'occasion, monsieur le sénateur – enfin ! me direz-vous – d'élire le président de cette autorité.

En tout état de cause, nous avons rehaussé les moyens budgétaires de l'ART de 2,6 millions d'euros dans la loi de finances pour 2022, et comme Mme la rapporteure spéciale vient de l'indiquer, nous les rehaussons encore de 1 million d'euros dans le PLF qui vous est proposé pour 2024.

Si les missions de l'Agence sont nombreuses et méritent d'être soutenues, j'estime qu'une telle dotation lui permettra d'y faire face.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour explication de vote.

M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la rapporteure spéciale, mais à cette heure avancée, je ne souhaite pas polémiquer.

Au bénéfice de l'explication de M. le ministre, dans l'attente de l'élection du nouveau président de l'ART – qui interviendra très probablement dans les jours ou dans les semaines à venir – et à la surprise générale, je retire mon amendement, madame la présidente. (*Sourires.*)

Mme la présidente. L'amendement n° II-690 est retiré.

L'amendement n° II-562 rectifié *bis*, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet, MM. Bonneau et Bonnecarrère, Mmes Havet et Tetuanui, M. Menonville, Mmes Vermeillet et O. Richard, MM. Bleunven, Cambier, Kern, Cigolotti, S. Demilly, L. Hervé et Delcros et Mmes Doineau, Jacquemet et Saint-Pé, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		10 000 000		10 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	10 000 000		10 000 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Denise Saint-Pé.

Mme Denise Saint-Pé. Mis en place en 2022 et reconduit en 2023, le fonds d'intervention maritime, le FIM, a notamment vocation à soutenir financièrement le développement d'activités maritimes durables telles que le transport vert.

Cet amendement de Michel Canévet vise à lui allouer 10 millions d'euros de crédits supplémentaires afin de développer la recherche sur la décarbonation des navires.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Le FIM a vocation à financer, non pas des dépenses récurrentes, mais des études et des investissements ponctuels, ma chère collègue.

Je demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Hervé Berville, secrétaire d'État. La décarbonation du transport maritime est indispensable pour atteindre nos objectifs climatiques, mais aussi pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles et, partant, accroître notre compétitivité.

D'autres outils que le FIM me paraissent toutefois plus adaptés pour répondre à ces enjeux.

Pour vous donner un ordre d'idée, madame la sénatrice, la décarbonation du transport maritime nécessitera des investissements d'environ 7 milliards d'euros, quand le FIM ne dispose que de 10 millions d'euros.

Le Président de la République a annoncé la semaine dernière, lors des assises de l'économie de la mer, que l'accélération de la décarbonation du maritime passera par deux leviers.

Premièrement, 800 millions d'euros seront mobilisés dans le cadre de France 2030 pour accompagner les projets, notamment la décarbonation des navires de pêche, de transport maritime et de croisière.

Deuxièmement, un fonds d'investissement public-privé d'un montant de 1,5 milliard d'euros financera des études sur les carburants alternatifs et sur la modernisation des ports, celle-ci constituant un élément essentiel de la décarbonation.

Dans ce contexte, nous réservons le FIM, qui fonctionne par ailleurs très bien et dont les crédits augmentent de 1 million d'euros cette année, au financement de projets locaux de plus petite ampleur partout dans vos territoires, mesdames, messieurs les sénateurs.

Je demande donc le retrait de cet amendement, qui au fond, est satisfait. À défaut, j'y serai défavorable.

Mme Denise Saint-Pé. Je retire l'amendement, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° II-562 rectifié *bis* est retiré.

L'amendement n° II-1089, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	8 000 000		8 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	8 000 000		8 000 000	
SOLDE	8 000 000		8 000 000	

La parole est à M. le ministre délégué.

M. Clément Beaune, *ministre délégué*. Cet amendement vise à rétablir des crédits supprimés sur le programme 203, « Infrastructures et services de transports », qui porte l'essentiel des dépenses en matière de mobilité et de transport.

Si celui-ci a été ponctionné par l'Assemblée nationale pour de nobles raisons relatives au soutien de l'activité de mareyage – M. le secrétaire d'État chargé de la mer y reviendra –, il importe de rétablir ces crédits afin de ne pas priver ce programme de ces moyens indispensables.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. Hervé Berville, *secrétaire d'État*. Les députés du Finistère ont en effet présenté un amendement visant à soutenir le mareyage.

Le Brexit a emporté une diminution du nombre de pêcheurs et donc une baisse drastique du niveau d'activité des entreprises de mareyage, qui transforment de poisson. Dans le Finistère, cette filière compte de nombreuses TPE et PME qui participent de la souveraineté alimentaire de notre pays.

Nous avons donc mis en place un plan de soutien d'un montant de 8 millions d'euros. En tout état de cause, le financement de ce plan sera assuré d'une autre manière.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, *rapporteuse spéciale*. Avis favorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1089.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-539 rectifié *quater*, présenté par MM. Cadec, Panunzi, Burgoa, Dhersin et Karoutchi, Mmes Muller-Bronn, Garnier, Berthet et M. Mercier, MM. Chatillon et Saury, Mme Canayer, MM. Paul, Canévet, Klinger, Levi et E. Blanc, Mme Gacquerre, M. Tabarot, Mmes Gatel, Malet et Billon, M. Courtial, Mme Perrot, MM. Meignen, Brisson, Bruyen et Somon et Mme Joseph, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	3 000 000		3 000 000	
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		3 000 000		3 000 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Philippe Tabarot.

M. Philippe Tabarot. Il est défendu.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, *rapporteuse spéciale*. J'estime que cet amendement est satisfait par les annonces récentes du Président de la République, mais je souhaite que le ministre nous le confirme.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Hervé Berville, *secrétaire d'État*. Cet amendement est déjà satisfait.

Le Président de la République a annoncé voilà une semaine que le Gouvernement prolongerait l'aide sur les carburants de 20 centimes par litre pour les pêcheurs, pour un montant de 2,5 millions d'euros par mois jusqu'en juin prochain. Le montant de 3 millions d'euros demandé par les auteurs de cet amendement sera donc largement atteint en six mois, dans le cadre du dispositif gouvernemental.

Par conséquent, je demande le retrait de cet amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-539 rectifié *quater*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-811 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-554 rectifié *bis*, présenté par MM. M. Weber, Bourgi et Temal, Mme Bonnefoy, M. Pla, Mme Conway-Mouret et MM. Tissot et Marie, est ainsi libellé :

Article 35

ÉTAT B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				15 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires			15 000 000	
TOTAL	0	0	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Nous souhaitons en quelque sorte faire écho à l'annonce de l'organisation des jeux Olympiques d'hiver de 2030 en France.

Les stations de ski font face à des difficultés liées à la transition énergétique et écologique. D'ici à 2030, jusqu'à 50 % de la couverture neigeuse sera produite artificiellement. Il est donc urgent de prévoir des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre la transition écologique dans les stations de ski.

Il s'agit non seulement d'aider celles qui sont en difficulté à maintenir leur activité économique et touristique, et à se tourner vers une offre toute saison, mais aussi de favoriser le développement d'activités de montagne respectueuses de l'environnement.

À cette fin, nous proposons la création d'un fonds de 15 millions d'euros qui permettra d'accompagner ces stations sous certaines conditions.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Votre amendement souffre d'un problème technique, mon cher collègue.

Vous proposez d'aider les stations de ski à s'adapter au changement climatique dans les années à venir. Or les dispositions de votre amendement ne prévoient des crédits de paiement que pour la seule année 2024. Il aurait été plus judicieux de prévoir des autorisations d'engagement et de lancer une réflexion sur le sujet, avant de décaisser lesdits crédits à partir de 2025.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Nous sommes en train d'élaborer le troisième plan national d'adaptation au changement climatique. Je ne souhaite pas flécher de crédits de façon spécifique vers les stations de ski, pour deux raisons.

Premièrement, les territoires de montagne ont d'ores et déjà bénéficié de plusieurs dizaines de millions d'euros dans le cadre du fonds vert.

Deuxièmement, j'ai pu constater, lors de la visite que j'ai effectuée à Métabief, qu'une augmentation des températures de quatre degrés entraînerait une perte d'enneigement telle que les deux tiers des stations ne pourront plus développer d'activité de ski d'ici à la fin du siècle, et cela même en ayant recours à de la neige de synthèse.

L'enjeu est donc plus large. Je vous donne rendez-vous pour le lancement du plan national d'adaptation au changement climatique, à partir de janvier prochain, qui prévoira des mesures fortes et systémiques.

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Gontard, pour explication de vote.

M. Guillaume Gontard. Cet amendement est intéressant, même si j'entends ce que M. le ministre vient d'expliquer et de proposer. Toutefois, après le plan Avenir montagnes, il est urgent d'agir.

Vous avez dit que les deux tiers des stations de moyenne montagne étaient dans une situation très difficile et qu'elles risquaient même de devoir fermer. Il est donc clair qu'il faut envisager ce risque dès maintenant.

Nous devons intervenir très rapidement pour leur donner les moyens de la transition, que celle-ci passe par le développement de l'artisanat ou de l'agriculture ou bien encore par une exploitation touristique différente du ski.

Pour mettre en œuvre ces solutions, il faut des moyens, notamment d'ingénierie, dont le besoin est immédiat. Peut-être cet amendement n'est-il pas le bon vecteur, mais les stations de ski ne peuvent plus attendre.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-554 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-852 rectifié *bis*, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet, M. Delcros, Mme Havet, MM. Menonville et Levi, Mmes Gacquerre et Jacquemet, M. Duffourg, Mmes Guidez et Saint-Pé, M. Longeot, Mme Billon et MM. Courtial, Dhersin et L. Hervé, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	10 000 000		10 000 000	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nadège Havet.

Mme Nadège Havet. Cet amendement vise à entériner l'engagement du Gouvernement quant à la mise en place d'un fonds de soutien à la transformation et à la diversification des stations-service. Sur une base pluriannuelle, ce fonds devrait permettre de piloter leur transition, non seulement en matière écologique, mais aussi pour la gestion de l'eau. Pour rappel, on recense 4 150 stations-service indépendantes sur notre territoire.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Le Gouvernement a entrepris des négociations avec la filière.

Les discussions devraient aboutir à la création d'un fonds, dont je ne sais pas si elle a déjà été actée. Je ne connais pas non plus les montants alloués au fonds.

Je m'en remets donc à la sagesse du Sénat.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Comme l'indique Mme la rapporteure, le Gouvernement a pris en compte la nécessité de transformer l'accompagnement des stations-service, notamment pour faire face au développement de l'électrification des véhicules.

En septembre dernier, dans le cadre de la réunion que j'avais organisée avec l'ensemble de la filière des carburants, nous avons réaffirmé notre engagement d'élargir l'appel à projets que nous avons lancé, pour un montant de 10 millions d'euros, dont seulement 1 million d'euros a été consommé.

Nous souhaitons aider les stations-service à installer des bornes de recharge. À cet effet, nous prévoyons 10 millions d'euros supplémentaires, ce qui porte le montant total du dispositif de soutien à 20 millions d'euros.

Les actions qui pourront être nouvellement financées sont en cours de définition avec les parties prenantes. L'annonce de ce nouveau soutien a été accueillie de manière très positive par les stations-service et je vous confirme la volonté du Gouvernement de créer des mesures pluriannuelles d'aide à la diversification et à la modernisation des stations-service.

Sur cette base, il me semble que votre amendement est satisfait et j'en demande donc le retrait.

Mme Nadège Havet. Je le retire !

Mme la présidente. L'amendement n° II-852 rectifié *bis* est retiré.

Je suis saisie de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les quatre premiers sont identiques.

L'amendement n° II-537 est présenté par MM. Szczurek, Hochart et Durox.

L'amendement n° II-701 est présenté par Mme Gacquerre.

L'amendement n° II-742 rectifié est présenté par Mme Belhiti, MM. Khalifé, Pellevat et Daubresse, Mmes Muller-Bronn et Perrot, M. Panunzi, Mme Sollogoub, MM. Pointereau, Cambier, H. Leroy et Tabarot, Mmes Gosselin et Dumont et MM. Cadec et Milon.

L'amendement n° II-859 rectifié est présenté par MM. G. Blanc, Fernique, Benarroche, Dantec, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

Ces quatre amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	13 114 910		13 114 910	
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		13 114 910		13 114 910
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	13 114 910	13 114 910	13 114 910	13 114 910
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Joshua Hochart, pour présenter l'amendement n° II-537.

M. Joshua Hochart. Le présent amendement est issu d'une démarche transpartisane de l'Assemblée nationale – c'est assez rare pour être souligné –, qui vise à garantir les prestations de versement des indemnités de logement et de chauffage prévues pour les mineurs et leurs ayants droit dans le cadre des dispositifs accompagnant la transition des territoires après la fermeture des mines.

En l'espèce, Charbonnages de France avait offert aux membres du personnel des exploitations minières, ou assimilées, la possibilité de racheter sous forme de capital les indemnités de chauffage et de logement préalablement versées dans le cadre contractuel établi entre les mineurs et Charbonnages de France, ce rachat se substituant à la perception trimestrielle.

Néanmoins, en raison de l'allongement de l'espérance de vie, ce dispositif a créé de nombreuses injustices et autant de litiges. Alors que nos mineurs ont tant apporté à notre pays par leur travail dangereux et constant, cette situation est intolérable.

Cet amendement vise donc à permettre la reprise du versement des prestations de logement et de chauffage après l'âge retenu pour le calcul du capital, afin de rétablir une équité de traitement entre les bénéficiaires. Cette dotation d'un peu plus de 13 millions d'euros correspond au nombre total de bénéficiaires ayant atteint l'âge de la capitalisation.

Cette nouvelle ligne budgétaire abondera le budget de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM), qui assurera le versement de ces prestations aux mineurs et à leurs ayants droit.

Mme la présidente. L'amendement n° II-701 n'est pas soutenu.

La parole est à Mme Catherine Belrhiti, pour présenter l'amendement n° II-742 rectifié.

Mme Catherine Belrhiti. Cet amendement vise à ce que l'action n° 04, « Gestion économique et sociale de l'après-mines », du programme 174, « Énergie, climat et après-mines », consacre des crédits au versement des indemnités garanties par les articles 22 et 23 du décret du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées, qui sont dues aux anciens mineurs et à leurs ayants droit, dès lors qu'ils ont souscrit un contrat de capitalisation.

Il s'agit de relayer la demande récurrente des plus de 16 000 personnes concernées par cette situation.

Cet amendement a déjà été défendu par la députée Josiane Corneloup en octobre 2020. Nous aimerions que le Gouvernement y prête une attention particulière.

Mme la présidente. La parole est à M. Grégory Blanc, pour présenter l'amendement n° II-859 rectifié.

M. Grégory Blanc. Cet amendement suit exactement la même logique que l'amendement n° II-823 que mon collègue Weber nous présentera dans quelques instants – seul le gage diffère – et auquel il me semble préférable de nous rallier.

Il s'agit d'une mesure de justice sociale à l'endroit des mineurs ayant travaillé pour Charbonnages de France. Quelque 15 000 mineurs retraités ont pâti d'une différence de traitement pour la seule raison d'avoir opté pour un système de rachat viager, dont la somme n'a jamais été indexée dans la durée, contrairement à la fiscalité.

Il est essentiel que nous reprenions cet amendement, qui a été voté à l'Assemblée nationale, et que Bercy remédie à la situation de ces anciens mineurs.

Je retire mon amendement au profit de l'amendement n° II-823.

Mme la présidente. L'amendement n° II-823, présenté par MM. M. Weber, Darras, Jacquin et Kanner, Mme Linkenheld et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines	13 114 910		13 114 910	
Service public de l'énergie		13 114 910		13 114 910
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	13 114 910	13 114 910	13 114 910	13 114 910
SOLDE		0		0

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Tout a été dit au sujet de cet amendement, qui reprend le dispositif voté à l'Assemblée nationale.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Ces cinq amendements sont identiques, à cela près que le gage diffère dans le dernier d'entre eux.

Le même amendement avait été déposé l'an dernier, lors de l'examen des crédits de cette même mission. Il s'agit d'un contentieux au long cours.

J'émettrai un avis défavorable sur tous ces amendements pour deux raisons.

Premièrement, inscrire les crédits demandés reviendrait à devancer la décision de justice, ce qui n'est pas notre rôle.

Deuxièmement, l'année dernière, dans cet hémicycle, le ministre Béchu a confirmé que l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs avait prévu une provision pour le cas où la décision de justice ne serait pas favorable.

Par conséquent, vos amendements sont satisfaits. *(M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires le confirme.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je souscris aux propos de Mme la rapporteure.

En outre, je rappelle que le dispositif que vous mentionnez visait à ce que les mineurs et leur famille puissent capitaliser la somme qui devait leur être versée alternativement au fil des années. Ils sont nombreux à avoir pu ainsi acquérir leur logement au moyen d'un capital dont ils ne disposaient pas à l'époque, dans un contexte de taux difficile. Les anciens mineurs concernés ont opté pour cette solution en toute connaissance des conditions de l'offre qui leur était faite. Cet accord, qui remonte aux années 2000, avait d'ailleurs été signé par les organisations syndicales.

La situation des mineurs me tient particulièrement à cœur.

Les organisations syndicales ont formulé trois demandes sur le sujet des mines, qui portent sur la reconnaissance de maladies professionnelles. Le Gouvernement souhaite faire évoluer la situation sur chacune de ces demandes – je le dis clairement.

Concernant la première demande, nous sommes favorables à la reconnaissance de l'exposition à l'amiante des personnels ayant travaillé au jour et pas seulement au fond. Celle-ci est en effet avérée.

La deuxième demande porte, selon la même logique, sur la reconnaissance de l'exposition à la silice.

Quant à la troisième demande, elle vise à obtenir des conciliations dans le cadre des demandes de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur de la part de l'ANGDM, car celle-ci est systématiquement repoussée. Or certains cas me semblent légitimes et la jurisprudence devrait évoluer.

En revanche, le sujet que vous mentionnez a déjà été traité. Un contentieux est en cours et il est provisionné. Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer vos amendements ; à défaut, je me verrai contrainte d'y être défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Corbisez, pour explication de vote.

M. Jean-Pierre Corbisez. À mon accent, vous comprendrez rapidement d'où je viens.

Madame la ministre, vous me rassurez en partie, mais le début de vos propos ne manque pas de m'inquiéter.

En cette période, dans nos territoires, nous réunissons le banquet des aînés. Dans le bassin minier, 95 % des personnes qui y participent sont des veuves de mineurs ! Il n'y a désormais quasiment plus d'ayants droit !

Vous parlez de revoir le problème des cas de silicose. Certains de mes collègues ne savent pas vraiment de quoi il s'agit et y voient une simple maladie pulmonaire. Certes, mais pour en mesurer la gravité, il faut imaginer un poisson que l'on sortirait de l'eau, que l'on poserait sur la table et que l'on regarderait s'étouffer...

Tels sont les effets de la silicose, que doivent subir des gens qui se sont battus, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et qui ont travaillé des heures durant, nuit comprise, pour redresser la France et l'industrie française !

Madame la ministre, on vous demande de corriger une injustice pour des veuves de mineurs, mais vous chipotez pour 13 millions d'euros ! Je le regrette.

Mme la présidente. La parole est à M. Michaël Weber, pour explication de vote.

M. Michaël Weber. Je suis d'accord avec ce que vient de dire mon collègue. Rejeter cet amendement, ce serait méconnaître la contribution des mineurs à notre économie. Compte tenu de leur situation, liée à la sociologie et aux difficultés qu'ils rencontrent, je ne peux que regretter votre avis défavorable, madame la ministre.

Mon territoire est également concerné par le problème. Mon père était mineur dans les houillères du bassin de Lorraine (HBL), en Moselle. Je crois donc savoir de quoi je parle ! Les mineurs ont droit à notre reconnaissance pour ce qu'ils ont apporté à notre économie et à ce pays.

En adoptant cet amendement, nous marquerions cette reconnaissance envers des personnes dont nous connaissons la situation. Au regard de la pyramide des âges, le risque financier ne serait pas énorme...

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-537 et II-742 rectifié.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-823.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-705 rectifié, présenté par Mmes Drexler et Muller-Bronn, MM. Reichardt, Klinger et Kern, Mme Schalck, M. Fernique, Mme Belrhiti, MM. Panunzi et H. Leroy, Mme M. Mercier et M. Meignen, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds pour financer la réalisation d'un rapport d'évaluation des risques de rupture des cuvelages des puits de la mine de potasse d'Alsace

II. – En conséquence, modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		200 000		200 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
Fonds pour financer la réalisation d'un rapport d'évaluation des risques de rupture des cuvelages des puits de la mine de potasse d'Alsace	200 000		200 000	
TOTAL	200 000	200 000	200 000	200 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Sabine Drexler.

Mme Sabine Drexler. Cet amendement concerne de nouveau la question de Stocamine.

Nous proposons de créer un fonds de 200 000 euros pour la réalisation d'une étude évaluant les risques en cas de rupture du cuvelage de l'un des seize puits du secteur.

Certains d'entre eux, déjà très dégradés et au bord de la rupture, vont être obstrués à l'issue des travaux de confinement. Or, même obstrués, ces puits resteront perméables et laisseront l'eau de la nappe s'infiltrer dans les galeries autour de Stocamine. Si l'un des cuvelages venait à céder, l'enneigement du site serait très rapide, ce qui aurait pour conséquence de complexifier considérablement, voire de rendre impossible l'extraction des déchets, sans parler des surcoûts induits qui s'élèveraient alors à plusieurs milliards d'euros.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Compte tenu de tout ce que nous avons pu lire sur cette question, il a semblé bon à la commission de s'en remettre à la sagesse du Sénat sur cet amendement.

Toutefois, après avoir entendu les propos du ministre précédemment, je me demande si l'on pourra trouver des experts capables de réaliser cette contre-expertise.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. En janvier 2023, la société des Mines de potasse d'Alsace a commandé un examen par ultrasons de la résistance des cuvelages. Cette étude lui a

coûté 200 000 euros et a abouti à la conclusion qu'il restait moins de cinq ans pour procéder au confinement, compte tenu de l'état de résistance des cuvelages.

Le Sénat souhaite-t-il vraiment voter de nouveaux crédits pour la même étude que celle qui a été réalisée il y a moins d'un an ?

Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Sabine Drexler, pour explication de vote.

Mme Sabine Drexler. En cas de rupture du cuvelage, même si les puits sont obstrués, l'eau arrivera jusqu'aux déchets de Stocamine.

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Fernique, pour explication de vote.

M. Jacques Fernique. Le tribunal administratif, qui a suspendu l'arrêté préfectoral de confinement pour une durée limitée, a demandé à la société des Mines de potasse d'Alsace et à l'État d'assurer la maintenance du site. Cet amendement vise justement à la faciliter.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Christophe Béchu, ministre. Je ne peux laisser dire n'importe quoi : la maintenance est actée !

Même si cet amendement n'est pas voté, un jugement du tribunal administratif ordonne à la société des Mines de potasse d'Alsace et à l'État de poursuivre la maintenance. C'est évidemment ce que nous ferons.

Votre amendement vise à demander une nouvelle étude sur la résistance des cuvelages, alors que la dernière date de moins de dix mois. Si vous avez des doutes sur la capacité d'expertise des Mines de potasse d'Alsace, il faut mettre en cause la responsabilité pénale de l'entreprise au motif qu'elle n'exercerait pas correctement sa mission et que ses responsables favorisent la possibilité d'effondrements.

Les soupçons que vous semblez afficher sur l'étude diligentée par la société des Mines de potasse d'Alsace sur la résistance des cuvelages m'étonne, pour le dire de manière polie.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-705 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-188 rectifié est présenté par Mmes Sollogoub et Vérien, MM. Lemoine, Levi et Henno, Mme N. Delattre, M. Bonnecarrère, Mmes Guidez et Doineau, MM. Courtial, P. Martin et Pellevat, Mme Jacquemet, MM. Houpert et Vanlerenberghe, Mmes Morin-Desailly, Antoine, O. Richard et Romagny, MM. Chevalier, Bleunven, Wattebled et J.M. Arnaud, Mme Billon et MM. Gremillet, L. Hervé, Chatillon et Genet.

L'amendement n° II-838 rectifié est présenté par MM. Masset, Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Grosvalet et Guérini, Mme Guillotin et MM. Laouedj et Roux.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports	10 000 000		10 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité				
Expertise, information géographique et météorologie		10 000 000		10 000 000
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Pascal Martin, pour présenter l'amendement n° II-188 rectifié.

M. Pascal Martin. Il s'agit d'un amendement de Nadia Sollogoub.

Le réseau français de canaux de gabarit Freycinet est insuffisamment entretenu. Voies navigables de France (VNF) peine à effectuer les opérations de dragage et de curage qui s'imposent. La présence de sédiments dans le lit des canaux réduit, d'une part, la capacité de navigation et favorise, d'autre part, le développement des espèces végétales invasives.

Ces canaux représentent des enjeux importants sur les territoires. Ils sont aujourd'hui consacrés essentiellement au tourisme fluvial et contribuent au développement économique des territoires traversés, dont les plus ruraux.

La nécessité d'un fret décarboné ouvre des perspectives intéressantes pour ces canaux de gabarit Freycinet, compatibles avec leur vocation touristique.

Cet amendement vise donc à abonder les crédits de VNF de 10 millions d'euros supplémentaires.

Mme la présidente. La parole est à Mme Maryse Carrère, pour présenter l'amendement n° II-838 rectifié.

Mme Maryse Carrère. Il s'agit d'un amendement de notre collègue Michel Masset.

Voies navigables de France manque de moyens, notamment pour effectuer les opérations de dragage et de curage qui s'imposent et pour entretenir les ouvrages de manière satisfaisante.

Pourtant, les voies navigables sont un atout économique pour nos territoires, en plus de participer au tourisme fluvial et par conséquent à l'attractivité de certains départements ruraux, notamment le Lot-et-Garonne.

Surtout, le transport fluvial de fret consomme quatre fois moins d'énergie et émet cinq fois moins de CO₂ que le transport routier pour une tonne de marchandises sur 100 kilomètres.

Ainsi, pour favoriser une logique de transition énergétique, de décarbonation et de report modal en matière de transport, qu'il s'agisse du fret ou des voyageurs, et pour lutter contre la fracture sociale, économique et territoriale dont souffre la ruralité, nous proposons d'apporter une plus grosse enveloppe budgétaire à VNF.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, rapporteure spéciale. Nous comprenons l'intention des auteurs de ces amendements. Toutefois, lors de son audition, le directeur général de VNF nous a indiqué que, dans le cadre de la prochaine révision triennale du contrat d'objectifs et de performance (COP), la trajectoire d'investissement de l'établissement augmenterait de manière importante.

Si tel est le cas, votre amendement sera satisfait, raison pour laquelle la commission sollicite l'avis du Gouvernement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. On ne peut nier l'importance de VNF.

Le COP de l'établissement permet un investissement total, à hauteur de 1 milliard d'euros, sur sa durée triennale. Conformément au contrat initial, ce COP sera revu et ajusté. Je vous confirme que les moyens de l'établissement seront renforcés pour réaliser des travaux de modernisation. La négociation en cours a bien progressé et devrait être bouclée d'ici à la fin de l'année.

Quant aux moyens de VNF, je veux rappeler l'effort que nous portons, avec Christophe Béchu, depuis quelques mois, en matière d'emplois et de ressources budgétaires directes. Ce budget prévoit une trajectoire haussière des crédits, avec une enveloppe supplémentaire de 9 millions d'euros grâce à la hausse de la redevance hydraulique.

Nous avons également veillé à préserver davantage certains emplois. La comparaison entre le COP actuel, l'annuité qui est prévue pour 2024 et les emplois effectifs que nous mobilisons fait ressortir un écart favorable de 139 emplois pour VNF. Il était nécessaire de le faire, même si peu d'opérateurs bénéficient de telles attentions.

L'an dernier, nous avons fait en sorte qu'une partie des emplois menacés par l'automatisation des écluses soit préservée, de manière que la marche à franchir soit moins haute. Cette année, nous stabilisons les emplois de VNF.

Nous sommes donc largement au-dessus des moyens budgétaires et humains qui sont prévus dans le COP actuel, que nous réviserons pour le rendre encore plus favorable dans quelques semaines. Notre effort budgétaire en faveur de Voies navigables de France est bien calibré et correspond à ce qui est requis.

Pour l'ensemble de ces raisons, je demande le retrait de ces amendements.

M. Pascal Martin. Je le retire, madame la présidente.

Mme Maryse Carrère. Je retire également cet amendement.

Mme la présidente. Les amendements n^{os} II-188 rectifié et II-838 rectifié sont retirés.

L'amendement n^o II-773, présenté par MM. Dantec, Fernique, Benarroche et G. Blanc, Mme de Marco, MM. Dossus et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports		2 500 000		2 500 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	2 500 000		2 500 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jacques Fernique.

M. Jacques Fernique. Il s'agit d'un amendement d'appel.

La hausse du plafond d'emplois de l'Office français de la biodiversité (OFB) est certes positive, mais elle nous paraît limitée au regard des missions de l'Office, notamment en matière de police d'environnement et de police de l'eau ou bien pour la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité, de la stratégie des aires protégées et du plan Eau.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous éclairer sur la stratégie d'évolution à moyen terme de l'OFB en matière d'emploi ?

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Les quatre amendements suivants traitent tous de l'OFB et j'anticipe quelque peu en vous disant d'ores et déjà que j'en demande le retrait.

Cette année, la subvention pour charge de service public de l'OFB augmente quasiment de 24 millions d'euros. Pour la première fois depuis sa création, l'Office devrait être en mesure de voter un budget à l'équilibre – il ne sera donc pas nécessaire de prélever dans le fonds de roulement.

En outre, le plafond d'emplois est relevé de quarante-huit ETP.

M. Weber souhaite attirer notre attention sur la protection de la biodiversité. Or le réseau des aires marines protégées fait l'objet de renforcements successifs depuis plusieurs années.

M. Gontard défendra un amendement visant les brigades loup, mais je n'ai pas reçu de demande particulière sur ce sujet.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Je m'en tiendrai d'abord à l'amendement n° II-773.

L'OFB n'a jamais fait l'objet d'une diminution de postes, ce qui est une singularité dans mon ministère.

Après les 15 postes créés en 2023 et les 47 nouveaux postes qui sont prévus dans le budget pour l'année prochaine, il ne serait pas raisonnable d'en demander davantage. Que l'OFB commence par faire avec les postes dont il dispose : avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-773.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-642, présenté par M. M. Weber, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Blatrix Contat, M. Kanner, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	1 000 000		1 000 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. J'entends l'argument du ministre Béchu. En effet, j'ai participé à la présentation de la stratégie nationale biodiversité, il y a quelques jours, et j'ai pris note des moyens qui ont été mis en place pour l'OFB.

Je retire donc cet amendement.

Mme la présidente. L'amendement n° II-642 est retiré.

L'amendement n° II-812 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-269, présenté par M. Gontard, Mme Senée, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	1 700 000		1 700 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines		1 700 000		1 700 000
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Il est l'heure de vous parler des loups. (*Sourires.*) Je le ferai au travers de cet amendement, que j'ai voulu cohérent avec la parole présidentielle.

Le 21 juillet 2022, le Président de la République annonçait la création d'une nouvelle brigade loup au sein de l'Office français de la biodiversité, sur le modèle de la brigade alpine de Gap, mais pour couvrir le Massif central et les Pyrénées. L'été dernier, cette nouvelle brigade s'est déployée sur quatre sites opérationnels dans le sud-ouest du territoire.

La brigade loup des Alpes a prouvé toute son efficacité depuis sa création, il y a huit ans, à la fois pour protéger les éleveurs, pour constater les attaques et favoriser le déploiement des indemnisations, pour prélever efficacement un prédateur quand cela est pertinent, pour ne pas le faire quand cela désorganiserait la meute et aggraverait la situation, et pour améliorer la connaissance du prédateur, qui est essentielle pour construire l'incontournable promiscuité entre l'homme et le loup.

Par cet amendement, je propose d'ouvrir les crédits nécessaires pour créer deux brigades supplémentaires : l'une dans l'ouest du pays, afin que les Pyrénées et le Massif central aient chacun leur brigade ; l'autre dans le massif alpin en appui à celle de Gap.

Il s'agit d'abonder le budget de l'OFB de 1,7 million d'euros pour permettre l'embauche d'une trentaine de louvetiers, à répartir dans les deux brigades supplémentaires.

Mme la rapporteure a indiqué qu'il n'y avait pas de demande particulière sur le sujet, ce qui m'étonne quelque peu. En effet, dans les territoires où le loup est présent, sa cohabitation avec le pastoralisme est particulièrement complexe. Dans ce contexte, les interventions de proximité des brigades loup sont appréciées des éleveurs.

Il me semble que le Président de la République avait défendu cette position, en particulier pour les Pyrénées. Nous avons tout intérêt à ce que des brigades de proximité puissent intervenir en lien avec les éleveurs des massifs, car les approches peuvent être très différentes en fonction des secteurs.

Mme la présidente. La commission a déjà formulé une demande de retrait sur cet amendement.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Monsieur le sénateur Gontard, le Président de la République a tenu son engagement : une brigade loup a été créée dès le printemps de cette année.

Au demeurant, les demandes qui nous sont adressées concernent moins la création de brigades supplémentaires que l'assouplissement des conditions requises pour opérer les tirs de défense, dont les brigades loup sont à l'origine dans 81 % des cas. Ce qui nous remonte du terrain, c'est le souhait, pour les 19 % restants, d'examiner quels assouplissements et adaptations pourraient être envisagés.

Je doute que tel soit l'objet de votre amendement. Je serais très surpris d'apprendre que vous suggérez de recruter davantage de lieutenants de louveterie en vue d'augmenter le quota de prélèvements.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Gontard, pour explication de vote.

M. Guillaume Gontard. Monsieur le ministre, à mon tour d'être surpris : vous semblez réduire l'activité des agents de la brigade loup aux simples tirs de défense. Ce ne sont pas des louvetiers !

La brigade loup, par sa bonne connaissance du terrain, assure une présence auprès des éleveurs, afin de les accompagner au moment où les attaques se produisent, garantit un réel service de proximité et procède à un important travail de collecte d'informations. C'est également pour cela qu'elle est si importante.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Christophe Béchu, ministre. Je n'ai jamais dit que le rôle des brigades loup se limitait aux tirs de défense. Et d'après les « échos du terrain », dont vous aimez à vous prévaloir, ce que l'on nous demande d'augmenter, ce n'est pas le nombre des brigades loups ; c'est celui des prélèvements !

Le Gouvernement est défavorable à la création de nouvelles brigades loup.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-269.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-645 rectifié, présenté par M. M. Weber, Mme Bonnefoy, M. Gillé, Mme Blatrix Contat, M. Kanner, Mme Bélim, MM. Devinaz, Fagnen, Jacquin, Ouizille, Uzenat, Bourgi et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	1 300 000		1 300 000	
Expertise, information géographique et météorologie				
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>		1 300 000		1 300 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Michaël Weber.

M. Michaël Weber. Monsieur le ministre, vendredi dernier, nous étions tous les deux en Nouvelle-Aquitaine, vous à Bordeaux, pour assister à la COP régionale, tandis que je participais au congrès national des conservatoires d'espaces naturels (CEN).

Cela fait quelque temps que des moyens supplémentaires sont accordés aux parcs nationaux, ainsi qu'à d'autres gestionnaires d'aires protégées, à l'instar de Réserves naturelles de France. Il devrait en être de même pour les conservatoires d'espace naturels, qui sont présents dans quasiment une commune sur huit en France, dans 23 structures et plus de 4 100 sites naturels.

Les CEN, par le biais de la fondation qu'ils ont créée, suscitent d'ailleurs de plus en plus d'attentes. Il leur faut pouvoir disposer de suffisamment de personnels, notamment des gestionnaires de terrain, pour être effectivement en mesure de remplir les missions qui sont les leurs.

C'est la raison pour laquelle nous proposons, par cet amendement, de relever les moyens alloués aux conservatoires d'espace naturel de 1,3 million d'euros.

Mme la présidente. L'amendement n° II-753 rectifié *bis*, présenté par Mme Billon, M. Longeot, Mmes Gatel et Gacquerre, MM. Levi et Henno, Mme Jacquemet et MM. Dhersin et L. Hervé, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Infrastructures et services de transports				
Affaires maritimes, pêche et aquaculture				
Paysages, eau et biodiversité	1 300 000		1 300 000	
Expertise, information géographique et météorologie		1 300 000		1 300 000
Prévention des risques <i>dont titre 2</i>				
Énergie, climat et après-mines				
Service public de l'énergie				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				
TOTAL	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Annick Billon.

Mme Annick Billon. Défendu.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Dans un rapport commun, l'inspection générale des finances (IGF) et l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (Igedd) avaient justement mis en avant la nécessité d'augmenter les moyens des CEN.

Par ailleurs, au regard de l'augmentation très forte des crédits du programme 113, et étant donné que les CEN participent très activement à la politique de biodiversité, il n'y a aucune raison qu'eux aussi ne voient pas leurs moyens augmenter au sein d'une telle enveloppe. Avis de sagesse sur ces deux amendements.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christophe Béchu, ministre. Les auteurs de ces amendements demandent 1,3 million d'euros en faveur des conservatoires d'espaces naturels. Nous avons prévu de leur en octroyer 8 millions. Mais si vous préférez voter 1,3 million, libre à vous ...

Je le confirme, le Gouvernement va bien puiser dans les 264 millions d'euros inscrits au titre du programme 113, pour abonder très fortement les conservatoires d'espaces naturels, qui jouent un rôle crucial.

Ces amendements sont donc satisfaits, et plutôt cinq fois qu'une !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Cela va mieux en le disant, car rien n'était écrit à cet égard.

M. Jean-François Husson. On sent le ministre un peu irrité !

Mme la présidente. Monsieur Weber, l'amendement n° II-645 rectifié est-il maintenu ?

M. Michaël Weber. Non, madame la présidente : je vais le retirer, car je n'ai nullement l'intention d'irriter encore davantage M. le ministre, même si je saurais me rappeler à son bon souvenir dans l'hypothèse où l'engagement qu'il vient de prendre ne serait pas honoré.

Mme la présidente. L'amendement n° II-645 rectifié est retiré.

Qu'en est-il de l'amendement n° II-753 rectifié *bis*, madame Billon ?

Mme Annick Billon. Je vais également le retirer, madame la présidente, d'autant qu'il est effectivement exclu d'énerver encore davantage M. le ministre. Les conservatoires d'espaces naturels ont véritablement besoin de ces financements. Nous avons proposé 1,3 million d'euros ; M. le ministre annonce 8 millions d'euros, soit une multiplication substantielle.

Mme la présidente. L'amendement n° II-753 rectifié *bis* est retiré.

Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des amendements portant sur les objectifs et indicateurs de performance de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », figurant à l'état G.

ÉTAT G

595	Écologie, développement et mobilité durables
596	Améliorer la régulation dans les transports routiers et développer la part des modes alternatifs à la route (203)
597	Part modale des transports non routiers (203)
598	Limiter l'exposition aux risques technologiques et réduire l'impact des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement (181)
599	Nombre total de contrôles des installations classées sur effectif de l'inspection (en ETPT) (181)
600	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (174)
601	Émissions de gaz à effet de serre par habitant (174)
602	113 - Paysages, eau et biodiversité
603	Assurer la gestion intégrée de la ressource en eau
604	Masses d'eau en bon état
605	Plan eau - Réduction des fuites et sécurisation de l'approvisionnement en eau potable
606	Préserver et restaurer la biodiversité
607	Effort de protection des espaces naturels terrestres et maritimes
608	Préservation de la biodiversité ordinaire
609	Retour à la conformité en police de l'eau et de la nature
610	SNB2030 - Réduction des pressions - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
611	159 - Expertise, information géographique et météorologie
612	IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité

613	Appétence pour les données de l'IGN
614	Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques
615	Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique
616	Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique
617	Contribuer à l'information publique relative à l'environnement et au développement durable
618	Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques
619	Financement de l'établissement par des ressources propres
620	Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques
621	174 - Énergie, climat et après-mines
622	Apporter une aide aux ménages en situation de précarité énergétique pour payer leurs factures d'énergie
623	Impact de l'usage du chèque énergie sur l'indicateur de précarité énergétique
624	Taux d'usage du chèque énergie
625	Maîtriser l'énergie en réduisant la consommation et en développant l'usage des énergies renouvelables
626	Économies d'énergie via le système CEE
627	Efficience du fonds chaleur renouvelable de l'ADEME
628	Suivi du développement de la chaleur EnR&R en lien avec l'atteinte des objectifs européens de part renouvelable dans la consommation d'énergie finale
629	Réduction des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs
630	Émissions moyennes de CO ₂ des véhicules neufs
631	Nombre d'infrastructures de recharge installées dans les locaux à usage d'habitation
632	Nombre de contribuables ayant bénéficié d'un crédit d'impôt sur le revenu au titre des dépenses effectivement supportées pour l'acquisition et la pose d'un système de recharge pour véhicule électrique
633	Part des voitures électriques dans les ventes de voitures neuves
634	Réduire les émissions de gaz à effet de serre [Stratégique]
635	Émissions de gaz à effet de serre par habitant [Stratégique]
636	Rénover les bâtiments
637	Économies d'énergie conventionnelle par an par logement
638	Émissions de gaz à effet de serre évitées par an par logement
639	181 - Prévention des risques
640	Assurer un contrôle performant de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et renforcer l'information du public
641	Maîtrise des délais de publication des décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire
642	Limiter l'exposition aux risques technologiques et réduire l'impact des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement [Stratégique]
643	Nombre total de contrôles des installations classées sur effectif de l'inspection (en ETPT) [Stratégique]
644	Réduire l'impact des déchets et des produits sur les personnes, les biens et l'environnement
645	Efficacité du fonds économie circulaire
646	Réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement aux risques naturels majeurs et hydrauliques
647	Prévention des inondations
648	Prévision des inondations

649	203 - Infrastructures et services de transports
650	Améliorer l'efficacité, l'attractivité, la régularité et la qualité des services nationaux de transport conventionnés de voyageurs
651	Contribution à l'exploitation ramenée aux trains-kilomètres
652	Pourcentage de trains en grand retard (>30 minutes)
653	Pourcentage de trains supprimés
654	Régularité des services nationaux de transport conventionnés à 5 minutes
655	Taux de remplissage
656	Améliorer la qualité des infrastructures de transports
657	Coût des opérations de régénération et d'entretien du réseau ferré
658	État des réseaux routier, ferroviaire et fluvial
659	Améliorer la régulation dans les transports routiers et développer la part des modes alternatifs à la route [Stratégique]
660	Contrôle des transports routiers
661	Part de marché des grands ports maritimes
662	Part modale des transports non routiers [Stratégique]
663	Contribuer à la compensation de la pénibilité des conditions de travail des conducteurs routiers, avec un objectif de développement de l'emploi
664	Niveau des embauches de conducteurs en contrepartie des départs en CFA
665	Réaliser au meilleur coût les projets de desserte planifiés et moderniser efficacement les réseaux de transports
666	Intérêt socio-économique des opérations
667	205 - Affaires maritimes, pêche et aquaculture
668	Mieux contrôler les activités de pêche par les administrations de l'action de l'État en mer
669	Contrôles menés dans le cadre de la politique commune des pêches
670	Ratio du nombre d'inspections en mer pilotées par le Centre national de surveillance des pêches (CNSP) au regard des inspections déclarées dans la base SATI
671	Réalisation des inspections sur les besoins identifiés dans le cadre des plans interrégionaux et régionaux de contrôle (PIRC/PRC)
672	Mieux contrôler les activités maritimes par les unités opérationnelles du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes.
673	Contrôles menés par le dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) des affaires maritimes dans le cadre des politiques publiques relatives à l'environnement marin
674	Contrôles menés par le dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes (DCS) dans le cadre de la politique commune des pêches
675	Taux d'infractions constatées à la pêche
676	Promouvoir la flotte de commerce et l'emploi maritime
677	Évolution de l'emploi et de la flotte de commerce maritime
678	Taux des actifs maritimes (employés dans les domaines maritime et para-maritime) parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime 3 ans après l'obtention de leur diplôme de formation initiale
679	Renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement
680	Contrôle des navires
681	Ratio entre le nombre de personnes sauvées et le nombre de personnes impliquées dans un accident maritime après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS

682	Taux d'identification des sources à l'origine de rejets illicites et polluants en mer
683	217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
684	Être une administration exemplaire, au regard du développement durable, dans la maîtrise des moyens de fonctionnement
685	Efficiences de la fonction achat
686	Efficiences de la gestion immobilière
687	345 - Service public de l'énergie
688	Contribuer à la péréquation tarifaire dans les zones non interconnectées
689	Ratio du montant pris en charge par la CSPE par rapport au coût total de production par ZNI
690	Contribuer à porter à 10 % la part des énergies renouvelables dans la consommation de gaz d'ici 2030
691	Part des énergies renouvelables dans la consommation de gaz
692	Rémunération de référence moyenne des nouveaux contrats de soutien pour l'injection de gaz (€/MWh)
693	Volume de biométhane injecté
694	Contribuer à porter à 40 % la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité en 2030
695	Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité
696	Puissance installée des principales filières de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable : éolien terrestre, éolien en mer, photovoltaïque (MW)
697	Rémunération de référence moyenne des nouveaux contrats de soutien pour les principales filières de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable : éolien terrestre, éolien en mer, photovoltaïque (€/MWh)
698	Contribuer à porter à au moins 6,5 gigawatts les capacités installées d'effacements en 2028
699	Capacités d'effacements installées
700	Prix de clearing de l'appel d'offres effacements (AOE) contractualisé pour l'année par le gestionnaire du réseau public de transport public d'électricité (€/MW)
701	Développer une filière de l'hydrogène renouvelable et décarbonée
702	Compensation du différentiel entre les coûts de production de l'hydrogène décarboné et les coûts de production de l'hydrogène fossile (€/kg)
703	380 - Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires
704	Efficacité des crédits mobilisés dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires
705	Effet de levier exprimé sur la totalité du fonds
706	Qualité du cadre de vie
707	Surface de friches recyclées (fonds friches)
708	Surface de friches recyclées par million d'euros dépensé
709	Rénovation énergétique
710	Taux moyen d'économies d'énergie

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-346 rectifié *bis*, présenté par M. Piednoir, Mme Primas, M. D. Laurent, Mmes Gosselin et Dumont, M. Bouchet, Mme P. Martin, MM. Pellevat, Klingler et Michallet, Mme Petrus, MM. Saury, Belin et Grosperin, Mme Schalck, MM. Somon, Panunzi, Pernot, Savin et Darnaud, Mme Ventalon et MM. Genet et H. Leroy, est ainsi libellé :

Alinéas 694 à 697

Supprimer ces alinéas

La parole est à M. Bruno Belin.

M. Bruno Belin. Cet amendement est défendu.

Mme la présidente. L'amendement n° II-627 rectifié *bis*, présenté par M. Piednoir, Mme Primas, M. D. Laurent, Mmes Gosselin et Dumont, MM. Bouchet, P. Martin,

Pellevat, Klinger et Michallet, Mme Petrus, MM. Saury, Belin et Groperrin, Mme Schalck, MM. Somon, Panunzi, Pernot, Savin et Darnaud, Mme Ventalon et MM. Genet et H. Leroy, est ainsi libellé :

Alinéas 694 à 697

Rédiger ainsi ces alinéas :

Contribuer à porter à 42,5 % la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen d'ici 2030

Part des énergies décarbonées dans la production d'électricité

Puissance installée des principales filières de production d'électricité à partir d'énergie décarbonée : énergies renouvelables thermiques, hydroélectricité, nucléaire, éolien terrestre, éolien en mer, photovoltaïque (MW)

Rémunération de référence moyenne des nouveaux contrats de soutien pour les principales filières de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable : éolien terrestre, éolien en mer, photovoltaïque (€/MWh)

La parole est à M. Bruno Belin.

M. Bruno Belin. Défendu.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Pour ceux qui n'auraient pas tout suivi, il s'agit de faire évoluer la maquette des objectifs et indicateurs de performance se rapportant à la mission. La commission demande le retrait de l'amendement n° II-346 rectifié *bis*.

L'amendement n° II-627 rectifié *bis* vise à modifier l'objectif relatif à la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du programme 345, pour le mettre en cohérence avec la cible définie à l'échelon européen et pour y intégrer l'énergie nucléaire. Avis de sagesse.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Il est fait référence à une mention inscrite dans le code de l'énergie qui n'a pas vocation à être modifiée en PLF. Le Gouvernement s'associe donc à la commission pour demander le retrait de l'amendement n° II-346 rectifié *bis*, faute de quoi l'avis serait défavorable.

Les dispositions du code de l'énergie devront être ajustées en fonction des objectifs effectivement définis à l'échelon européen. Tel sera l'objet du projet de loi de souveraineté énergétique qui sera présenté au début de l'année prochaine.

Je m'étonne qu'un tel amendement ait pu passer le cap de l'irrecevabilité, alors qu'il s'agit bien d'un cavalier. Mystère !

Avis défavorable sur l'amendement n° II-627 rectifié *bis*.

Mme la présidente. Monsieur Belin, les amendements n°s II-346 rectifié *bis* et II-627 rectifié *bis* sont-ils maintenus ?

M. Bruno Belin. Je retire le premier, mais je maintiens le second, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° II-346 rectifié *bis* est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-627 rectifié *bis*.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-355 rectifié *bis*, présenté par M. Piednoir, Mme Primas, M. D. Laurent, Mmes Gosselin et Dumont, M. Bouchet, Mme P. Martin,

MM. Pellevat, Klinger et Michallet, Mme Petrus, MM. Saury, Belin et Groperrin, Mme Schalck, MM. Somon, Panunzi, Pernot, Savin et Darnaud, Mme Ventalon et M. Genet, est ainsi libellé :

Alinéa 701

Remplacer les mots :

renouvelable et décarbonée

par les mots :

décarboné

La parole est à M. Bruno Belin.

M. Bruno Belin. Défendu.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Demande de retrait.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

M. Bruno Belin. Je retire cet amendement.

Mme la présidente. L'amendement n° II-335 rectifié *bis* est retiré.

J'appelle en discussion les articles 50 à 52 *sexies*, ainsi que les amendements portant articles additionnels, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

Écologie, développement et mobilité durables

Article 50

- ① Le II de l'article 15 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 est ainsi modifié :
- ② 1° Le premier alinéa est ainsi modifié :
- ③ a) À la première phrase, les mots : « , sous conditions de ressources, » sont supprimés ;
- ④ b) La deuxième phrase est supprimée ;
- ⑤ 2° La seconde phrase du troisième alinéa est remplacée par deux phrases ainsi rédigées : « L'exercice de l'activité de mandataire peut être subordonné à des engagements, notamment de restitution des primes indûment perçues pour le compte du mandant, de déclarations préalables auprès de l'Agence nationale de l'habitat ou relatifs aux conditions d'exercice de l'activité, ainsi qu'à des garanties, notamment financières, de compétence, de probité et de moyens appropriés. Ces engagements et garanties sont précisés par décret. » ;
- ⑥ 3° L'avant-dernier alinéa est ainsi modifié :
- ⑦ a) La deuxième phrase est remplacée par deux phrases ainsi rédigées : « Pour les personnes morales, le montant de ces sanctions ne peut excéder dix fois le montant de la prime accordée par dossier ou, si cette valeur est inférieure et déterminable, 4 % du dernier chiffre d'affaires hors taxes connu à la date des faits, et 6 % en cas de manquements réitérés. Pour les personnes physiques, le montant de la sanction ne peut excéder 50 % du montant de la prime. » ;

- ⑧ *b)* Après la troisième phrase, est insérée une phrase ainsi rédigée : « Pour le mandataire personne morale, cette sanction peut s'appliquer au président et aux dirigeants en exercice au moment où le manquement a été réalisé, sans que la durée de cette sanction puisse excéder le terme de la sanction de la personne morale concernée. »

Mme la présidente. L'amendement n° II-715, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Alinéa 4

Rédiger ainsi cet alinéa :

b) La deuxième phrase est ainsi rédigée : « Cette prime peut être distribuée à l'ensemble des propriétaires de logements, sans condition de ressources, selon la nature des travaux et dépenses financés. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Cet amendement a tout simplement pour objet de rendre accessible MaPrimeRénov' (MPR) à l'ensemble des propriétaires de logements quels que soient leurs revenus ou leur situation : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, voire copropriétés.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Demande de retrait.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

Mme la présidente. Monsieur le rapporteur pour avis, l'amendement n° II-715 est-il maintenu ?

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Puisque l'enjeu de cet amendement a notamment trait aux conditions de ressources, je tiens à préciser que les déciles 1 à 10 ne sont pas exclus de MPR dans le cadre de grosses rénovations : tout le monde peut bénéficier du dispositif.

Pour ce qui est des rénovations ciblées, du type remplacement d'une chaudière ou travaux indispensables d'isolation, 80 % de la population française a accès au dispositif.

Sur ce registre des conditions de ressources, le Gouvernement va donc beaucoup plus loin que ce que laisse entendre votre argumentaire, monsieur le rapporteur pour avis. C'est la raison pour laquelle votre amendement me semble satisfait et que j'en demande le retrait.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. N'oublions pas les certificats d'économies d'énergie (C2E), accessibles à tous les ménages !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Absolument !

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Madame la ministre, je vous remercie de ces explications. Dès lors que mon amendement est satisfait – mais cela va mieux en le disant ! –, je le retire.

Mme la présidente. L'amendement n° II-715 est retiré.

Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-286 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-497 rectifié *ter*, présenté par MM. Patient, Buis et Buval, Mmes Cazebonne, Duranton et Havet, M. Omar Oili, Mme Schillinger et MM. Fouassin et Mohamed Soilihi, est ainsi libellé :

Compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé :

...° Le dernier alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : « Dans les collectivités d'outre-mer régies par l'article 73 de la Constitution, ces conditions et modalités sont définies en concertation avec les collectivités et les comités maîtrise de la demande d'énergie (MDE) ».

La parole est à Mme Nadège Havet.

Mme Nadège Havet. Cet amendement de mon collègue Georges Patient, travaillé avec l'Union sociale pour l'habitat outre-mer (Ushom), vise à permettre à nos concitoyens des outre-mer de bénéficier du dispositif MaPrimeRénov'

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La disposition proposée relève du pouvoir réglementaire. Demande de retrait.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Il existe d'ores et déjà un certain nombre de dispositifs spécifiques à l'outre-mer, qui, pour des raisons évidentes, ont leurs propres barèmes de calcul et leur propre liste des travaux éligibles à un accompagnement financier. Parmi les financements envisagés, je citerai les gestes de protection solaire sur toiture ventilée, la mise en place d'un bardage ventilé, l'installation d'un chauffe-eau solaire ; voilà qui correspond davantage aux besoins outre-mer.

Au demeurant, comme vous aurez pu le remarquer, les travaux de ce type ont été introduit depuis cette année dans le dispositif MaPrimeRénov' pour la métropole.

Mme Nadège Havet. Je retire l'amendement, madame la présidente !

Mme la présidente. L'amendement n° II-497 rectifié *ter* est retiré.

Je mets aux voix l'article 50.

(L'article 50 est adopté.)

Après l'article 50

Mme la présidente. L'amendement n° II-206, présenté par M. Gontard, Mme Senée, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Après l'article 50

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

L'article L.232-3 du code de l'énergie est ainsi modifié :

1° Au cinquième alinéa, après le mot : « accompagnement », sont insérés les mots : « et à la fourniture d'un diagnostic défini à l'article L. 126-26 du code de la construction et de l'habitation réalisé à l'issue des travaux » ;

2° Au dernier alinéa, les mots : « de la condition prévue » sont remplacés par les mots : « des conditions prévues ».

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Par cet amendement, nous reprenons une recommandation issue des travaux de la commission d'enquête sénatoriale sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique.

Il s'agit de conditionner l'obtention des aides MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov' Sérénité à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) à l'issue de travaux de rénovation énergétique performante ou globale ou de certains bouquets de travaux définis réglementairement.

L'objectif est de mesurer les résultats des chantiers à leur achèvement. Ce DPE obligatoire ne sera pas un élément de complexification supplémentaire pour les ménages, car il s'inscrira dans la mission d'accompagnement prévue au sein de France Rénov'. Son coût pourra être également pris en charge, en partie ou en totalité, grâce à une modification réglementaire des barèmes des primes ou des aides versées pour ces bouquets de travaux.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Entendons-nous bien : nous sommes actuellement en train d'examiner les crédits du programme 174 de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », et non ceux du programme 135 de la mission « Cohésion des territoires ».

Je ne suis pas certaine que financer un diagnostic de performance énergétique à l'issue d'un changement de chaudière soit le meilleur moyen d'utiliser les fonds publics, surtout quand les travaux en question ont déjà bénéficié d'une participation de l'État.

En revanche, pareil dispositif aurait tout son sens s'il était intégré au programme 135, dans le cadre d'une rénovation globale, avec la possibilité de faire appel aux accompagnateurs France Rénov'.

Par ailleurs, je crains qu'une telle contrainte supplémentaire n'ait pour effet de ralentir le rythme de transformation du parc de chaudières.

C'est la raison pour laquelle la commission demande le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Dans la logique à l'œuvre, notamment avec les évolutions annoncées pour 2024, toutes les rénovations performantes exigeront un DPE. Le propriétaire d'un logement classé F ou G au sens du DPE, sera redirigé vers un projet de rénovation performante.

Monsieur le sénateur, j'ai le plaisir de vous dire que votre amendement est satisfait. J'en demande donc le retrait.

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Gontard, pour explication de vote.

M. Guillaume Gontard. C'est justement dans le cas où un changement de chaudière est envisagé qu'il importe d'instaurer un DPE obligatoire : cela permettra de montrer qu'un tel projet n'est pas forcément la solution à envisager en priorité.

Le fait de prévoir un DPE en fin de chantier permettra d'avoir une meilleure visibilité sur l'ensemble des travaux de rénovation menés à l'échelle du pays.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Encore une fois, pour bénéficier d'un changement de chaudière sans isolation, il faut justifier du fait que le logement n'est pas une passoire énergétique et, donc, forcément disposer d'une évaluation préalable.

Mme la présidente. Monsieur Gontard, l'amendement n° II-206 est-il maintenu ?

M. Guillaume Gontard. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-206.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Article 50 bis (nouveau)

① Après le II de l'article 15 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, il est inséré un II *bis* ainsi rédigé :

② « II *bis*. – Le II est applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon dans des conditions précisées par décret. » – *(Adopté.)*

Article 50 ter (nouveau)

Le II de l'article 15 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 est applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon dans des conditions précisées par décret.

Mme la présidente. La parole est à Mme Annick Girardin, sur l'article.

Mme Annick Girardin. Je salue l'extension, prévue à cet article, du dispositif MaPrimeRénov' à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Au-delà du rectificatif proposé dans l'amendement n° II-832 rectifié, que je considérerai comme défendu à l'issue de mon intervention, je souhaite interpeller le Gouvernement sur deux points.

D'abord, le décret d'application d'une telle mesure devra prendre en compte non seulement le contexte géographique de Saint-Pierre-et-Miquelon, seul territoire subarctique français, mais aussi les particularismes de l'archipel liés aux conditions de ressources de ses habitants. Je serai vigilante à cet égard.

Ensuite, je veux également vous faire part de mon étonnement de constater que les autres dispositifs mis en place dans l'ensemble de l'Hexagone par le biais de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) – Habiter facile, Habiter sain, Habiter serein ou, encore, Loc'Avantages – ne s'appliquent pas à Saint-Pierre-et-Miquelon, ce qui constitue autant de manques préjudiciables aux résidents sur place.

Madame la ministre, je compte donc vous solliciter pour qu'un travail soit entamé en début d'année, en vue d'étendre l'application de tous les dispositifs de l'Anah à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements identiques.

L'amendement n° II-28 est présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement n° II-832 rectifié est présenté par Mme Girardin, MM. Bilhac et Cabanel, Mmes M. Carrère et N. Delattre, MM. Gold, Grosvalet et Guérini, Mme Guillotin et MM. Laouedj et Roux.

L'amendement n° II-857 est présenté par le Gouvernement.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Supprimer cet article.

La parole est à Mme le rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-28.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Il convient de supprimer l'article 50 *ter*, dont les dispositions sont équivalentes à celles de l'article 50 *bis*.

Mme la présidente. La parole est à Mme Annick Girardin, pour présenter l'amendement n° II-832 rectifié.

Mme Annick Girardin. Cet amendement est défendu.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre, pour présenter l'amendement n° II-857.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Défendu.

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-28, II-832 rectifié et II-857.

(Les amendements sont adoptés.)

Mme la présidente. En conséquence, l'article 50 *ter* est supprimé.

Article 51

- ① I. – L'article 7 de l'ordonnance n° 2020-921 du 29 juillet 2020 portant diverses mesures d'accompagnement des salariés dans le cadre de la fermeture des centrales à charbon est ainsi modifié :
- ② 1° Au début du premier alinéa, est ajoutée la mention : « I. – » ;
- ③ 2° Il est ajouté un II ainsi rédigé :
- ④ « II. – Le congé d'accompagnement spécifique peut être prolongé lorsque, avant le terme initialement prévu, le salarié n'a pas retrouvé d'emploi. La durée maximale de cette période complémentaire est de vingt-huit mois.
- ⑤ « L'article 18 n'est pas applicable au titre de cette période complémentaire. »
- ⑥ II. – Le présent article est applicable aux congés d'accompagnement spécifique mentionnés à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-921 du 29 juillet 2020 portant diverses mesures d'accompagnement des salariés dans le cadre de la fermeture des centrales à charbon dont la date de début est antérieure à l'entrée en vigueur de la présente loi.
- ⑦ Tout salarié dont le congé d'accompagnement spécifique mentionné à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-921 du 29 juillet 2020 précitée a pris fin avant l'entrée en

vigueur de la présente loi et dont le contrat de travail est demeuré suspendu à la même date peut bénéficier de la période complémentaire prévue au II de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-921 du 29 juillet 2020 précitée. – *(Adopté.)*

Article 52

- ① I. – A. – En 2024, par dérogation aux articles L. 337-4 à L. 337-9 du code de l'énergie, si les propositions motivées de tarifs réglementés de vente d'électricité de la Commission de régulation de l'énergie conduisent à ce que ces tarifs, majorés des taxes applicables après application de l'article 20 de la présente loi, excèdent ceux applicables au 31 décembre 2023, majorés des taxes applicables à cette date, les ministres chargés de l'économie, de l'énergie et du budget peuvent fixer, par arrêté conjoint, un niveau de tarifs inférieur pour une partie de la consommation des clients, afin de répondre à l'objectif de stabilité des prix.
- ② Le cas échéant, le niveau de tarifs applicable est déterminé comme la somme des deux composantes suivantes :
- ③ 1° 95 % d'un tarif défini par arrêté des ministres chargés de l'économie, de l'énergie et du budget ;
- ④ 2° 5 % du tarif tel qu'il aurait été appliqué en l'absence du premier alinéa du présent A.
- ⑤ Par dérogation aux articles L. 337-10 à L. 337-12 du code de l'énergie, les ministres chargés de l'économie, de l'énergie et du budget peuvent également, dans les conditions prévues au premier alinéa du présent A, fixer, par arrêté conjoint, un niveau de tarifs inférieur aux propositions motivées de tarifs de cession aux entreprises locales de distribution de la Commission de régulation de l'énergie prises en application de l'article L. 337-10 du code de l'énergie.
- ⑥ La Commission de régulation de l'énergie transmet à cet effet les données nécessaires aux ministres mentionnés à l'avant-dernier alinéa du présent A.
- ⑦ B. – Constituent des charges imputables aux obligations de service public, au sens de l'article L. 121-6 du code de l'énergie, les pertes de recettes supportées en raison de prix de fourniture réduits, entre l'entrée en vigueur des tarifs fixés par arrêté mentionnés au A du présent I et leur première évolution de l'année 2025, par :
- ⑧ 1° L'entreprise Électricité de France pour ses offres aux tarifs réglementés de vente d'électricité et pour ses ventes au tarif de cession aux fournisseurs d'électricité mentionnés à l'article L. 111-54 du code de l'énergie ;
- ⑨ 2° Les fournisseurs d'électricité mentionnés au même article L. 111-54 pour leurs offres aux tarifs réglementés de vente d'électricité dont l'approvisionnement n'est pas ou n'est que partiellement réalisé au tarif de cession ;
- ⑩ 3° Et les fournisseurs d'électricité pour leurs offres de marché destinées aux consommateurs finals domestiques définis au 1° du I de l'article L. 337-7 du même code ainsi qu'aux consommateurs finals non domestiques définis au 2° du même I identifiés par les fournisseurs.
- ⑪ Ces pertes de recettes sont compensées par l'État.

- 12 Les frais de gestion supportés par les fournisseurs d'électricité pour la mise en œuvre du dispositif prévu au présent article sont compensés par l'État, à hauteur des frais supportés, pris en compte, par dérogation à l'article L. 121-6 du code de l'énergie, dans la limite de 0,2 € par mégawattheure livré aux consommateurs finals mentionnés au 1° du I de l'article L. 337-7 du même code.
- 13 La Commission de régulation de l'énergie précise la définition des frais de gestion et les modalités selon lesquelles ceux-ci doivent être déclarés par les fournisseurs. Elle peut demander aux fournisseurs concernés toute pièce justificative qu'elle juge nécessaire.
- 14 C. – Les pertes de recettes mentionnées au B du présent I supportées par l'entreprise Électricité de France pour ses ventes au tarif de cession aux fournisseurs d'électricité mentionnés à l'article L. 111-54 du code de l'énergie sont calculées comme étant la différence de revenus due à l'application d'un tarif de cession inférieur, en application du A du présent I, au tarif de cession qui aurait été appliqué en l'absence du même A.
- 15 Les pertes de recettes mentionnées au B du présent I supportées par l'entreprise Électricité de France pour ses offres aux tarifs réglementés de vente en France métropolitaine continentale sont calculées comme étant la différence de revenus due à l'application d'un tarif réglementé inférieur, en application du A du présent I, au tarif réglementé qui aurait été appliqué en l'absence du même A.
- 16 D. – Les pertes de recettes mentionnées au B du présent I supportées par les fournisseurs d'électricité mentionnés à l'article L. 111-54 du code de l'énergie sont calculées par application d'un montant unitaire en euros par mégawattheure aux seuls volumes livrés pour leurs offres aux tarifs réglementés de vente d'électricité dont l'approvisionnement n'est pas ou n'est que partiellement réalisé au tarif de cession, entre l'entrée en vigueur des tarifs mentionnés au A du présent I arrêtés par les ministres et leur première évolution de l'année 2025.
- 17 Les pertes de recettes mentionnées au B du présent I supportées par les fournisseurs d'électricité pour leurs offres de marché sont calculées par application d'un montant unitaire en euros par mégawattheure aux volumes livrés, d'une part, aux consommateurs finals domestiques définis au 1° du I de l'article L. 337-7 du code de l'énergie et, d'autre part, aux consommateurs finals non domestiques définis au 2° du même I identifiés par les fournisseurs, entre l'entrée en vigueur des tarifs mentionnés au A du présent I arrêtés par les ministres et la première évolution de l'année 2025 des tarifs réglementés de vente mentionnés à l'article R. 337-18 du même code.
- 18 La compensation de ces pertes de recettes ne peut excéder la différence entre, d'une part, la somme des produits des consommations livrées aux clients par le prix de l'électricité tel qu'il aurait été facturé à chacun de ces clients en l'absence de compensation, lorsque celui-ci est supérieur au prix de l'électricité du tarif réglementé de vente d'électricité applicable sur la même période, et, d'autre part, le produit de la somme de ces mêmes consommations par le prix de l'électricité du tarif réglementé de vente d'électricité applicable sur la même période. Cette compensation est limitée à la couverture des coûts d'approvisionnement pour l'activité de fourniture de ces fournisseurs, attestés par leur commissaire aux comptes ou, le cas échéant, par leur comptable public, effectivement supportés au titre des consommateurs concernés sur la période mentionnée. La Commission de régulation de l'énergie précise les modalités selon lesquelles les pertes de recettes, les coûts d'approvisionnement de l'activité de fourniture et leur affectation doivent être déclarés.
- 19 Les montants unitaires précités sont calculés, d'une part, pour les consommateurs finals domestiques définis au 1° du I de l'article L. 337-7 du code de l'énergie et, d'autre part, pour les consommateurs finals non domestiques définis au 2° du même I identifiés par les fournisseurs, comme la différence, en euros par mégawattheure, entre le prix moyen hors taxes résultant de l'application des tarifs réglementés de vente d'électricité qui auraient été appliqués en l'absence du A du présent I et le prix moyen hors taxes résultant de l'application des tarifs réglementés de vente d'électricité effectivement appliqués en application du même A. Ces montants unitaires sont calculés pour chaque nouvelle fixation du niveau des tarifs réglementés de vente d'électricité prise en application de la dérogation prévue audit A.
- 20 D *bis* (nouveau). – Les consommateurs finals non domestiques attestent préalablement auprès de leur fournisseur qu'ils remplissent les critères d'éligibilité mentionnés au B du présent I.
- 21 Ces consommateurs sont redevables au fournisseur des montants résultant de la réduction du prix de fourniture indûment appliquée, majorée de la taxe sur la valeur ajoutée non déductible. Ces montants sont recouverts par le fournisseur. En cas de manquement délibéré de leur part, les consommateurs sont redevables à l'État d'une somme correspondant à 20 % des réductions indûment reçues.
- 22 Les montants afférents de la compensation indûment versée au fournisseur sont déduits des charges imputables aux missions de service public qui lui sont compensées.
- 23 Toutefois, lorsque le fournisseur a pris toutes les mesures de recouvrement à sa disposition, la déduction des charges mentionnée au troisième alinéa du présent D *bis* correspondant aux montants n'ayant pu être recouverts auprès des consommateurs finals est annulée et le recouvrement de ces montants, majorés de 30 % en cas de manquement délibéré du consommateur final, est effectué par l'État.
- 24 Un décret définit les modalités d'application du présent D *bis*.
- 25 E. – Le montant de la compensation répercutée sur un client en offre de marché ne peut être supérieur à la différence, en euros par mégawattheure, entre le prix de l'électricité tel qu'il aurait été facturé à ce client en l'absence de compensation et le tarif réglementé de vente d'électricité fixé par arrêté en vigueur en application du A du présent I.
- 26 F. – La Commission de régulation de l'énergie s'assure de la bonne application du présent I dans le cadre de ses missions de surveillance du marché de détail prévues à l'article L. 131-2 du code de l'énergie. Pour ce faire, elle peut demander aux fournisseurs concernés toute pièce justificative qu'elle juge nécessaire et exiger que les commissaires aux comptes ou, le cas

échéant, le comptable public des fournisseurs concernés attestent de la bonne application des modalités qu'elle a définies. Les montants de la compensation indûment versés aux fournisseurs, majorés de 20 % en cas de manquement délibéré, sont déduits des charges imputables aux missions de service public compensées au fournisseur concerné.

27 II. – Par dérogation aux modalités prévues aux articles L. 121-9 à L. 121-28 du code de l'énergie, les fournisseurs d'électricité déclarent à la Commission de régulation de l'énergie, avant le 30 avril 2024, leurs pertes de recettes prévisionnelles mentionnées au B du I du présent article. Ces déclarations font l'objet d'une certification par leur commissaire aux comptes ou, le cas échéant, par leur comptable public. Une délibération de la Commission de régulation de l'énergie évalue, au plus tard le 15 juillet 2024, le montant de ces pertes. Les pertes de recettes évaluées par la Commission de régulation de l'énergie sont intégrées aux charges à compenser pour l'année 2024, sous la forme d'acomptes mensuels prévus sur l'échéancier résiduel.

28 Les modalités de déclaration des pertes par les fournisseurs sont précisées par la Commission de régulation de l'énergie.

29 III. – (*Supprimé*)

30 III *bis* (*nouveau*). – A. – Les fournisseurs d'électricité titulaires de l'autorisation prévue à l'article L. 333-1 du code de l'énergie réduisent leurs prix de fourniture pour l'année 2024 pour les clients finals qui ne bénéficient pas des effets des dispositions prévues au I du présent article, selon les dispositions prévues au présent III *bis*. Le bénéfice annuel cumulé de cette réduction ne peut excéder une limite définie par décret.

31 Le champ des clients éligibles est défini par décret.

32 B. – Les clients attestent préalablement auprès de leur fournisseur qu'ils remplissent les critères d'éligibilité mentionnés au A du présent III *bis*, selon des modalités définies par décret.

33 Les modalités de contrôle de l'éligibilité à la réduction prévue au même A ainsi que les conditions dans lesquelles les fournisseurs cessent d'appliquer la réduction à un client final non éligible sont définies par décret. Les agents chargés de la vérification du respect des conditions d'éligibilité peuvent recevoir de la direction générale des finances publiques les renseignements dont elle dispose leur permettant de réaliser cette vérification.

34 Les clients sont redevables au fournisseur de la réduction de prix hors taxes indûment appliquée en application du C du présent III *bis*, majorée de la taxe sur la valeur ajoutée non déductible, et sont redevables à l'État d'une majoration de 20 % en cas de manquement délibéré. Les montants de la compensation indûment versés au fournisseur sont déduits des charges imputables aux missions de service public compensées au fournisseur.

35 Sous réserve qu'un fournisseur ait pris toutes les mesures de recouvrement à sa disposition définies par décret, la déduction des charges mentionnée au troisième alinéa du présent B correspondant aux montants n'ayant pu être recouverts est annulée et le recouvrement de ces montants, majorés de 30 % en cas de manquement délibéré, est effectué par l'État.

36 C. – Les prix de fourniture d'électricité sont réduits, pour chaque client concerné et chaque mois, par application d'un montant unitaire en euros par mégawattheure à une quotité des volumes livrés à ce client sur le mois considéré.

37 Le montant unitaire en euros par mégawattheure est égal à la différence entre le prix moyen de la part variable de l'électricité, hors taxes et hors acheminement, en euros par mégawattheure, mentionné dans le contrat du client pour l'année 2024 et un prix d'exercice. Le montant unitaire est considéré nul lorsque la différence est négative.

38 La quotité des volumes livrés à ce client sur le mois considéré est limitée à une part de sa consommation de référence.

39 Le prix d'exercice, la quotité, la consommation de référence et la part de celle-ci dans la limite de laquelle la réduction est appliquées sont fixés par décret pour chacune des catégories de consommateurs concernés.

40 D. – Pour chaque client concerné, les réductions de prix mentionnées au C du présent III *bis* ne sont pas appliquées aux volumes livrés à ce client lors des périodes de forte tension sur le système électrique mentionnées à l'article L. 321-17-1 du code de l'énergie. Les modalités de calcul de ces volumes sont définies par arrêté des ministres chargés de l'énergie et de l'économie.

41 E. – Les gestionnaires de réseaux transmettent aux responsables d'équilibre, qui les transmettent aux fournisseurs, les données de consommation individuelle historiques de leurs clients définies au C du présent III *bis* ainsi que leurs données de consommation lors des périodes de forte tension sur le système électrique mentionnées à l'article L. 321-17-1 du code de l'énergie et mentionnées au D du présent III *bis*, selon des modalités arrêtées par les ministres chargés de l'énergie et de l'économie.

42 F. – Les pertes de recettes supportées au titre des réductions de prix appliquées par les fournisseurs d'électricité en application du A du présent III *bis*, sur cette période, par les fournisseurs d'électricité constituent des charges imputables aux obligations de service public, au sens de l'article L. 121-6 du code de l'énergie. Elles sont compensées par l'État, selon les modalités précisées aux deux derniers alinéas du présent F.

43 La compensation ne peut excéder le montant nécessaire à la couverture des coûts d'approvisionnement pour l'activité de fourniture, attestés par leur commissaire aux comptes ou, le cas échéant, par leur comptable public, effectivement supportés par les fournisseurs pour les consommateurs concernés sur l'année 2024.

44 La Commission de régulation de l'énergie précise les modalités selon lesquelles les pertes doivent être déclarées par les fournisseurs.

45 G. – La Commission de régulation de l'énergie précise les modalités selon lesquelles les réductions de prix sont appliquées et s'assure de la bonne application du présent III *bis* dans le cadre de ses missions de surveillance du marché de détail prévues à l'article L. 131-2 du code de l'énergie. Pour ce faire, elle peut exiger que le commissaire aux comptes ou, le cas échéant, le comptable public des fournisseurs concernés atteste de la bonne application des modalités qu'elle a définies. Les montants de la compensation indûment versés aux

fournisseurs, majorés de 10 % en cas de manquement délibéré, sont déduits des charges imputables aux missions de service public compensées aux fournisseurs.

46 H. – Les frais de gestion réellement supportés par les fournisseurs d'électricité pour la mise en œuvre du dispositif prévu au présent III *bis* sont compensés par l'État, dans la limite d'un plafond de 1 % des pertes de recettes des fournisseurs calculées en application du présent III *bis*, et de 0,2 € par mégawattheure livré aux clients mentionnés au A du présent III *bis*.

47 La Commission de régulation de l'énergie précise la définition des frais de gestion et les modalités selon lesquelles ceux-ci doivent être déclarés par les fournisseurs. Elle peut demander aux fournisseurs concernés toute pièce justificative qu'elle juge nécessaire.

48 III *ter* (nouveau). – Par dérogation aux modalités prévues aux articles L. 121-9 à L. 121-28 du code de l'énergie, les fournisseurs d'électricité qui approvisionnent moins de 100 000 clients adressent à la Commission de régulation de l'énergie, avant le 28 février 2024, une déclaration simplifiée de leurs pertes de recettes prévisionnelles mentionnées au F du III *bis* du présent article. Une délibération de la Commission de régulation de l'énergie fait une première évaluation, au plus tard le 31 mars 2024, du montant de ces pertes, sur la base des déclarations simplifiées des fournisseurs.

49 Les pertes de recettes évaluées par la Commission de régulation de l'énergie sont intégrées aux charges à compenser pour l'année 2024 sous la forme d'un acompte versé au plus tard le 30 avril 2024 s'agissant des pertes de recettes prévisionnelles mentionnées au même F pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2024 et le 30 avril 2024, le solde étant versé sous la forme d'acomptes mensuels à partir du mois de mai 2024 sur l'échéancier résiduel.

50 Par dérogation aux modalités prévues aux articles L. 121-9 à L. 121-28 du code de l'énergie, les fournisseurs d'électricité déclarent à la Commission de régulation de l'énergie, avant le 30 avril 2024, leurs pertes de recettes prévisionnelles mentionnées au B du I et au F du III *bis* du présent article. Ces déclarations font l'objet d'une certification par leur commissaire aux comptes ou, le cas échéant, par leur comptable public. Une délibération de la Commission de régulation de l'énergie évalue, au plus tard le 15 juillet 2024, le montant de ces pertes. Le montant des acomptes mensuels mentionnés au deuxième alinéa du présent III *ter* est ajusté en conséquence sur l'échéancier résiduel.

51 Les modalités de déclaration des pertes par les fournisseurs sont précisées par la Commission de régulation de l'énergie.

52 IV. – Les fournisseurs d'électricité mentionnent à leurs clients le montant de la réduction de facture dont ceux-ci bénéficient au titre des dispositifs prévus aux I et III *bis*.

53 IV *bis* (nouveau). – Par dérogation aux articles L. 121-9 et L. 121-37 du code de l'énergie, la Commission de régulation de l'énergie peut, tout au long de l'année 2024, délibérer pour ajuster les montants des charges de service public de l'énergie pour l'année 2024, pour tenir compte notamment de l'évolu-

tion des prix de marché. À ce titre, la Commission de régulation de l'énergie peut demander aux fournisseurs de réactualiser leurs déclarations.

54 IV *ter* (nouveau). – Le troisième alinéa du II de l'article L. 336-5 du code de l'énergie est ainsi modifié :

55 1° Après le mot : « sont », la fin de la première phrase est ainsi rédigée : « reversés à Électricité de France et déduits de la compensation des charges imputables aux missions de service public assignées à Électricité de France en application de l'article L. 121-6, dès lors qu'ils excèdent le montant nécessaire à la compensation d'Électricité de France résultant du cas où la somme des droits correspondant à la consommation constatée serait inférieure au plafond. » ;

56 2° La seconde phrase est supprimée.

57 V. – A. – Le premier alinéa de l'article L. 337-6 du code de l'énergie est complété par deux phrases ainsi rédigées : « En outre, les tarifs réglementés sont établis de manière à ce que le produit total qu'ils procurent couvre, pour l'année en cause et les deux années qui précèdent, l'ensemble des coûts de l'activité de fourniture d'électricité à ce titre. Ce produit total est apprécié, s'il y a lieu, en prenant en compte les sommes perçues en compensation de la fixation des tarifs réglementés à un niveau inférieur à celui résultant de l'application du présent alinéa. »

58 B. – Le A s'applique à compter des mouvements tarifaires de 2024.

59 VI. – Le H du IX de l'article 181 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 est ainsi rédigé :

60 « H. – Les frais de gestion réellement supportés par les fournisseurs d'électricité pour la mise en œuvre du dispositif prévu au présent IX sont compensés par l'État, dans la limite d'un plafond de 1 % des pertes de recettes des fournisseurs calculées en application du présent IX et de 0,2 € par mégawattheure livré aux clients mentionnés au A du présent IX.

61 « La Commission de régulation de l'énergie précise la définition des frais de gestion et les modalités selon lesquelles ceux-ci doivent être déclarés par les fournisseurs. Elle peut demander aux fournisseurs concernés toute pièce justificative qu'elle juge nécessaire. »

Mme la présidente. L'amendement n° II-716, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Alinéa 10

Après les mots :

du même I

insérer les mots :

, dont les collectivités territoriales ou leurs groupements,

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Cet amendement a tout simplement pour objet de préciser que les communes et leurs groupements peuvent bénéficier du bouclier tarifaire.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. L'année dernière, à peu près à la même date et à la même heure, dans ce même hémicycle, nous avons soulevé un certain nombre de questionnements sur les conditions d'éligibilité au bouclier tarifaire, mais le ministre avait apporté toutes les précisions nécessaires pour que cela puisse faire jurisprudence par la suite.

Il avait notamment été rappelé que les collectivités locales doivent répondre à une double condition : la première fixe un plafond budgétaire, la seconde, un plafond de 10 ETPT. Dès lors que les collectivités y satisfont, étant entendu, par exemple, qu'une collectivité employant 5 ETPT à l'année et 10 saisonniers supplémentaires pendant l'été reste sous ce plafond de 10 ETPT, elles sont bien éligibles au tarif réglementé de vente (TRV) de l'électricité.

Votre amendement étant satisfait, je vous suggère de le retirer, monsieur le rapporteur pour avis.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. L'amendement est satisfait. Demande de retrait.

Mme la présidente. Monsieur le rapporteur pour avis, acceptez-vous de retirer l'amendement n° II-716 ?

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° II-716 est retiré.

Je suis saisie de trois amendements identiques.

L'amendement n° II-29 est présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement n° II-717 est présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques.

L'amendement n° II-840 est présenté par MM. Gay, Barros et Corbisez, Mme Varailas, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Alinéas 54 à 56

Supprimer ces alinéas

La parole est à Mme le rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-29.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Compte tenu de l'heure tardive, je n'énumérerai pas toutes les raisons qui conduisent la commission à proposer avec grande sagesse au Gouvernement la suppression des alinéas 54 à 56 de l'article 52.

Au travers de ces alinéas, le Gouvernement introduit une révision des modalités de répartition du complément de prix accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh). Or celle-ci n'a fait l'objet ni de la moindre concertation avec les fournisseurs alternatifs ni d'une analyse préalable de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Si cela ne suffisait pas pour vous convaincre du bien-fondé de l'amendement, madame la ministre, je rappellerai ce qui s'est passé précédemment, lorsque vous avez cherché à faire évoluer les critères fondamentaux des contrats s'appliquant dans le cadre du fonctionnement du marché de l'électricité : par deux fois, la justice vous a déboutés.

Pour éviter que cela ne se produise une troisième fois, faites confiance à la sagesse du Sénat !

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-717.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Défendu.

Mme la présidente. La parole est à Mme Cécile Cukierman, pour présenter l'amendement n° II-840.

Mme Cécile Cukierman. Défendu.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. L'élément essentiel à retenir de ces trois amendements, c'est que leur adoption coûterait un milliard d'euros au budget de l'État.

J'émet donc un avis défavorable, même si les arguments évoqués à l'instant ne me semblent pas illégitimes.

Mme la présidente. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Madame la ministre, ne venez pas nous accuser de grever le déficit d'un milliard d'euros. Vous prenez comme référence la photographie de l'année 2022, qui, rappelons-le, a été très particulière s'agissant du fonctionnement des marchés de l'énergie. En 2023, les « recettes » tirées de ce complément de prix seront beaucoup plus faibles.

Par ailleurs, les modifications que vous introduisez vont avoir des conséquences sur le comportement des fournisseurs alternatifs dans le cadre de leurs demandes d'Arenh. Cela pourrait avoir un effet néfaste sur le consommateur final. Or tel ne me semble pas être l'objectif du Gouvernement au regard des arguments avancés.

Je le répète, faites confiance à la sagesse du Sénat. Le dispositif proposé, y compris sur le plan juridique, n'est pas forcément bordé, et il pourrait se révéler contraire au droit de l'Union européenne, voire être censuré par le Conseil constitutionnel si jamais il était déféré dans le cadre d'une saisine plus globale.

Je sens bien que vous n'êtes pas très à l'aise sur ce sujet. L'argument budgétaire vous a été soufflé par Bercy : il serait pertinent si la photographie de 2022 pouvait être reproduite tous les ans. Or ce n'est pas le cas.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-François Husson, pour explication de vote.

M. Jean-François Husson. Madame la ministre, l'année dernière, le ministre des comptes publics s'était permis de mettre en cause les chiffres de la commission des finances. Il s'était ainsi opposé à un amendement de Christine Lavarde dont il affirmait à tort que l'adoption coûterait 6 milliards d'euros. Je vous invite donc à faire preuve d'une grande sagesse.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. N'oubliez pas non plus que la CRE a publié, le 22 juin 2023, une recommandation qui va dans le même sens.

Mme Cécile Cukierman. Exactement !

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-29, II-717 et II-840.

(Les amendements sont adoptés.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-844, présenté par MM. Gay, Barros et Corbisez, Mme Varailles et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Alinéa 57

Supprimer cet alinéa.

La parole est à Mme Cécile Cukierman.

Mme Cécile Cukierman. Défendu.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Je ne suis pas convaincue que l'adoption de votre amendement permette de répondre véritablement à vos attentes en la matière, madame Cukierman. Demande de retrait ou, à défaut, avis défavorable.

Mme Cécile Cukierman. Nous pensons le contraire, mais nous retirons quand même cet amendement, madame la présidente !

Mme la présidente. L'amendement n° II-844 est retiré.

Je mets aux voix l'article 52, modifié.

(L'article 52 est adopté.)

Après l'article 52

Mme la présidente. L'amendement n° II-769, présenté par Mme Senée, MM. Fernique, Dantec, Benarroche, G. Blanc, Dossus et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Après l'article 52

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Après le VI de l'article L. 213-9-2 du code de l'environnement, il est inséré un VI *bis* ainsi rédigé :

« VI bis. – L'agence ne peut pas financer la construction, l'alimentation, l'entretien ou le démantèlement de tout ouvrage de stockage d'eau étanchéifié, rempli au moins partiellement par pompage en nappe ou en rivière, et à usage quasi exclusif agricole, d'une capacité et d'une surface supérieure à un seuil défini par décret. Ces constructions sont financées directement par les seules personnes qui prélèvent, stockent ou utilisent de l'eau par leur biais.

« Un décret définit les modalités d'application du présent VI *bis*. »

La parole est à Mme Ghislaine Senée.

Mme Ghislaine Senée. Même à vingt-trois heures cinquante, je ne peux pas m'empêcher de présenter cet amendement, qui vise à mettre fin au financement des mégabassines par les agences de l'eau.

De tels ouvrages sont aujourd'hui majoritairement financés par l'argent public. D'une emprise foncière importante, ils artificialisent les sols, prélèvent des quantités d'eau considérables, avec des impacts sur la ressource et les milieux naturels, à rebours des objectifs de sobriété rendus nécessaires par le changement climatique et la raréfaction subséquente de la ressource en eau.

Si les membres du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires ne s'opposent ni à l'irrigation ni au stockage de l'eau, les mégabassines ne constituent pas selon eux un modèle efficace et durable. Il n'existe aucune justification au financement public de telles infrastructures.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-769.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-764 rectifié, présenté par MM. Sautarel, Panunzi, Cadec, Burgoa, J. B. Blanc, Chaize, D. Laurent, Genet, Naturel et J. P. Vogel, Mme Estrosi Sassone, MM. Saury, Rietmann, Somon, Savin, Brisson, C. Vial, Pointereau et H. Leroy, Mme Berthet, M. Bruyen, Mmes Belhiti, Dumont, Ventalon et Richer, M. Piednoir et Mme Lassarade, est ainsi libellé :

Après l'article 52

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Après la section 7 du chapitre V du titre III du livre III de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales, est insérée une section ainsi rédigée :

« Section 8

« Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

« Art. L. 3235. – I. – Afin d'améliorer la gouvernance du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, institué par la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, il est mis en place dans chaque département une commission composée de :

« 1° Des représentants des maires des communes dont la population n'excède pas 20 000 habitants dans les départements de métropole et 35 000 habitants dans les départements d'outre-mer ;

« 2° Des représentants des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la population n'excède pas 60 000 habitants dans les départements de métropole et 150 000 habitants dans les départements d'outre-mer et le Département de Mayotte ;

« 3° De l'ensemble des députés et sénateurs élus dans le département lorsque celui-ci compte moins de cinq parlementaires. À compter du 1^{er} janvier 2018, lorsque le département compte cinq parlementaires ou plus, deux députés et deux sénateurs sont désignés, respectivement, par l'Assemblée nationale et par le Sénat.

« Pour les catégories mentionnées aux 1° et 2°, les membres de la commission sont désignés par l'association des maires du département.

« Si, dans le département, il n'existe pas d'association de maires ou s'il en existe plusieurs, les membres de la commission sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste par deux collègues regroupant respecti-

vement les maires ou les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale appartenant à chacune des deux catégories mentionnées aux 1° et 2°.

« Les représentants des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre visés au 2° doivent détenir la majorité des sièges au sein des catégories mentionnées aux 1° et 2°.

« À chacune de ses réunions, la commission désigne un bureau de séance. Le secrétariat de la commission est assuré par les services du représentant de l'État dans le département. Le représentant de l'État dans le département communique aux membres de la commission, cinq jours francs avant toute réunion, une note explicative de synthèse sur les affaires inscrites à l'ordre du jour. Cette note est communiquée dans les mêmes délais aux parlementaires élus dans le département.

« Le mandat des membres de la commission cités aux mêmes 1° et 2° expire à chaque renouvellement général des conseils municipaux. Le mandat des députés et le mandat des sénateurs expirent, respectivement, à chaque renouvellement général de l'Assemblée nationale et à chaque renouvellement partiel du Sénat.

« La commission fixe chaque année les catégories d'opérations prioritaires et, dans des limites fixées par décret en Conseil d'État, les taux minimaux et maximaux de subvention applicables à chacune d'elles.

« Le représentant de l'État dans le département arrête chaque année, suivant les catégories et dans les limites fixées par la commission, la liste des opérations à subventionner ainsi que le montant de la subvention de l'État qui leur est attribuée. Il porte à la connaissance de la commission la liste des opérations qu'il a retenues. La commission est saisie pour avis des projets dont la subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires porte sur un montant supérieur à 100 000 €.

« La commission n'est pas instituée dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

« II. – Un décret pris en Conseil d'État précise les modalités de mise en œuvre de la commission susmentionnée. »

La parole est à M. Stéphane Sautarel.

M. Stéphane Sautarel. Cet amendement vise à mettre en place pour le fonds vert, qui est devenu un enjeu important pour nos collectivités, une commission composée d'élus sur le modèle de celle qui existe pour la DETR.

Il est ainsi proposé d'améliorer la gouvernance de ce fonds en impliquant davantage les élus sur le territoire.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Avis favorable. (M. Stéphane Sautarel s'en félicite.)

M. Jean-François Husson. C'est la fête, Stéphane !

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. D'abord, le Sénat avait déjà adopté un dispositif de ce type l'année dernière.

Surtout, dans la pratique, il existe une fongibilité de fait entre les différents fonds. Ainsi, un préfet qui aurait trop de dossiers à financer sur le fonds vert par rapport à l'enveloppe dédiée pourrait piocher, s'il lui reste de l'argent, dans celles

des crédits DSIL et DETR. La réciproque est vraie, pour peu qu'il puisse, pour une raison x ou y, rattacher des dossiers DSIL ou DETR au périmètre du fonds vert.

L'année prochaine, il n'aura échappé à personne que les enveloppes de DETR et de DSIL vont devoir pour partie, à hauteur de 25 % et de 30 %, être allouées en faveur de projets de transition. La fongibilité sera alors rendue encore plus facile.

Il n'y a pas de raison d'avoir des fonctionnements différenciés puisqu'à la fin des fins, il s'agit de financer des projets de collectivités locales.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. J'interviendrai au nom de mon collègue Christophe Béchu.

Le champ du fonds vert est bien plus large que les prérogatives accordées à la commission DETR et ses priorités s'apprécient aux différentes échelles pertinentes.

Je le rappelle, le fonds vert doit pouvoir bénéficier aux communes de toutes tailles, aux EPCI, aux établissements publics locaux, aux conseils départementaux, aux conseils régionaux, ainsi qu'aux opérateurs des collectivités.

Sa force, c'est précisément la grande diversité de mesures qu'il permet de financer, comme Christophe Béchu le rappelait plus tôt dans la discussion. Le fonds vert a ceci de nouveau qu'il n'est ni un appel à projets ni un appel à manifestation d'intérêt : c'est ce qui fait aujourd'hui son succès.

Il importe de maintenir une certaine souplesse de gestion, pour garantir une exécution rapide, comme a pu le démontrer le démarrage du fonds vert l'année dernière. Il me semble que la mesure ici proposée ne va pas dans ce sens.

Avis défavorable.

M. Jean-François Husson. Quel dommage !

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Sautarel, pour explication de vote.

M. Stéphane Sautarel. Je remercie la commission d'avoir émis un avis favorable. Madame la ministre, connaissez-vous la vraie vie, celle qui est réellement vécue sur nos territoires ? Une fois les dossiers examinés, c'est l'intelligence collective qui permet de les orienter et d'optimiser les plans de financement, sans qu'il soit bien sûr question de nier les spécificités du fonds vert.

Pour favoriser une telle optimisation, nous aurions tout à gagner à prévoir un examen par les élus conjointement dans ce type de commission.

M. Jean-François Husson. Tout à fait !

M. Stéphane Sautarel. Je maintiens évidemment mon amendement.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-764 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

MM. Jean-François Husson et Vincent Louault. Bravo !

Mme la présidente. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 52.

Article 52 bis (nouveau)

À l'article L. 251-1 du code de l'énergie, les mots : « l'acquisition » sont remplacés par les mots : « l'achat ou à la location pour une durée supérieure ou égale à deux ans ». – *(Adopté.)*

Article 52 ter (nouveau)

- ① Le code de l'environnement est ainsi modifié :
- ② 1° Le premier alinéa de l'article L. 561-1 est complété par une phrase ainsi rédigée : « L'expropriation par les agences pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des cinquante pas géométriques, créées par l'article 4 de la loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer, peut également être déclarée d'utilité publique par l'État, dans les mêmes conditions. » ;
- ③ 2° L'article L. 561-3 est ainsi modifié :
- ④ a) Le I est ainsi modifié :
- ⑤ – au premier alinéa, après le mot : « foncier », sont insérés les mots : « ou sur les agences pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des cinquante pas géométriques, créées par l'article 4 de la loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer » ;
- ⑥ – l'avant-dernier alinéa est complété par les mots et deux phrases ainsi rédigées : « ainsi qu'aux dépenses afférentes à la libération et à la remise en état des terrains concernés. L'aide financière peut être versée par l'agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des cinquante pas géométriques mentionnée au premier alinéa du présent I. Dans ce cas, les conditions de versement de cette aide font l'objet d'une convention entre l'agence et la personne bénéficiaire, sous réserve de la signature préalable d'une convention-cadre entre l'État, l'autorité administrative ayant ordonné la démolition de l'ensemble des installations et l'agence. » ;
- ⑦ b) Le II est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- ⑧ « Il peut contribuer au financement des études et des actions de prévention des risques naturels majeurs dont les agences pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des cinquante pas géométriques mentionnées au I du présent article assurent la maîtrise d'ouvrage. » – *(Adopté.)*

Article 52 quater (nouveau)

- ① Le A du III de l'article 224 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 est ainsi modifié :
- ② 1° À la seconde phrase, le mot : « trois » est remplacé par le mot : « cinq » ;
- ③ 2° Est ajoutée une phrase ainsi rédigée : « Les modalités de l'expérimentation sont fixées par arrêté du ministre chargé de la prévention des risques naturels. »

Mme la présidente. L'amendement n° II-30, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Compléter cet article par un paragraphe ainsi rédigé :

– Le même III est complété par un paragraphe ainsi rédigé :

« – Le Gouvernement présente au Parlement, au plus tard le 27 mars 2024, un rapport d'étape sur l'expérimentation prévue au A du présent III, présentant notamment le nombre de dossiers déposés au titre de cette expérimentation ainsi que les montants qui sont alloués à ce titre par le fonds de prévention des risques naturels majeurs. »

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. L'article 52 quater concerne l'expérimentation Mieux reconstruire après inondation (Mirapi).

Une disposition proposée par amendement à l'Assemblée nationale et reprise dans le texte issu du 49.3 prévoit de prolonger cette expérimentation, qui devait s'arrêter et faire l'objet d'un rapport d'évaluation censé être communiqué au mois de mars prochain. Ce dernier n'a pas encore été remis.

Madame la ministre, il est pour le moins surprenant de prolonger une expérimentation, qui plus est de deux ans, sans même avoir eu connaissance de ses premiers résultats. Par cet amendement, la commission demande au Gouvernement de transmettre au Parlement une sorte d'évaluation à mi-parcours, donc, au mois de mars, ce qui ne vous exonérera pas de l'obligation de rendre un rapport final au terme de l'expérimentation.

Si jamais nous devons être appelés à la renouveler une nouvelle fois, au moins disposerions-nous des éléments pour nous prononcer. Comme je n'imagine pas que vous ayez pu décider de renouveler cette expérimentation les yeux fermés, je suppose que de tels éléments sont déjà en votre possession. Il ne vous reste plus qu'à nous les communiquer !

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-30.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 52 quater, modifié.

(L'article 52 quater est adopté.)

Article 52 quinquies (nouveau)

- ① I. – Afin de garantir une production d'électricité décarbonée et pilotable notamment durant l'hiver 2023-2024, les producteurs d'électricité lauréats de l'appel d'offres n° 2010/S 143-220129 ayant résilié, durant la période comprise entre le 1^{er} juillet 2022 et le 31 décembre 2022, un contrat conclu en application de l'article 8 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ou en application de l'article L. 311-10 du code de l'énergie en raison d'une forte hausse de leurs coûts d'approvisionnement non couverte par le tarif d'achat de l'électricité obtenu

peuvent, sur demande motivée au ministre chargé de l'énergie, solliciter le retrait de cette résiliation. Cette demande doit avoir lieu durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2024 et le 1^{er} juillet 2024. L'accord sur le retrait de la résiliation par le ministre chargé de l'énergie peut être assorti de prescriptions sur la durée et les périodes de fonctionnement de l'installation concernée par le contrat.

- ② Si le retrait de la résiliation du contrat est accordé, le montant correspondant à la différence positive entre les recettes obtenues entre la date de résiliation et la date de retrait de cette résiliation, desquelles sont déduits, le cas échéant, les montants versés en application de l'article 54 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, et les recettes qui auraient été obtenues sur cette même période en application du contrat, après application du II du présent article, est reversé par le producteur d'électricité au cocontractant, dans des conditions définies par décret.
- ③ II. – Afin de faire face aux variations des coûts d'approvisionnement en matières premières, les titulaires des contrats des projets lauréats de l'appel d'offres n° 2010/S 143-220129 d'une puissance supérieure à 30 mégawatts peuvent demander à bénéficier d'une indexation différente de celle prévue au point 4.4 du cahier des charges de cet appel d'offres. Ces titulaires mettent à la disposition de la Commission de régulation de l'énergie et des ministres chargés de l'énergie et du budget toutes les pièces nécessaires à la définition de la nouvelle indexation. Celle-ci est établie par décret après avis de la Commission de régulation de l'énergie.
- ④ La Commission de régulation de l'énergie réalise un audit des installations ayant demandé à bénéficier de cette indexation, tous les deux ans à compter de la promulgation de la présente loi, afin de constater le taux de rémunération effectif. Les conditions d'achat ne peuvent conduire à ce que la rémunération totale des capitaux immobilisés résultant du cumul de toutes les recettes de l'installation et des aides financières ou fiscales octroyées au titre de celle-ci excède une rémunération raisonnable des capitaux, compte tenu des risques inhérents à son exploitation. Les modalités d'indexation sont révisées par décret pour tenir compte de cet objectif.

Mme la présidente. L'amendement n° II-864, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

I. – Alinéa 1

Compléter cet alinéa par deux phrases ainsi rédigées :

Le cas échéant, si les seuils de fonctionnement ne sont pas respectés du fait de ces prescriptions, les pénalités prévues au cahier des charges ne s'appliquent pas. La prise d'effet du retrait de la résiliation intervient trois mois après la notification par le ministre chargé de l'énergie et le ministre chargé du budget de l'accord sur le retrait de la résiliation.

II. – Alinéa 2

1° Après les mots :

entre les recettes

insérer les mots :

liées à la commercialisation de l'électricité par le producteur, y compris celles issues de la valorisation des garanties de capacité conformément à l'article L. 335-1 du code de l'énergie et des garanties d'origine,

2° Après les mots :

obtenues entre la date

insérer le mot :

effective

3° Après les mots :

de résiliation et la date

insérer le mot :

effective

4° Après les mots :

les recettes qui auraient été obtenues

insérer les mots :

par le producteur

5° Après les mots :

sur cette même période en application du contrat,

insérer le mot :

le cas échéant

6° À la fin, remplacer les mots :

au cocontractant, dans des conditions définies par décret

par les mots :

au budget général de l'État.

III. – Après l'alinéa 2

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

Le producteur transmet au ministre chargé de l'énergie et au ministre chargé du budget et à la Commission de régulation de l'énergie l'ensemble des éléments nécessaires au calcul du montant à reverser dans un délai de trois mois suivant la date de prise d'effet du retrait de la résiliation. Ces éléments doivent faire l'objet d'une attestation par un commissaire aux comptes. Le ministre chargé de l'énergie et le ministre chargé du budget déterminent le montant à reverser par le producteur, après avis de la Commission de régulation de l'énergie, en tenant compte d'un taux d'actualisation fixé au niveau du taux de l'obligation assimilable du Trésor d'échéance dix ans constaté à la date de prise d'effet du retrait de la résiliation.

IV. – Alinéa 3

1° À la première phrase, remplacer les mots :

titulaires des contrats de

par les mots :

exploitants des

2° Au début de la deuxième phrase, remplacer les mots :

Ces titulaires

par les mots :

Ces exploitants

4° À la fin de la dernière phrase, remplacer les mots :
décret après avis de la Commission de régulation de l'énergie

par les mots :

le ministre chargé de l'énergie et le ministre chargé du budget, qui en fixent la date de prise d'effet

V. – Dernier alinéa, dernière phrase

Remplacer le mot :

décret

par les mots :

le ministre chargé de l'énergie et le ministre chargé du budget

La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Par cet amendement, le Gouvernement entend apporter les précisions rédactionnelles nécessaires à la bonne application du dispositif introduit à l'Assemblée nationale, qui permet à des producteurs d'énergie de demander à revenir sur la résiliation du contrat de soutien qu'ils auraient pu solliciter par le passé auprès de l'État.

Il s'agit en particulier de préciser les échéances dans lesquelles les producteurs peuvent formuler une demande de retrait, ainsi que les modalités pratiques. Cela correspond notamment à une situation bien connue dans le sud de la France.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. J'ai dit tout le mal que je pensais de cet article lors de la présentation en commission des finances. Cela figure également en filigrane dans le rapport budgétaire.

Toutefois, le Gouvernement propose ici des modifications de bon sens. Avis de sagesse.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-864.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 52 *quinquies*, modifié.

(L'article 52 quinquies est adopté.)

Article 52 *sexies* (nouveau)

① Le présent article s'applique à tous les contrats offrant un complément de rémunération conclus en application des articles L. 311-12 et L. 314-18 du code de l'énergie qui prévoient une limite supérieure aux sommes dont le producteur est redevable lorsque la prime à l'énergie mensuelle est négative.

② À compter du 1^{er} janvier 2022, les contrats mentionnés au premier alinéa du présent article sont ainsi modifiés : lorsque, pour un mois donné, la prime à l'énergie mensuelle est négative, le producteur est redevable de l'intégralité de la somme correspondante pour l'énergie produite. – *(Adopté.)*

Après l'article 52 *sexies*

Mme la présidente. L'amendement n° II-851, présenté par MM. Delcros, P. Martin et S. Demilly, Mme Morin-Desailly, M. Canévet, Mmes Gacquerre, Gatel et Perrot, M. Duffourg, Mme Vérien, MM. Chauvet, Folliot, Henno, J.M. Arnaud, Laugier et Bonnacarrère, Mmes Billon, Vermeillet et Saint-Pé et M. Pillefer, est ainsi libellé :

Après l'article 52 *sexies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Les communes situées en zone France ruralités revitalisation sont éligibles de façon prioritaire au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

La parole est à Mme Denise Saint-Pé.

Mme Denise Saint-Pé. Je présente cet amendement au nom de notre collègue Bernard Delcros.

Alors que tout type de collectivité territoriale peut aujourd'hui bénéficier du fonds vert, cet amendement tend à rendre prioritairement éligibles au fonds vert les communes situées en zones France Ruralités Revitalisation (FRR), dont les difficultés économiques, sociales et démographiques impliquent souvent une faible capacité d'autofinancement.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Par définition, le fonds vert s'adresse à toutes les communes de France. Par conséquent, les communes situées en zones FRR ou FRR+ y sont éligibles. Pour celles-ci, ce sont plutôt, en effet, les dépenses d'ingénierie qu'il faudrait flécher de manière prioritaire. Demande de retrait.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

Mme Denise Saint-Pé. Je retire l'amendement, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° II-851 est retiré.

L'amendement n° II-1206, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Après l'article 52 *sexies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

La seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 124-1 du code de l'énergie est remplacée par une phrase et cinq alinéas ainsi rédigés :

« Sont tenus d'accepter ce mode de règlement :

« a) Les fournisseurs et les distributeurs d'énergie ;

« b) Les gestionnaires des logements-foyers mentionnés à l'article L. 633-1 du code de la construction et de l'habitation qui font l'objet de la convention prévue à l'article L. 353-1 du même code ;

« c) Les gestionnaires des établissements mentionnés aux I à IV *bis* de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles qui font ou non l'objet de la convention prévue à l'article L. 353-1 du code de la construction et de l'habitation ;

« d) Les professionnels ayant facturé les dépenses d'amélioration de la qualité environnementale ou de maîtrise de la consommation des logements ;

« e) Pour les logements qui font l'objet de la convention prévue à l'article L. 353-1 du code de la construction et de l'habitation, les organismes d'habitations à loyer modéré visés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, les sociétés d'économie mixte visées à l'article L. 481-1 du même code, la société anonyme Sainte-Barbe, l'association foncière logement mentionnée à l'article L. 313-34 du même code ou les sociétés civiles immobilières dont les parts sont détenues à au moins 99 % par cette association, ou les organismes bénéficiant de l'agrément prévu à l'article L. 365-2 du même code. »

La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Il s'agit, par cet amendement, de permettre aux locataires du parc HLM de payer leurs charges de chauffage, aujourd'hui globalisées dans les charges collectives, avec le chèque énergie dont ils sont déjà bénéficiaires.

C'est une proposition dont j'avais fait état au début de la discussion. Elle figurait d'ailleurs dans un rapport rédigé, me semble-t-il, par Mme Lavarde.

L'objectif est de rendre les aides du chèque énergie plus effectives.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission, qui s'est réunie ce matin, à neuf heures, n'a pas pu examiner cet amendement, déposé seulement dans la journée.

À titre personnel, j'émet un avis favorable, dans la mesure où la commission a déjà approuvé le principe d'une telle disposition.

J'en profite pour vous poser une question, madame la ministre. L'adoption de cet amendement devrait améliorer le taux de recours au chèque énergie. Êtes-vous certaine que les crédits de paiement ouverts sont suffisamment importants ?

Je suppose que vous avez déterminé leurs montants en fonction de la consommation des années antérieures. Or, globalement, 75 % des crédits consommés l'année pour laquelle ils ont été ouverts, et entre 5 % et 7 % sont consommés l'année suivante. Le reste est annulé.

Si l'élargissement des possibilités de dépenser le chèque énergie que vous proposez fonctionne bien, le taux d'usage devrait augmenter.

Je ne conteste pas ces ouvertures, mais pensez-vous simplement que les crédits suffiront si ce nouvel amendement, qui ne figurait pas dans la maquette initiale, est adopté ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je fais l'hypothèse que nous aurons suffisamment de crédits. Si nous devions ne pas les avoir, ce serait un objectif prioritaire de redéploiement au sein du budget.

M. Jean-François Husson. Vous avez des réserves !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Vous savez que nous gelons une partie des crédits dès le début de l'année. Je ne vous cache pas que je pense que nous avons quelques marges de manœuvre.

M. Jean-François Husson. Ce n'est rien de le dire !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1206.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 52 *sexies*.

BUDGET ANNEXE :
CONTRÔLE ET EXPLOITATION AÉRIENS

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des crédits du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », figurant à l'état C.

ÉTAT C

(En euros)		
Mission/Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Contrôle et exploitation aériens	2 451 197 135	2 262 984 922
Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 566 519 984	1 559 777 156
<i>Dont titre 2</i>	<i>1 341 130 265</i>	<i>1 341 130 265</i>
Navigation aérienne	836 178 162	652 923 815
Transports aériens, surveillance et certification	48 498 989	50 283 951

Mme la présidente. L'amendement n° II-847, présenté par M. Fouassin, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)			
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement
	+	-	+
			-

Soutien aux prestations de l'aviation civile <i>dont titre 2</i>		3 500 000		3 500 000
Navigation aérienne	3 500 000		3 500 000	
Transports aériens, surveillance et certification				
TOTAL	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Stéphane Fouassin.

M. Stéphane Fouassin. Le destin de l'aéroport international de Pierrefonds est aujourd'hui en suspens.

Depuis la survenue de la crise du covid-19, en 2020, cet aéroport, ancré dans le sud de La Réunion, lutte pour sa survie.

Derrière cette crise et ces défis se dessine un potentiel extraordinaire pour notre région. Nous parlons ici de bien plus qu'un simple aéroport : nous parlons d'un poumon économique du Grand Sud, d'un symbole de développement et de sécurité pour près d'un tiers de la population réunionnaise.

Cet aéroport, c'est l'espoir d'un renouveau, d'un avenir prospère. Pierrefonds est bien plus qu'un lieu de départ et d'arrivée. Nous envisageons des liaisons aériennes nouvelles, un partenariat fructueux avec notre compagnie régionale, d'autres destinations, telles que Le Cap, l'île Sainte-Marie, à Madagascar, les pays d'Afrique de l'Est et les Émirats arabes unis, qui ouvriront les portes d'un développement économique, touristique et commercial inégalé pour notre région.

Pierrefonds deviendra le Rungis de l'océan Indien, un centre névralgique du commerce international, particulièrement dans le secteur agroalimentaire.

Cette vision, soutenue par les mesures du comité interministériel des outre-mer (Ciom), générera des milliers d'emplois locaux directs et indirects, donnant vie à nos filières régionales, exportant et important vers et depuis les pays de la zone.

Les mesures du Ciom, avec la création des zones franches d'activités nouvelle génération, se dessinent comme des occasions à saisir pour notre région.

L'aéroport est aussi une base d'opération du Dash, qui lutte contre les incendies en saison à haut risque. Les investissements faits par le service départemental d'incendie et de secours (Sdis) 974 attestent de son importance stratégique pour la protection et la sûreté de la région.

Dès lors, mes chers collègues, j'en appelle à vous aujourd'hui pour soutenir une aide exceptionnelle de l'État, évaluée à 3,5 millions d'euros.

C'est notre responsabilité collective de préserver ce moteur économique, social et de sécurité à même d'assurer un développement harmonieux et pérenne du Grand Sud de La Réunion, qui est la force motrice de notre territoire.

Au vu des centaines de millions d'euros votés ce jour et du caractère extrêmement minime de notre demande, je compte sur mes collègues pour adopter mon amendement, surtout à cette heure tardive... (*Sourires.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial. Mon cher collègue, j'entends parfaitement votre analyse sur les besoins de l'aéroport international de Pierrefonds, dont je mesure l'importance. Vous avez très bien plaidé sa cause et rappelé son rôle stratégique.

Cet aéroport a, bien entendu, été très fortement touché par les conséquences du covid-19, qui, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, s'est traduit par une crise d'une violence inédite pour le transport aérien.

Cependant, une difficulté se pose, car le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (Bacea) ne peut pas financer ce type de subventions.

En fait, il aurait fallu faire figurer votre demande sur l'action n° 52 « Transport aérien » du programme 203 « Infrastructures et services de transports » – nous pourrions en reparler si vous le souhaitez –, qui, du reste, concerne principalement des opérations en outre-mer. Quoi qu'il en soit, nous devons trouver une autre façon d'inscrire votre demande.

Par ailleurs, je ne sais pas si cela serait de nature à apporter une bouffée d'oxygène significative. En effet, une discussion avec le Gouvernement demeure pendante sur un dispositif d'avances remboursables mis en place durant la période du covid-19 pour les dépenses de sûreté. Je sais qu'un certain nombre d'arbitrages n'ont pas encore été rendus.

J'aurais moi-même souhaité pouvoir plaider en ce sens en déposant un amendement, mais celui-ci serait tombé sous le coup de l'article 40 de la Constitution.

J'apprécierais que M. le ministre nous dise à la fois ce qu'il peut faire pour Pierrefonds et si les avances remboursables pourraient être converties en subventions, pour Pierrefonds comme pour d'autres aéroports.

Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Clément Beaune, ministre délégué. Je vais revenir sur l'amendement et sur les extensions de M. le rapporteur spécial. (*Sourires.*)

D'abord, monsieur le sénateur, vous avez rappelé le caractère stratégique de l'aéroport de Pierrefonds. Comme beaucoup de plateformes aéroportuaires, celui-ci a connu des difficultés très importantes pendant le covid-19. Il a incontestablement un potentiel et un avenir. Mais il doit faire l'objet d'un plan d'affaires, non encore acté. Je rappelle aussi qu'il s'agit d'un aéroport décentralisé.

Pour les raisons juridiques que M. le rapporteur spécial a évoquées, une telle subvention ne relève de toute manière pas du Bacea. Toutefois, si vous présentez votre amendement

comme un amendement d'appel, un travail peut être mené avec les collectivités pour l'avenir de cet aéroport. Cela dit, il faut un plan d'affaires !

Si je ne suis pas certain qu'il appartienne à l'État davantage qu'au Bacea de prévoir un dispositif de subvention de ce type, je suis prêt à continuer le travail pour que nous puissions disposer rapidement d'un plan d'affaires. Nous pourrions ensuite étudier les modes de soutien et de financement.

Sur la question, subtilement amenée par M. le rapporteur spécial, des avances remboursables, notamment du financement des missions de sécurité, j'ai dit, voilà quelques jours, devant le congrès de l'Union des aéroports français (UAF) que j'étais prêt à engager ce travail. J'ai fait une promesse, l'an dernier, qui était de refondre la régulation aéroportuaire. Nous avons franchi une étape très importante. Les décrets et arrêtés seront publiés au premier trimestre 2024.

Fort de ce chantier réalisé et – je l'espère – réussi, j'ai pris un nouvel engagement, celui de mettre à plat le financement des missions de sécurité, notamment la question des avances remboursables, pas seulement pour un aéroport, mais de manière plus générale.

Ma conviction profonde est que, oui, il faudra annuler ou convertir un certain nombre d'avances remboursables, même si ce n'est pas uniquement pour « purger », si je puis dire, la période du covid-19 et apporter un financement en soutien aux missions régaliennes, qui sont de plus en plus importantes dans nos aéroports. Mais c'est un sujet un peu distinct des difficultés spécifiques de l'aéroport de Pierrefonds.

Avis défavorable sur cet amendement.

Mme la présidente. L'amendement n° II-847 est-il maintenu, monsieur Fouassin ?

M. Stéphane Fouassin. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-847.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », figurant à l'état C.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :
FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS
POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des crédits du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », figurant à l'état D.

ÉTAT D

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	360 000 000	360 000 000
Électrification rurale	357 000 000	357 000 000
Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	3 000 000	3 000 000

Mme la présidente. L'amendement n° II-560 rectifié *bis*, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet, MM. Bonneau et Bonnacerrère, Mmes Havet et Tetuanui, M. Menonville,

Mmes Vermeillet et O. Richard, MM. Bleunven, Cambier, Kern, Cigolotti, S. Demilly, L. Hervé et Delcros et Mmes Jacquemet et Saint-Pé, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Électrification rurale		15 000 000		15 000 000
Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	15 000 000		15 000 000	
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nadège Havet.

Mme Nadège Havet. Cet amendement vise à permettre aux collectivités de se fournir en énergie en période hivernale et d'assurer la continuité énergétique sur l'ensemble du territoire en prévision d'éventuels délestages.

Aujourd'hui, 150 000 bâtiments publics qui s'alimentent au gaz naturel sont susceptibles de connaître ces tensions énergétiques. Leur approvisionnement en énergie doit privilégier des investissements pérennes qui favorisent des solutions moins carbonées que le fioul. Par ailleurs, les gaz liquides présentent l'avantage d'être facilement stockables sous forme de bouteille ou de réservoir.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. Le même amendement avait déjà été déposé l'année dernière, et j'en avais déjà sollicité le retrait, y étant plutôt défavorable.

Je n'ai pas changé d'avis, d'autant que la situation sur le marché de l'énergie est tout de même moins difficile cette année.

Par ailleurs, votre amendement visant spécifiquement les groupes électrogènes qui fonctionnent au propane, il créerait une situation différenciée défavorable aux autres groupes électrogènes, qui ne seraient pas aidés. Ce ne serait pas très normal.

Je sollicite le retrait de l'amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je suis sensible à la décarbonation des groupes électrogènes. Je pense que c'est le sous-jacent de l'amendement.

Néanmoins, l'adoption de cet amendement aurait pour effet de déshabiller le compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (Facé), qui permet de réaliser des travaux d'électrification rurale importants sur les territoires et qui est correctement dimensionné. Il serait embêtant de le priver de ces 15 millions d'euros !

En réalité, l'amendement répond à un risque de second ordre. En effet, les bâtiments publics qui concourent à des missions d'intérêt général de sûreté, de sécurité et de santé ne sont pas délestés. Faire des travaux pour leur permettre de ne pas être délestés ne paraît donc pas nécessaire, ou, en tout cas, vraiment de second ordre, par rapport, par exemple, aux priorités en matière d'électrification rurale.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement sollicite le retrait de l'amendement, faute de quoi l'avis serait défavorable.

Mme la présidente. Madame Havet, l'amendement n° II-560 rectifié *bis* est-il maintenu ?

Mme Nadège Havet. Non, je le retire, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° II-560 rectifié *bis* est retiré.

L'amendement n° II-765 rectifié, présenté par MM. Sautarel, Panunzi, Cadec, Burgoa, J.B. Blanc, Chaize, D. Laurent, Genet, Naturel et J.P. Vogel, Mme Estrosi Sassone, MM. Saury, Somon, Brisson, C. Vial et H. Leroy, Mmes Berthet, Belrhiti, Dumont et Richer et M. Piednoir, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Électrification rurale	1 500 000		1 500 000	
Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées		1 500 000		1 500 000
TOTAL	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Stéphane Sautarel.

M. Stéphane Sautarel. Depuis 2018, la dotation du Facé a baissé, pour s'établir à 360 millions d'euros, ce que la Cour des comptes a souligné comme une limite et une difficulté.

En effet, la persistance des fragilités spécifiques au milieu rural, comme les coupures d'électricité plus fréquentes et plus longues ou encore l'onde de tension moins stable, justifie un effort particulier d'investissement dans les réseaux électriques de ces territoires.

Ne pouvant pas augmenter les crédits du CAS Facé, j'ai déposé cet amendement d'appel pour que le Gouvernement procède à une augmentation des crédits, afin qu'ils soient au moins équivalents à ce qu'ils étaient entre 2012 et 2017, soit

377 millions d'euros, au lieu des 360 millions d'euros prévus. Je demande également au Gouvernement de lever le gage pour envoyer un signe à l'électrification en milieu rural.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial. La commission avait prévu de solliciter l'avis du Gouvernement, mais, étant donné que Mme la ministre vient d'estimer que le CAS était bien dimensionné, je suppose qu'elle va émettre un avis défavorable.

Cependant, cet amendement a toute sa justesse, notamment parce que le rapport de la Cour des comptes met bien en avant le gel des montants depuis 2017. Or, dans le contexte inflationniste, on fait beaucoup moins de travaux avec le même argent...

Par ailleurs, le même rapport met en avant les besoins de transformation et d'adaptation du réseau de distribution : si, jusqu'à présent, la production était peu décentralisée, elle le sera de plus en plus d'ici à 2050, et le fonctionnement du réseau ne sera pas tout à fait le même.

D'ailleurs, Enedis et Réseau de transport d'électricité (RTE) ont chiffré les besoins d'adaptation et de transformation du réseau en milieu rural à plus de 1 milliard d'euros.

Madame la ministre, j'ignore si votre avis sera finalement défavorable, compte tenu de ce que je viens d'exposer. Pour ma part, je pense que l'amendement de M. Sautarel n'est pas complètement inopportun !

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Comme sur beaucoup des lignes de notre budget, nous avons tous très envie d'augmenter tous les postes, parce qu'il y a énormément de choses à faire. Cependant, il faut faire des choix.

J'ai défendu à l'instant le fait qu'il ne fallait pas déshabiller ce compte d'affectation spéciale, que nous avons dimensionné correctement.

Comme vous l'avez mentionné avec justesse, nous allons bien l'utiliser ! Nous devons notamment opérer cette transformation, qui va supposer, dans la durée, des travaux de mise à jour du réseau rural, dans un contexte d'électrification générale de notre pays et de décentralisation d'une partie de la production énergétique.

N'oubliez pas le réseau financé par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe), qui sera financé à hauteur de presque 200 milliards d'euros sur les vingt prochaines années. Il m'appartiendra de vous présenter ce plan, qui figure déjà dans la stratégie française pour l'énergie et le climat, mise à la consultation le 23 novembre dernier.

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Sautarel, pour explication de vote.

M. Stéphane Sautarel. Avec le développement des EnR et le raccordement des postes sources, de nouveaux besoins d'approvisionnement locaux voient le jour.

Ils plaident pour que l'on renforce le Facé, qui, comme cela a été rappelé par M. le rapporteur, est bloqué depuis 2017. Je ne parle même pas en euros courants !

Les besoins sont très présents et sont en train de se renforcer.

J'espère donc que mon amendement sera adopté et pris en compte dans la navette !

Mme la présidente. La parole est à Mme Denise Saint-Pé, pour explication de vote.

Mme Denise Saint-Pé. Je veux conforter ce que vient de dire M. Sautarel.

Actuellement, le nombre d'usagers privés d'électricité du fait des grosses intempéries qui sévissent dans tous les coins de France nous démontre que nous devons faire des travaux sur notre réseau électrique.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-765 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », figurant à l'état D.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme la présidente. Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilités durables », du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » et du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».

3

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mardi 5 décembre 2023 :

À neuf heures trente :

Questions orales.

À quatorze heures trente et le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2024, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (texte n° 127, 2023-2024) ;

Mission « Travail et emploi » ; articles 68 et 69 ;

Mission « Santé » ;

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ; articles 64 et 65.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 5 décembre 2023, à zéro heure quinze.)

*Pour le Directeur des comptes rendus du Sénat,
le Chef de publication*

FRANÇOIS WICKER

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du lundi 4 décembre 2023

SCRUTIN N° 88

sur l'amendement n° II-755 rectifié, présenté par MM. Olivier Jacquin et Michaël Weber, sur les crédits de la mission « Écologie » figurant à l'état B du projet de loi de finances pour 2024, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants	341
Suffrages exprimés	341
Pour	99
Contre	242

Le Sénat n'a pas adopté

ANALYSE DU SCRUTIN

GRUPE LES RÉPUBLICAINS (133) :

Contre : 132

N'a pas pris part au vote : 1 M. Gérard Larcher, Président du Sénat

GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (64) :

Pour : 64

GRUPE UNION CENTRISTE (56) :

Contre : 56

GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (22) :

Contre : 22

GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :

Pour : 18

GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (18) :

Contre : 16

N'ont pas pris part au vote : 2 M. Alain Marc, Président de séance, M. Joël Guerriau

GRUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (17) :

Pour : 17

GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (16) :

Contre : 16

RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :

N'ont pas pris part au vote : 4 MM. Aymeric Durox, Joshua Hochart, Stéphane Ravier, Christopher Szczurek

Ont voté pour :

Cathy Apourceau-Poly Viviane Artigalas Jérémy Bacchi Pierre Barros Audrey Bélim Guy Benarroche Grégory Blanc Florence Blatrix Contat Éric Bocquet Nicole Bonnefoy Denis Bouad Hussein Bourgi Isabelle Briquet Ian Brossat Colombe Brossel Céline Brulin Marion Canalès Rémi Cardon Marie-Arlette Carlotti Christophe Chaillou Yan Chantrel Catherine Conconne Hélène Conway-Mouret Evelyne Corbière Naminzo Jean-Pierre Corbisez Thierry Cozic Cécile Cukierman Karine Daniel Ronan Dantec Jérôme Darras Gilbert-Luc Devinaz Thomas Dossus Jérôme Durain	Vincent Éblé Frédérique Espagnac Sébastien Fagnen Rémi Féraud Corinne Féret Jacques Fernique Jean-Luc Fichet Fabien Gay Hervé Gillé Guillaume Gontard Michelle Gréaume Antoinette Guhl Laurence Harribey Olivier Jacquin Yannick Jadot Éric Jeansannetas Patrice Joly Bernard Jomier Gisèle Jourda Patrick Kanner Éric Kerrouche Marie-Pierre de La Gontrie Gérard Lahellec Annie Le Houerou Audrey Linkenheld Jean-Jacques Lozach Monique Lubin Victorin Lurel Monique de Marco Marianne Margaté Didier Marie Akli Mellouli Serge Mérillou Jean-Jacques Michau Marie-Pierre Monier	Franck Montaugé Corinne Narassiguin Mathilde Ollivier Alexandre Ouizille Pierre Ouzoulias Paul Toussaint Parigi Sébastien Pla Raymonde Poncet Monge Émilienne Poumirol Claude Raynal Christian Redon-Sarrazy Sylvie Robert Pierre-Alain Roiron David Ros Laurence Rossignol Daniel Salmon Pascal Savoldelli Ghislaine Senée Silvana Silvani Anne Souyris Lucien Stanzione Rachid Temal Jean-Claude Tissot Simon Uzenat Mickaël Vallet Marie-Claude Varailles Jean-Marc Vayssouze-Faure Mélanie Vogel Michaël Weber Robert Wienie Xowie Adel Ziane
--	---	--

Ont voté contre :

Marie-Do Aeschlimann Pascal Allizard Jean-Claude Anglars Jocelyne Antoine Jean-Michel Arnaud Jean Bacci Jean-Pierre Bansard Philippe Bas Arnaud Bazin Bruno Belin Nadine Bellurot Catherine Belrhiti Martine Berthet	Christian Billac Annick Billon Olivier Bitz Étienne Blanc Jean-Baptiste Blanc Yves Bleunven Christine Bonfanti-Dossat François Bonhomme François Bonneau Philippe Bonnecarrère Michel Bonnus Alexandra Borchio Fontimp	Gilbert Bouchet Yves Bouloux Corinne Bourcier Jean-Marc Boyer Valérie Boyer Jean-Luc Brault Max Brisson Christian Bruyen François-Noël Buffet Bernard Buis Laurent Burgoa Frédéric Buval Henri Cabanel Alain Cadec
---	--	---

